BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 631-5-21
Sala Grande
Scansia 7 Palchetto 2
N.° d'ord. 21

Part VII 18

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

568184

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-UNIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 4.

SIECLE

DE

LOUIS XIV.

TOME SECOND.

SIECLE

DE

LOUIS XIV.

CHAPITRE XX.

Pertes en Eſpagne : pertes des batailles de Ramillies & de Turin, & leurs ſuites.

UN des premiers exploits de ces troupes anglaiſes fut de prendre Gibraltar, qui paſſait avec raiſon pour imprenable. Une longue chaîne de rochers eſcarpés en défendent toute approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal ſûre & orageuſe, y laiſſe les vaiſſeaux expoſés aux tempêtes & à l'artillerie de la fortereſſe & du mole : les bourgeois ſeuls de cette ville la défendraient contre mille vaiſſeaux & cent mille hommes. Mais cette force même fut la cauſe de la priſe. Il n'y avait que cent hommes de garniſon ; c'en était aſſez ; mais ils négligeaient un ſervice qu'ils croyaient inutile. Le prince de Heſſe avait débarqué avec dix-huit cents ſoldats dans l'iſthme qui eſt au nord derrière la ville : mais de ce côté-là, un rocher eſcarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin des matelots, dans une de leurs réjouiſſances, s'approchèrent dans des

Priſe de Gibraltar.

barques ſous le mole, dont l'artillerie devait les foudroyer; elle ne joua point. Ils montent ſur le mole; ils s'en rendent maîtres: les troupes y accourent; il
4 août 1704. fallut que cette ville imprenable ſe rendît. Elle eſt encore aux Anglais dans le temps que j'écris. (*a*) L'Eſpagne, redevenue une puiſſance ſous le gouvernement de la princeſſe de Parme, ſeconde femme de *Philippe V*, & victorieuſe depuis en Afrique & en Italie, voit encore, avec une douleur impuiſſante, Gibraltar aux mains d'une nation ſeptentrionale, dont les vaiſſeaux fréquentaient à peine, il y a deux ſiècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la priſe de Gibraltar, la flotte anglaiſe, maîtreſſe de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Toulouſe amiral de France: bataille indéciſe à la vérité, mais dernière époque de la puiſſance de *Louis XIV*. Son fils naturel, le comte de Toulouſe, amiral du royaume, y commandait cinquante vaiſſeaux de ligne & vingt-quatre galères. Il ſe retira avec gloire & ſans perte.
Mars 1705. Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaiſſeaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de *Teſſé* l'aſſiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois & l'armée & la flotte. Une partie des vaiſſeaux fut briſée par la tempête; une autre priſe par les Anglais à l'abordage, après une réſiſtance

(*a*) En 1740. *N. B.* Cette place eſt reſtée aux Anglais à la paix de 1748, à celle de 1763, & enfin à celle de 1783, après avoir eſſuyé un long blocus. Une armée combinée d'Eſpagnols & de Français, commandée par M. le duc de *Crillon* qui venait de prendre Minorque, ſe préparait en 1782 à tenter une attaque contre Gibraltar du côté de la mer: mais les batteries flottantes deſtinées à en détruire les défenſes furent brûlées par les boulets rouges de la place.

admirable ; une autre brûlée ſur les côtes d'Eſpagne. Depuis ce jour on ne vit plus de grandes flottes françaiſes, ni ſur l'Océan, ni ſur la Méditerranée. La marine rentra preſque dans l'état dont *Louis XIV* l'avait tirée, ainſi que tant d'autres choſes éclatantes, qui ont eu ſous lui leur orient & leur couchant.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquirent en ſix ſemaines le royaume de Valence & de Catalogne pour l'archiduc *Charles*. Ils prirent Barcelone, par un haſard qui fut l'effet de la témérité des aſſiégeans.

Les Anglais prennent le royaume de Valence & la Catalogne.

Les Anglais étaient ſous les ordres d'un des plus ſinguliers hommes qu'ait jamais porté ce pays ſi fertile en eſprits fiers, courageux & bizarres. C'était le comte *Péterboroug*, homme qui reſſemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Eſpagnols a rempli tant de livres. A quinze ans, il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique. Il avait, à vingt ans, commencé la révolution d'Angleterre, & s'était rendu le premier en Hollande auprès du prince d'Orange : mais de peur qu'on ne ſoupçonnât la raiſon de ſon voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique ; & de là il était allé à la Haye ſur un vaiſſeau hollandais. Il perdit, il donna tout ſon bien, & rétablit ſa fortune plus d'une fois. Il feſait alors la guerre en Eſpagne preſque à ſes dépens, & nourriſſait l'archiduc & toute ſa maiſon. C'était lui qui aſſiégeait Barcelone avec le prince de Darmſtadt. (*b*) Il lui propoſe une attaque ſoudaine aux retranchemens qui couvrent

Belle aventure du comte *Peterboroug*.

(*b*) L'hiſtoire de *Reboulet* appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un eſpagnol révolté contre *Philippe V*.

le fort Mont-joui & la ville. Ces retranchemens, où le prince de Darmſtadt périt, ſont emportés l'épée à la main. Une bombe crêve dans le fort ſur le magaſin des poudres, & le fait ſauter : le fort eſt pris : la ville capitule. Le vice-roi parle à *Péterboroug* à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore ſignés, quand on entend tout à coup des cris & des hurlemens. *Vous nous trahiſſez*, dit le vice-roi à *Péterboroug* : *nous capitulons avec bonne foi, & voilà vos anglais qui ſont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent, ils violent. Vous vous méprenez*, répondit le comte *Péterboroug ; il faut que ce ſoit des troupes du prince de Darmſtadt. Il n'y a qu'un moyen de ſauver votre ville, c'eſt de me laiſſer entrer ſur le champ avec mes anglais : j'apaiſerai tout, & je reviendrai à la porte achever la capitulation.* Il parlait d'un ton de vérité & de grandeur, qui, joint au danger préſent, perſuada le gouverneur : on le laiſſa entrer. Il court avec ſes officiers : il trouve des allemands & des catalans, qui, joints à la populace de la ville, ſaccageaient les maiſons des principaux citoyens ; il les chaſſe ; il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient : il rencontre la ducheſſe de *Popoli* entre les mains des ſoldats, prête à être déshonorée ; il la rend à ſon mari. Enfin, ayant tout apaiſé, il retourne à cette porte, & ſigne la capitulation. Les Eſpagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans des anglais, que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques.

A la perte de Barcelone ſe joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. *Philippe V*,

qui avait pour lui la plus grande partie de l'Eſpagne, n'avait ni généraux ni ingénieurs, ni preſque de ſoldats. La France fourniſſait tout. Le comte de Toulouſe revient bloquer le port avec vingt-cinq vaiſſeaux qui reſtaient à la France. Le maréchal de *Teſſé* forme le ſiége, avec trente & un eſcadrons & trente-ſept bataillons: mais la flotte anglaiſe arrive; la françaiſe ſe retire; le maréchal de *Teſſé* lève le ſiége avec précipitation. Il laiſſe dans ſon camp des proviſions immenſes: il fuit & abandonne quinze cents bleſſés à l'humanité du comte *Péterboroug*. Toutes ces pertes étaient grandes: on ne ſavait s'il en avait plus coûté auparavant à la France pour vaincre l'Eſpagne qu'il lui en coûtait alors pour la ſecourir. Toutefois le petit-fils de *Louis XIV* ſe ſoutenait par l'affection de la nation caſtillane, qui met ſon orgueil à être fidelle, & qui perſiſtait dans ſon choix.

Diſgrace des Français devant Barcelone.

Les affaires allaient bien en Italie. *Louis XIV* était vengé du duc de Savoie. Le duc de *Vendôme* avait d'abord repouſſé avec gloire le prince *Eugène*, à la journée de Caſſano près de l'Adda: journée ſanglante, & l'une de ces batailles indéciſes pour leſquelles on chante des deux côtés des *Te Deum*, mais qui ne ſervent qu'à la deſtruction des hommes, ſans avancer les affaires d'aucun parti. Après la bataille de Caſſano, il avait gagné pleinement celle de Caſſinato, (*c*) en l'abſence du prince *Eugène*:

Bataille de Caſſano, 16 août 1705.

19 avril 1706

(*c*) C'était à la vérité un comte de *Reventlau*, né en Danemarck, qui commandait au combat de Caſſinato; mais il n'y avait que des troupes impériales.

La Beaumelle dit à ce ſujet, dans ſes notes ſur l'hiſtoire du ſiècle de

& ce prince étant arrivé le lendemain de la bataille, avait vu encore un détachement de ſes troupes entièrement défait. Enfin les alliés étaient obligés de céder tout le terrain au duc de *Vendôme*. Il ne reſtait plus guère que Turin à prendre. On allait l'inveſtir : il ne paraiſſait pas poſſible qu'on le ſecourût. Le maréchal de *Villars*, vers l'Allemagne, pouſſait le prince de Bade. *Villeroi* commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes ; & il ſeflattait de réparer contre *Marlborough* le malheur qu'il avait eſſuyé en combattant le prince *Eugène*. Son trop de confiance en ſes propres lumières fut plus que jamais funeſte à la France.

Ramillies. Près de la Mehaigne, & vers les ſources de la petite Ghette, le maréchal de *Villeroi* avait campé ſon armée. Le centre était à Ramillies, village devenu auſſi fameux qu'Hochſtet. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers-généraux lui conſeillaient ce parti ; mais le déſir aveugle de la gloire l'emporta. 23 mai 1706. Il fit, à ce qu'on prétend, la diſpoſition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais ſuccès. Des troupes de recrue, ni diſciplinées, ni complètes, étaient au centre : il laiſſa les bagages entre les lignes de ſon armée ; il poſta ſa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi. (*d*)

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange ſon armée pour en profiter. Il voit que la

Louis XIV, que *les Danois ne valent pas mieux ailleurs que chez eux*. Il faut avouer que c'eſt une choſe rare de voir un tel homme outrager ainſi toutes les nations.

(*d*) Voyez les mémoires de *Feuquières*.

gauche de l'armée françaiſe ne peut aller attaquer ſa droite: il dégarnit auſſitôt cette droite, pour fondre vers Ramillies avec un nombre ſupérieur. M. de *Gaſſion* lieutenant-général, qui voit ce mouvement des ennemis, crie au maréchal: „Vous êtes perdu, ſi vous „ne changez votre ordre de bataille. Dégarniſſez „votre gauche, pour vous oppoſer à l'ennemi à „nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davan„tage. Si vous tardez un moment il n'y a plus de „reſſource.„ Pluſieurs officiers appuyèrent ce conſeil ſalutaire. Le maréchal ne les crut pas. *Marlborough* attaque. Il avait à faire à des ennemis rangés en bataille comme il les eût voulu poſter lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit; & l'hiſtoire eſt en partie le récit des opinions des hommes: mais ne devait-on pas dire auſſi que les troupes des alliés étaient mieux diſciplinées, que leur confiance en leurs chefs & en leurs ſuccès paſſés leur inſpirait plus d'audace? N'y eut-il pas des régimens français, qui firent mal leur devoir? & les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la deſtinée des Etats? L'armée françaiſe ne réſiſta pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochſtet, & on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs; mais à la journée de Ramillies, on ne leur en tua pas deux mille cinq cents: ce fut une déroute totale: les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation, & l'eſpérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne avaient été perdues par la bataille d'Hochſtet; toute la Flandre eſpagnole le fut par celle de Ramillies. *Marlborough* entra victorieux dans Anvers,

dans Bruxelles : il prit Oſtende : Menin ſe rendit à lui.

Paroles de *Louis XIV.*

Le maréchal de *Villeroi* au déſeſpoir, n'oſait écrire au roi cette défaite. Il reſta cinq jours ſans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle, qui conſternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : *Monſieur le maréchal, on n'eſt pas heureux à notre âge.*

Le roi tire auſſitôt le duc de *Vendôme* d'Italie, où il ne le croyait pas néceſſaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il eſt poſſible, ce malheur. Il eſpérait du moins, avec apparence de raiſon, que la priſe de Turin le conſolerait de tant de pertes. Le prince *Eugène* n'était pas à portée de paraître pour ſecourir cette ville. Il était au-delà de l'Adige ; & ce fleuve, bordé en-deçà d'une longue chaîne de retranchemens, ſemblait rendre le paſſage impraticable. Cette grande ville était aſſiégée par quarante-ſix eſcadrons & cent bataillons.

Duc de *la Feuillade.*

Le duc de *la Feuillade*, qui les commandait, était l'homme le plus brillant & le plus aimable du royaume : & quoique gendre du miniſtre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de *la Feuillade*, qui érigea la ſtatue de *Louis XIV* dans la place des victoires. On voyait en lui le courage de ſon père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'eſprit. Il attendait, pour récompenſe de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. *Chamillard* ſon beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui aſſurer le ſuccès. L'imagination eſt effrayée du détail des préparatifs

de ce ſiége. Les lecteurs, qui ne ſont point à portée d'entrer dans ces diſcuſſions, ſeront peut-être bien aiſes de trouver ici quel fut cet immenſe & inutile appareil.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon; & il eſt à remarquer que chaque gros canon monté revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent ſix mille cartouches d'une façon & trois cents mille d'une autre, vingt & un mille bombes, vingt-ſept mille ſept cents grenades, quinze mille ſacs à terre, trente mille inſtrumens pour le pionnage, douze cents mille livres de poudre. Ajoutez à ces munitions, le plomb, le fer & le fer-blanc, les cordages, tout ce qui ſert aux mineurs, le ſoufre, le ſalpêtre, les outils de toute eſpèce. Il eſt certain que les frais de tous ces préparatifs de deſtruction ſuffiraient pour fonder & pour faire fleurir la plus nombreuſe colonie. Tout ſiége de grande ville exige ces frais immenſes ; & quand il faut réparer chez ſoi un village ruiné, on le néglige. Préparatifs immenſes & perdus.

Le duc de *la Feuillade*, plein d'ardeur & d'activité, plus capable que perſonne des entrepriſes qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigeaient de l'art, de la méditation & du temps, preſſait ce ſiége contre toutes les règles. Le maréchal de *Vauban*, le ſeul général peut-être qui aimât mieux l'Etat que ſoi-même, avait propoſé au duc de *la Feuillade* de venir diriger le ſiége comme ingénieur, & de ſervir dans ſon armée comme volontaire : mais la fierté de *la Feuillade* prit les offres de *Vauban* pour de l'orgueil caché ſous de la modeſtie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe

lui voulût donner des avis. Il manda dans une lettre que j'ai vue : *J'eſpère prendre Turin à la Cohorn.* Ce *Cohorn* était le *Vauban* des alliés, bon ingénieur, bon général, & qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par *Vauban*. Après une telle lettre, il fallait prendre Turin : mais l'ayant attaqué par la citadelle, qui était le côté le plus fort, & n'ayant pas même entouré toute la ville, des ſecours, des vivres pouvaient y entrer : le duc de Savoie pouvait en ſortir : & plus le duc de *la Feuillade* mettait d'impétuoſité dans des attaques réitérées & infructueuſes, plus le ſiége traînait en longueur.

Le duc de Savoie ſortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de *la Feuillade*. Celui-ci ſe détache du ſiége pour courir après le prince qui, connaiſſant mieux le terrain, échappe à ſes pourſuites. *La Feuillade* manque le duc de Savoie, & la conduite du ſiége en ſouffre.

Bruits ridicules.

Preſque tous les hiſtoriens ont aſſuré que le duc de *la Feuillade* ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à madame la ducheſſe de Bourgogne de reſpecter la capitale de ſon père ; ils débitent que cette princeſſe engagea Mme de *Maintenon* à faire prendre toutes les meſures qui furent le ſalut de cette ville. Il eſt vrai que preſque tous les officiers de cette armée en ont été long-temps perſuadés : mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvelliſtes & qui déshonorent les hiſtoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin & prendre le duc de Savoie.

Depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin, le duc de *Vendôme* au bord de l'Adige favorisait ce siége ; & il comptait, avec soixante-dix bataillons & soixante escadrons, fermer tous les passages au prince *Eugène*.

Le général des impériaux manquait d'hommes & d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ six millions de nos livres : il fit enfin venir des troupes des cercles de l'Empire. La lenteur de ces secours eût pu perdre l'Italie ; mais la lenteur du siége de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il souffre que le prince *Eugène* passe l'Adige : il lui laisse traverser le canal blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large & en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince *Eugène* en état de pénétrer jusqu'auprès de Turin. Ainsi il laissa les affaires dans une grande crise en Italie, tandis qu'elles paraissaient désespérées en Flandre, en Allemagne & en Espagne. Grandes fautes.

Le duc de *Vendôme* va donc rassembler vers Mons les débris de l'armée de *Villeroi ;* & le duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, vient commander vers le Pô les troupes du duc de *Vendôme*. Ces troupes étaient en désordre, comme si elles avaient été battues. *Eugène* avait passé le Pô à la vue de *Vendôme :* il passe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans ; il prend Carpi, Corregio, Reggio ; il dérobe une marche aux Français ; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Asti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans, Duc d'Orléans.

ce fut de venir joindre le duc de *la Feuillade* au camp devant Turin. Le prince *Eugène* le ſuit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre : celui d'attendre le prince *Eugène* dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui, lorſqu'il était encore auprès de Veillane. Le duc d'Orléans aſſemble un conſeil de guerre : ceux qui le compoſaient étaient le maréchal de *Marſin*, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochſtet, le duc de *la Feuillade*, *Albergoti*, *Saint-Fremont* & d'autres lieutenans-généraux. » Meſſieurs, leur dit le duc » d'Orléans, ſi nous reſtons dans nos lignes, nous » perdons la bataille. Notre circonvallation eſt de » cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border » tous ces retranchemens. Vous voyez ici le régi- » ment de la marine, qui n'eſt que ſur deux hommes » de hauteur : là vous voyez des endroits entière- » ment dégarnis. La Doire, qui paſſe dans notre » camp, empêchera nos troupes de ſe porter mu- » tuellement de prompts ſecours. Quand le Français » attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de » ſes avantages, cette impétuoſité & ces premiers » momens d'ardeur, qui décident ſi ſouvent du » gain des batailles. Croyez-moi, il faut marcher à » l'ennemi. » Tous les lieutenans-généraux répondirent : *Il faut marcher*. Alors le maréchal de *Marſin* tire de ſa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à ſon avis en cas d'action : & ſon avis fut de reſter dans les lignes.

Le duc d'Orléans indigné vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme un prince du ſang, & non comme un général ; & forcé de ſuivre le

conſeil du maréchal de *Marſin*, il ſe prépara à ce combat ſi déſavantageux.

Les ennemis paraiſſaient vouloir former à la fois pluſieurs attaques. Leurs mouvemens jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une choſe, *Marſin* & *la Feuillade* une autre: on diſputait, on ne concluait rien. Enfin on laiſſe les ennemis paſſer la Doire. Ils avancent ſur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'inſtant leur oppoſer des bataillons d'une épaiſſeur aſſez forte.

Albergoti, placé loin de l'armée ſur la montagne des capucins, avait avec lui vingt mille hommes, & n'avait en tête que des milices, qui n'oſaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut ſe dégarnir: il donne des raiſons ſpécieuſes; on les écoute: le temps ſe perd. Le prince *Eugène* attaque les retranchemens, & au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans bleſſé s'était retiré pour ſe faire panſer. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout eſt perdu, que les ennemis ſont maîtres du camp, & que la déroute eſt générale. Auſſitôt il faut fuir; les lignes, les tranchées ſont abandonnées, l'armée diſperſée. Tous les bagages, les proviſions, les munitions, la caiſſe militaire tombent dans les mains du vainqueur. 7 ſeptembre 1706.

Le maréchal de *Marſin* bleſſé à la cuiſſe eſt fait priſonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuiſſe; & le maréchal mourut quelques momens après l'opération. Le chevalier *Méthuin*, ambaſſadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie,

le plus généreux, le plus franc & le plus brave homme de ſon pays qu'on ait jamais employé dans les ambaſſades, avait toujours combattu à côté de ce ſouverain. Il avait vu prendre le maréchal de *Marſin*, & il fut témoin de ſes derniers momens. Il m'a raconté que *Marſin* lui dit ces propres mots : *Croyez au moins, Monſieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes.* Ces paroles ſemblaient contredire formellement ce qui s'était paſſé dans le conſeil de guerre, & elles étaient pourtant vraies : c'eſt que le maréchal de *Marſin*, en prenant congé à Verſailles, avait repréſenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'ils paruſſent pour ſecourir Turin : mais *Chamillard*, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre & non préſenter la bataille ; & cet ordre, donné dans Verſailles, fut cauſe que ſoixante mille hommes furent diſperſés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille : mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la conſternation. L'impoſſibilité de ſubſiſter, qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite. Tout était ſi en déſordre que le comte de *Médavi-Grancei*, qui était alors dans le Mantouan avec un corps de troupes, & qui battit à Caſtiglione les impériaux, commandés par le landgrave de Heſſe, depuis roi de Suède, ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont & enfin le royaume de Naples.

Cauſes de la defaite devant Turin.

9 ſeptembre 1706.

CHAPITRE XXI.

Suite des disgraces de la France & de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue &c.

LA bataille d'Hochstet avait coûté à *Louis XIV* la plus florissante armée, & tout le pays du Danube au Rhin ; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses Etats. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis *Charlemagne*. Il restait des troupes dans le Milanais, & cette petite armée victorieuse sous le comte de *Médavi*. On occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur, pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples & de Sicile lui fut assurée. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Luques, Gênes, malgré leur liberté, furent compriſes dans ces impositions.

Les Français perdent toute l'Italie.

L'empereur, qui jouit de tous ces avantages, n'était pas ce *Léopold*, ancien rival de *Louis XIV*,

L'empereur fait sentir sa puissance.

qui, ſous les apparences de la modération, avait nourri ſans éclat une ambition profonde. C'était ſon fils aîné *Joſeph*, vif, fier, emporté, & qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que ſon père. Si jamais empereur parut fait pour aſſervir l'Allemagne & l'Italie, c'était *Joſeph I.* Il domina delà les monts : il rançonna le pape : il fit mettre de ſa ſeule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière & de Cologne au ban de l'Empire : il les dépouilla de leur électorat : il retint en priſon les enfans du bavarois, & leur ôta juſqu'à leur nom. (1) Leur père n'eut d'autre reſſource que d'aller traîner ſa diſgrace en France & dans les Pays-Bas. *Philippe V* lui céda depuis toute la Flandre eſpagnole en 1712. (*e*) S'il avait gardé cette province, c'était un établiſſement qui valait mieux que la Bavière, & qui le délivrait de l'aſſujettiſſement à la maiſon d'Autriche : mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur & de Charleroi ; le reſte était aux vainqueurs.

(1) Le duc de Bavière était père de ce jeune prince appelé par *Charles II* au trône d'Eſpagne, & mort à Bruxelles. L'électeur, dans ſon manifeſte contre l'empereur, dit, en parlant de la mort de ſon fils, qu'il avait ſuccombé à un mal qui *avait ſouvent ſans péril attaqué ſon enfance*, avant qu'il eût été déclaré l'héritier de *Charles II.* Il ajoutait que l'étoile de la maiſon d'Autriche avait toujours été funeſte à ceux qui s'étaient oppoſés à ſa grandeur. Une accuſation directe eut peut-être été moins inſultante que cette terrible ironie. Le duc de Bavière, en ſe ſéparant de l'Empire pour s'unir à un prince en guerre avec l'Empire, donnait un prétexte à l'empereur. *Louis XIV* avait traité avec autant de dureté le duc de Lorraine & l'électeur palatin, & il avait moins d'excuſes.

(*e*) Dans l'hiſtoire de *Reboulet*, il eſt dit qu'il eut cette ſouveraineté dès l'an 1700 : mais alors il n'avait que la vice-royauté.

Tous

Tout semblait déjà menacer ce *Louis XIV* qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie pouvait entrer en France. L'Angleterre & l'Ecosse se réunissaient, pour ne plus composer qu'un seul royaume; ou plutôt l'Ecosse, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puissance de son ancienne rivale. Tous les ennemis de la France semblaient, vers la fin de 1706 & au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, & la France toucher à sa ruine. Elle était pressée de tous côtés, & sur mer & sur terre. De ces flottes formidables que *Louis XIV* avait formées, il restait à peine trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière; mais Landau perdu laissait toujours l'Alsace exposée. La Provence était menacée d'une invasion par terre & par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre faisait craindre pour le reste. Cependant, malgré tant de désastres, le corps de la France n'était point encore entamé; & dans une guerre si malheureuse, elle n'avait encore perdu que des conquêtes. Grandes pertes de *Louis XIV*.

Louis XIV fit face par-tout. Quoique par-tout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut aussi malheureux en Espagne qu'en Italie, en Allemagne & en Flandre. On prétend que le siége de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin. Il résiste de tous côtés.

Le comte de Toulouse n'avait paru que pour ramener sa flotte à Toulon. Barcelone secourue, le siége abandonné, l'armée française diminuée de moitié s'était retirée sans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on conservait aux Espagnols, &

dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un uſage qui ſemble au-deſſous de leur grandeur.

A ces déſaſtres s'en joignait un autre, qui parut déciſif. Les Portugais, avec quelques anglais, prirent toutes les places devant leſquelles ils ſe préſentèrent, & s'avancèrent juſque dans l'Eſtramadoure eſpagnole, différente de celle du Portugal. C'était un français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord *Galloway*, autrefois comte de *Ruvigny*; tandis que le duc de *Berwick*, anglais & neveu de *Marlborough*, était à la tête des troupes de France & d'Eſpagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux.

L'archiduc *Charles* proclamé roi d'Eſpagne.

Philippe V, incertain de ſa deſtinée, était dans Pampelune. *Charles*, ſon compétiteur, groſſiſſait ſon parti & ſes forces en Catalogne : il était maître de l'Arragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, & lui avaient donné Minorque, Ivica & Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts juſqu'à Madrid.

26 juin 1706 *Galloway* y entra ſans réſiſtance, & fit proclamer roi l'archiduc *Charles*. Un ſimple détachement le fit auſſi proclamer à Tolède. (2)

Tout parut alors ſi déſeſpéré pour *Philippe V*

(2) On tint à Madrid, au nom de l'archiduc, pluſieurs conſeils où furent appelés les hommes les plus diſtingués de ſon parti. Le marquis de *Ribas* ſecrétaire d'Etat ſous *Charles II* y aſſiſta. C'était lui qui avait dreſſé le teſtament de ce prince en faveur de *Philippe V*. Des cabales de cour l'avaient fait diſgracier. On lui propoſa de déclarer que le teſtament avait été ſuppoſé ; mais il ne voulut conſentir à aucune déclaration qui pût affaiblir l'autorité de cet acte ; ni les menaces ni les promeſſes ne purent l'ébranler.

que le maréchal de *Vauban*, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, & tous singuliers, propoſa à la cour de France d'envoyer *Philippe V* régner en Amérique; ce prince y consentit. On l'eût fait embarquer avec les eſpagnols attachés à ſon parti. L'Eſpagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou & du Mexique n'eût plus été que pour les Français; & dans ce revers de la famille de *Louis XIV*, la France eût encore trouvé ſa grandeur. On délibéra ſur ce projet à Verſailles: mais la conſtance des Caſtillans, & les fautes des ennemis, conſervèrent la couronne à *Philippe V.* Les peuples aimaient dans *Philippe* le choix qu'ils avaient fait, & dans ſa femme, fille du duc de Savoie, le ſoin qu'elle prenait de leur plaire, une intrépidité au-deſſus de ſon ſexe, & une conſtance agiſſante dans le malheur. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le zèle, & recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainſi à ſon mari plus de deux cents mille écus en trois ſemaines. Aucun des grands, qui avaient juré d'être fidelles, ne fut traître. Quand *Galloway* fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria, *vive Philippe*; & à Tolède, le peuple ému chaſſa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

On propoſe d'envoyer *Philippe V* en Amérique.

Les Eſpagnols ayaient juſque-là fait peu d'efforts pour ſoutenir leur roi; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, & montrèrent en cette occaſion une eſpèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, & qui ſe rebutent. Il eſt difficile de donner

un roi à une nation malgré elle. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Eſpagne, furent harcelés par-tout, manquèrent de vivres, firent des fautes preſque toujours inévitables dans un pays étranger, & furent battus en détail. Enfin *Philippe V* rentre dans Madrid. 22 ſeptembre 1706. *Philippe V*, trois mois après être ſorti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, & fut reçu avec autant d'acclamations que ſon rival avait éprouvé de froideur & de répugnance.

Louis XIV redoubla ſes efforts, quand il vit que les Eſpagnols en feſaient; & tandis qu'il veillait à la ſureté de toutes les côtes ſur l'Océan & ſur la Méditerranée, en y plaçant des milices; tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Rouſſillon; il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de *Berwick* dans la Caſtille.

25 avril 1707. Ce fut avec ces troupes, ſecondées des Eſpagnols, que *Berwick* gagna la bataille importante d'Almanza ſur *Galloway*. (3) Almanza, ville bâtie par les Maures, eſt ſur la frontière de Valence: cette belle province fut le prix de la victoire. Ni *Philippe V* ni l'archiduc ne furent préſens à cette journée; & c'eſt ſur quoi le fameux comte *Péterboroug*,

(3) *Berwick* avait commandé avec ſuccès en Eſpagne pendant l'année 1704. Des intrigues de cour le firent rappeler. Le maréchal de *Teſſe* demandait un jour à la jeune reine pourquoi elle n'avait pas conſervé un général dont les talens & la probité lui auraient été ſi utiles. *Que voulez-vous que je vous diſe*, répondit-elle, *c'eſt un grand diable d'anglais, ſec, qui va toujours tout droit devant lui*. Dans la campagne que termina la bataille d'Almanza, *Berwick* était inſtruit de l'état de l'armée alliée, & de ſes projets, par un officier-général portugais qui, perſuadé que l'alliance du roi de Portugal avec l'empereur était contraire à ſes vrais intérêts, le trahiſſait par eſprit de patriotiſme. *Mém. de Berwick.*

ſingulier en tout, s'écria *qu'on était bien bon de ſe battre pour eux*. C'eſt ce qu'il manda au maréchal de *Teſſé*, & c'eſt ce que je tiens de ſa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des eſclaves qui combattiſſent pour un homme, & qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action, & qui devait commander en Eſpagne, n'arriva que le lendemain; mais il profita de la victoire: il prit pluſieurs places, & entr'autres Lérida, l'écueil du grand *Condé*. (4)

D'un autre côté, le maréchal de *Villars*, remis 22 mai 1710.
en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait beſoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochſtet. Il avait forcé les lignes de Stolhoffen au-delà du Rhin, diſſipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde, pénétré juſqu'au Danube. Ce ſuccès paſſager feſait reſpirer ſur les frontières de l'Allemagne; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples ſans défenſe, & accoutumé à changer de maître, était ſous le joug des victorieux; & le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes paſſaſſent par ſon territoire, voyait, ſans oſer murmurer, que l'empereur ſe fît ſon vaſſal malgré lui. C'eſt un grand exemple de la force des opinions reçues & du pouvoir de la

(4) L'armée du duc d'Orléans prit auſſi Saragoſſe; lorſque les troupes françaiſes parurent à la vue de la ville, on fit accroire au peuple que ce camp qu'il voyait n'était pas un objet réel, mais une apparence cauſée par un ſortilége: le clergé ſe rendit proceſſionnellement ſur les murailles pour exorciſer ces fantômes; & le peuple ne commença à croire qu'il était aſſiégé par une armée réelle, que lorſqu'il vit les houſſards abattre quelques têtes. *Mémoires de Berwick.*

coutume, qu'on puiſſe toujours s'emparer de Naples ſans conſulter le pape, & qu'on n'oſe jamais lui en refuſer l'hommage.

Pendant que le petit-fils de *Louis XIV* perdait Naples, l'aïeul était ſur le point de perdre la Provence & le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie & le prince *Eugène* y étaient entrés par le col de Tende.

Les frontieres du côté du Dauphine toujours négligées.

Ces frontières n'étaient pas défendues comme le ſont la Flandre & l'Alſace, théâtre éternel de la guerre, hériſſé de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi, & qui donnent le temps d'aſſembler des armées. Cette frontière a été négligée juſqu'à nos jours, ſans que peut-être on puiſſe en alléguer d'autre raiſon, ſinon que les hommes étendent rarement leurs ſoins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec une indignation douloureuſe, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait preſque plus que ſa capitale, & le prince *Eugène*, qui avait été élevé dans ſa cour, fuſſent prêts de lui enlever Toulon & Marſeille.

Août 1707. Toulon était aſſiégé & preſſé: une flotte anglaiſe, maîtreſſe de la mer, était devant le port & le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions & de concert auraient fait tomber Toulon. Marſeille ſans défenſe n'aurait pas tenu; & il était vraiſemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraiſemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des ſecours. On avait détaché des troupes de l'armée de *Villars*, dès que ces provinces avaient été menacées; & on ſacrifia les

avantages qu'on avait en Allemagne pour ſauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient eſt ſec, ſtérile, hériſſé de montagnes; les vivres rares; la retraite difficile. Les maladies, qui déſolèrent l'armée ennemie, combattirent encore pour *Louis XIV*. Le ſiége de Toulon fut levé, & bientôt la Provence délivrée, & le Dauphiné hors de danger: tant le ſuccès d'une invaſion eſt rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays. *Charles-Quint* y avait échoué; & de nos jours les troupes de la reine de Hongrie y échouèrent encore. (*f*)

La Provence ſauvée. 22 août 1707.

Cependant cette irruption, qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français: elle avait ravagé une grande étendue de terrain, & diviſé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuiſement, & lorſque la France comptait pour un grand ſuccès d'être échappée à une invaſion, *Louis XIV* aurait aſſez de grandeur & de reſſources pour tenter lui-même une invaſion dans la Grande-Bretagne, malgré le dépériſſement de ſes forces maritimes, & malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut propoſé par des

(*f*) Le reſpect pour la vérité dans les plus petites choſes oblige encore de relever le diſcours que le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* fait tenir par le roi de Suède *Charles XII* au duc de *Marlborough*. *Si Toulon eſt pris, je l'irai reprendre.* Ce général anglais n'était point auprès du roi de Suède dans le temps du ſiége. Il le vit dans Alt-ranſtad en avril 1707, & le ſiége de Toulon fut levé au mois d'août. *Charles XII* d'ailleurs ne ſe mêla jamais de cette guerre; il refuſa conſtamment de voir tous les français qu'on lui députa. On ne trouve dans les mémoires de *Maintenon* que des diſcours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir; & on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré.

écoſſais attachés au fils de *Jacques II.* Le ſuccès était douteux ; mais *Louis XIV* enviſagea une gloire certaine dans la ſeule entrepriſe. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé autant que l'intérêt politique.

Louis XIV envoie le prétendant en Ecoſſe avec une flotte.

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en ſoutenait le fardeau ſi difficilement en tant d'autres endroits, & tenter de rétablir du moins ſur le trône d'Ecoſſe le fils de *Jacques II*, pendant qu'on pouvait à peine maintenir *Philippe V* ſur celui d'Eſpagne, c'était une idée pleine de grandeur, & qui après tout n'était pas deſtituée de vraiſemblance.

Parmi les Ecoſſais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémiſſaient d'être dans la dépendance des Anglais. Leurs vœux ſecrets appelaient unanimement le deſcendant de leurs anciens rois, chaſſé au berceau des trônes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & à qui on avait diſputé juſqu'à ſa naiſſance. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes, qui combattraient pour lui, s'il pouvait ſeulement débarquer vers Edimbourg, avec quelque ſecours de la France.

Louis XIV, qui dans ſes proſpérités paſſées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils, dans le temps même de ſes revers. Huit vaiſſeaux de guerre, ſoixante & dix bâtimens de tranſport furent préparés à Dunkerque. Six mille hommes

Mars 1708. furent embarqués. Le comte de *Gacé*, depuis maréchal

Le prétendant aborde & revient.

de *Matignon*, commandait les troupes. Le chevalier *Forbin Janſon*, l'un des plus grands-hommes de mer, conduiſait la flotte. La conjoncture paraiſſait favorable ; il n'y avait en Ecoſſe que trois mille hommes

de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie. Ses ſoldats étaient occupés en Flandre ſous le duc de *Marlborough*. Mais il fallait arriver ; & les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaiſſeaux de guerre. Cette entrepriſe fut entièrement ſemblable à celle que nous avons vue en 1744 en faveur du petit-fils de *Jacques II*. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le miniſtère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On ſe ſaiſit dans Edimbourg des hommes les plus ſuſpects. Enfin, le prétendant s'étant préſenté aux côtes d'Ecoſſe, & n'ayant point vu de ſignaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de *Forbin*, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il ſauva la flotte ; mais tout le fruit de l'entrepriſe fut perdu. Il n'y eut que *Matignon* qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les proviſions de maréchal de France ; récompenſe de ce qu'il voulut & qu'il ne put faire.

Quelques (*g*) hiſtoriens ont ſuppoſé que la reine *Anne* était d'intelligence avec ſon frère. C'eſt une trop grande ſimplicité de penſer qu'elle invitât ſon compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps : on a cru qu'elle le favoriſait alors, parce

(*g*) Entr'autres *Reboulet*, pag. 233 du tom. VIII. Il fonde ſes ſoupçons ſur ceux du chevalier de *Forbin*. Celui qui a donné au public tant de menſonges, ſous le titre de mémoires de madame de *Maintenon*, & qui fit imprimer en 1752 à Francfort une édition frauduleuſe du *Siècle de Louis XIV*, demande dans une des notes qui ſont ces hiſtoriens qui ont prétendu que la reine *Anne* était d'intelligence avec ſon frère. *C'eſt un fantôme*, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'eſt point un fantôme & que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main : il n'eſt pas permis d'écrire l'hiſtoire autrement.

que depuis elle le regarda en ſecret comme ſon héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chaſſé par ſon ſucceſſeur ?

Duc de Bourgogne commande les armees.

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaiſes, le roi crut qu'en feſant paraître le duc de Bourgogne ſon petit-fils à la tête des armées de Flandre, la préſence de l'héritier préſomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à ſe perdre. Ce prince, d'un eſprit ferme & intrépide, était pieux, juſte & philoſophe. Il était fait pour commander à des ſages. Elève de *Fénélon* archevêque de Cambrai, il aimait ſes devoirs : il aimait les hommes ; il voulait les rendre heureux. Inſtruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain & comme une néceſſité malheureuſe, que comme une ſource de gloire. On oppoſa ce prince philoſophe au duc de *Marlborough :* on lui donna pour l'aider le duc de *Vendôme.* Il arriva ce qu'on ne voit que trop ſouvent : le grand capitaine ne fut pas aſſez écouté, & le conſeil du prince balança ſouvent les raiſons du général. Il ſe forma deux partis ; & dans l'armée des alliés, il n'y en avait qu'un, celui de la cauſe commune. Le prince *Eugène* était alors ſur le Rhin ; mais toutes les fois qu'il fut avec *Marlborough*, ils n'eurent jamais qu'un ſentiment.

Le duc de Bourgogne était ſupérieur en forces ; la France, que l'Europe croyait épuiſée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes ; & les alliés n'en avaient alors que quatre-vingts mille. Il avait encore l'avantage des négociations, dans un pays ſi

long-temps eſpagnol, fatigué de garniſons hollandaiſes, & où beaucoup de citoyens penchaient pour *Philippe V.* Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand & d'Ypres: mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La diviſion, qui mettait de l'incertitude dans le conſeil de guerre, fit que d'abord on marcha vers la Dendre, & que deux heures après on rebrouſſa vers l'Eſcaut, à Oudenarde : ainſi on perdit du temps. On trouva le prince *Eugène* & *Marlborough* qui n'en perdaient point, & qui étaient unis. On fut mis en déroute vers Oudenarde ; ce n'était pas une grande bataille, mais ce fut une fatale retraite. Les fautes ſe multiplièrent. Les régimens allaient où ils pouvaient ſans recevoir aucun ordre. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie, à quelques milles du champ de bataille.

Défaite à Oudenarde. 11 juillet 1708.

L'armée découragée ſe retira ſans ordre, ſous Gand, ſous Tournai, ſous Ypres, & laiſſa tranquillement le prince *Eugène*, maître du terrain, aſſiéger Lille avec une armée moins nombreuſe.

Mettre le ſiége devant une ville auſſi grande & auſſi fortifiée que Lille, ſans être maître de Gand, ſans pouvoir tirer ſes convois que d'Oſtende, ſans les pouvoir conduire que par une chauſſée étroite, au haſard d'être à tout moment ſurpris ; c'eſt ce que l'Europe appela une action téméraire, mais que la méſintelligence & l'eſprit d'incertitude, qui régnaient dans l'armée françaiſe, rendirent excuſable. C'eſt enfin ce que le ſuccès juſtifia. Leurs grands convois, qui pouvaient être enlevés, ne le furent point. Les

Siége de Lille.

troupes qui les eſcortaient, & qui devaient être battues par un nombre ſupérieur, ſurent victorieuſes. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchemens de l'armée ennemie encore imparfaits, ne les attaqua pas. Lille fut priſe au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'aſſiéger *Eugène* & *Marlborough* que ces généraux en état d'aſſiéger Lille. Le maréchal de *Boufflers* la défendit pendant près de quatre mois.

23 octobre 1708.

Les habitans s'accoutumèrent tellement au fracas du canon & à toutes les horreurs qui ſuivent un ſiége, qu'on donnait dans la ville des ſpectacles auſſi fréquentés qu'en temps de paix ; & qu'une bombe qui tomba près de la ſalle de la comédie n'interompit point le ſpectacle.

Le maréchal de *Boufflers* avait mis ſi bon ordre à tout que les habitans de cette grande ville étaient tranquilles ſur la foi de ſes fatigues. Sa défenſe lui mérita l'eſtime des ennemis, les cœurs des citoyens & les récompenſes du roi. Les hiſtoriens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû ſe ſouvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin & témoin eclairé, pour prouver ce qu'on avance. (*h*)

(*h*) Telle eſt l'hiſtoire qu'un libraire, nommé *van-Duren*, fit écrire par le jéſuite *la Motte*, réfugié en Hollande ſous le nom de *la Hode*, continuée par *la Martinière* ; le tout ſur les prétendus mémoires d'un comte de . . . ſecrétaire d'Etat. Les mémoires de madame de *Maintenon*, encore plus remplis de menſonges, diſent tome IV, page 119, que les aſſiégeans jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes : *Raſſurez-vous, Français, la Maintenon ne ſera pas votre reine ; nous ne leverons pas le ſiége. On croira*, ajoute-t-il, *que Louis dans la ferveur du plaiſir que lui donnait la certitude d'une victoire*

Cependant l'armée qui avait regardé faire le ſiége de Lille ſe fondait peu à peu ; elle laiſſa prendre enſuite Gand, Bruges, & tous ſes poſtes l'un après l'autre. Peu de campagnes furent auſſi fatales. Les officiers attachés au duc de *Vendôme* reprochaient toutes ces fautes au conſeil du duc de Bourgogne ; & ce conſeil rejetait tout ſur le duc de *Vendôme*. Les eſprits s'aigriſſaient par le malheur. (5) Un (*i*) courtiſan du duc de Bourgogne dit un jour au duc de *Vendôme* : *Voilà ce que c'eſt de n'aller jamais à la meſſe ; auſſi vous voyez quelles ſont nos diſgraces.* » Croyez-vous, » lui répondit le duc de *Vendôme*, que *Marlborough* y » aille plus ſouvent que moi ? » Les ſuccès rapides des alliés enflaient le cœur de l'empereur *Joſeph*. L'armée de France ſans ſuccès & ſans union.

inattendue, offrit ou promit le trône à madame de Maintenon. Comment dans *la ferveur* de l'impertinence peut-on mettre ſur le papier ces nouvelles & ces diſcours de halles ? comment cet inſenſé a-t-il pu pouſſer l'effronterie juſqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi ſon grand-père & fit prendre Lille par le prince *Eugène*, de peur que madame de *Maintenon* ne fût déclarée reine ?

(5) On peut voir les détails de cette campagne dans les mémoires de *Berwick*, mais il faut les lire avec précaution. *Berwick* était dans l'armée, mais humilié de ſervir ſous *Vendôme*, & preſque toujours d'un avis contraire au ſien. *Vendôme*, fatigué des contradictions qu'il éprouvait, ſemblait avoir perdu, pendant cette campagne, ſon activité & ſes talens. *Louis XIV* envoya deux fois *Chamillart* à l'armée comme un arbitre entre les généraux.

Durant le ſiége de Lille, *Marlborough* écrivit au maréchal de *Berwick* ſon neveu pour qu'il propoſât à *Louis XIV* d'entamer une négociation pour la paix avec les députés de Hollande, le prince *Eugène* & lui. On crut à la cour que cette propoſition était la ſuite des inquiétudes de *Marlborough*, ſur le ſuccès du ſiége de Lille, & on obligea le duc de *Berwick* à faire une réponſe négative. *Marlborough* aimait beaucoup la gloire & l'argent, & il pouvait alors déſirer la paix comme le meilleur moyen de mettre ſa fortune en ſureté, & d'ajouter une autre eſpèce de gloire à ſa réputation militaire qui ne pouvait plus croître. Bientôt après il s'oppoſa de toutes ſes forces à cette paix qu'il avait déſirée, parce que la guerre lui était devenue néceſſaire pour ſoutenir ſon crédit dans ſa patrie.

(*i*) Le marquis d'*O*.

Deſpotique dans l'Empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris preſqu'ouvert par la priſe de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardieſſe de pénétrer de Courtrai juſqu'auprès de Verſailles, & avait enlevé ſur le pont de Sève le premier écuyer du roi, croyant ſe ſaiſir de la perſonne du dauphin, père du duc de Bourgogne. (*k*) La terreur était dans Paris.

L'empereur *Joſeph I* force le pape à reconnaître *Charles* ſon frere, roi d'Eſpagne.

L'empereur avait autant d'eſpérance au moins d'établir ſon frère *Charles* en Eſpagne que *Louis XIV* d'y conſerver ſon petit-fils. Déjà cette ſucceſſion, que les Eſpagnols avaient voulu rendre indiviſible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie & le royaume de Naples. *Charles* ſon frère avait encore la Catalogne & une partie de l'Arragon. L'empereur força alors le pape *Clément XI* à reconnaître l'archiduc pour roi d'Eſpagne. Ce pape, dont on diſait qu'il reſſemblait à *St Pierre*, parce qu'il affirmait, niait, ſe repentait & pleurait, avait toujours reconnu *Philippe V*, à l'exemple de ſon prédéceſſeur; & il était attaché à la maiſon de Bourbon L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'Empire beaucoup de fiefs qui relevaient juſqu'alors des papes, & ſurtout Parme & Plaiſance, en ravageant

(*k*) Ce furent des officiers au ſervice de Hollande qui firent ce coup hardi. Preſque tous étaient des français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choiſir une nouvelle patrie; ils prirent la chaiſe du marquis de *Beringhen* pour celle du dauphin, parce qu'elle avait l'écuſſon de France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval; mais comme il était âgé & infirme, ils eurent la politeſſe en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaiſe de poſte. Cela conſuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivre, & ceux qui l'avaient enlevé furent priſonniers eux-mêmes; quelques minutes plus tard ils auraient pris le dauphin qui arrivait après *Beringhen* avec un ſeul garde.

quelques terres eccléſiaſtiques, en ſe ſaiſiſſant de la ville de Comacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait diſputé le droit le plus léger; & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône : mais la puiſſance des clefs étant réduite à peu près au point où elle doit l'être, *Clément XI*, animé par la France, avait oſé un moment ſe ſervir de la puiſſance du glaive. Il arma, & s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains, ſous un gouvernement tout ſacerdotal, n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il déſarma; il laiſſa Comacchio en dépôt à l'empereur ; il conſentit à écrire à l'archiduc : *A notre très-cher fils roi catholique en Eſpagne.* Une flotte anglaiſe dans la Méditerranée, & les troupes allemandes ſur ſes terres, le forcèrent bientôt d'écrire : *A notre très-cher fils roi des Eſpagnes.* Ce ſuffrage du pape, qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne, pouvait quelque choſe ſur le peuple eſpagnol, à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner, parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar.

Reſtait à la monarchie eſpagnole, au-delà du Août 1708. continent, l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. Une flotte anglaiſe donna la Sardaigne à l'empereur *Joſeph;* car les Anglais voulaient que l'archiduc ſon frère n'eût que l'Eſpagne. Leurs armes feſaient alors les traités de partage. Ils réſervèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps, & aimèrent mieux employer leurs vaiſſeaux à chercher ſur les mers les galions de l'Amérique, dont ils prirent quelques-uns, qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres.

La France était auſſi humiliée que Rome, & plus en danger: les reſſources s'épuiſaient; le crédit était anéanti; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ſes proſpérités, murmuraient contre *Louis XIV* malheureux.

Grande détreſſe de la France.

Des partiſans, à qui le miniſtère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ſes beſoins preſſans, s'engraiſſaient du malheur public, & inſultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était diſſipé. Sans l'induſtrie hardie de quelques négocians, & ſurtout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou, & rapportèrent trente millions dont ils prêtèrent la moitié à l'Etat, *Louis XIV* n'aurait pas eu de quoi payer ſes troupes. La guerre avait ruiné la France, & des marchands la ſauvèrent. Il en fut de même en Eſpagne. Les galions, qui ne furent pas pris par les Anglais, ſervirent à défendre *Philippe*. Mais cette reſſource de quelques mois ne rendait pas les recrues de ſoldats plus faciles. *Chamillart*, élevé au miniſtère des finances & de la guerre, ſe démit en 1708 des finances, qu'il laiſſa dans un déſordre que rien ne put réparer ſous ce règne; & en 1709 il quitta le miniſtère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus ſévère qu'il ſouffrait, ne ſongeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes ſont inévitables. (*l*) *Voiſin* qui après lui gouverna l'Etat

(*l*) L'hiſtoire de l'ex-jéſuite *la Motte*, rédigée par *la Martinière*, dit que *Chamillart* fut deſtitué du miniſtère des finances en 1703, & que la voix publique y appela le maréchal d'*Harcourt*. Les fautes de cet hiſtorien ſont ſans nombre.

militaire

militaire, & *Deſmarets* qui adminiſtra les finances, ne purent ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti. (6)

Funeſtes effets de l'hiver de 1709.

Le cruel hiver de 1709 acheva de déſeſpérer la nation. Les oliviers, qui ſont une grande reſſource dans le midi de la France, périrent. Preſque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'eſpérance de récolte. On avait très-peu de magaſins. Les grains qu'on pouvait faire venir à grands frais des Echelles du Levant & de l'Afrique pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait preſque plus de vaiſſeaux de guerre à oppoſer. Le fléau de cet hiver était général dans l'Europe, mais les ennemis avaient plus de reſſources. Les Hollandais ſurtout, qui ont été ſi long-temps les facteurs des nations, avaient aſſez de magaſins pour mettre les armées floriſſantes des alliés dans l'abondance; tandis que les troupes de France, diminuées & découragées, ſemblaient devoir périr de miſère.

Le roi vendit pour quatre cents mille francs de vaiſſelle d'or. Les plus grands ſeigneurs envoyèrent leur vaiſſelle d'argent à la monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Pluſieurs familles, à Verſailles même, ſe nourrirent de pain d'avoine. Madame de *Maintenon* en donna l'exemple.

Louis XIV demande la paix.

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'héſita pas, dans ces circonſtances funeſtes, à la demander à ces mêmes Hollandais autrefois ſi maltraités par lui.

(6) Pour bien juger *Deſmarets* il faut lire le mémoire qu'il préſenta au régent pour lui rendre compte de ſon adminiſtration; ce mémoire fait regreter que ce prince ne l'ait pas laiſſé à la tête des finances.

Les Etats-Généraux n'avaient plus de ſtathouder depuis la mort du roi *Guillaume;* & les magiſtrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commiſſaires hollandais, députés à l'armée, traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur ſolde. *Qu'on faſſe venir Holſtein*, diſaient-ils; *qu'on diſe à Heſſe de nous venir parler.* (*m*) Ainſi s'expliquaient des marchands qui, dans la ſimplicité de leurs vêtemens & dans la frugalité de leurs repas, ſe plaiſaient à écraſer à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages, & la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

Les Hollandais deviennent fiers.

On les avait vus vendre à bas prix leur attachement à *Louis XIV* en 1665, ſoutenir leurs malheurs en 1672 & les réparer avec un courage intrépide; & alors ils voulaient uſer de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de ſimples démonſtrations de ſupériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puiſſance : ils voulaient que leur Etat eût en ſouveraineté dix villes en Flandre, entr'autres Lille qui était entre leurs mains, & Tournai qui n'y était pas encore. Ainſi les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non-ſeulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche pour laquelle ils combattaient; comme Veniſe avait autrefois augmenté ſon territoire des terres de tous ſes voiſins. L'eſprit républicain eſt au fond auſſi ambitieux que l'eſprit monarchique.

(*m*) C'eſt ce que l'auteur tient de la bouche de vingt perſonnes qui les entendirent parler ainſi à Lille après la priſe de cette ville. Cependant il ſe peut que ces expreſſions fuſſent moins l'effet d'une fierté groſſière que d'un ſtyle laconique aſſez en uſage dans les armées.

Il y parut bien quelques mois après ; car lorſque ce ſantôme de négociation fut évanoui, lorſque les armes des alliés eurent encore de nouveaux avantages, le duc de *Marlborough*, plus maître alors que ſa ſouveraine en Angleterre, & gagné par la Hollande, fit conclure avec les Etats-Généraux, en 1709, ce célèbre traité de la barrière, par lequel ils reſteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait ſur la France, auraient garniſon dans vingt places de la Flandre aux dépens du pays, dans Hui, dans Liége & dans Bonn ; & auraient en toute ſouveraineté la haute Gueldre. Ils ſeraient devenus en effet ſouverains des dix-ſept provinces des Pays-bas ; ils auraient dominé dans Liége & dans Cologne. C'eſt ainſi qu'ils voulaient s'agrandir ſur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourriſſaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya ſecrétement le préſident *Rouillé* pour eſſayer de traiter avec eux.

Prétentions des Hollandais.

Ce négociateur vit d'abord dans Anvers deux magiſtrats d'Amſterdam, *Bruys* & *Vanderduſſen*, qui parlèrent en vainqueurs, & qui déployèrent avec l'envoyé du plus fier des rois toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672. On affecta enſuite de négocier quelque temps avec lui, dans un de ces villages que les généraux de *Louis XIV* avaient mis autrefois à feu & à ſang. Quand on l'eut joué aſſez long-temps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi ſon petit-fils à deſcendre du trône ſans aucun dédommagement ; que l'électeur de Bavière *François-Marie*, & ſon frère l'électeur de Cologne demandaſſent grâce, ou que le ſort des armes ferait les traités.

Le roi leur envoie un négociateur.

Les dépêches déſeſpérantes du préſident de *Rouillé* arrivaient coup ſur coup au conſeil dans le temps de la plus déplorable miſère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funeſtes. L'hiver de 1709 laiſſait des traces affreuſes ; le peuple périſſait de famine. Les troupes n'étaient point payées ; la déſolation était par-tout. Les gémiſſemens & les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le conſeil était compoſé du dauphin, du duc de Bourgogne ſon fils, du chancelier de France *Pontchartrain*, du duc de *Beauvilliers*, du marquis de *Torci*, du ſecrétaire d'Etat de la guerre *Chamillart* & du contrôleur-général *Deſmarets*. Le duc de *Beauvilliers* fit une peinture ſi touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en verſa des larmes & tout le conſeil y mêla les ſiennes. Le chancelier conclut à faire la paix à quelque prix que ce pût être. Les miniſtres de la guerre & des finances avouèrent qu'ils étaient ſans reſſource. *Une ſcène ſi triſte*, dit le marquis de *Torci*, *ſerait difficile à décrire, quand même il ſerait permis de révéler le ſecret de ce qu'elle eut de plus touchant.* Ce ſecret n'était que celui des pleurs qui coulèrent.

Le marquis de *Torci*, dans cette criſe, propoſa d'aller lui-même partager les outrages qu'on feſait au roi dans la perſonne du préſident *Rouillé ;* mais comment pouvait-il eſpérer d'obtenir ce que les vainqueurs avaient déjà refuſé ? il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures.

Les alliés commençaient déjà la campagne. *Torci* va ſous un nom emprunté juſque dans la Haye. Le grand-penſionnaire *Heinſius* eſt bien étonné, quand

22 mai 1709.

on lui annonce que celui qui eſt regardé chez les étrangers comme le principal miniſtre de France eſt dans ſon antichambre. *Heinſius* avait été autrefois envoyé en France par le roi *Guillaume*, pour y diſcuter ſes droits ſur la principauté d'Orange. Il s'était adreſſé à *Louvois* ſecrétaire d'Etat ayant le département du Dauphiné, ſur la frontière duquel Orange eſt ſituée. Le miniſtre de *Guillaume* parla vivement, non-ſeulement pour ſon maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que *Louvois* lui répondit *qu'il le ferait mettre à la baſtille?* (*n*) Un tel diſcours tenu à un ſujet eût été odieux; tenu à un miniſtre étranger, c'était un inſolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laiſſé des impreſſions profondes dans le cœur du magiſtrat d'un peuple libre.

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil ſuivi de tant d'humiliations. Le marquis de *Torci*, ſuppliant dans la Haye au nom de *Louis XIV*, s'adreſſa au prince *Eugène* & au duc de *Marlborough*, après avoir perdu ſon temps avec *Heinſius*. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait ſa grandeur & ſa vengeance; le duc ſa gloire & une fortune immenſe qu'il aimait également; le troiſième, gouverné par les deux autres, ſe regardait comme un ſpartiate qui abaiſſait un roi de Perſe. Ils propoſèrent non pas une paix, mais une trêve; & pendant cette trêve une ſatisfaction entière pour tous leurs alliés, & aucune pour les alliés du roi; à condition que le roi ſe joindrait à ſes ennemis pour chaſſer

Humiliation de *Louis XIV*.

Propoſitions inſultantes faites à *Louis XIV*.

(*n*) Voyez les mémoires de *Torci*, tome III, page 2; ils ont confirmé tout ce qui eſt avancé ici.

d'Eſpagne ſon propre petit-fils dans l'eſpace de deux mois, & que pour ſureté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg & Briſaç, & par renoncer à la ſouveraineté de l'Alſace. *Louis XIV* ne s'était pas attendu, quand il refuſait autrefois un régiment au prince *Eugène*, quand *Churchil* n'était pas encore colonel en Angleterre, & qu'à peine le nom de *Heinſius* lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui impoſeraient de pareilles lois. En vain *Torci* voulut tenter *Marlborough* par l'offre de quatre millions: le duc qui aimait autant la gloire que l'argent, & qui, par ſes gains immenſes produits par des victoires, était au-deſſus de quatre millions, laiſſa au miniſtre de France la douleur d'une propoſition honteuſe & inutile. *Torci* rapporta au roi les ordres de ſes ennemis. *Louis XIV* fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ſes ſujets. Il ſe juſtifia devant eux; il adreſſa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire, par laquelle, en rendant compte à ſes peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore ſoutenir, il excitait leur indignation, leur honneur & même leur pitié. (*o*) Les politiques dirent que *Torci* n'était allé s'humilier à la Haye que pour mettre les

(*o*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, pag. 92 & 93 du tome V, que *le duc de Marlborough & le prince Eugène gagnèrent Heinſius*, comme ſi *Heinſius* avait eu beſoin d'être gagné. Il met dans la bouche de *Louis XIV*, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein conſeil, ces mots bas & plats: *Alors comme alors.* Il cite l'auteur du *Siecle de Louis XIV*, & le reprend d'avoir dit que *Louis XIV fit afficher ſa lettre circulaire dans les rues de Paris.* Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV.* Il n'y a pas un ſeul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition ſubreptice qu'il fit à Francfort en 1752.

ennemis dans leur tort, pour juſtifier *Louis XIV* aux yeux de l'Europe, & pour animer les Français par le reſſentiment de l'outrage fait en ſa perſonne à la nation; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laiſſa même encore quelques jours le préſident *Rouillé* à la Haye, pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes: & pour toute réponſe, les Etats ordonnèrent à *Rouillé* de partir dans vingt-quatre heures.

Réſolution de *Louis XIV*.

Louis XIV, à qui l'on rapporta des réponſes ſi dures, dit en plein conſeil: *Puiſqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* Il ſe prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine, qui déſolait les campagnes, fut une reſſource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain ſe firent ſoldats. Beaucoup de terres reſtèrent en friche; mais on eut une armée. Le maréchal de *Villars*, qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur, & qui avait eu quelques petits ſuccès, fut rappelé en Flandre, comme celui en qui l'Etat mettait ſon eſpérance.

Déjà *Marlborough* avait pris Tournai, dont *Eugène* avait couvert le ſiége. Déjà ces deux généraux marchaient pour inveſtir Mons. Le maréchal de *Villars* s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de *Boufflers*, ſon ancien, qui avait demandé à ſervir ſous lui. *Boufflers* aimait véritablement le roi & la patrie. Il prouva en cette occaſion (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'eſprit) que dans un Etat monarchique, & ſurtout ſous un bon maître, il y a des vertus. Il y en a ſans doute

Action honorable du maréchal de *Boufflers*.

tout autant que dans les républiques, avec moins d'enthouſiaſme peut-être, mais avec plus de ce qu'on appelle honneur. (*p*)

Dès que les Français s'avancèrent pour s'oppoſer à l'inveſtiſſement de Mons, les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies & du village de Malplaquet.

(*p*) Cet endroit mérite d'être éclairci. L'auteur célebre de l'*Eſprit des lois* dit que l'honneur eſt le principe des gouvernemens monarchiques, & la vertu le principe des gouvernemens républicains.

Ce ſont-là des idées vagues & confuſes qu'on a attaquées d'une manière auſſi vague; parce que rarement on convient de la valeur des termes, rarement on s'entend. L'honneur eſt le deſir d'être houoré, d'être eſtimé : de-là vient l'habitude de ne rien faire dont on puiſſe rougir. La vertu eſt l'accompliſſement des devoirs, indepeudamment du déſir de l'eſtime : de-là vient que l'honneur eſt commun, la vertu rare.

Le principe d'une monarchie, ou d'une république, n'eſt ni l'honneur ni la vertu. Une monarchie eſt fondée ſur le pouvoir d'un ſeul; uue république eſt fondée ſur le pouvoir que pluſieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un ſeul. La plupart des monarehies ont été établies par des chefs d'armées, les républiques par des citoyens aſſemblés. L'honneur eſt commun à tous les hommes, & la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour-propre de chaque membre d'une république veille ſur l'amour-propre des autres; chacun voulant être maître, perſonne ne l'eſt; l'ambition de chaque particulier eſt un frein public, & l'égalité règne.

Dans une monarchie affermie, l'ambition ne peut s'élever qu'en plaiſant au maître, on à cenx qui gouvernent ſous le maître. Il n'y a dans ces premiers reſſorts ni honneur ni vertu, de part ni d'autre; il n'y a que de l'intérêt. La vertu eſt en tout pays le fruit de l'éducation & du caractère. Il eſt dit dans l'*Eſprit des lois* qu'il faut plus de vertu dans une république; c'eſt en un ſens tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour, pour réſiſter à tant de ſéductions. Le duc de *Montauſier*, le duc de *Beauvilliers* étaient des hommes d'une vertu très-auſtère. Le maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de *Torci* a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs-généraux *le Pelletier* & *Chamillart* paſſèrent pour être moins habiles que vertueux.

Il faut avouer que *Louis XIV*, dans cette guerre malheureuſe, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables; c'eſt une obſervation très-vraie, & très-importante dans une hiſtoire où les mœurs ont tant de part.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingts mille combattans, & celle du maréchal de *Villars* d'environ ſoixante & dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés, cent quarante. Le duc de *Marlborough* commandait l'aile droite, où étaient les Anglais & les troupes allemandes à la ſolde d'Angleterre. Le prince *Eugène* était au centre; *Tilli* & un comte de *Naſſau*, à la gauche avec les Hollandais.

Le maréchal de *Villars* prit pour lui la gauche, & laiſſa la droite au maréchal de *Boufflers*. Il avait retranché ſon armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, long-temps malheureuſes, dont la moitié était compoſée de nouvelles recrues, & convenable encore à la ſituation de la France, qu'une défaite entière eût miſe aux derniers abois. Quelques hiſtoriens ont blâmé le général dans ſa diſpoſition : *Il devait*, diſaient-ils, *paſſer une large trouée, au lieu de la laiſſer devant lui*. Ceux qui de leur cabinet jugent ainſi ce qui ſe paſſe ſur un champ de bataille ne ſont-ils pas trop habiles? 1 ſeptembre 1709.

Tout ce que je ſais, c'eſt ce que le maréchal dit lui-même que les ſoldats, qui ayant manqué de pain un jour entier venaient de le recevoir, en jettèrent une partie pour courir plus légérement au combat. Il y a eu depuis pluſieurs ſiècles peu de batailles plus diſputées & plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre choſe de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut preſque toute détruite, & même pourſuivie la

baïonnette au bout du fuſil. *Marlborough* à la droite feſait & ſoutenait les plus grands efforts. Le maréchal de *Villars* dégarnit un peu ſon centre pour s'oppoſer à *Marlborough*, & alors même ce centre fut attaqué. Les retranchemens qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put réſiſter. Le maréchal, en accourant de ſa gauche à ſon centre, fut bleſſé, & la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourans.

On marchait ſur les cadavres entaſſés, ſurtout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laiſſèrent environ vingt & un mille tués ou bleſſés; mais le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

Le maréchal de *Boufflers* (*q*) fit la retraite en bon

(*q*) Dans le livre intitulé *Mémoires du maréchal de Berwick*, il eſt dit que le maréchal de *Berwick* fit cette retraite. C'eſt ainſi que tant de mémoires ſont écrits. On trouve dans ceux de madame de *Maintenon* par *la Beaumelle*, tome V, page 99, que les allies accuſerent le maréchal de Villars *de s'être bleſſé lui-même*, & *que les Français lui reprocherent de s'être retiré trop tôt*. Ce ſont deux impoſtures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine au-deſſous du genou, qui lui fracaſſa l'os, & qui le fit boiter toute ſa vie. Le roi lui envoya le Sr *Maréchal* ſon premier chirurgien, qui ſeul empêcha qu'on lui coupât la cuiſſe. C'eſt ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de *Villars* & de ce chirurgien célèbre: c'eſt ce que tous les officiers ont ſu; c'eſt ce que M. le duc de *Villars* daigne me confirmer par ſes lettres. Il n'oppoſe que le mépris aux ſottiſes inſolentes & calomnieuſes de *la Beaumelle*.

N. B. Les mémoires de *Berwick* dont parle M. de *Voltaire* ne ſont pas le même ouvrage que nous avons cité dans nos notes. Le maréchal de *Berwick* défendit le Dauphiné & la Provence contre le duc de Savoie pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711 & 1712, avec beaucoup de ſuccès & malgré une grande infériorité de forces. Ces campagnes, pendant leſquelles

ordre, aidé du prince de *Tingri-Montmorenci*, depuis maréchal de *Luxembourg*, héritier du courage de ſes pères. L'armée ſe retira entre le Quénoi & Valenciennes, emportant pluſieurs drapeaux & étendards pris ſur les ennemis. Ces dépouilles conſolèrent *Louis XIV :* & on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir diſputée ſi long-temps, & de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de *Villars*, en revenant à la cour, aſſura le roi que ſans ſa bleſſure il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général perſuadé; mais j'ai vu peu de perſonnes qui le cruſſent.

On peut s'étonner qu'une armée, qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu, n'eſſayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage que celui de coucher au milieu de leurs morts, allaſſent faire le ſiége de Mons. Les Hollandais craignirent pour cette entrepriſe. Ils héſitèrent. Mais le nom de bataille perdue impoſe aux vaincus, & les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire; & le ſoldat, à qui on dit qu'il a été battu, craint de l'être encore. Ainſi Mons fut aſſiégé & pris, & toujours pour les Hollandais, qui le gardèrent, ainſi que Tournai & Lille.

il n'y eut aucune action d'éclat, lui ont fait plus d'honneur auprès des militaires que la victoire d'Almanza & la priſe de Barcelone; & l'ont placé, dans l'opinion des hommes éclairés, fort au-deſſus de pluſieurs généraux qui ont eu des ſuccès plus brillans. Il fut envoyé en Flandre après la bataille de Malplaquet, pour faire lever le ſiége de Mons; entrepriſe qu'il ne trouva point praticable. C'eſt ce qui a trompé l'auteur des faux mémoires de *Berwick*. M. de *Voltaire* ne parle point de ces campagnes de Dauphiné; mais il avait paſſé ſa jeuneſſe chez les princes de *Vendôme* & chez le maréchal de *Villars* qui n'aimaient pas le maréchal de *Berwick*.

CHAPITRE XXII.

Louis XIV continue à demander la paix & à ſe défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Eſpagne ſur le trône.

NON-SEULEMENT les ennemis avançaient ainſi pied à pied, & ſefaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France; mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller ſurprendre la Franche-Comté, & pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général *Merci*, chargé de faciliter cette entrepriſe, en entrant dans la haute Alſace par Baſle, fut heureuſement arrêté près de l'île de Neubourg ſur le Rhin, par le comte depuis maréchal *du Bourg*. Je ne ſais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de *Merci* ont toujours été auſſi malheureux qu'eſtimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie; (*) mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre; & l'intérieur du royaume était dans un état ſi languiſſant que le roi demanda encore la paix en ſuppliant. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Eſpagne, de ne donner aucun ſecours à ſon petit-fils, & de l'abandonner à ſa fortune; de donner quatre places en otage; de rendre Strasbourg & Briſac; de renoncer à la ſouveraineté de l'Alſace, & de n'en garder que la préfecture; de raſer toutes ſes places depuis Baſle

Victoire du maréchal *du Bourg*, 26 août 1709.

Offres de *Louis XIV.*

(*) Voyez la note précédente, *N. B.*

juſqu'à Philipsbourg ; de combler le port ſi long-temps redoutable de Dunkerque, & d'en raſer les fortifications ; de laiſſer aux Etats-Généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient ſervir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de diſcuter les ſoumiſſions de *Louis XIV*. On permit à ſes plénipotentiaires de venir, au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertrudenberg les prières de ce monarque : il choiſit le maréchal d'*Uxelles*, homme froid, taciturne, d'un eſprit plus ſage qu'élevé & hardi ; & l'abbé depuis cardinal de *Polignac*, l'un des plus beaux eſprits & des plus éloquens de ſon ſiècle, qui impoſait par ſa figure & par ſes grâces. L'eſprit, la ſageſſe, l'éloquence ne ſont rien dans des miniſtres, lorſque le prince n'eſt pas heureux : ce ſont les victoires qui font les traités. Les ambaſſadeurs de *Louis XIV* furent plutôt confinés qu'admis à Gertrudenberg. Les députés venaient entendre leurs offres, & les rapportaient à la Haye au prince *Eugène*, au duc de *Marlborough*, au comte de *Zinzindorf* ambaſſadeur de l'empereur ; & ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur inſultait par des libelles outrageans, tous compoſés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de *Louis XIV* que *Marlborough* & *Eugène*.

Congrès de Gertrudenberg.

Les plénipotentiaires de France pouſſèrent l'humiliation juſqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détrôner *Philippe V*, & ne furent point écoutés. On exigea que *Louis XIV*, pour préliminaires,

s'engageât ſeul à chaſſer d'Eſpagne ſon petit-fils dans deux mois par la voie des armes. Cette inhumanité abſurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inſpirée par de nouveaux ſuccès.

Tandis que les alliés parlaient ainſi en maîtres irrités contre la grandeur & la fierté de *Louis XIV* également abaiſſées, ils prenaient la ville de Douai. Ils s'emparèrent bientôt après de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant; & le lord *Stair* propoſa d'envoyer des partis juſqu'à Paris.

Preſque dans le même temps, l'armée de l'archiduc commandée en Eſpagne par *Gui de Staremberg*, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince *Eugène*, remporta près de Saragoſſe une victoire complète ſur l'armée en qui le parti de *Philippe V* avait mis ſon eſpérance, à la tête de laquelle était le marquis de *Bay*, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes qui ſe diſputaient l'Eſpagne, & qui étaient l'un & l'autre à portée de leur armée, ne ſe trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fît la guerre par lui-même. Il était triſte qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ſes deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain, ſur lequel l'empereur *Joſeph* lui feſait déjà des difficultés, & dont on l'aurait dépouillé à la première occaſion.

Bataille de Saragoſſe, 20 août 1710.

Cet empereur était heureux par-tout, & n'était nulle part modéré dans ſon bonheur. Il démembrait de ſa ſeule autorité la Bavière; il en donnait les fiefs à ſes parens & à ſes créatures. Il dépouillait le jeune

L'empereur *Joſeph I* heureux & puiſſant.

duc de la Mirandole en Italie; & les princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, ſans penſer qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient; tant était encore dominante dans les eſprits la vieille haine contre le nom de *Louis XIV*, qui ſemblait le premier des intérêts. La fortune de *Joſeph* le fit encore triompher des mécontens de Hongrie. La France avait ſuſcité contre lui le prince *Ragotski*, armé pour ſes prétentions & pour celles de ſon pays. *Ragotski* fut battu, ſes villes priſes, ſon parti ruiné. Ainſi *Louis XIV* était également malheureux au dehors, au dedans, ſur mer & ſur terre, dans les négociations publiques & dans les intrigues ſecrètes.

Philippe V obligé de fuir encore.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc *Charles*, frère de l'heureux *Joſeph*, régnerait ſans concurrent en Eſpagne. L'Europe était menacée d'une puiſſance plus terrible que celle de *Charles-Quint;* & c'était l'Angleterre long-temps ennemie de la branche d'Autriche-eſpagnole, & la Hollande ſon eſclave révoltée, qui s'épuiſaient pour l'établir. *Philippe V* réfugié à Madrid en ſortit encore, & ſe retira à Valladolid; tandis que l'archiduc *Charles* fit ſon entrée en vainqueur dans la capitale.

Le roi de France ne pouvait plus ſecourir ſon petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ſes ennemis exigeaient à Gertrudenberg, d'abandonner la cauſe de *Philippe*, en ſeſant revenir, pour ſa propre défenſe, quelques troupes demeurées en Eſpagne. Lui-même à peine pouvait réſiſter vers la Savoie, vers le Rhin, & ſurtout en Flandre, où ſe portaient les plus grands coups.

L'Eſpagne déſolée.

L'Eſpagne était encore bien plus à plaindre que la France. Preſque toutes ſes provinces avaient été ravagées par leurs ennemis & par leurs défenſeurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périſſait. La diſette était générale; mais cette diſette fut plus funeſte aux vainqueurs qu'aux vaincus; parce que dans une grande étendue de pays, l'affection des peuples refuſait tout aux Autrichiens & donnait tout à *Philippe*. Ce monarque n'avait plus ni troupes ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie ſa fortune chancelante, loin de continuer de commander ſes armées, était regardé alors comme ſon ennemi. Il eſt certain que malgré l'affection de la ville de Madrid pour *Philippe*, malgré la fidélité de beaucoup de grands & de toute la Caſtille, il y avait contre *Philippe V* un grand parti en Eſpagne. Tous les Catalans, nation belliqueuſe & opiniâtre, tenaient obſtinément pour ſon concurrent. La moitié de l'Arragon était auſſi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement : une autre haïſſait plus l'archiduc qu'elle n'aimait *Philippe*. Le duc d'Orléans, du même nom de *Philippe*, mécontent d'ailleurs des miniſtres eſpagnols, & de la princeſſe des *Urſins* qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre; & lorſque *Louis XIV* avait propoſé lui-même d'abandonner ſon petit-fils, & qu'on parlait déjà en Eſpagne d'une abdication, le duc d'Orléans ſe crut digne de remplir la place que *Philippe V* ſemblait devoir quitter. Il avait à cette couronne des droits que le teſtament du feu roi d'Eſpagne avait

Philippe V preſqu'abandonné.

avait négligés, & que ſon père avait maintenus par une proteſtation.

Il fit par ſes agens une ligue avec quelques grands d'Eſpagne, par laquelle ils s'engageaient à le mettre ſur le trône en cas que *Philippe V* en deſcendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'eſpagnols empreſſés à ſe ranger ſous les drapeaux d'un prince qui ſavait combattre. Cette entrepriſe, ſi elle eût réuſſi, pouvait ne pas déplaire aux puiſſances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Eſpagne & la France réunies dans une même main; & elle aurait apporté moins d'obſtacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Verſailles. Ses agens furent empriſonnés en Eſpagne. *Philippe V* ne pardonna pas à ſon parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, & d'avoir eu la penſée de lui ſuccéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monſeigneur, père de *Philippe V*, opina dans le conſeil qu'on fît le procès à celui qu'il regardait comme coupable : mais le roi aima mieux enſevelir dans le ſilence un projet informe & excuſable, que de punir ſon neveu dans le temps qu'il voyait ſon petit-fils toucher à ſa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragoſſe, le conſeil du roi d'Eſpagne & la plupart des grands voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à oppoſer à *Staremberg*, qu'on regardait comme un autre *Eugène*, écrivirent en corps à *Louis XIV* pour lui demander le duc de *Vendôme*. Ce prince retiré dans Anet partit alors, & ſa préſence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, & que la

malheureuſe campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Eſpagnols. Sa popularité, ſa libéralité qui allait juſqu'à la profuſion, ſa franchiſe, ſon amour pour les ſoldats lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Eſpagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à *Bertrand du Gueſclin*. Son nom ſeul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes, des villages & des religieux en donnèrent. Un eſprit d'enthouſiaſme ſaiſit la nation. Les
Août 1710. débris de la bataille de Saragoſſe ſe rejoignirent tous lui à Valladolid. Tout s'empreſſa de fournir des recrues. Le duc de *Vendôme*, ſans laiſſer ralentir un moment cette nouvelle ardeur, pourſuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi de ſe retirer vers le Portugal; le ſuit, paſſe le Tage à la nage, fait priſonnier dans Brihuega *Stanhope* avec cinq mille anglais; atteint le général *Staremberg* & le lendemain lui livre la bataille de Villa-Vicioſa. *Philippe V* qui n'avait point encore combattu avec ſes autres généraux, animé de l'eſprit du duc de *Vendôme*, ſe met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière; de ſorte qu'en quatre mois de temps, ce prince, qui
Philippe V solidement retabli. était arrivé quand tout était déſeſpéré, rétablit tout, & affermit pour jamais la couronne d'Eſpagne ſur la tête de *Philippe*. (r)

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les

(r) On aſſure qu'après la bataille, *Philippe V* n'ayant point de lit, le duc de *Vendôme* lui dit : *Je vais vous faire donner le plus beau lit ſur lequel jamais roi ait couché*; & il fit faire un matelas des étendards & des drapeaux pris ſur les ennemis.

alliés, une autre plus ſourde & non moins déciſive ſe préparait en Angleterre. Une allemande avait par ſa mauvaiſe conduite fait perdre à la maiſon d'Autriche toute la ſucceſſion de *Charles-Quint*, & avait été ainſi le premier mobile de la guerre; une anglaiſe par ſes imprudences procura la paix. *Sara Jennings*, ducheſſe de *Marlborough* gouvernait la reine *Anne*, & le duc gouvernait l'Etat. Il avait en ſes mains les finances, par le grand-tréſorier *Godolphin*, beau-père d'une de ſes filles. *Sunderland* ſecrétaire d'Etat, ſon gendre, lui ſoumettait le cabinet. Toute la maiſon de la reine, où commandait ſa femme, était à ſes ordres. Il était maître de l'armée, dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Wighs* & les *Toris*, diviſaient l'Angleterre, les *Wighs*, à la tête deſquels il était, feſaient tout pour ſa grandeur; & les *Toris* avaient été forcés à l'admirer & à ſe taire. Il n'eſt pas indigne de l'hiſtoire d'ajouter que le duc & la ducheſſe étaient les plus belles perſonnes de leur temps, & que cet avantage ſéduit encore la multitude, quand il eſt joint aux dignités & à la gloire.

Intrigues à la cour de Londres, cauſes d'un grand changement.

Il avait plus de crédit à la Haye que le grand-penſionnaire, & il influait beaucoup en Allemagne. Négociateur & général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puiſſance & une gloire ſi étendues. Il pouvait encore affermir ſon pouvoir par ſes richeſſes immenſes, acquiſes dans le commandement. J'ai entendu dire à ſa veuve qu'après les partages faits à quatre enfans il lui reſtait, ſans aucune grâce de la cour, ſoixante & dix mille pièces de revenu, qui font plus de quinze cents cinquante

mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait ſe faire un parti que la reine *Anne* n'aurait pu détruire ; & ſi ſa femme avait eu plus de complaiſance, jamais la reine n'eût briſé ſes liens. Mais le duc ne put jamais triompher de ſon goût pour les richeſſes, ni la ducheſſe de ſon humeur. La reine l'avait aimée avec une tendreſſe qui allait juſqu'à la ſoumiſſion & à l'abandonnement de toute volonté.

Une petite cauſe produit de très-grands changemens.

Dans de pareilles liaiſons, c'eſt d'ordinaire du côté des ſouverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la ſupériorité ; ce ſont eux qui font ſentir le joug, & c'était la ducheſſe de *Marlborough* qui l'appeſantiſſait. Il fallait une favorite à la reine *Anne ;* elle ſe tourna du côté de miladi *Masham*, ſa dame d'atour. Les jalouſies de la ducheſſe éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon ſingulière qu'elle refuſa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laiſſa tomber en ſa préſence, par une mépriſe affectée, ſur la robe de Mme *Masham*, changèrent la face de l'Europe. Les eſprits s'aigrirent. Le frère de la nouvelle favorite demande au duc un régiment ; le duc le refuſe & la reine le donne. Les *Toris* ſaiſirent cette conjoncture pour tirer la reine de cet eſclavage domeſtique, pour abaiſſer la puiſſance du duc de *Marlborough*, changer le miniſtère, faire la paix & rappeler, s'il ſe pouvait, la maiſon de *Stuart* ſur le trône d'Angleterre. Si le caractère de la ducheſſe eût pu admettre quelque ſoupleſſe, elle eût régné encore. La reine & elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours ſous des noms empruntés. Ce myſtère & cette familiarité

laiſſent toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la ducheſſe n'employa cette reſſource que pour tout gâter. Elle écrivit impérieuſement. Elle diſait dans ſa lettre : *Rendez-moi juſtice & ne me faites point de réponſe.* Elle s'en repentit enſuite : elle vint demander pardon ; elle pleura, & la reine ne lui répondit autre choſe, ſi non : *Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, & je ne vous répondrai pas.* Alors la rupture fut ſans retour. La ducheſſe ne parut plus à la cour ; & quelque temps après on commença par ôter le miniſtère au gendre de *Marlborough*, *Sunderland*, pour dépoſſéder enſuite *Godolphin* & le duc lui-même. Dans d'autres Etats cela s'appelle une diſgrace : en Angleterre c'eſt une révolution dans les affaires ; & la révolution était encore très-difficile à opérer.

Changemens à la cour de Londres, mais non encore dans le royaume.

Les *Toris*, maîtres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour diſtinguer les factions. Les *Wighs* penchaient pour le presbytérianiſme. C'était la faction qui avait détrôné *Jacques II*, perſécuté *Charles II*, & immolé *Charles I.* Les *Toris* étaient pour les épiſcopaux, qui favoriſaient la maiſon de *Stuart*, & qui voulaient établir l'obéiſſance paſſive envers les rois, parce que les évêques en eſpéraient plus d'obéiſſance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de St Paul cette doctrine ; & à déſigner d'une manière odieuſe l'adminiſtration de *Marlborough*, & le parti qui avait donné la couronne

au roi *Guillaume*. (*s*) Mais la reine, qui favorisait ce prêtre, ne fut pas assez puissante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans par les deux chambres dans la salle de Vestminster, & que son sermon ne fût brûlé. Elle sentit encore plus sa faiblesse, en n'osant jamais, malgré ses secrètes inclinations pour son sang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à son frère par le parti des *Wighs*. Les écrivains qui disent que *Marlborough* & son parti tombèrent, quand la faveur de la reine ne les soutint plus, ne connaissent pas l'Angleterre. La reine, qui dès-lors voulait la paix, n'osait pas même ôter à *Marlborough* le commandement des armées; & au printemps de 1711, *Marlborough* pressait encore la France, tandis qu'il était disgracié dans sa cour.

Sur la fin de janvier de cette même année 1711 arrive à Versailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé *Gautier*, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de *Tallart* dans son ambassade auprès du roi *Guillaume*. Il avait depuis ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la messe dans la chapelle privée du comte de *Galas*, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Le hasard l'avait introduit dans la confidence d'un lord ami du nouveau ministère opposé au duc de *Marlborough*. Cet inconnu se rend chez le marquis

(*s*) Le marquis de *Torci* l'appelle dans ses mémoires *ministre prédicant*: il se trompe; c'est un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. *Henri Sacheverel*, dont il est question, était docteur d'Oxford & du parti épiscopal: il avait prêché dans la cathédrale de St Paul l'obéissance absolue aux rois & l'intolerance. Ces maximes furent condamnées par le parlement; mais ses invectives contre le parti de *Marlborough* le furent bien davantage.

de *Torci*, & lui dit ſans autre préambule : Voulez-vous faire la paix, Monſieur ? je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de *Torci*, demander à un mourant s'il voulait guérir. (*t*)

On entama bientôt une négociation ſecrète avec le comte d'*Oxford* grand-tréſorier d'Angleterre, & *St Jean* ſecrétaire d'Etat, depuis lord *Bolingbroke*. Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France que celui d'ôter au duc de *Marlborough* le commandement des armées, & d'élever leur crédit ſur les ruines du ſien. Le pas était dangereux ; c'était trahir la cauſe commune des alliés ; c'était rompre tous ſes engagemens, & s'expoſer ſans aucun prétexte à la haine de la plus grande partie de la nation, & aux recherches du parlement qui auraient pu leur coûter la tête. Il eſt fort douteux qu'ils euſſent pu réuſſir : mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. L'empereur *Joſeph I* mourut, & laiſſa les Etats de la maiſon d'Autriche, l'Empire d'Allemagne, & les prétentions ſur l'Eſpagne & ſur l'Amérique, à ſon frère *Charles*, qui fut élu empereur quelques mois après. (*u*) 27 avril 1711.

(*t*) Mémoires de *Torci*, tome III, page 33.

(*u*) Le lord *Bolingbroke* rapporte dans ſes lettres qu'alors il y avait de grandes cabales à la cour de *Louis XIV* ; il ne doute pas, tome II, page 144, *qu'il ne ſe formât dans ſa cour d'étranges projets d'ambition particuliere* : il en juge par un diſcours que lui tinrent depuis à ſouper les ducs de la *Feuillade* & de *Mortemar* : *Vous auriez pu nous écraſer, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Bolingbroke*, malgré ſes lumières & ſa philoſophie, tombe ici dans le défaut de quelques miniſtres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit ſignifient quelque choſe. On connaît aſſez l'état de la cour de France, & celui de ces deux ducs, pour ſavoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni deſſeins, ni factions, ni aucun homme en ſituation de rien entreprendre.

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations commencèrent à ſe diſſiper en Angleterre, par les ſoins du nouveau miniſtère. On avait voulu empêcher que *Louis XIV* ne gouvernât l'Eſpagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples & la Sicile ſous le nom de ſon petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'Etats dans la main de l'empereur *Charles VI*? pourquoi la nation anglaiſe aurait-elle épuiſé ſes tréſors? Elle payait plus que l'Allemagne & la Hollande enſemble. Les frais de la préſente année allaient à ſept millions de livres ſterling. Fallait-il qu'elle ſe ruinât pour une cauſe qui lui était étrangère, & pour donner une partie de la France aux Provinces-Unies rivales de ſon commerce? Toutes ces raiſons, qui enhardiſſaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation; & un nouveau parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Mais, en la préparant en ſecret, elle ne pouvait pas encore ſe ſéparer publiquement de ſes alliés; & quand le cabinet négociait, *Marlborough* était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; il forçait les lignes que le maréchal de *Villars* avait tirées de Montreuil juſqu'à Valenciennes; il prenait Bouchain; il s'avançait au Quênoi: & de là vers Paris il y avait à peine un rempart à lui oppoſer.

Septembre 1711.

Ce fut dans ce temps malheureux que le célèbre *du Gué-Trouin*, aidé de ſon courage & de l'argent de quelques marchands, n'ayant encore aucun grade dans la marine, & devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, & alla prendre une des principales

villes du Breſil, St Sébaſtien de Rio-Janéiro. Son équipage revint chargé de richeſſes ; & les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on feſait au Breſil ne ſoulageait pas les maux de la France.

Priſe de Rio-Janeiro. Septembre & octob. 1711.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétabliſſement des affaires. Paix générale.

LES négociations, qu'on entama enfin ouvertement à Londres, furent plus ſalutaires. La reine envoya le comte de *Straffort*, ambaſſadeur en Hollande, communiquer les propoſitions de *Louis XIV*. Ce n'était plus alors à *Marlborough* qu'on demandait grâce. Le comte de *Straffort* obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, & à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'oppoſaient toujours à cette paix. *Marlborough*, le prince *Eugène* & *Heinſius* perſiſtaient à vouloir accabler *Louis XIV*. Mais quand le général anglais retourna dans Londres à la fin de 1711, on lui ôta tous ſes emplois. Il trouva une nouvelle chambre-baſſe, & n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc, & fortifié celui de la couronne. Il fut accuſé, comme *Scipion*, d'avoir malverſé : mais il ſe tira d'affaire, à peu près de même, par ſa gloire & par la retraite. Il était encore puiſſant dans ſa diſgrace. Le prince

Les affaires changent en Angleterre.

Eugène n'héſita pas à paſſer à Londres pour ſeconder ſa faction. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à ſon nom & à ſa renommée, & les refus qu'on devait à ſes propoſitions. La cour prévalut ; le prince *Eugène* retourna ſeul achever la guerre ; & c'était encore un nouvel aiguillon pour lui, d'eſpérer de nouvelles victoires, ſans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'aſſemblait à Utrecht, tandis que les miniſtres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal de *Villars*, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras & Cambrai. Le prince *Eugène* prenait la ville du Quênoi, & il étendait dans le pays un armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort ; & n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenſes qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La reine *Anne* ne pouvait encore ſe dégager ouvertement ; elle avait envoyé à l'armée du prince *Eugène* le duc d'*Ormond* avec douze mille anglais, & payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince *Eugène*, ayant brûlé le fauxbourg d'Arras, s'avançait ſur l'armée françaiſe. Il propoſa au duc d'*Ormond* de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'Angleterre & la France avançaient. Une ſuſpenſion d'armes fut publiée entre les deux couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque, pour ſureté de ſes engagemens. Le duc d'*Ormond* ſe retira vers Gand. Il voulut emmener

4 juillet 1712

Suſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre. 19 juillet 1712.

avec les troupes de ſa nation celles qui étaient à la ſolde de ſa reine ; mais il ne put ſe faire ſuivre que de quatre eſcadrons de Holſtein, & d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Heſſe, de Danemarck, reſtèrent ſous les drapeaux du prince *Eugène*, & furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait ſuccéder à la reine *Anne*, laiſſa malgré elle ſes troupes aux alliés, & fit voir que ſi ſa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas ſur la faveur de la reine *Anne* qu'elle comptait.

Le prince *Eugène*, privé des Anglais, était encore ſupérieur de vingt mille hommes à l'armée françaiſe ; il l'était par ſa poſition, par l'abondance de ſes magaſins & par neuf ans de victoires.

Le maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le ſiége de Landreci. La France, épuiſée d'hommes & d'argent, était dans la conſternation. Les eſprits ne ſe raſſuraient point par les conférences d'Utrecht, que les ſuccès du prince *Eugène* pouvaient rendre infructueuſes. Déjà même des détachemens conſidérables avaient ravagé une partie de la Champagne, & pénétré juſqu'aux portes de Rheims. Etat déſaſtreux de la France.

Déjà l'alarme était à Verſailles comme dans le reſte du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an ; le duc de Bourgogne, la ducheſſe de Bourgogne, leur fils ainé, enlevés rapidement depuis quelques mois, & portés dans le même tombeau ; le dernier de leurs enfans moribond ; toutes ces infortunes domeſtiques, jointes aux étrangères & à la miſère publique, feſaient Février 1712.

regarder la fin du règne de *Louis XIV* comme un temps marqué pour la calamité ; & l'on s'attendait à plus de déſaſtres que l'on n'avait vu auparavant de grandeurs & de gloire.

Mort du duc de *Vendôme*. 11 juin 1712.

Préciſément dans ce temps-là, mourut en Eſpagne le duc de *Vendôme*. L'eſprit de découragement, généralement répandu en France, & que je me ſouviens d'avoir vu, ſeſait encore redouter que l'Eſpagne, ſoutenue par le duc de *Vendôme*, ne retombât par ſa perte.

Landreci ne pouvait pas tenir long-temps. Il fut agité dans Verſailles ſi le roi ſe retirerait à Chambor ſur la Loire. Il dit au maréchal d'*Harcourt* qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la nobleſſe de ſon royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré ſon âge de ſoixante & quatorze ans, & qu'il périrait à la tête.

Le maréchal de *Villars* ſauve la France.

Une faute que fit le prince *Eugène* délivra le roi & la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ſes lignes étaient trop étendues ; que le dépôt de ſes magaſins dans Marchiènes était trop éloigné ; que le général *Albemarle*, poſté à Dénain entre Marchiènes & le camp du prince, n'était pas à portée d'être ſecouru aſſez tôt, s'il était attaqué. On m'a aſſuré qu'une italienne fort belle, que je vis quelque temps après à la Haye, & qui était alors entretenue par le prince *Eugène*, était dans Marchiènes, & qu'elle avait été cauſe qu'on avait choiſi ce lieu pour ſervir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre juſtice au prince *Eugène*, de penſer qu'une femme pût avoir part à ſes arrangemens de guerre.

Ceux qui ſavent qu'un curé, & un conſeiller de Douai nommé *le Fèvre d'Orval*, ſe promenant enſemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aiſément attaquer Dénain & Marchiènes, ſerviront mieux à prouver par quels ſecrets & faibles reſſorts les grandes affaires de ce monde ſont ſouvent dirigées. *Le Fèvre* donna ſon avis à l'intendant de la province; celui-ci au maréchal de *Monteſquiou* qui commandait ſous le maréchal de *Villars;* le général l'approuva & l'exécuta. Cette action ſut en effet le ſalut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de *Villars* donna le change au prince *Eugène*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme ſi l'on ſe préparait à l'attaquer; & tandis que ces dragons ſe retirent enſuite vers Guiſe, le maréchal marche à Dénain avec ſon armée ſur cinq colonnes. On force les retranchemens du général *Albemarle*, défendus par dix-ſept bataillons; tout eſt tué ou pris. Le général ſe rend priſonnier avec deux princes de *Naſſau*, un prince de Holſtein, un prince d'Anhalt & tous les officiers. Le prince *Eugène* arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes; il veut attaquer un pont qui conduiſait à Dénain & dont les Français étaient maîtres; il y perd du monde, & retourne à ſon camp après avoir été témoin de cette défaite.

Combat de Dénain, & proſperites.

24 juillet 1712.

Tous les poſtes vers Marchiènes, le long de la Scarpe, ſont emportés l'un après l'autre avec rapidité. On pouſſe à Marchiènes défendue par quatre mille hommes; on en preſſe le ſiége avec tant de vivacité qu'au bout de trois jours on les fait

30 juillet 1712.

prisonniers, & qu'on se rend maître de toutes les munitions de guerre & de bouche, amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de *Villars*. L'ennemi déconcerté lève le siége de Landreci, & voit reprendre Douai, le Quênoi, Bouchain. Les frontières sont en sureté. L'armée du prince *Eugène* se retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Dénain jusqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages.

Septembre & octobre 1712.

Si le maréchal de *Villars* avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le restaurateur de la France;* mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait; & dans la joie publique d'un succès inespéré, l'envie prédominait encore. (x)

(x) Le maréchal de *Villars* eut à Versailles une partie de l'appartement qu'avait occupé *Monseigneur*, & le roi vint l'y voir. L'auteur des mémoires de *Maintenon*, qui confond tous les temps, dit tome V, page 119 de ces mémoires, que le maréchal de *Villars* arriva dans les jardins de Marli; & que le roi lui ayant dit qu'il était *très-content de lui*, le maréchal *se tournant vers les courtisans*, leur dit: *Messieurs, au moins vous l'entendez.* Ce conte, rapporté dans cette occasion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de si grands services. Ce n'est pas dans ces momens de gloire qu'on fait ainsi remarquer aux courtisans que le roi est content. Cette anecdote defigurée est de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de *Marlborough*. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de *Villars*. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content; & c'est alors qu'il pouvait convenir à un général d'imposer silence aux reproches des courtisans, en leur disant que son souverain était satisfait de sa conduite, quoique malheureuse.

Ce fait est très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choses.

N. B. On voit, par des lettres écrites dans ce temps-là, qu'à la première

Chaque progrès du maréchal de *Villars* hâtait la paix d'Utrecht. Le miniſtère de la reine *Anne*, reſponſable à ſa patrie & à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la ſureté publique. Il exigea d'abord que *Philippe V*, affermi en Eſpagne, renonçât à ſes droits ſur la couronne de France, qu'il avait toujours conſervés; & que le duc de Berri ſon frère, héritier préſomptif de la France, après l'unique arrière-petit-fils qui reſtait à *Louis XIV*, renonçât auſſi à la couronne d'Eſpagne en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les deſcendans à ſe priver du droit de régner, auquel auront renoncé les pères. (7)

Ces renonciations ne ſont efficaces que lorſque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient pour le moment préſent une tempête de douze années: & il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie ſoutiendrait ces renonciations, devenues la baſe de l'équilibre & de la tranquillité de l'Europe.

On donnait par ce traité au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi; & dans le continent, Feneſtrelle, Exilles & la vallée de Pragelas.

nouvelle du combat de Denain on regardait généralement à la cour cette affaire comme un léger avantage auquel la vanité du maréchal de *Villars* voulait donner de l'importance.

(7) Ces renonciations ne peuvent devenir obligatoires que par la ſanction des ſeuls vrais intéreſſés, les peuples.

Ainſi on prenait pour l'agrandir ſur la maiſon de *Bourbon*.

On donnait aux Hollandais une barrière conſidérable qu'ils avaient toujours déſirée ; & ſi l'on dépouillait la maiſon de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie, on prenait en effet ſur la maiſon d'Autriche de quoi ſatisfaire les Hollandais, qui devaient devenir à ſes dépens les conſervateurs & les maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le commerce ; on ſtipulait ceux du Portugal.

On réſervait à l'empereur la ſouveraineté des huit provinces & demie de la Flandre eſpagnole, & le domaine utile des villes de la barrière. On lui aſſurait le royaume de Naples & la Sardaigne, avec tout ce qu'il poſſédait en Lombardie, & les quatre ports ſur les côtes de la Toſcane. Mais le conſeil de Vienne ſe croyait trop léſé, & ne pouvait ſouſcrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, ſa gloire & ſes intérêts étaient en ſureté. Elle feſait démolir & combler le port de Dunkerque, objet de tant de jalouſies. L'Eſpagne la laiſſait en poſſeſſion de Gibraltar & de l'île Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudſon, l'île de Terre-Neuve & l'Acadie. Elle obtenait pour le commerce en Amérique des droits qu'on ne donnait pas aux Français, qui avaient placé *Philippe V* ſur le trône. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au miniſtère anglais, d'avoir fait conſentir *Louis XIV* à faire ſortir de priſon ceux de ſes propres ſujets qui étaient retenus

pour

pour leur religion. C'était dicter des lois, mais des lois bien reſpectables.

Enfin la reine *Anne*, ſacrifiant à ſa patrie les droits de ſon ſang & les ſecrètes inclinations de ſon cœur, feſait aſſurer & garantir ſa ſucceſſion à la maiſon de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière & de Cologne, le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg & le comté de Namur, juſqu'à ce que ſon frère & lui fuſſent rétablis dans leurs électorats; car l'Eſpagne avait cédé ces deux ſouverainetés au bavarois en dédommagement de ſes pertes, & les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France, qui démoliſſait Dunkerque & qui abandonnait tant de places en Flandre, autrefois conquiſes par ſes armes, & aſſurées par les traités de Nimègue & de Ryſvick, on lui rendait Lille, Aire, Béthune & Saint-Venant.

Ainſi il paraiſſait que le miniſtère anglais rendait juſtice à toutes les puiſſances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas; & la moitié de la nation perſécuta bientôt la mémoire de la reine *Anne*, pour avoir fait le plus grand bien qu'un ſouverain puiſſe jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France & de ne l'avoir pas fait. (*y*)

(*y*) La reine *Anne* envoya au mois d'août ſon ſecrétaire d'Etat le vicomte de *Bolingbroke* conſommer la négociation. Le marquis de *Torci* fait un très-grand eloge de ce miniſtre, & dit que *Louis XIV* lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix; & lorſqu'il vint à l'opéra, tout le monde ſe leva pour lui faire honneur: c'eſt donc une grande calomnie dans les mémoires de *Maintenon*

Tous ces traités furent ſignés l'un après l'autre dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâtreté du prince *Eugène*, ſoit mauvaiſe politique du conſeil de l'empereur, ce monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau & peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la reine *Anne*. Il s'obſtina à la guerre & il n'eut rien. Le maréchal de *Villars*, ayant mis ce qui reſtait de la Flandre françaiſe en ſureté, alla vers le Rhin; & après s'être rendu maître de Spire, de Vorms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'empereur eût pu conſerver par la paix; il force les lignes que le prince *Eugène* avait fait tirer dans le Briſgau; défait dans ces lignes le maréchal *Vaubonne*; aſſiège & prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

1713 20 août.

20 ſeptemb.

30 octobre.

Le conſeil de Vienne preſſait de tous côtés les ſecours qu'avaient promis les cercles de l'Empire, & ces ſecours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, ſans l'Angleterre & la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France, & il ſe réſolut trop tard à la paix.

Le maréchal de *Villars*, après avoir ainſi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Raſtat avec le prince *Eugène*. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux oppoſés, au ſortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent tous deux la franchiſe de leur caractère. J'ai ouï conter au maréchal

Le prince *Eugène* & le maréchal de *Villars* ſignent la paix.

de dire, page 115 du tome V : *Le mépris que Louis XIV témoigna pour milord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ſes penſionnaires.* Il eſt plaiſant de voir un tel homme parler ainſi des plus grands-hommes.

de *Villars* qu'un des premiers diſcours qu'il tint au prince *Eugène* fut celui-ci : *Monſieur, nous ne ſommes point ennemis; vos ennemis ſont à Vienne, & les miens à Verſailles.* En effet l'un & l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre.

Il ne fut point queſtion dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours ſur la monarchie d'Eſpagne, ni du vain titre de roi catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le royaume reſtait aſſuré à *Philippe V. Louis XIV* garda Strasbourg & Landau qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue & le nouveau Briſac qu'il avait propoſé lui-même de raſer, la ſouveraineté de l'Alſace à laquelle il avait offert de renoncer. Mais ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs Etats & dans leurs rangs les électeurs de Bavière & de Cologne.

La France aſſure les droits des princes d'Allemagne.

C'eſt une choſe très-remarquable que la France, dans tous ſes traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes & des Etats de l'Empire. Elle poſa les fondemens de la liberté germanique à Munſter, & fit ériger un huitième électorat pour cette même maiſon de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Veſtphalie. Elle fit rendre par le traité de Ryſvick tous les biens du cardinal de *Furſtemberg*. Enfin par la paix d'Utrecht elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que, dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre & la fit à l'Empire.

Les mémoires hiſtoriques du temps, ſur leſquels on a formé les compilations de tant d'hiſtoires de *Louis XIV*, diſent que le prince *Eugène*, en finiſſant

les conférences, pria le duc de *Villars* d'embraſſer pour lui les genoux de *Louis XIV*, & de préſenter à ce monarque les aſſurances du plus profond reſpect *d'un ſujet envers ſon ſouverain.* Premièrement, il n'eſt pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un ſouverain, demeure le ſujet d'un autre prince pour être né dans ſes Etats. Secondement, il eſt encore moins vrai que le prince *Eugène*, vicaire-général de l'Empire, pût ſe dire ſujet du roi de France.

Terme de *ſujet* employé mal à propos.

Cependant chaque Etat ſe mit en poſſeſſion de ſes nouveaux droits. Le duc de Savoie ſe fit reconnaître en Sicile, ſans conſulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ſes troupes dans Lille. Les Hollandais ſe ſaiſirent des villes de leur barrière; & la Flandre leur a payé toujours douze cents cinquante mille florins par an, pour être maîtres chez elle. (8) *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raſer la citadelle & démolir toutes les fortifications du côté de la mer, ſous les yeux d'un commiſſaire anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur commerce périr, députèrent à Londres pour implorer la clémence de la reine *Anne.* Il était triſte pour *Louis XIV* que ſes ſujets allaſſent demander grâce à une reine d'Angleterre; mais il fut encore plus triſte pour eux que la reine *Anne* fût obligée de les refuſer.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick; & au moyen des écluſes, on fit un port qu'on diſait déjà égaler celui de Dunkerque.

(8) L'empereur *Joſeph II* vient de s'affranchir de ce ridicule tribut, & de faire demolir les fortifications de preſque toutes les places de la barriere.

Le comte de *Stair*, ambaſſadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il eſt dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons, (*) que *Louis XIV* répondit au lord *Stair : Monſieur l'ambaſſadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas ſouvenir.* Je ſais de ſcience certaine que jamais *Louis XIV* ne fit une réponſe ſi peu convenable. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui ; mais il s'agiſſait de ſavoir s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait ſon repos, & peut-être une grande partie de ſon royaume. (z)

Réponſe ridiculeattribuée mal a propos à *Louis XIV*.

La clauſe du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque & de ſes écluſes ne ſtipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a oſé imprimer que le lord *Bolingbroke*, qui rédigea le traité, fit cette omiſſion, gagné par un préſent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'hiſtoire de *Louis XIV* ſous le nom de *la Martinière;* & ce n'eſt pas la ſeule qui déshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraiſſait être en droit de profiter de la négligence des miniſtres anglais, & de s'en tenir à la lettre du traité ; mais il aima mieux en remplir l'eſprit, uniquement pour le bien de la paix ; & loin de dire au lord *Stair* qu'*il ne le fit pas ſouvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien

Traités accomplis.

(*) L'abrégé chronologique de *Henault*.

(z) Jamais le lord *Stair* ne parla au roi qu'en préſence du ſecrétaire d'Etat *Torci*, qui a dit n'avoir jamais entendu un diſcours ſi déplacé. Ce diſcours aurait été bien humiliant pour *Louis XIV* quand il fit ceſſer les ouvrages de Mardick.

céder à ſes repréſentations, auxquelles il pouvait réſiſter. Il fit diſcontinuer les travaux de Mardick au mois d'avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence, & le traité accompli dans tous ſes points.

Après cette paix d'Utrecht & de Raſtat, *Philippe V* ne jouit pas encore de toute l'Eſpagne; il lui reſta la Catalogne à ſoumettre, ainſi que les îles de Majorque & d'Ivica.

Le roi d'Eſpagne ſoumet les Catalans.

Il faut ſavoir que l'empereur *Charles VI* ayant laiſſé ſa femme à Barcelone, ne pouvant ſoutenir la guerre d'Eſpagne, & ne voulant ni céder ſes droits ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la reine *Anne* que l'impératrice & ſes troupes, devenues inutiles en Catalogne, ſeraient tranſportées ſur des vaiſſeaux anglais. En effet la Catalogne avait été évacuée; & *Staremberg* en partant s'était démis de ſon titre de vice-roi. Mais il laiſſa toutes les ſemences d'une guerre civile, & l'eſpérance d'un prompt ſecours de la part de l'empereur & même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province ſe flattèrent qu'ils pourraient former une république ſous une protection étrangère, & que le roi d'Eſpagne ne ſerait pas aſſez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que *Tacite* leur attribuait il y a ſi long-temps. » Nation intrépide, dit-il, qui » compte la vie pour rien, quand elle ne l'emploie » pas à combattre. »

La Catalogne eſt un des pays les plus fertiles de la terre, & des plus heureuſement ſitués. Autant arroſé de belles rivières, de ruiſſeaux & de fontaines

que la vieille & la nouvelle Caſtille en ſont dénuées, elle produit tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de l'homme, & tout ce qui peut flatter ſes déſirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute eſpèce. Barcelone eſt un des beaux ports de l'Europe, & le pays fournit tout pour la conſtruction des navires. Ses montagnes ſont remplies de carrières de marbre, de jaſpe, de cryſtal de roche ; on y trouve même beaucoup de pierres précieuſes. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol y ſont abondantes : la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut ſe paſſer de l'univers entier, & ſes voiſins ne peuvent ſe paſſer d'elle.

Loin que l'abondance & les délices aient amolli les habitans, ils ont toujours été guerriers, & les montagnards ſurtout ont été féroces : mais malgré leur valeur & leur amour extrême pour la liberté, ils ont été ſubjugués dans tous les temps. Les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarraſins les conquirent.

Ils ſecouèrent le joug des Sarraſins, & ſe mirent ſous la protection de *Charlemagne*. Ils appartinrent à la maiſon d'Arragon, & enſuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu que ſous *Philippe IV*, pouſſés à bout par le comte duc d'*Olivarès* premier miniſtre, ils ſe donnèrent à *Louis XIII* en 1640. (*aa*) On leur conſerva tous leurs priviléges ; ils furent plutôt protégés que ſujets. Ils rentrèrent ſous la domination autrichienne en 1652, & dans la guerre de la ſucceſſion ils prirent le parti de l'archiduc *Charles* contre

(*aa*) Dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.*

Philippe V. Leur opiniâtre réſiſtance prouva que *Philippe V*, délivré même de ſon compétiteur, ne pouvait ſeul les réduire. *Louis XIV*, qui dans les derniers temps de la guerre n'avait pu fournir ni ſoldats ni vaiſſeaux à ſon petit-fils contre *Charles* ſon concurrent, lui en envoya alors contre ſes ſujets révoltés. Une eſcadre françaiſe bloqua le port de Barcelone; & le maréchal de *Berwick* l'aſſiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidelle à ſes traités qu'aux intérêts de ſon pays, ne ſecourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés; ils ſe feſaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laiſſé détruire Sagonte. L'empereur d'Allemagne promit de vains ſecours. Les aſſiégés ſe défendirent avec un courage fortifié par le fanatiſme. Les prêtres, les moines coururent aux armes & ſur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit ſourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents eccléſiaſtiques moururent dans ce ſiége les armes à la main. On peut juger ſi leurs diſcours & leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent ſur la brèche un drapeau noir, & ſoutinrent plus d'un aſſaut. Enfin les aſſiégeans ayant pénétré, les aſſiégés ſe battirent encore de rue en rue; & retirés dans la ville neuve tandis que l'ancienne était priſe, ils demandèrent encore en capitulant qu'on leur conſervât tous leurs privi-
12 ſeptembre 1714. léges. Ils n'obtinrent que la vie & leurs biens. La plupart de leurs priviléges leur furent ôtés; & de tous les moines qui avaient ſoulevé le peuple &

combattu contre leur roi, il n'y en eut que ſoixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galères. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa (*bb*) dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple : mais ſi l'on raſe une petite ville de peu d'importance, on n'en raſe point une grande, qui a un beau port de mer, & dont le maintien eſt utile à l'Etat.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animé quand *Charles VI* était parmi eux, & qui les tranſporta quand ils furent ſans ſecours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé ſi long-temps la plus belle partie de l'Europe, pour le teſtament de *Charles II* roi d'Eſpagne. (9)

(*bb*) Cette ville de Xativa fut raſée en 1707, après la bataille d'Almanſa. *Philippe V* fit bâtir ſur ſes ruines une autre ville qu'on nomme à preſent *San Phelipo*.

(9) Les alliés ne firent de progrès en Eſpagne qu'à l'aide du parti qui y ſubſiſtait en faveur de la maiſon d'Autriche. Ce parti s'était formé pendant la vie de *Charles II*, & les fautes du miniſtère de *Philippe V* lui donnèrent des forces. Il était impoſſible qu'il n'y eût des cabales dans la cour d'un roi étranger à l'Eſpagne, jeune, incapable de gouverner par lui-même ; & il était impoſſible d'empêcher ces cabales de dégénérer en conſpirations & en partis. Peut-être cependant eût-on prevenu les ſuites funeſtes de ces cabales, ſi au lieu d'abandonner ſon petit-fils aux intrigues de la princeſſe des *Urſins*, des ambaſſadeurs de France, des français employés à Madrid, des miniſtres eſpagnols, *Louis XIV* lui eût donné pour guide un homme capable à la fois d'être ambaſſadeur, miniſtre & général ; aſſez ſupérieur à tous les préjugés pour n'en bleſſer aucun inutilement ; aſſez au-deſſus de la vanité pour ne faire aucune parade de ſon pouvoir, & ſe borner à être utile en ſecret ; aſſez modeſte pour cacher à la haine des Eſpagnols pour les étrangers le bien qu'il ferait à leur pays ; un homme enfin, dont le nom reſpecté dans l'Europe en impoſât à la jalouſie nationale. Cet homme exiſtait en France ; mais madame de *Maintenon* trouvait qu'il n'avait pas *une veritable piété*.

La nation caſtillane montra un attachement inébranlable pour

Philippe V. Lorſque les troupes de l'archiduc traverſèrent la Caſtille, elles la trouvèrent preſque deſerte ; le peuple fuyait devant elles, eachait ſes vivres pour n'être pas obligé de leur en vendre ; les ſoldats qui s'écartaient etaient tués par les payſans. Les courtiſannes de Madrid ſe rendirent en foule au camp des Anglais & des Allemands, dans l'intention d'y répandre le poiſon que les compagnons de *Colomb* avaient porté en Eſpagne. (*Mém. de St Philippe.*) A peine ſortis d'une ville, les partiſans de l'archidne entendaient le bruit des rejouiſſances que le peuple feſait en l'honneur de *Philippe.* Mais la nation arragonaiſe penchait pour l'archidue. La haine entre les deux nations ſemblait s'être reveillee. Les eſpagnols des deux partis montrèrent dans cette guerre le même caractère qu'ils avaient déployé dans leurs guerres contre les Carthaginois & les Romains. La domination de Rome, des Goths & des Maures, la révolution dans la religion & dans le gouvernement ne l'avaient point changé. Pluſieurs villes ſe défendirent comme Sagonte & comme Numance ; mais comme dans ces anciennes époques, nulle réunion entre les différens cantons, nul effort ſuivi & combiné : cette force de caractère ne ſe montrait que quand ils étaient attaqués, & alors elle devenait indomptable.

Les Catalans furent dépouillés de leurs priviléges ; heureuſement ces prétendus priviléges n'étaient que des droits accordés aux villes & aux riches, aux dépens des campagnes & du peuple. Depuis leur deſtruction, l'induſtrie de cette nation s'eſt ranimée ; l'agriculture, les manufactures, le commerce ont fleuri ; & l'orgueil de la victoire a ordonné ce que dans un temps plus éclairé un gouvernement paternel eût voulu faire.

CHAPITRE XXIV.

Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht juſqu'à la mort de Louis XIV.

J'OSE appeler encore cette longue guerre une guerre civile. Le duc de Savoie y fut armé contre ſes deux filles. Le prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'archiduc *Charles*, avait été ſur le point de faire priſonnier dans la Lombardie ſon propre père qui tenait pour *Philippe V.* L'Eſpagne avait été réellement partagée en factions. Des régimens entiers de calviniſtes français avaient ſervi contre leur patrie. C'était enfin pour une ſucceſſion entre parens que la guerre générale avait commencé : & l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône ſon frère, que *Louis XIV* protégeait, & qu'elle fut obligée de le proſcrire.

Dans la guerre de 1701, parens contre parens.

Les eſpérances & la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le ſont toujours. *Charles VI*, deux fois reconnu dans Madrid, fut chaſſé d'Eſpagne. *Louis XIV*, près de ſuccomber, ſe releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conſeil d'Eſpagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le deſſein de ne jamais démembrer la monarchie, en vit beaucoup de parties ſéparées. La Lombardie, la Flandre (*cc*) reſtèrent à la maiſon d'Autriche : la maiſon de Pruſſe eut une petite partie de cette même Flandre ; & les

Changemens en Europe opérés par la paix d'Utrecht.

(*cc*) On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maiſon d'Autriche, comme on appelle les ſept Provinces-Unies la Hollande.

Hollandais dominèrent dans une autre ; une quatrième partie demeura à la France. Ainſi l'héritage de la maiſon de Bourgogne reſta partagé entre quatre puiſſances, & celle qui ſemblait y avoir le plus de droit n'y conſerva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur, lui reſta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'eſt arraché ſi ſouvent & ſi aiſément. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, & ne l'eut que pour ſoutenir contre le pape le droit ſingulier, mais ancien, d'être pape dans cette île, c'eſt-à-dire d'être, au dogme près, ſouverain abſolu dans les affaires eccléſiaſtiques.

La reine *Anne* eût voulu que ſon frère lui ſuccedât.

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il eſt indubitable que le nouveau miniſtère de la reine *Anne* voulait préparer en ſecret le rétabliſſement du fils de *Jacques II* ſur le trône. La reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature, par celle de ſes miniſtres ; & elle était dans le deſſein de laiſſer ſa ſucceſſion à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les diſcours de madame *Masham* ſa favorite, intimidée par les repréſentations des prélats *Toris* qui l'environnaient, elle ſe reprochait cette proſcription dénaturée. J'ai vu la ducheſſe de *Marlborough* perſuadée que la reine avait fait venir ſon frère en ſecret, qu'elle l'avait embraſſé, & que s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre & chez tous les proteſtans comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait déſigner pour ſon ſucceſſeur. Son averſion pour la

maiſon de Hanovre augmentait encore ſon inclination pour le ſang des *Stuarts*. On a prétendu que la veille de ſa mort elle s'écria pluſieurs fois : Ah mon frère, mon cher frère ! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 août 1714.

Ses partiſans & ſes ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les *Edouard III* & les *Henri V* il n'y eut point de règne ſi glorieux ; jamais de plus grands capitaines ni ſur terre ni ſur mer ; jamais plus de miniſtres ſupérieurs, ni de parlemens plus inſtruits, ni d'orateurs plus éloquens.

Sa mort prévint tous ſes deſſeins. La maiſon de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère & qu'elle n'aimait pas, lui ſuccéda ; ſes miniſtres furent perſécutés.

Le vicomte de *Bolingbroke*, qui était venu donner la paix à *Louis XIV* avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un aſile en France, & d'y reparaître en ſuppliant. Le duc d'*Ormond*, l'ame du parti du prétendant, choiſit le même refuge. *Harlay* comte d'*Oxford* eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait ; il reſta fièrement dans ſa patrie ; il y brava la priſon où il fut renfermé, & la mort dont on le menaçait. C'était une ame ſereine, inacceſſible à l'envie, à l'amour des richeſſes & à la crainte du ſupplice. Son courage même le ſauva, & ſes ennemis dans le parlement l'eſtimèrent trop pour prononcer ſon arrêt.

Louis XIV touchait alors à ſa fin. Il eſt difficile de croire qu'à ſon âge de ſoixante & dix-ſept ans, dans la détreſſe où était ſon royaume, il oſât

s'expoſer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, & qu'on appelait alors le *chevalier de St George;* cependant le fait eſt très-certain. Il faut avouer que *Louis* eut toujours dans l'ame une élévation qui le portait aux grandes choſes en tout genre. Le comte de *Stair* ambaſſadeur d'Angleterre l'avait bravé. Il avait été forcé de renvoyer de France *Jacques III*, comme dans ſa jeuneſſe on avait chaſſé *Charles II* & ſon frère. Ce prince était caché en Lorraine à Commerci. Le duc d'*Ormond* & le vicomte de *Bolingbroke* intéreſſèrent la gloire du roi de France ; ils le flattèrent d'un ſoulévement en Angleterre & ſurtout en Ecoſſe contre *George I.* Le prétendant n'avait qu'à paraître; on ne demandait qu'un vaiſſeau, quelques officiers & un peu d'argent. Le vaiſſeau & les officiers furent accordés ſans délibérer ; ce ne pouvait être un vaiſſeau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'*Epine d'Anican* célèbre armateur fournit le navire de tranſport, du canon & des armes. A l'égard de l'argent le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cents mille écus, & ils ne ſe trouvèrent pas. *Louis XIV* écrivit de ſa main au roi d'Eſpagne *Philippe V* ſon petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce ſecours que le prétendant paſſa ſecrétement en Ecoſſe. Il y trouva en effet un parti conſidérable, mais il venait d'être défait par l'armée anglaiſe du roi *George.*

Anecdote ſinguliere.

Louis était déjà mort ; le prétendant revint cacher dans Commerci la deſtinée qui le pourſuivit toute ſa vie, pendant que le ſang de ſes partiſans coulait en Angleterre ſur les échafauds.

Nous verrons dans les chapitres réservés à la vie privée & aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuses de son confesseur, & des plus mépriſables querelles théologiques qui aient jamais troublé des esprits ignorans & inquiets. Mais je considère ici l'état où il laissa l'Europe.

La puissance de la Russie s'affermissait chaque jour dans le Nord, & cette création d'un nouveau peuple & d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France, en Italie & en Espagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, & autrefois la terreur de la maison d'Autriche, ne pouvait plus se défendre contre les Russes, & il ne restait à *Charles XII* que de la gloire.

Un simple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puissance prépondérante. Le second roi de Prusse, électeur de Brandebourg, avec de l'économie & une armée, jetait les fondemens d'une puissance jusque-là inconnue.

La Hollaude jouissait encore de la considération qu'elle avait acquise dans la dernière guerre contre *Louis XIV:* mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins considérable. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conserva toute sa force & toute son influence. Les Etats de la maison d'Autriche languirent sous *Charles VI;* mais la plupart des princes de l'Empire firent fleurir leurs Etats. L'Espagne respira sous *Philippe V*, qui devait son trône à *Louis XIV.* L'Italie fut tranquille jusqu'à

l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle eccléſiaſtique en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ſes prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conſervées. Le janſéniſme ſeul troubla la France, mais ſans faire de ſchiſme, ſans exciter de guerre civile.

CHAPITRE XXV.

Particularités & anecdotes du règne de Louis XIV.

Il faut ſe défier des anecdotes.

LES anecdotes ſont un champ reſſerré où l'on glane après la vaſte moiſſon de l'hiſtoire; ce ſont de petits détails long-temps cachés, & de-là vient le nom d'*anecdotes;* ils intéreſſent le public quand ils concernent des perſonnages illuſtres.

Les vies des grands-hommes dans *Plutarque* ſont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines: comment aurait-il eu des mémoires fidelles de la vie privée de *Théſée* & de *Licurgue*? Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ſes héros plus d'utilité morale que de vérité hiſtorique.

L'hiſtoire ſecrète de *Juſtinien* par *Procope* eſt une ſatire dictée par la vengeance; & quoique la vengeance puiſſe dire la vérité, cette ſatire, qui contredit l'hiſtoire publique de *Procope*, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'eſt pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités hiſtoriques que celles qui ſont garanties. Quand des contemporains comme le cardinal de *Retz* & le duc de

de la *Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait eſt indubitable ; quand ils ſe contrediſent, il faut douter : ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être cru, à moins que pluſieurs contemporains dignes de foi ne dépoſent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles & les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens ; tels ſont ceux que je rapporte de *Louis XIV.* (*)

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité ; les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, où par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, & combattre la ſatire.

Louis XIV mit dans ſa cour, comme dans ſon règne, tant d'éclat & de magnificence que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe & de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſurtout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe

(*) Chapitre XXVIII de cette hiſtoire.

paſſait dans le cabinet & dans la cour d'*Auguſte* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premières amours, ſujet de pluſieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'hiſtoriens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais*, pour mademoiſelle d'*Argencourt*, pour la nièce du cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au comte de *Soiſſons* père du prince *Eugène*; ſurtout pour *Marie Mancini* ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal *Mazarin*, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire qu'il remporta ſur ſa paſſion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le cardinal *Mazarin* maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : „ Je ne ſais pas ce que j'aurais fait, s'il „ avait vécu plus long-temps. „ (*dd*)

Comment il ſe formait l'eſprit & le goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loiſir; il liſait ſurtout avec la connétable *Colonne*,

(*dd*) Cette anecdote eſt accréditée par les mémoires de *la Porte*, pag. 255 & ſuivantes. On y voit que le roi avait de l'averſion pour le cardinal; que ce miniſtre, ſon parrain & ſurintendant de ſon éducation, l'avait très-mal élevé, & qu'il le laiſſa ſouvent manquer du néceſſaire. Il ajoute même des accuſations beaucoup plus graves, & qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame; mais elles ne paraiſſent pas prouvées, & toute accuſation doit l'être.

qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Il ſe plaiſait aux vers & aux romans qui, en peignant la galanterie & la grandeur, flattaient en ſecret ſon caractère. Il liſait les tragédies de *Corneille*, & ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit & le ſentiment prompt d'un eſprit bien fait. La converſation de ſa mère & des dames de ſa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'eſprit, & à le former à cette politeſſe ſingulière, qui commençait dès-lors à caractériſer la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble & fière, qui tenait du génie eſpagnol de ces temps-là, & y avait joint les grâces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. (10) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les ſciences, ſous ſon précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait preſque rien appris. Il eût été à déſirer qu'au moins on l'eût inſtruit de l'hiſtoire, & ſurtout de l'hiſtoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triſte qu'on n'eût encore réuſſi que dans les romans inutiles, & que ce qui était néceſſaire fût rebutant. On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des commentaires de *Céſar*, & une de *Florus* ſous le nom

Traductions imprimées ſous ſon nom.

(10) Cette galanterie & quelques imprudences dans ſa conduite furent la cauſe & des malheurs qu'elle éprouva ſous le gouvernement de *Richelieu*, & des bruits injurieux répandus contr'elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, & il eût réuſſi ſans la fidelité & le courage de ſes amis & de quelques-uns de ſes domeſtiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de ſe retirer à Bruxelles : quoique très-jeune il était à la tête de ce complot, & s'était chargé de l'enlever & de la conduire.

de ſon frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui préſidait à l'éducation du roi, ſous le premier maréchal de *Villeroi* ſon gouverneur, était tel qu'il le fallait, ſavant & aimable : mais les guerres civiles nuiſirent à cette éducation, & le cardinal *Mazarin* ſouffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorſqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aiſément l'italien pour elle ; & dans le temps de ſon mariage il s'appliqua à l'eſpagnol moins heureuſement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ſes précepteurs au ſortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin*, firent penſer à toute la cour qu'il ſerait toujours gouverné comme *Louis XIII* ſon père.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorſqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après ſa première campagne & ſon ſacre, le parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa cour ; entra au parlement en groſſes bottes, le fouet à la main ; & prononça ces propres mots : „ On ſait les malheurs qu'ont produits vos „ aſſemblées ; j'ordonne qu'on ceſſe celles qui ſont „ commencées ſur mes édits. Monſieur le premier „ préſident, je vous défends de ſouffrir des aſſem- „ blées, & à pas un de vous de les demander. „ (*ee*)

Son diſcours au parlement

(*ee*) Ces paroles, fidellement recueillies, ſont dans les mémoires authentiques de ce temps-là : il n'eſt permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune hiſtoire de France.

Sa taille déjà majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla impoſèrent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſque-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblèrent ſe perdre le moment d'après ; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les ſpectacles.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en France n'était pas encore un art, & de la tragédie qui était devenue un art ſublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de St Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuſes des janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la reine contre ces ſpectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathème par ſept docteurs de ſorbonne : mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, ſe munit de plus d'approbations de docteurs que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainſi les ſcrupules de la reine ; & quand il fut archevêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la ſincère madame de *Motteville*.

Il faut obſerver que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes,

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'aviſe de dire au haſard dans ſa note : » Son diſcours ne fut pas tout-à-fait ſi beau, & ſes yeux en dirent » plus que ſa bouche. » Où a-t-il pris que le diſcours de *Louis XIV* ne fut pas tout-à-fait ſi beau, puiſque ce furent-là ſes propres paroles ? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

non-ſeulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 & en 1654, fit repréſenter ſur le théâtre du palais royal & du petit Bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiècles, & la création de quelques-uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janſéniſtes, que les cardinaux de *Richelieu* & de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. Les luthériens & les calviniſtes en avaient uſé ainſi du temps du pape *Léon X*. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur pour être auſtère. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un Etat pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiècle d'*Attila* que du ſiècle de *Louis XIV*.

Louis XIV, ainſi que *Louis XIII*, danſe en public.

La danſe qui peut encore ſe compter parmi les arts, (*ff*) parce qu'elle eſt aſſervie à des règles & qu'elle

(*ff*) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils etaient ſans goût, comme tout ce qu'on avait eu de ſpectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porte la danſe à la perfection, n'avaient

donne de la grâce au corps, était un des plus grands amuſemens de la cour. *Louis XIII* n'avait danſé qu'une fois dans un ballet en 1625 ; & ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danſes graves, qui convenaient à la majeſté de ſa figure, & qui ne bleſſaient pas celle de ſon rang. Les courſes de bagues, qu'on feſait quelquefois, & où l'on étalait déjà une grande magnificence, feſaient paraître avec éclat ſon adreſſe à tous les exercices. Tout reſpirait les plaiſirs & la magnificence qu'on connaiſſait alors. C'était peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même ; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la triſteſſe de la vie ſombre & retirée de *Louis XIII*. Ce prince, malade & chagrin, n'avait été ni ſervi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laiſſa que pour douze cents mille ; & aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractère plus grand de magnificence & de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit ſon entrée avec la reine ſon épouſe, Paris vit avec une admiration reſpectueuſe & tendre cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char ſuperbe d'une invention nouvelle ; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à ſa beauté mâle & héroïque, qui arrêtait tous les regards. 1660.

dans la jeuneſſe de *Louis XIV* que des danſes eſpagnoles, comme la ſarabande, la pavane, &c.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la baſe était de pierre ; mais le temps qui preſſait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; & il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le deſſin. La porte St Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'aſſez beaux morceaux de ſculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herſe, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, & qui voyaient cette entrée ſi différente, béniſſaient le ciel, & rendaient grâces d'un ſi heureux changement.

Opéra introduit en France.

Le cardinal *Mazarin*, pour ſolemniſer ce mariage, fit repréſenter au louvre l'opéra italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaiſir que le roi & la reine qui y danſèrent. Le cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le ſecrétaire d'Etat de *Lionne* ſe chargea de faire compoſer une eſpèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis* & *Heſpérie*. *Liſis* ſignifiait la France, & *Heſpérie* l'Eſpagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaiſe, avait eu un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de *Liſis*. On l'exécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de

Sourdiac du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la Toiſon d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait ſon nom & la France. Il en réſulte que nous devons en France l'opéra & la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monſieur* frère du roi avec *Henriette d'Angleterre* ſœur de *Charles II;* & elles n'avaient été interrompues qu'en 1661 par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quelques mois après la mort de ce miniſtre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand ſecret au château de l'île Ste Marguerite, dans la mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au-deſſus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier dans la route portait un maſque, dont la mentonnière avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de manger avec le maſque ſur ſon viſage. On avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'île juſqu'à ce qu'un officier de confiance nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'île Ste Marguerite, & le conduiſit à la baſtille toujours maſqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la tranſlation, & lui parla debout &

Quel était l'homme au maſque de fer ?

avec une conſidération qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la baſtille, où il fut logé auſſi-bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles. Il jouait de la guitarre. On lui feſait la plus grande chère, & le gouverneur s'aſſéyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le reſte de ſon corps. Il était admirablement bien fait, diſait ce médecin; ſa peau était un peu brune; il intéreſſait par le ſeul ton de ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvait être. (*gg*)

Mort du maſque de fer.

Cet inconnu mourut en 1703, & fut enterré la nuit à la paroiſſe de St Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya dans l'île Ste Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Ce priſonnier l'était ſans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats ſur ſa table, & enſuite ſe retirait après l'avoir enfermé. Un jour le priſonnier écrivit avec un couteau ſur une aſſiette d'argent, & jeta l'aſſiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage preſque au pied de la tour. Un pêcheur à

(*gg*) Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, & qui a appartenu au maréchal de *Richelieu*, eſt témoin de ce que j'avance; & M. de *Bernaville*, ſucceſſeur de *Saint-Mars*, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philoſophique*, articles ANA, ANECDOTES.)

qui ce bateau appartenait ramaſſa l'aſſiette & la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : ,, Avez-vous lu ce qui eſt écrit ſur cette ,, aſſiette, & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne ſais pas lire, répondit le pêcheur. ,, Je viens ,, de la trouver, perſonne ne l'a vue. ,, Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, & que l'aſſiette n'avait été vue de perſonne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne ſavoir pas lire. Parmi les perſonnes qui ont eu une connaiſſance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier miniſtre qui eût cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de *la Feuillade*, ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de l'*homme au maſque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le ſecret de l'Etat, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais. Enfin il reſte encore beaucoup de mes contemporains qui dépoſent de la vérité de ce que j'avance, & je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux conſtaté.

Louis XIV cependant partageait ſon temps entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, & travaillait enſuite ſecrétement avec *Colbert*. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célèbre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Péliſſon*, *Gourville* & tant d'autres. La chute de ce miniſtre, à qui on avait

Fête de Vaux.

(*) Ceci a été écrit en 1760.

bien moins de reproches à faire qu'au cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà réfolue, quand le roi accepta la fête magnifique que ce miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (*hh*) Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le Nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au-deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marli & de St Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit millions, dont les comptes exiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'économie qu'il ſervait le roi. Il eſt vrai qu'il s'en fallait beaucoup que St Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le ſentit, & fut irrité. On voit par-tout dans cette maiſon les armes & la deviſe de *Fouquet*. C'eſt un écureuil avec ces paroles: *Quò non aſcendam? Où ne monterai-je point?* Le roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à apaiſer le monarque. Les courtiſans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout, pourſuivi par une

(*hh*) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, & doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il eſt moins ſingulier qu'on ne penſe. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choiſi* que le marquis de *Louvois* lui diſait en lui parlant de Meudon: Je ſuis ſur le quatorzième million.

couleuvre, qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-deſſus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données, non-ſeulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y repréſenta, pour la première fois, les Fâcheux de *Molière*. *Péliſſon* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaiſirs publics cachent ou préparent ſi ſouvent à la cour des déſaſtres particuliers que, ſans la reine-mère, le ſurintendant & *Péliſſon* auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le reſſentiment du roi, c'eſt que mademoiſelle de *la Vallière*, pour qui le prince commençait à ſentir une vraie paſſion, avait été un des objets des goûts paſſagers du ſurintendant, qui ne ménageait rien pour les ſatisfaire. Il avait offert à mademoiſelle de *la Vallière* deux cents mille livres; & cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun deſſein ſur le cœur du roi. Le ſurintendant, s'étant aperçu depuis quel puiſſant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le poſſeſſeur; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le ſurintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, uſa enſuite d'une diſſimulation peu néceſſaire. On eût dit que ce monarque déjà tout-puiſſant eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres aſſemblées: mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs avaient été jugés par des commiſſaires, on eût pu traiter comme eux un

magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui ſans être injuſtes laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Belle action de *Fouquet* inutile.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge. On lui en offrit juſqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions & demi de nos jours, & par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix exceſſif des places au parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le duc de *Guiſe*, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts & un des grands malheurs d'un gouvernement long-temps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fuſſent vénales, c'était une ſuite du levain de la ſédition, & c'était une eſpèce d'inſulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge; & cette belle action ne le ſauva pas. On
1661. attira avec adreſſe à Nantes un homme qu'un exempt & deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne

fais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable que quand elle eſt abſolument néceſſaire. *Louis XIV* parut ſortir de ſon caractère; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* feſait de grandes ſortifications à Belle-Iſle, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au dehors & au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté & conduit à la baſtille & à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui reſta d'autres amis, & cela prouve qu'il en méritait. L'illuſtre madame de *Sévigné*, *Péliſſon*, *Gourville*, mademoiſelle *Scudéri*, pluſieurs gens de lettres ſe déclarèrent hautement pour lui, & le ſervirent avec tant de chaleur qu'ils lui ſauvèrent la vie.

Diſſimulation de *Louis XIV* peu honorable.

On connaît ces vers de *Hénault*, le traducteur de *Lucrèce*, contre *Colbert* le perſécuteur de *Fouquet* :

Colbert perſécuteur de *Fouquet*.

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux;

Vois combien des grandeurs le comble eſt dangereux;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux :

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton prince à ſon ſupplice,
Et près d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce ſonnet injurieux, demanda ſi le roi y était offenſé? On lui dit que non: » Je ne le ſuis donc pas, répondit le miniſtre. »

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponſes méditées, de ces diſcours publics que le cœur déſavoue. *Colbert* paraiſſait modéré, mais il pourſuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon miniſtre, & vindicatif. Il eſt triſte qu'il n'ait pas ſu être auſſi généreux que vigilant.

Le chancelier *Séguier* mechant.

Un des plus implacables de ſes perſécuteurs était *Michel le Tellier*, alors ſecrétaire d'Etat & ſon rival en crédit. C'eſt celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit ſon oraiſon funèbre, & qu'on la compare avec ſa conduite, que peut-on penſer, ſinon qu'une oraiſon funèbre n'eſt qu'une déclamation? Mais le chancelier *Séguier*, préſident de la commiſſion, fut celui des juges de *Fouquet* qui pourſuivit ſa mort avec le plus d'acharnement, & qui le traita avec le plus de dureté.

Mazarin beaucoup plus coupable que *Fouquet*.

Il eſt vrai que faire le procès du ſurintendant, c'était accuſer la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient ſon ouvrage. Il s'était approprié en ſouverain pluſieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en ſon nom & à ſon profit des munitions des armées.

» Il

» Il impoſait (dit *Fouquet* dans ſes défenſes) » par » lettres de cachet, des ſommes extraordinaires ſur » les généralités; ce qui ne s'était jamais fait que » par lui & pour lui, & ce qui eſt puniſſable de » mort par les ordonnances. » C'eſt ainſi que le cardinal avait amaſſé des biens immenſes, que lui-même ne connaiſſait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin*, intendant des finances, que dans ſa jeuneſſe, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais *Mazarin*, où logeait le duc ſon héritier & la ducheſſe *Hortenſe;* qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut juſqu'en-bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, & l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la ducheſſe de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curioſités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons & de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. (*ii*)

Arrêt contre *Fouquet.*

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de ſa puiſſance deſpotique ne juſtifiait pas le ſurintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de ſon procès, l'acharnement odieux du chancelier *Séguier* contre lui, le temps qui éteint l'envie publique & qui inſpire la compaſſion pour les malheureux, enfin les ſollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres

(*ii*) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *St Evremond*

pour le perdre ne ſont preſſantes; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, (*kk*) parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des préſens, opinèrent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette ſévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'eſprit des citoyens, c'eſt que le chancelier fit exiler l'un des juges nommé *Roquefante* qui avait le plus déterminé la chambre de juſtice à l'indulgence. (*ll*) *Fouquet* fut enfermé au château de Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent qu'il y mourut en 1680, mais *Gourville* aſſure dans ſes mémoires qu'il ſortit de priſon quelque temps avant ſa mort. La comteſſe de *Vaux* ſa belle-fille m'avait déjà confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi on ne ſait pas où eſt mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puiſſant.

Le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, qui vendit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans les arrêts de cette chambre, c'eſt qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs.

(*kk*) Voyez les mémoires de *Gourville*.

(*ll*) *Racine* aſſure dans ſes fragmens hiſtoriques que le roi dit chez mademoiſelle *la Vallière : S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laiſſé mourir*. S'il prononça ces paroles, on ne peut les excuſer : elles paraiſſent trop dures & trop ridicules.

Il s'appelait *Bolève*, c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions. (*mm*)

St Evremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du *Plessis-Bellièvre*; & dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de *St Evremond* sur la paix des Pyrenées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de se venger de *Hénault*, homme obscur, persécuta dans *St Evremond* l'ami de *Fouquet* qu'il haïssait, & le bel-esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, & que toute la cour avait outragé, calomnié & proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, & le fut après sa mort. *St Evremond.*

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut & mourut en homme libre & philosophe. Le marquis de *Miremont*, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrace, & que *St Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque *Louis XIV* permit à *St Evremond* de revenir dans sa patrie sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, & il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple

(*mm*) Voyez *Gui Patin* & les mémoires du temps.

titre de contrôleur-général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, & en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaiſirs & le modèle des autres cours. Le roi ſe piqua de donner des fêtes qui fiſſent oublier celles de Vaux.

Splendeur de la cour.

Il ſemblait que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands-hommes dans tous les arts, & à raſſembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes. Le roi l'emportait ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille & par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa préſence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui & à ſon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient flattait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil officier, qui ſe troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, & qui, ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit: » Sire, je ne tremble pas ainſi devant vos ennemis, » n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues du roi avec ſa belle-ſœur.

Le goût de la ſociété n'avait pas encore reçu toute ſa perfection à la cour. La reine-mère, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La reine règnante ſavait à peine le français, & la bonté feſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce & animée, ſoutenue bientôt par la lecture des

bons ouvrages & par un goût fûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la cour une politeſſe & des grâces dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'eſprit de *Charles II* ſon frère, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don & par le déſir de plaire. La cour de *Louis XIV* reſpirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, & trop de groſſièreté en déshonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* & le roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit & de cette intelligence ſecrète, qui ſe remarquèrent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le roi lui envoyait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui ; & la princeſſe l'engageait à répondre au roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un qu'il fût employé pour l'autre ; & ce fut une des cauſes de ſa fortune. Galanteries.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fond d'eſtime & d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorſque *Madame* fit depuis travailler *Racine* & *Corneille* à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-ſeulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV*

eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la Bérénice de *Racine :*

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie qu'il eut pour Mlle de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame.* Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé *Belloc*, compoſa pluſieurs récits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame ;* & ces récits exprimaient avec myſtère le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertiſſemens publics que le roi donnait étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, vis-à-vis les Tuileries, (*nn*) dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la *place du carrouſel.* Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; ſon frère, des Perſans ; le prince de *Condé*, des Turcs ; le duc d'*Enghien* ſon fils, des Indiens ; le duc de *Guiſe*, des Américains. Ce duc de *Guiſe* était petit-fils du *Balafré.* Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiècle. On diſait de lui,

(*nn*) Non dans la place royale comme le dit l'hiſtoire de *la Hode*, ſous le nom de *la Martinière*.

en le voyant courir avec le grand *Condé : Voilà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de *Saulx*, fils du duc de *Leſdiguières*, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des deviſes & des emblèmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'*Ouvrier*, imagina dès-lors pour *Louis XIV* l'emblème d'un ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une deviſe eſpagnole faite pour *Philippe II*, & plus convenable à ce roi qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à *Louis XIV* le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même ; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie, & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point

1662. Deviſe du ſoleil aſſez ridicule.

avoir que d'en ſouffrir de mauvaiſes & de baſſes, comme celle de *Louis XII ;* c'était un porc-épic avec ces paroles : *qui s'y frotte s'y pique.* Les deviſes ſont par rapport aux inſcriptions ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence & les plaiſirs de l'eſprit, qui, ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoutaient un goût & des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

1664. Le 5 mai le roi y vint avec la cour compoſée de ſix cents perſonnes, qui furent défrayées avec leur ſuite, auſſi-bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs & les Romains : mais la promptitude avec laquelle on conſtruiſit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illuſion, & qui, diverſifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpèce de carrouſel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs deviſes & leurs boucliers ; & ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par *Périgni* & par *Benſerade.* Ce dernier ſurtout avait un talent ſingulier pour ces pièces galantes, dans leſquelles

il fesait toujours des allusions délicates & piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, & aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait *Roger :* tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit & sur le cheval qu'il montait. Les reines & trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de Mlle de *la Vallière.* La fête était pour elle seule ; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain & de fer, les signes célestes, les Saisons, les Heures suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les musettes & les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi & aux dames. Les courses finies, & la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. *Pan* & *Diane* avançaient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes & les

forêts produiſent de plus délicieux. Derrière les tables en demi-cercle s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table & le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies ; & une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent ſept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laiſſa diſputer enſuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la Princeſſe d'Elide, quoiqu'elle ne ſoit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines ſur les mœurs du temps, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui ſont perdus pour la poſtérité. On était encore très-entêté à la cour de l'aſtrologie judiciaire : pluſieurs princes penſaient, par une ſuperſtition orgueilleuſe, que la nature les diſtinguait juſqu'à écrire leur deſtinée dans les aſtres. Le duc de Savoie *Victoire-Amédée*, père de la ducheſſe de Bourgogne, eut un aſtrologue auprès de lui, même après ſon abdication. *Molière* oſa attaquer cette illuſion dans les Amans magnifiques, joués dans une autre fête en 1670.

Fous de cour, divertiſſement honteux.

On y voit auſſi un fou de cour, ainſi que dans la Princeſſe d'Elide. Ces miſérables étaient encore fort à la mode. C'était un reſte de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le beſoin des amuſemens, l'impuiſſance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les temps d'ignorance & de

mauvais goût avaient fait imaginer ce triſte plaiſir, qui dégrade l'eſprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV* avait appartenu au prince de *Condé :* il s'appelait *l'Angeli*. Le comte de *Grammont* diſait que de tous les fous qui avaient ſuivi M. le prince, il n'y avait que *l'Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'eſprit. C'eſt lui qui dit qu'*il n'allait pas au ſermon, parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *& qu'il n'entendait pas le* raiſonner.

La farce du Mariage forcé fut auſſi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première repréſentation des trois premiers actes du Tartuffe. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéreſſer la terre & le ciel pour le ſupprimer ; & il ſubſiſtera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites. 1664.

La plupart de ces ſolemnités brillantes ne ſont ſouvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'eſt que pompe & magnificence paſſe en un jour ; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le Tartuffe, ſont l'ornement de ces fêtes, elles laiſſent après elles une éternelle mémoire.

On ſe ſouvient encore de pluſieurs traits de ces allégories de *Benſerade*, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi repréſentant le ſoleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :

Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait ſu que tenir une cour, il n'aurait pas ſu régner; & ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la miſère du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée; ſon gouvernement était reſpecté au-dehors. Le roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rènes avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat vient demander pardon.

Autre fête. 1664.

Le légat *à latere*, *Chigi*, neveu du pape *Alexandre VII*, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient

la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à ſa droite & le fils de ce prince à ſa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience; & on ne ſut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toujours avec ſes démarches altières.

Querelles des pairs.

Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat attaché à ſa perſonne rejaillît ſur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fuſſent honorés, & qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frère & par M. *le prince*. C'eſt dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les préſidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, & s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un conſeil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de juſtice, en préſence du roi, avant les préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence; & il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice.

Habits à brevet.

Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or & d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grâce

pour des hommes que la vanité mène. On les demandait preſque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puiſqu'il eſt ici queſtion de petits détails, qu'on portait alors des caſaques par-deſſus un pourpoint orné de rubans, & ſur cette caſaque paſſait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une eſpèce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura juſqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Eſpagne & de la Pologne. On ſe piquait déjà preſque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV.*

Magnificence & ordre dans ſa maiſon.

Il établit dans ſa maiſon un ordre qui dure encore; régla les rangs & les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de ſa perſonne, comme celle de grand-maître de ſa garde-robe. Il rétablit les tables inſtituées par *François I*, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commenſaux, ſervies avec autant de propreté & de profuſion que celles de beaucoup de ſouverains : il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités : cette attention dura pendant tout ſon règne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans ſon appartement : on y était ſervi avec la même délicateſſe que le maître. Ces petites choſes n'acquièrent du prix que quand elles ſont ſoutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il feſait, on voyait de la ſplendeur & de la généroſité.

Il fesait présent de deux cents mille francs aux filles de ses ministres à leur mariage. (11)

Présens & pensions aux gens de lettres de l'Europe.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, *Lionne* & *Colbert*, de choisir un nombre de français & d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les unes eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins & leur mérite. Le bibliothécaire du vatican, *Allazzi*, le comte *Gratiani* secrétaire d'Etat du duc de Modène, le célèbre *Viviani* mathématicien du grand duc de Florence, *Vossius* l'historiographe des Provinces-Unies, l'illustre mathématicien *Huyghens*, un résident hollandais en Suède, enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf & de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir 1663.

(11) Ces profusions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injustice, & certes un beaucoup plus grand peché, excepté aux yeux des jésuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec ses maîtresses. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a subsisté long-temps & subsiste même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont succedé n'ait hérité de son goût pour le faste.

des lettres de M. *Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes ; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Flèchier* depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes ; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* & *Cotin* eurent des pensions ; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poësie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense ; & ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science & l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* & *Chapelain*. C'est qu'on était barbare dans le temps de *Ronsard*, & qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar*, le compagnon d'étude de *Balzac* & de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encore fait que des satires ; & l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Maison bâtie à Florence de ses libéralités.

Les présens faits dans les pays étrangers furent si considérables que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or

d'or ſur le frontiſpice, *Ædes à Deo datæ* : alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; & ſi l'on conſidère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévères, & les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV* en diverſes villes d'Italie ; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'eſpérance, & que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ſes bienfaits ſur les lettres & ſur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Deſpréaux*, celle de *Quinault*, ſurtout celle de *Lulli*, & de tous les artiſtes qui lui conſacrèrent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille louis à *Benſerade*, pour faire graver les tailles-douces de ſes métamorphoſes d'*Ovide* en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la généroſité du ſouverain. Il récompenſait dans *Benſerade* le petit mérite qu'il avait eu dans ſes ballets.

Pluſieurs écrivains ont attribué uniquement à *Colbert* cette protection donnée aux arts, & cette magnificence de *Louis XIV* : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de ſeconder la magnanimité & le goût de ſon maître. Ce miniſtre qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans

l'eſprit ce goût & cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, & était loin de lui inſpirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, ſur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines abſolument ſéparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenſer peuvent lui manquer ; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV.*

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le comte de *Buſſy* fit des ſiens fut rigoureuſement puni. On le mit à la baſtille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de ſa priſon. La véritable cauſe était cette chanſon, où le roi était trop compromis, & dont alors on renouvela le ſouvenir, pour perdre *Buſſy* à qui on l'imputait :

Que Déodatus eſt heureux
De baiſer ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas aſſez bons pour compenſer le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement ſa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; & il ne ſe ſervit guère de ce mérite que pour ſe faire des ennemis. *Louis XIV* aurait

agi généreuſement, s'il lui avait pardonné : il vengea ſon injure perſonnelle, en paraiſſant céder au cri public. Cependant le comte de *Buſſy* fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut privé de ſes charges & reſta dans la diſgrace tout le reſte de ſa vie, proteſtant en vain à *Louis XIV* une tendreſſe que ni le roi ni perſonne ne croyait ſincère.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités & anecdotes.

A LA gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié ; mais il eſt difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour Mme de *la Vallière*. On ſait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre Mme de *la Vallière*, qui par ſa place devait avoir des jalouſes, & qui par ſon caractère ne devait point avoir d'ennemis. On ſait qu'il oſa, de concert avec le comte de *Guiche* & la comteſſe de *Soiſſons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite, au nom du roi d'Eſpagne ſon père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maiſon royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les ſoupçons ſur les

1665. plus honnêtes gens de la cour, le duc & la ducheſſe de *Navailles*. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, & *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accuſés, & qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon confident, & ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiſelle*, & qu'il fit enſuite ſecrétement malgré ſa parole donnée à ſon maître.

Le roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui feſait dire auſſi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons royales & de Paris, ni les ſoins de la police du royaume, ne diſcontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à St Germain la tragédie de Britannicus; il fut frappé de ces vers;

Pour mérite premier, pour vertu ſingulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

Dès-lors il ne danſa plus en public : & le poëte réforma le monarque. Son union avec madame la ducheſſe de *la Vallière* ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui feſait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui réſiſtaſſent, & revenait toujours à celle qui par la douceur & par la bonté de ſon caractère, par un amour vrai, & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669 elle s'aperçut que madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de ſa rivale ; & ſans preſque ſe plaindre, elle ſe crut encore heureuſe, dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toujours, & de le voir ſans en être aimée.

Racine eſt cauſe que *Louis XIV* ne danſe plus ſur le theâtre.

Enfin, en 1675, elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens vifs & profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que Dieu ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célébre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit carmélite à Paris, & perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom ſeul de *ſœur Louiſe de la miſéricorde*. Un roi qui punirait ainſi une femme coupable ſerait un tyran ; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique

fembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour ; mais ceux qui gouvernent les ames n'ont guère d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à *ſœur Louiſe de la miſéricorde* la mort du duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du roi, elle dit : *Je dois pleurer ſa naiſſance encore plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon père, & qui épouſa le prince *Armand de Conti* neveu du grand *Condé*.

Cependant la marquiſe de *Monteſpan* jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modeſtie.

Tandis que madame de *la Vallière* & madame de *Monteſpan* ſe diſputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre, dont le caractère dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du *Frénoi*, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine ; on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiſelle*, après avoir refuſé tant de ſouverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer *Péguilin*, du nom de

Caumont comte de *Lauzun*, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne ſubſiſte plus, & le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princeſſes qui avaient épouſé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des ſénateurs : les filles des ſouverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs pères.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt millions, au comte de *Lauzun ;* quatre duchés, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. *Lauzun* fut un jour duc de *Montpenſier*. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le roi aſſailli par les repréſentations des princes, des miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole, & défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre *Mademoiſelle* malheureuſe. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun* en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la princeſſe qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque

Mariage du comte de *Lauzun* avec la petite-fille de *Henri IV*. 1669.

Mis en priſon pour ce mariage.

n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont ſont plus chéris quand ils n'en ſont pas d'uſage. Le citoyen qui n'offenſe point les lois de l'équité doit-il être puni ſi ſévèrement par celui qui repréſente l'Etat? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à ſon ſouverain, & trahir ſon ſouverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit (*oo*) que madame de *Monteſpan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Lauzun*, qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie & de la puſillanimité à ſacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori, qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Monteſpan*. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout ſon règne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très-juſte; la priſon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret n'ont

(*oo*) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Segraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de *Ségrais*, preſque toutes falſifiées. Il eſt plein de contradictions; & l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiſelle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princeſſe, qui s'était plainte ſi amèrement au roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : & quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles ſeraient déciſives.

Lauzun & *Fouquet* furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais *Fouquet* ſurtout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avait vu de loin *Péguilin* dans la foule comme un gentilhomme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens & les titres de la maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que Mme de *Monteſpan* eut engagé *Mademoiſelle* à donner la ſouveraineté de Dombes & le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation que dans l'eſpérance que M. de *Lauzun* ſerait reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret & infortuné les terres de St Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que *Lauzun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrétement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à

la cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions, elle mourut en 1693. (*pp*)

Pour le comte de *Lauzun*, il paſſa en Angleterre en 1688. Toujours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la reine épouſe de *Jacques II* & ſon fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, & revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures que de conſidération perſonnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens ſans avoir fait de grandes choſes.

Cependant Mme de *Monteſpan* était toute-puiſſante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenaïs de Mortemar, femme du marquis de *Monteſpan*, ſa ſœur aînée la marquiſe de *Thiange*,

(*pp*) On a imprimé à la fin de ſes mémoires une hiſtoire des amours de *Mademoiſelle* & de M. de *Lauzun*. C'eſt l'ouvrage de quelque valet-de-chambre. On y a joint des vers dignes de l'hiſtoire & de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui ſe trouvent dans les mémoires de madame de *Maintenon*, faits par le nommé *la Beaumelle* : il y eſt dit qu'en 1681 un des miniſtres du duc de Lorraine vint déguiſé en mendiant ſe préſenter dans une égliſe à *Mademoiſelle*, lui montra une paire d'heures ſur leſquelles il était écrit : *De la part du duc de Lorraine* : & qu'enſuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc ſon héritier. Tom. II, pag. 204. Cette fable eſt priſe de l'aventure vraie ou fauſſe de la reine *Clotilde*. *Mademoiſelle* n'en parle point dans ſes mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la ſucceſſion de *Mademoiſelle* ; de plus elle avait fait en 1679 le duc du Maine & le comte de Toulouſe ſes héritiers.

L'auteur de ces miſérables mémoires dit, page 207, que le duc de *Lauzun* à ſon retour ne vit dans *Mademoiſelle* qu'*une fille brûlante d'un amour impur* : elle était ſa femme, & il l'avoue. Il eſt difficile d'écrire plus d'impoſtures dans un ſtyle plus indécent.

& ſa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur temps ; & toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens ſinguliers dans l'eſprit. Le duc de *Vivonne* leur frère, maréchal de France, était auſſi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le roi diſait un jour : *Mais à quoi ſert de lire?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint & de belles couleurs, répondit : ,, La lecture fait à l'eſprit ,, ce que vos perdrix font à mes joues. ,,

Ces quatre perſonnes plaiſaient univerſellement par un tour ſingulier de converſation mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appelait l'eſprit des *Mortemars*. Elles écrivaient toutes avec une légéreté & une grâce particulière. On voit par-là combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que Mme de *Monteſpan* était obligée de faire écrire ſes lettres au roi par Mme *Scarron;* & que c'eſt-là ce qui en fit ſa rivale, & ſa rivale heureuſe.

Mme *Scarron*, depuis Mme de *Maintenon*, avait à la vérité plus de lumières acquiſes par la lecture ; ſa converſation était plus douce, plus inſinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, & dont le ſtyle eſt très-élégant. Mais Mme de *Monteſpan* n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne ; & elle fut long-temps favorite, avant que Mme de *Maintenon* lui fût préſentée.

Le triomphe de Mme de *Monteſpan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaiſirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ſes voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carroſſe à glaces. Les chaiſes de poſte n'étaient point encore inventées. La reine, *Madame* ſa belle-ſœur, la marquiſe de *Monteſpan* étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres ; & quand Mme de *Monteſpan* allait ſeule, elle avait quatre gardes-du-corps aux portières de ſon carroſſe. Le dauphin arriva enſuite avec ſa cour, *Mademoiſelle* avec la ſienne ; c'était avant la fatale aventure de ſon mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, & voyait avec complaiſance ſon amant favori du roi, à la tête de ſa compagnie des gardes. On feſait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maiſon de guerre accompagnait le roi, & toute la maiſon de ſervice précédait ou ſuivait. Les tables étaient tenues comme à St Germain. La cour viſita dans cette pompe toutes les villes conquiſes. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à ſa table ; il leur feſait des préſens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications. Il en coûta pluſieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Mme de *Monteſpan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du ſecret. Le roi ſavait diſtinguer les affaires d'Etat des plaiſirs.

Madame, chargée ſeule de l'union des deux rois & de la deſtruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque ſur la flotte du roi d'Angleterre *Charles II* ſon frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de *Kéroual*, depuis ducheſſe de Portſmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de *Monteſpan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que Mme de *Monteſpan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle juſqu'au dernier moment de ſa vie ; & quoique ſouvent infidelle, il fut toujours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-temps ſa beauté ; nous lui avons vu à l'âge de près de ſoixante & dix ans une figure encore noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Mademoiſelle de *Kéroual* va gouverner le roi d'Angleterre.

Madame alla voir ſon frère à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur & dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette princeſſe s'était crue empoiſonnée. L'ambaſſadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était perſuadé ; la cour n'en doutait pas ; & toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari m'a nommé celui qui (ſelon lui) donna le poiſon. » Cet homme, me diſait-il, » qui n'était pas riche, ſe retira immédiatement » après en Normandie, où il acheta une terre, dans » laquelle il vécut long-temps avec opulence. » Ce poiſon (ajoutait-il) » était de la poudre de » diamant miſe au lieu de ſucre dans des fraiſes. » La cour & la ville penſèrent que *Madame* avait été

On croit *Madame*, ſœur de *Charles II*, empoiſonnée

empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, (*qq*) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puiſque Mme de *la Fayette* & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin (*rr*) que la poudre de corail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui ſe formait dans le foie. Elle était très-mal-ſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accuſé d'aucune action qui eût de la noirceur; & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain ferait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine* favori de *Monſieur*, pour ſe venger d'un exil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un

(*qq*) Voyez l'hiſtoire de madame *Henriette d'Angleterre* par madame la comteſſe de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

(*rr*) Des fragmens de diamant & de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles & la déchirer : mais auſſi on ne pourrait les avaler, & on ſerait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais & du goſier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poiſons auraient dû diſtinguer le diamant reduit en poudre impalpable du diamant groſſièrement pilé.

chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de *Turenne* avaient été la première cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de Mme de *Coatquen* & ſa dupe, comme il l'avait été de Mme de *Longueville*. Il révéla à cette dame le ſecret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Mme de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de *Lorraine*, le dit à ſon amant : celui-ci en avertit *Monſieur*. L'intérieur de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de *Monſieur*, les querelles de ſes favoris avec les amis de *Madame*, remplirent ſa maiſon de confuſion & de douleur. *Madame*, quelque temps avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la marquiſe de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cauſe. Cette dame, à genoux auprès de ſon lit, & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceſlas :*

Indiſcrétion de *Turenne* cauſe des malheurs de *Madame*, & de tous ces bruits odieux.

J'allais... j'étais... l'amour a ſur moi tant d'empire.
Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire...

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces diſſentions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-en-Scize ; le comte de *Marſan* de la maiſon de *Lorraine*, & le marquis depuis maréchal de *Villeroi* furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces

démêlés, la mort naturelle de cette malheureuse princesse. (12)

Origine des fréquens empoisonnemens dont on se plaignit alors.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire & des

(12) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. *Duclos* & imprimées en 1781, on trouve qu'un maître d'hôtel de *Monsieur* nommé *Morel* avait commis ce crime, qu'il en fut soupçonné, que *Louis XIV* le fit amener devant lui, que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois s'il ne disait pas la vérité, & lui ayant promis la liberté & la vie s'il avouait tout, *Morel* avoua son crime; que le roi lui ayant demandé si *Monsieur* était instruit de cet horrible complot, *Morel* lui répondit: *Non, il n'y aurait point consenti.* M. de *Voltaire* était instruit de cette anecdote, mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement, à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de *la Chausseraie*, amie subalterne de madame de *Maintenon*. On a demandé comment 40 ans après cet événement *Louis XIV* aurait confié des détails si affligeans à se rappeler à une personne qui n'avait & ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de *la Chausseraie* expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que se trouvant seule avec le roi chez madame de *Maintenon* qui était sortie pour quelques momens, *Louis XIV* laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession & cherchait à le consoler. *Non*, dit le roi, *c'est dans ma jeunesse, c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs*; & il cita la mort de *Madame*. Mademoiselle de *la Chausseraie* répondit par un lieu commun de consolation. *Ah, Mademoiselle*, dit le roi, *ce n'est point cette mort, ce sont ses affreuses circonstances que je pleure*; & il se tut. Peu de temps après madame de *Maintenon* rentra, au bout de quelques momens de silence; le roi s'approcha de mademoiselle de *la Chausseraie* & lui dit: *J'ai commis une indiscrétion que je me reproche; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons contre mon frère & ils seraient injustes; je ne puis les dissiper que par une confidence entière:* & alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de *la Chausseraie* les relations les plus intimes.

plaisirs

plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrétement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens ſoupçonnés furent mis à la baſtille; l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu; & du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtèrent la vie au lieutenant-civil d'*Aubrai* & à ſa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

L'amour fut la première ſource de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant-civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix* (ss) capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant-civil,

(ss) L'hiſtoire de *Louis XIV* ſous le nom de *la Martinière* le nomme *l'abbé de la Croix*. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les évenemens.

père de la marquiſe, fut aſſez ſévère & aſſez imprudent pour folliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la baſtille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à ſon régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureuſement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à ſe venger : on en ſait les ſuites qui font frémir. La marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon père, ſes deux frères & ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait ſouvent à confeſſe ; & même lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contr'elle, mais de préſomption. Il eſt faux qu'elle eût eſſayé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, & comme il eſt écrit dans les *Cauſes célèbres*, ouvrage d'un avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple : mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que *Sainte-Croix*, des liaiſons ſecrètes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'*Exili* avait commencé à faire des poiſons, juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler que *Penautier*, le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque temps après d'avoir mis ces ſecrets en uſage, & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations.

Prétendus ſortiléges.

La *Voiſin*, la *Vigoureux*, un prêtre nommé *le Sage*, & d'autres, trafiquèrent des ſecrets d'*Exili*, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & faibles par des

apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arſenal, près de la baſtille, en 1680. Les plus grands ſeigneurs y furent cités, entr'autres deux nièces du cardinal *Mazarin*, la (*tt*) ducheſſe de *Bouillon* & la comteſſe de *Soiſſons* mère du prince *Eugène*.

La ducheſſe de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement perſonnel, & n'était accuſée que d'une curioſité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'eſt pas du reſſort de la juſtice. L'ancienne habitude de conſulter des devins, de faire tirer ſon horoſcope, de chercher des ſecrets pour ſe faire aimer, ſubſiſtait encore parmi le peuple, & même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naiſſance de *Louis XIV* on avait fait entrer l'aſtrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoſcope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui ſéduiſit toute l'antiquité ; & toute la philoſophie du célèbre comte de *Boulainvilliers* ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la ducheſſe de *Bouillon*, & à toutes les dames qui eurent les mêmes faibleſſes. Le prêtre *le Sage*, la *Voiſin* & la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curioſité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédiſaient l'avenir ; ils feſaient

(*tt*) L'hiſtoire de *Reboulet* dit que la ducheſſe de *Bouillon fut décrétée de priſe de corps, & qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable.* Tout cela eſt très-faux ; il n'y eut point de décret de priſe de corps contr'elle, & alors nuls amis n'auraient pu la ſouſtraire à la juſtice.

voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux & dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des préſidens de cette chambre, fut aſſez mal aviſé pour demander à la ducheſſe de *Bouillon* ſi elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid & fort vilain, & qu'il était déguiſé en conſeiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère pouſſé plus loin.

L'affaire de la comteſſe de *Soiſſons* & du maréchal de *Luxembourg* fut plus ſérieuſe. *Le Sage*, la *Voiſin*, la *Vigoureux* & d'autres complices étaient en priſon, accuſés d'avoir vendu des poiſons qu'on appelait *la poudre de ſucceſſion*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus conſulter. La comteſſe de *Soiſſons* fut du nombre. Le roi eut la condeſcendance de dire à cette princeſſe que, ſi elle ſe ſentait coupable, il lui conſeillait de ſe retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la juſtice. Enſuite elle ſe retira à Bruxelles, où elle eſt morte ſur la fin de 1708, lorſque le prince *Eugène* ſon fils la vengeait par tant de victoires, & triomphait de *Louis XIV*.

Maréchal de *Luxembourg* à la baſtille.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair & maréchal de France, qui uniſſait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maiſon impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ſes gens d'affaires nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adreſſa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il ſe confeſſât,

& qu'il allât enſuite pendant neuf jours en trois différentes égliſes, où il réciterait trois pſeaumes.

Malgré la confeſſion & les pſeaumes les papiers ne ſe trouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée *Dupin*. *Bonard* ſous les yeux de *le Sage* fit au nom du maréchal de *Luxembourg* une eſpèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuiſſante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne ſait pas trop ce que c'eſt qu'une fille impuiſſante. La *Dupin* ne rendit rien, & n'en eut pas moins d'amans.

Bonard déſeſpéré ſe fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, & entre ce plein-pouvoir & la ſignature, il ſe trouva deux lignes d'une écriture différente, par leſquelles le maréchal ſe donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voiſin*, la *Vigoureux* & plus de quarante accuſés ayant été enfermés à la baſtille, *le Sage* dépoſa que le maréchal s'était adreſſé au diable & à lui pour faire mourir cette *Dupin* qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient aſſaſſiné la *Dupin* par ſon ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, & jetée dans la rivière.

Ces accuſations étaient auſſi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement & les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accuſé ſe rendit lui-même à la baſtille; démarche qui prouvait ſon innocence ſur cet aſſaſſinat prétendu.

Le ſecrétaire d'Etat *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le 1679.
fit enfermer dans une eſpèce de cachot de ſix pas & demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea

le ſecond jour, & on le laiſſa enſuite cinq ſemaines entières ſans continuer ſon procès ; injuſtice cruelle envers tout particulier, & plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoiſonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin*, & une fille qu'il entretenait.

Il paraiſſait bien abſurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoiſonner un malheureux bourgeois & ſa maîtreſſe ſans tirer aucun avantage d'un ſi grand crime.

Enfin, on lui confronta *le Sage* & un autre prêtre nommé d'*Avaux*, avec leſquels on l'accuſait d'avoir fait des ſortiléges pour faire périr plus d'une perſonne.

Tout ſon malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, & de lui avoir demandé des horoſcopes.

Parmi les imputations horribles qui ſefaient la baſe du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier ſon fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accuſé répondit : *Quand Matthieu de Montmorenci épouſa la veuve de Louis le gros, il ne s'adreſſa point au diable, mais aux Etats-généraux, qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorencis, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponſe était fière, & n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voiſin*, la *Vigoureux* & ſon frère le prêtre, qui s'appelait auſſi *Vigoureux*,

furent brûlés avec *le Sage* à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, & revint enſuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, ſans voir *Louvois*, & ſans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était paſſé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, & par combien de victoires il impoſa ſilence à ſes ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la *Voiſin* & ſes complices furent punis, mit fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation: mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

On croit la reine d'Eſpagne, nièce de *Louis XIV*, empoiſonnée

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de Mme *Henriette d'Angleterre*, on le crut enſuite de ſa fille *Marie-Louiſe*, qu'on maria en 1679 au roi d'Eſpagne *Charles II.* Cette jeune princeſſe partit à regret pour Madrid. *Mademoiſelle* avait ſouvent dit à *Monſieur*, frère du roi : *Ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la cour, elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune princeſſe voulait épouſer *Monſeigneur*. *Je vous fais reine d'Eſpagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille?* „ Ah! répondit-elle, vous „ pourriez plus pour votre nièce. „ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que ſa mère. Il paſſa pour conſtant que le conſeil autrichien de *Charles II* voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle

aimait ſon pays, & qu'elle pouvait empêcher le roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. (13) On lui envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contre-poiſon ; précaution très-incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpèce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau* trouveront que le roi dit en ſoupant : » La reine d'Eſpagne eſt morte » empoiſonnée dans une tourte d'anguille : la com- » teſſe de *Pernits*, les camériſtes *Zapata* & *Nina*, » qui en ont mangé après elle, ſont mortes du » même poiſon. »

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan qui n'avait preſque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je ne laiſſai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Mme la ducheſſe de *Saint-Pierre*, qui arrivait d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la reine ; elle me donna des atteſtations que toutes trois avaient ſurvécu long-temps à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument

(13) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe* qu'on croyait en Eſpagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuiſſance de *Charles II*, ſeul ſecret d'Etat dont cette reine infortunée pût être inſtruite.

précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ſes domeſtiques; & je puis répondre qu'on s'en aperçoit ſouvent au ſtyle, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui ſuivirent ſa perte.

La princeſſe palatine lui ſuccéda un an après, & fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calviniſme pour épouſer *Monſieur;* mais elle conſerva toujours pour ſon ancienne religion un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à ſon tour,
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeſte victime.... &c.

Plus de filles d'honneur chez la reine.

Les dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuſe déterminèrent à ſubſtituer aux douze filles d'honneur, qui embelliſſaient la cour de la reine, douze dames du palais; & depuis, la maiſon des reines fut ainſi compoſée. Cet établiſſement rendait la cour plus nombreuſe & plus magnifique, en y fixant les maris & les

parens de ces dames, ce qui augmentait la ſociété & répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Bavière, épouſe de *Monſeigneur*, ajouta dans les commencemens de l'éclat & de la vivacité à cette cour. La marquiſe de *Monteſpan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant ſurintendante de la maiſon de la reine ; & au roi, par ſes enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

Trois femmes ſe diſputent le cœur de *Louis XIV*.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas ; & le roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, & entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converſation de Mme de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre Mme de *Monteſpan* qu'il ne pouvait quitter, Mlle de *Fontange* qu'il aimait, & Mme de *Maintenon* de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que *Louis XIV* avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'Etat, ne devraient point entrer dans

l'hiſtoire, ſi le grand ſiècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéreſſant, & ſi le voile de ces myſtères n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités & anecdotes.

Mort de mademoiſelle de *Fontange.*

LA jeuneſſe, la beauté de Mlle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au roi en 1680, le titre de ducheſſe dont elle fut décorée, écartaient Mme de *Maintenon* de la première place qu'elle n'oſait eſpérer, & qu'elle eut depuis : mais la ducheſſe de *Fontange* & ſon fils moururent en 1681.

Faveur de madame de *Maintenon.*

La marquiſe de *Monteſpan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante ; le poids des affaires rend ſurtout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art ſi naturel aux femmes, & qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac* ſa couſine, en qui elle avait une entière confiance : ,, Je le renvoie toujours affligé, ,, & jamais déſeſpéré. ,, Dans ce temps où ſa faveur croiſſait, où madame de *Monteſpan* touchait à ſa chute, ces deux rivales ſe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrète, tantôt avec une confiance paſſagère, que la néceſſité de ſe parler & la

laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (*uu*) Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de *Monteſpan* ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernières années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ſes intrigues ſecrètes, affermiſſait encore la faveur de madame de *Maintenon*, & éloignait madame de *Monteſpan*. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, & ſentait ſurtout ce ſcrupule depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embarraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des ſcènes bien différentes : d'un côté le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles ; Trianon & Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiſelle de *Nantes*, fille du roi & de madame de *Monteſpan*, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

(*uu*) Les mémoires donnés ſous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Monteſpan*, en parlant de ſes rêves : *J'ai rêvé que nous étions ſur le grand eſcalier de Verſailles : je montais, vous deſcendiez : je m'élevais juſqu'aux nues, vous alliez à Fontevraud.* Ce conte eſt renouvelé d'après le fameux duc d'*Epernon*, qui rencontra le cardinal de *Richelieu* ſur l'eſcalier du louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non*, lui dit le duc, *ſinon que vous montez, & je deſcends.* Ce conte eſt gâté en ajoutant que d'un eſcalier on s'éleva juſqu'aux nues. Il faut remarquer que dans preſque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue preſque toujours à ceux qu'on fait parler des choſes dites un ſiècle & même pluſieurs ſiècles auparavant.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiſelle de *Blois* avec le duc de *Chartres* que nous avons vu depuis régent du royaume, & le duc du Maine à *Louiſe-Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, & ſœur de M. *le Duc*, princeſſe célébre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais royal & de Sceaux ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. (*xx*)

Faux bruits réfutés.

Avant la célébration du mariage de M. *le Duc* avec mademoiſelle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *le Nôtre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'idylle de la Paix, compoſée par *Racine*. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; & après le mariage, le roi étala une magnificence ſingulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la première idée en 1656. On établit dans le ſallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de *Monteſpan* en tenait une

Fêtes brillantes. 1685.

(*xx*) Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans & la maiſon de Condé s'indignèrent de ces propoſitions ; vous lirez que la princeſſe mère du duc de *Chartres* menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement que le roi s'étant ſervi de l'abbé *Dubois*, ſous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

avec *Monſeigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; M. *le Duc* avec madame de *Thiange* ; & madame *la Ducheſſe*, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de *Chevreuſe*. Les dames & les hommes nommés du voyage tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le roi fit des préſens à toute la cour d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuſe & moins brillante. Ces loteries avaient été miſes en uſage autrefois par les empereurs romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernières années de madame de *Monteſpan*.

Après le mariage de ſa fille, madame de *Monteſpan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; & le roi lui fit payer toujours une penſion de mille louis d'or par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impreſſions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Mort du grand *Condé*.

Un an après le mariage de mademoiſelle de *Nantes* avec M. *le Duc*, mourut à Fontainebleau le prince de *Condé* à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame *la Ducheſſe* qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie s'il avait eu de

(*) Environ vingt mille de nos livres.

la répugnance au mariage de ſon petit-fils avec cette fille du roi & de madame de *Monteſpan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une hiſtoire du prince de *Condé*, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'impoſture, que le roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce prince, & qu'au mariage de la princeſſe de *Conti*, fille de madame de *la Vallière*, le ſecrétaire d'Etat lui refuſa le titre de *haut & puiſſant ſeigneur*, comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux princes du ſang. L'écrivain qui a compoſé l'hiſtoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles ?

Cependant après le mariage de madame *la Ducheſſe*, après l'éclipſe totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuſe prit un tel aſcendant, & inſpira à *Louis XIV* tant de tendreſſe & de ſcrupules que le roi, par le conſeil du père *la Chaiſe*, l'épouſa ſecrétement au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'archevêque de Paris, *Harlay de Chanvalon*, leur donna la bénédiction ; le confeſſeur y aſſiſta ; *Montchevreuil* (*yy*) & *Bontems*

Mariage de *Louis XIV* avec madame de *Maintenon*.

(*yy*) Et non pas le chevalier de *Fourbin*, comme le diſent les mémoires de *Choiſi*. On ne prend pour confidens d'un tel ſecret que des domeſtiques affidés, & des hommes attachés par leur ſervice à la perſonne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour conſtater un état ; & il ne s'agiſſait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conſcience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlay*, en 1695, près de dix ans après le mariage, *ſes laquais trouvèrent*

premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitième année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la cour ſi madame de *Maintenon* était mariée. On reſpectait en elle le choix du roi, ſans la traiter en reine.

Son hiſtoire. La deſtinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La marquiſe de *Saint-Sébaſtien*, que le roi de Sardaigne *Victor-Amédée* épouſa, n'était pas au-deſſus de madame de *Maintenon* : l'impératrice de Ruſſie *Catherine* était fort au-deſſous ; & la première femme de *Jacques II* roi d'Angleterre lui était bien inférieure, ſelon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reſte du monde.

Elle était d'une ancienne maiſon, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père, *Conſtant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, & s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé *Cardillac*, gentilhomme bordelois. *Conſtant d'Aubigné* épouſa ſa bienfaictrice en 1627, &

dans ſes vieilles culottes l'acte de célébration ? Ce conte, qui n'eſt pas même fait pour des laquais, ne ſe trouve que dans les mémoires de *Maintenon*.

la

la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit, en 1635, *Françoise d'Aubigné*, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant*, mère de la duchesse de *Navailles* sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances ; mais le burlesque dont il faisait profession l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'*Aubigné* d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté & son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris : & ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. (zz)

(zz) Il est dit dans les pretendus memoires de *Maintenon*, tom. I, pag. 216, qu'*elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la celèbre Ninon Lenclos, sur les ouï-dire de l'abbe de Châteauneuf & de l'auteur du Siecle de Louis XIV.* Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siecle de Louis XIV* ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbe de *Châteauneuf*. L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les memoires du marquis de *la Fare*, p. 190, edition de Roterdam. C'etait encore la mode de partager son lit avec les amis : & cette mode, qui ne subsiste plus, était très-ancienne même à la cour. On voit dans

Après la mort de ſon mari, arrivée en 1660, elle fit long-temps ſolliciter auprès du roi une petite penſion de quinze cents livres, dont *Scarron* avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui diſant : ,, Madame, je vous ai ,, fait attendre long-temps ; mais vous avez tant ,, d'amis que j'ai voulu avoir ſeul ce mérite auprès ,, de vous. ,,

Ce fait m'a été conté par le cardinal de *Fleuri*, qui ſe plaiſait à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il eſt prouvé par les lettres mêmes de madame de *Maintenon* qu'elle dut à madame de *Monteſpan* ce léger ſecours qui la tira de la miſère. On ſe reſſouvint d'elle quelques années après, lorſqu'il fallut élever en ſecret le duc du Maine, que le roi avait eu en 1670 de la marquiſe de *Monteſpan*. Ce ne fut certainement qu'en 1672 qu'elle fut choiſie pour préſider à cette éducation ſecrète : elle dit dans une de ſes lettres : *Si les enfans ſont au roi, je le veux bien; car je ne me chargerais pas ſans ſcrupule de ceux de madame de Monteſpan :* (14) *ainſi il faut que le roi me*

l'hiſtoire de France que *Charles IX*, pour ſauver le comte de *la Rochefoucauld* des maſſacres de la St Barthelemi, lui propoſa de coucher au louvre dans ſon lit ; & que le duc de *Guiſe* & le prince de *Condé* avaient long-temps couché enſemble.

(14) On peut par vanité ne point vouloir être gouvernante des enfans d'un particulier, & conſentir à élever ceux d'un roi : mais le mot de *ſcrupule* eſt abſurde ; il ne peut rien y avoir de contraire aux principes de la morale à ſe charger de l'éducation d'un enfant quel qu'il ſoit. Le bâtard d'un roi, & celui d'un particulier ſont égaux devant la conſcience. Cette lettre prouve que, même avant d'être à la cour, madame de *Maintenon* ſavait parler le langage de l'hypocriſie.

l'ordonne ; voilà mon dernier mot. Mme de *Monteſpan* n'avait deux enfans qu'en 1672, le duc du Maine & le comte de *Vexin*. Les dates des lettres de Mme de *Maintenon* de 1670, dans leſquelles elle parle de ces deux enfans, dont l'un n'était pas encore né, ſont donc évidemment fauſſes. Preſque toutes les dates de ces lettres imprimées ſont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violens ſoupçons ſur l'authenticité de ces lettres, ſi d'ailleurs on n'y reconnaiſſait pas un caractère de naturel & de vérité qu'il eſt preſque impoſſible de contrefaire.

Il n'eſt pas fort important de ſavoir en quelle année cette dame fut chargée du ſoin des enfans naturels de *Louis XIV;* mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel ſcrupule on a écrit les faits principaux de cette hiſtoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin d'*Aquin*, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. (*a*) Le roi ſe ſouvint de Mme *Scarron*. M. de *Louvois* alla ſecrétement à Paris lui propoſer ce voyage. Elle eut ſoin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, & non point par Mme de *Monteſpan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement ; ſes lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune : ſon mérite fit tout le reſte.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à

(*a*) L'auteur du roman des mémoires de madame de *Maintenon* lui fait dire, à la vue du château Trompette : *Voilà où j'ai été élevée*, &c. Cela eſt évidemment faux ; elle avait été élevée à Niort.

elle, paſſa de l'averſion à la confiance & de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle ſont un monument bien plus précieux qu'on ne penſe: elles découvrent ce mélange de religion & de galanterie, de dignité & de faibleſſe, qui ſe trouve ſi ſouvent dans le cœur humain, & qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de Mme de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition & d'une dévotion qui ne ſe combattent jamais. Son confeſſeur *Gobelin* approuve également l'une & l'autre; il eſt directeur & courtiſan; ſa pénitente, devenue ingrate envers Mme de *Monteſpan*, ſe diſſimule toujours ſon tort. Le confeſſeur nourrit cette illuſion; elle fait venir de bonne foi la religion au ſecours de ſes charmes uſés, pour ſupplanter ſa bienfaitrice devenue ſa rivale.

Ce commerce étrange de tendreſſe & de ſcrupule de la part du roi, d'ambition & de dévotion de la part de la nouvelle maîtreſſe, paraît durer depuis 1681 juſqu'à 1686 qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon appartement qui était de plain-pied à celui du roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois dames retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après ſon dîner, avant & après le ſouper, & y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec ſes miniſtres, pendant que Mme de *Maintenon* s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'Etat, paraiſſant ſouvent les ignorer; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue

& de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, & ménageant ſon crédit en ne l'employant qu'avec une circonſpection extrême. Elle ne profita point de ſa place pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans ſa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, & quelques parts ſecrètes (*b*) dans les fermes générales furent ſa ſeule fortune; auſſi diſait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de Mme de *Monteſpan*, qu'*il avait eu ſon bâton de maréchal en argent comptant.*

Le marquis de *Villette* ſon neveu, ou ſon couſin, ne ſut que chef-d'eſcadre. Mme de *Cailus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une penſion modique donnée par *Louis XIV.* Mme de *Maintenon*, en mariant ſa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (*c*) ne lui donna que deux cents mille francs : le roi fit le reſte. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât ſon élévation en faveur de ſon déſintéreſſement. La ſeconde femme du marquis de *Villette*, depuis Mme de *Bolingbroke*, ne put jamais rien obtenir

(*b*) Voyez les lettres à ſon frère. „ Je vous conjure de vivre commodément, & de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons „ faite : nous en ferons d'autres. „

(*c*) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tom. IV, pag. 200. *Rouſſeau, vipère acharnée contre ſes bienfaiteurs, fit des couplets ſatiriques contre le maréchal de Noailles.* Cela n'eſt pas vrai : il ne faut calomnier perſonne. *Rouſſeau*, très-jeune alors, ne connaiſſait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chanſons ſatiriques dont il parle étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac*, qui les avouait hautement.

d'elle. Je lui ai ſouvent entendu dire qu'elle avait reproché à ſa couſine le peu qu'elle feſait pour ſa famille ; & qu'elle lui avait dit en colère : » Vous » voulez jouir de votre modération, & que votre » famille en ſoit la victime. » Mme de *Maintenon* oubliait tout, quand elle craignait de choquer les ſentimens de *Louis XIV.* Elle n'oſa pas même ſoutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier.*

L'illuſtre *Racine* aſſez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine;* mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe pour le protéger contr'un léger reſſentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la miſère du peuple en 1698, miſère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis juſqu'à une extrémité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le remède. Le roi le lut; & en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur, & celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (*d*)

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre ſervice, elle l'était auſſi de nuire. L'abbé de *Choiſi* rapporte que le miniſtre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'épouſer la veuve *Scarron.* Si l'abbé de *Choiſi* ſavait ce fait, Mme de *Maintenon* en était inſtruite ; & non-ſeulement elle pardonna à ce miniſtre, mais elle appaiſa le roi dans les mouvemens de colère que

(*d*) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illuſtre *Racine* dans la vie de ſon père.

l'humeur bruſque du marquis de *Louvois* inſpirait quelquefois à ſon maître. (*e*)

(*e*) Qui croirait que dans les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. III, pag. 273, il eſt dit que ce miniſtre craignait que le roi ne l'empoiſonnât. Il eſt bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs ſi inſenſées, à la ſuite de tant de contes ridicules.

Cette ſottiſe atroce eſt fondée ſur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce miniſtre prenait des eaux que *Séron* ſon médecin lui avait ordonnées, & que *la Ligerie* ſon chirurgien lui faiſait boire. C'eſt ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a ſouvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il riſquait ſa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le miniſtre continua ſon travail : il mourut preſque ſubitement le 16 juillet 1691, & non pas en 1692, comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, & ne trouva d'autre cauſe de ſa mort que celle qu'il avait prédite. On s'aviſa de ſoupçonner le médecin *Seron* d'avoir empoiſonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funeſtes ſoupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voiſin, que *Louvois* avait extrêmement irrité & maltraité, avait gagné le médecin *Séron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les mémoires du marquis de *la Fare*, pag. 249. La famille même de *Louvois* fit mettre en priſon un ſavoyard qui frottait dans la maiſon ; mais ce pauvre homme très-innocent fut bientôt relâché. Or ſi l'on ſoupçonna, quoique très mal-à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un miniſtre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raiſon pour en ſoupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les mémoires de *Maintenon* a raſſemblé tant de fauſſetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'*il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait ſouffrir, le maréchal de la Feuillade, le marquis de Seignelai & le marquis de Louvois*. Premièrement, monſieur de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En ſecond lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonſpection & en honnête homme, a-t-il dit des paroles ſi imprudentes & ſi odieuſes ? à qui a-t-il développé une ame ſi ingrate & ſi dure ? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien aiſe d'être défait de trois hommes qui l'avaient ſervi avec le plus grand zèle ? Eſt-il permis de calomnier ainſi, ſans la plus légère preuve, ſans la moindre vraiſemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé ſagement ? Tout lecteur ſenſé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impoſtures, dont le public eſt ſurcharge ; & l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, ſi le mépris dont il abuſe ne le ſauvait de la punition.

Louis XIV, en épouſant Mme de *Maintenon*, ne ſe donna donc qu'une compagne agréable & ſoumiſe. La ſeule diſtinction publique qui feſait ſentir ſon élévation ſecrète, c'eſt qu'à la meſſe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne ſemblaient faites que pour le roi & la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inſpirée au roi, & qui avait ſervi à ſon mariage, devint peu à peu un ſentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné à la cour & auprès du roi la conſidération d'une fondatrice, en raſſemblant à Noiſi pluſieurs filles de qualité ; & le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de St Denis à cette communauté naiſſante. St Cyr fut bâti au bout du parc de Verſailles en 1686. Elle donna alors à cet établiſſement toute ſa forme, en fit les réglemens avec *Godet Deſmarets* évêque de Chartres, & fut elle-même

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoiſonné lui-même peu de temps après, & qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant ſon agonie : *Je n'ai que ce que j'ai mérité.* Ces bruits ſont dénués de preuves ; & ſi le prince qui en était l'objet eut ſouvent une politique artificieuſe, jamais il ne fut accuſé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoiſonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, eſt une véritable abſurdité.

Louis XIV etait fatigué du caractère dur & impérieux de *Louvois* ; & l'aſcendant qu'il avait laiſſé prendre à ce miniſtre lui était devenu inſupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois* & ſurtout le deuxième incendie du Palatinat avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un miniſtre dont les conſeils le feſaient haïr. On a dit auſſi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois* confident de ſon mariage de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faibleſſe de vouloir oublier ſa parole, & que *Louvois* la lui rappella avec une fermeté & une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin & l'excès du travail accélérèrent ſa mort.

ſupérieure de ce couvent. Elle y allait ſouvent paſſer quelques heures ; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on liſe ce qu'elle écrivait à Mme de *la Maiſonfort*, dont il eſt parlé dans le chapitre du quiétiſme :

Vanité des grandeurs démontrée par l'exemple de madame de *Maintenon*.

» Que ne puis-je vous donner mon expérience! » que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore » les grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs » journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de » triſteſſe, dans une fortune qu'on aurait peine à » imaginer ? J'ai été jeune & jolie ; j'ai goûté les » plaiſirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus » avancé, j'ai paſſé des années dans le commerce » de l'eſprit ; je ſuis venue à la faveur, & je vous » proteſte, ma chère fille, que tous les états laiſſent » un vide affreux. » (*f*)

Si quelque choſe pouvait détromper de l'ambition, ce ſerait aſſurément cette lettre. Mme de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de ſa vie auprès d'un grand roi, diſait un jour au comte d'*Aubigné* ſon frère : » Je n'y puis » plus tenir, je voudrais être morte. » On ſait quelle réponſe il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouſer Dieu le Père.*

A la mort du roi, elle ſe retira entièrement à St Cyr. Ce qui peut ſurprendre, c'eſt que le roi ne lui avait preſque rien aſſuré. Il la recommanda ſeulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une penſion de quatre-vingts mille livres, qui lui fut

(*f*) Cette lettre eſt authentique, & l'auteur l'avait déjà vue en manuſcrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de *Scarron:* ce nom n'est point avilissant; & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

Le roi attaqué de la fistule.

La cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec Mme de *Maintenon* une vie plus retirée; & la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que *Louis XIV* ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien *Félix* alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instrumens qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler

ſes miniſtres auprès de ſon lit le jour même ; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenſa *Félix ;* il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux ſpectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les lettres ; elle avait même fait des vers ; mais dans ſa mélancolie, elle n'aimait plus que la ſolitude. Mort de la dauphine de Bavière.

Ce fut le couvent de St Cyr qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Mme de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le janſéniſme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être repréſentée par ſes élèves. Elle voulut un ſujet tiré de la Bible. *Racine* compoſa Eſther. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maiſon de St Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le roi dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jéſuites s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un ſuccès univerſel ; & que deux ans après Athalie, jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, & après le temps des partialités. Athalie, repréſentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec tranſport ; & Eſther en 1721 n'inſpira que de la Eſther, & Athalie.

froideur, & ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans qui reconnuſſent avec flatterie *Eſther* dans Mme de *Maintenon*, & avec malignité *Vaſthi* dans Mme de *Monteſpan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, & ſurtout les huguenots perſécutés par ce miniſtre dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure ſans intérêt & ſans vraiſemblance ; un roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir, ſans s'informer même qui elle eſt ; un miniſtre aſſez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence ; ce même miniſtre aſſez bête pour ſignifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de ſe défendre : un roi imbécille qui ſans prétexte ſigne cet ordre ridicule, & qui ſans prétexte fait pendre ſubitement ſon favori : tout cela, ſans intrigue, ſans action, ſans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du ſens & du goût. (*g*) Mais malgré le vice du ſujet, trente

(*g*) Il eſt dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine*, voyant le mauvais ſuccès d'Eſther dans le public, s'écria : *Pourquoi m'y ſuis-je expoſé ? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux ? Mille louis le conſolèrent.*

1°. Il eſt faux qu'Eſther fut alors mal reçue.

2°. Il eſt faux & impoſſible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de ſe faire chartreux, puiſque ſa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au haſard & tout confondu, devait conſulter les mémoires ſur la vie de *Jean Racine* par *Louis Racine* ſon fils ; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait ſe faire chartreux avant ſon mariage.

3°. Il eſt faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fauſſeté eſt encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit préſent d'une charge de gentilhomme ordinaire de ſa chambre en 1690, après la repréſentation d'Athalie à Verſailles. Ces minuties acquièrent quelque importance

vers d'Eſther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands ſuccès.

Ces amuſemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie* ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces répréſentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des perſonnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de *Maintenon*. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les perſonnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet de chambre du roi, furent compoſées pour ce théâtre; & l'abbé *Genêt*, aumônier de la ducheſſe d'Orléans, en feſait pour la ducheſſe du Maine, que cette princeſſe & ſa cour repréſentaient.

La ducheſſe de Bourgogne joue la comédie.

Ces occupations formaient l'eſprit & animaient la ſociété. (*h*)

quand il s'agit d'un auſſi grand-homme que *Racine*. Les fauſſes anecdotes ſur ceux qui illuſtrèrent le beau ſiècle de *Louis XIV* ſont répetées dans tant de livres ridicules, & ces livres ſont en ſi grand nombre, tant de lecteurs oiſifs & mal inſtruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces menſonges. Et ſi l'on dement ſouvent l'auteur des mémoires de *Maintenon*, c'eſt que jamais auteur n'a plus menti que lui.

(*h*) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ſes mémoires que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confuſion & impoliteſſe*? On jouait beaucoup dans les voyages de Marli & de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon;* & la cour fut en tout temps le modèle de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orléans, alors ducheſſe de Chartres,

Aucun de ceux qui ont trop cenſuré *Louis XIV* ne peut diſconvenir qu'il ne fût, juſqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski* & des rois de Suède, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il ſoutint ſes malheurs & qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait de grandes fautes : mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à ſa place?

La ducheſſe de Bourgogne croiſſait en grâces & en mérite. Les éloges qu'on donnait à ſa ſœur en Eſpagne lui inſpirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que ſon fils; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par ſon eſprit, & plus encore par l'envie extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole & le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les ſages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'auſtérité ſerait tempérée par les grâces de cette princeſſe, plus faites encore pour être ſenties que la philoſophie de

la princeſſe de *Conti*, madame la *Ducheſſe*, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avanee. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a preſque écrit qu'une ſatire. Il était mécontent du gouvernement : il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe feſait un mérite de condamner la cour; & cette ſociété fit d'un homme très-aimable un hiſtorien quelquefois injuſte.

ſon époux. Le monde ſait comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de *Louis XIV* de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées, ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante ; (*i*) & un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine ſa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à St Denis au même tombeau au mois d'avril 1712 ; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après ; & ſa fille, dans le même temps, paſſa du berceau au cercueil.

Louis XIV voit mourir preſque toute ſa famille.

Ce temps de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant

(*i*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon*, tom. IV, dans un chapitre intitulé *Mademoiſelle Choin*, dit que *Monſeigneur* fut amoureux d'une de ſes propres ſœurs, & qu'il épouſa enſuite mademoiſelle *Choin*. Ces contes populaires ſont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-ſeulement contemporain, mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monſeigneur* eût épouſé mademoiſelle *Choin*. Renouveler ainſi, au bout de ſoixante ans, des bruits de ville, ſi vagues, ſi peu vraiſemblables, ſi décriés, ce n'eſt point écrire l'hiſtoire, c'eſt compiler au haſard des ſcandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, pag. 244, que madame la ducheſſe de Bourgogne dit au prince ſon époux : *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troiſième tome de votre famille ?* Il fait parler *Louis XIV*, tous les princes, tous les miniſtres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ces mémoires qui ne ſoient remplies de ces menſonges hardis qui ſoulèvent tous les honnêtes gens.

de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du royaume.

Soupçons de poiſon, & calomnies.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eus à la mort de *Madame* & à celle de *Marie-Louiſe* reine d'Eſpagne, ſe réveillèrent avec une fureur ſingulière. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes royales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq cents perſonnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, Mme de *la Vrillière*, Mme de *Liſtenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine *François*, deſtiné à être un jour empereur & à relever la maiſon d'Autriche.

Cependant ce fut aſſez qu'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaiſir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : ,, Nous n'entendons rien à de ,, pareilles maladies : ,, c'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe duc d'Orléans neveu de *Louis XIV* avait un laboratoire, & étudiait la chimie, ainſi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve ſans replique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir été

été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits & quelques malheureuſes hiſtoires de *Louis XIV* éterniſeraient les ſoupçons, ſi des hommes inſtruits ne prenaient ſoin de les détruire. J'oſe dire que, frappé de tout temps de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son chimiſte *Homberg* court ſe rendre à la baſtille pour ſe conſtituer priſonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence ; ſa mère demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'eſt point ſignée : & le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi déſeſpérée. Il fit que la mère du prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le monarque qui l'accordait, & ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (*k*)

(*k*) L'auteur de la vie du duc d'*Orléans* eſt le premier qui ait parlé de ces ſoupçons atroces : c'était un jéſuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant ſa régence, & qui ſe réfugia enſuite en Hollande ſous le nom de *la Hode*. Il était inſtruit de quelques faits publics. Il dit, tom. I, pag. 112, que le prince ſi injuſtement ſoupçonné demanda à ſe conſtituer priſonnier ; & ce fait eſt très-vrai. Ce jéſuite

n'était pas à portée de ſavoir comment M. de *Canillac* s'oppoſa à cette démarche trop injurieuſe à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte ſont fauſſes. *Reboulet*, qui l'a copié, dit d'après lui, pag. 143, tom. VIII, que le dernier enfant du duc & de la ducheſſe de Bourgogne *fut ſauvé par du contre-poiſon de Veniſe*. Il n'y a point de contre-poiſon de Veniſe qu'on donne ainſi au haſard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puiſſent guérir un mal dont on ne connaît point la ſource. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne ſont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'eſt une fauſſeté de peu de conſéquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie; c'eſt une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'hiſtoire n'a été déshonorée par de plus abſurdes menſonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'aviſe d'imaginer que le duc & la ducheſſe de Bourgogne, & leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fauſſeté pour ſe donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainſi dans la même page il ſe trouve qu'il parle en 1753 de ce qui eſt arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de ſortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impoſtures ſur le gouvernement & ſur les citoyens, que c'eſt un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

LOUIS XIV dévorait ſa douleur en public; il ſe laiſſa voir à l'ordinaire; mais en ſecret les reſſentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulſions. Il éprouvait toutes ces pertes domeſtiques à la ſuite d'une guerre malheureuſe, avant qu'il fût aſſuré de la paix, & dans un temps où la miſère défolait le royaume. On ne le vit pas ſuccomber un moment à ſes afflictions.

Le reſte de ſa vie fut triſte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jéſuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eſt une choſe très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ſes maîtreſſes, ne lui pardonna pas ſon confeſſeur. Il perdit les trois dernières années de ſa vie, dans l'eſprit de la plupart de ſes ſujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Le jéſuite *le Tellier* flétrit la fin de ce règne.

Privé de preſque tous ſes enfans, ſa tendreſſe, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux & leurs deſcendans, au défaut des princes du ſang, par un édit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance en 1714. Il tempérait ainſi, par la loi naturelle, la ſévérité des lois de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage de tous droits à la ſucceſſion paternelle. Les rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon

ſang ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſurtout pouvoir établir pour deux de ſes enfans ce qu'il avait fait paſſer au parlement ſans oppoſition pour les princes de la maiſon de Lorraine. Il égala enſuite le rang de ſes bâtards à celui des princes du ſang en 1715. Le procès que les princes du ſang intentèrent depuis aux princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV.* Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du temps, du mérite & de la fortune.

Dernière maladie du roi.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à ſe manifeſter. Le comte de *Stair* ambaſſadeur d'Angleterre paria, ſelon le génie de ſa nation, que le roi ne paſſerait pas le mois de ſeptembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la cour auprès de ſa perſonne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'empirique aſſura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. „Si le roi mange une ſeconde fois, „dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus perſonne.„ Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes pour donner la régence abſolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laiſſée que très-limitée par ſon teſtament dépoſé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conſeil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai conſervé tous les droits*

que vous donne votre naiſſance. (*l*) C'eſt qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du royaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe; mais l'autorité partagée l'eſt encore davantage. Il crut qu'ayant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, & ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon père. (15)

D'ailleurs perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à madame de *Maintenon: J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir;* & à ſes domeſtiques: *Pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquillement ſes ordres ſur beaucoup de choſes, & même ſur ſa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort meurt toujours avec courage. *Louis XIII*, dans ſa dernière maladie, avait mis en muſique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'eſprit avec lequel *Louis XIV* vit ſa fin fut dépouillé de cette oſtentation répandue ſur toute ſa vie. Ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. Son ſucceſſeur a toujours conſervé écrites au chevet de ſon lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant

Il meurt avec courage ſans oſtentation. 1 ſeptembre 1715.

(*l*) Les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. V, pag. 194, diſent que *Louis XIV* voulut faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une choſe auſſi extraordinaire & auſſi importante. Le duc du Maine eût été au-deſſus du duc d'Orléans: c'eût été tout bouleverſer: auſſi le fait eſt-il faux.

(15) Le maréchal de *Berwick* dit dans ſes mémoires qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princeſſe ayant félicité *Louis XIV* ſur la ſageſſe de ſon teſtament: *On a voulu abſolument que je le fiſſe*, répondit-il, *mais dès que je ſerai mort, il n'en ſera ni plus ni moins.*

ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidellement copiées :

Ses dernières paroles au dauphin.

» Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. » Ce que je vous recommande plus fortement eſt » de n'oublier jamais les obligations que vous avez à » DIEU. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce » que vous êtes. Tâchez de conſerver la paix avec » vos voiſins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez » pas en cela, non plus que dans les trop grandes » dépenſes que j'ai faites. Prenez conſeil en toutes » choſes, & cherchez à connaître le meilleur pour le » ſuivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt » que vous le pourrez, & faites ce que j'ai eu le » malheur de ne pouvoir faire moi-même, &c.

Ce diſcours eſt très-éloigné de la petiteſſe d'eſprit qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté ſur lui des reliques les dernières années de ſa vie. Ses ſentimens étaient grands, mais ſon confeſſeur, qui ne l'était pas, l'avait aſſujetti à ces pratiques peu convenables, & aujourd'hui défuſitées, pour l'aſſujettir plus pleinement à ſes inſinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faibleſſe de porter, lui avaient été données par Mme de *Maintenon*.

Moins regretté qu'il devait l'être.

Quoique la vie & la mort de *Louis XIV* euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun ſe figurait une fortune, la querelle de la *Conſtitution* qui aigriſſait les eſprits ; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence.

Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guériſon de ſon roi malade, ſuivre ſon convoi funèbre avec des démonſtrations bien différentes. On prétend que la reine ſa mère lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe : *Mon fils, reſſemblez à votre grand-père, & non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raiſon : *C'eſt*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis XIII.* (*m*)

Quoiqu'on lui ait reproché des petiteſſes, des duretés dans ſon zèle contre le janſéniſme, trop de hauteur avec les étrangers dans ſes ſuccès, de la faibleſſe pour pluſieurs femmes, de trop grandes ſévérités dans des choſes perſonnelles, des guerres légérement entrepriſes, l'embraſement du Palatinat, les perſécutions contre les réformés ; cependant ſes grandes qualités & ſes actions, miſes enfin dans la balance, l'ont emporté ſur ſes fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes a mis le ſceau à ſa réputation ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, & ſans concevoir à ce nom l'idée d'un ſiècle éternellement mémorable. Si l'on conſidère ce prince dans ſa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de ſa grandeur, mais affable ; ne donnant point à ſa mère de part au gouvernement, mais rempliſſant avec elle tous les devoirs d'un fils, & obſervant avec

Sa réputation.

(*m*) J'ai vu de petites tentes dreſſées ſur le chemin de St Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les ſentimens des citoyens de Paris avaient paſſé juſqu'à la populace. Le jéſuite *le Tellier* était la principale cauſe de cette joie univerſelle. J'entendis pluſieurs ſpectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maiſons des jéſuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa conduite & ſes paroles.

ſon épouſe tous les dehors de la bienſéance ; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, penſant juſte, parlant bien, & aimable avec dignité.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier gentilhomme de la chambre & le grand-maître de la garde-robe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve?* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli & auſſi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld*, au ſujet de ſes dettes : *Que ne parlez-vous à vos amis?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'eſt pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld :* » Je vous fais mon compliment » comme votre ami, ſur la charge de grand-maître » de la garde-robe, que je vous donne comme votre » roi. » Les hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle : c'eſt ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le ſecrétaire du cabinet *Roſe* écrivit cette lettre ; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes, dont *Charpentier* de l'académie françaiſe avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Verſailles ;

Son bon goût.

l'incroyable paſſage du Rhin ; la merveilleuſe priſe de Valenciennes, &c. Le roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin diſaient davantage. *Charpentier* avait eu raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de ſa patrie ; la flatterie ſeule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend que, quand il réſolut d'abolir en France le calviniſme, il dit : » Mon grand père aimait les » huguenots, & ne les craignait pas ; mon père ne » les aimait point, & les craignait : moi, je ne les » aime, ni ne les crains. »

Ayant donné en 1658 la place de premier préſident du parlement de Paris à M. de *Lamoignon* alors miniſtre des requêtes, il lui dit : » Si j'avais connu » un plus homme de bien & un plus digne ſujet, » je l'aurais choiſi. » Il uſa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles*, lorſqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'eſt qu'elles étaient vraies, & qu'elles inſpiraient la vertu.

Paroles mémorables.

On prétend qu'un prédicateur indiſcret le déſigna un jour à Verſailles : témérité qui n'eſt pas permiſe envers un particulier, encore moins envers un roi. On aſſure que *Louis XIV* ſe contenta de lui dire : *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un ſermon, mais je n'aime pas qu'on me le faſſe.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut ſervir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en ſouverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller

régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrenées.*

Rien ne peut aſſurément faire mieux connaître ſon caractère que le mémoire ſuivant qu'on a tout entier écrit de ſa main. (*n*)

Ecrit de ſa main, où il rend compte de ſa conduite.

» Les rois ſont ſouvent obligés à faire des choſes » contre leur inclination, & qui bleſſent leur bon » naturel. Ils doivent aimer à faire plaiſir, & il faut » qu'ils châtient ſouvent & perdent des gens à qui » naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de » l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer ſon » inclination, & ne pas ſe mettre en état de ſe » reprocher, dans quelque choſe d'importance, » qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts » particuliers m'en ont empêché, & ont déterminé » les vues que je devais avoir pour la grandeur, le » bien & la puiſſance de l'Etat. Souvent il y a des » endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il » eſt difficile de démêler : on a des idées confuſes. » Tant que cela eſt, on peut demeurer ſans ſe » déterminer; mais dès que l'on ſe fixe l'eſprit à » quelque choſe, & qu'on croit voir le meilleur parti, » il le faut prendre. C'eſt ce qui m'a fait réuſſir » ſouvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que » j'ai faites, & qui m'ont donné des peines infinies, » ont été par complaiſance, & pour me laiſſer aller » trop nonchalamment aux avis des autres. Rien » n'eſt ſi dangereux que la faibleſſe, de quelque » nature qu'elle ſoit. Pour commander aux autres,

(*n*) Il eſt dépoſé à la bibliothéque du roi depuis quelques années.

» il faut s'élever au-deſſus d'eux ; & après avoir » entendu ce qui vient de tous les endroits, on ſe » doit déterminer par le jugement qu'on doit faire » ſans préoccupation, & penſant toujours à ne rien » ordonner ni exécuter qui ſoit indigne de ſoi, du » caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'Etat. » Les princes qui ont de bonnes intentions & quelque » connaiſſance de leurs affaires, ſoit par expérience, » ſoit par étude & une grande application à ſe rendre » capables, trouvent tant de différentes choſes par » leſquelles ils ſe peuvent faire connaître, qu'ils » doivent avoir un ſoin particulier & une application » univerſelle à tout. Il faut ſe garder contre ſoi-même, » prendre garde à ſon inclination, & être toujours » en garde contre ſon naturel. Le métier de roi eſt » grand, noble, flatteur, quand on ſe ſent digne de » bien s'acquitter de toutes les choſes auxquelles il » engage ; mais il n'eſt pas exempt de peines, de » fatigues, d'inquiétude. L'incertitude déſeſpère » quelquefois ; & quand on a paſſé un temps raiſon- » nable à examiner une affaire, il faut ſe déterminer » & prendre le parti qu'on croit le meilleur. (*o*)

» Quand on a l'Etat en vue, on travaille pour

(*o*) L'abbé *Caſtel de Saint-Pierre*, connu par pluſieurs ouvrages ſinguliers, dans leſquels on trouve beaucoup de vues philoſophiques & très-peu de praticables, a laiſſé des *Annales politiques* depuis 1658 juſqu'à 1739. Il condamne ſévèrement en pluſieurs endroits l'adminiſtration de *Louis XIV*. Il ne veut pas ſurtout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* ſignifie *parfait*, il eſt ſûr que ce titre ne lui convient pas : mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque ; il paraît qu'il avait d'auſſi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de *Saint-Pierre*. Ces mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne-foi groſſière avec laquelle cet homme ſe croit fait pour gouverner.

» foi; le bien de l'un fait la gloire de l'autre: quand » le premier eſt heureux, élevé & puiſſant, celui qui » en eſt cauſe en eſt glorieux, & par conſéquent doit » plus goûter que ſes ſujets, par rapport à lui & à » eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. » Quand on s'eſt mépris, il faut réparer ſa faute le » plutôt qu'il eſt poſſible, & que nulle conſidération » n'en empêche, pas même la bonté.

» En 1671 un homme mourut qui avait la charge » de ſecrétaire d'Etat ayant le département des » étrangers. Il était homme capable, mais non pas » ſans défauts: il ne laiſſait pas de bien remplir ce » poſte qui eſt très-important.

» Je fus quelque temps à penſer à qui je ferais » avoir cette charge; & après avoir bien examiné, » je trouvai qu'un homme, qui avait long-temps ſervi » dans des ambaſſades, était celui qui la remplirait » le mieux. (*p*)

» Je lui fis mander de venir. Mon choix fut » approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive pas » toujours. Je le mis en poſſeſſion de cette charge à » ſon retour. Je ne le connaiſſais que de réputation » & par les commiſſions dont je l'avais chargé, & » qu'il avait bien exécutées; mais l'emploi que je » lui ai donné s'eſt trouvé trop grand & trop étendu » pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages » que je pouvais avoir, & tout cela par complai- » ſance & bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne » de ſe retirer, parce que tout ce qui paſſait par lui » perdait de la grandeur & de la force qu'on doit » avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.

(*p*) M. de *Pomponne*.

» Si j'avais pris le parti de l'éloigner plutôt, j'aurais » évité les inconvéniens qui me ſont arrivés, & je » ne me reprocherais pas que ma complaiſance pour » lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire » voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. »

Ce monument ſi précieux, & juſqu'à préſent inconnu, dépoſe à la poſtérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de ſon ame. On peut même dire qu'il ſe juge trop ſévèrement, qu'il n'avait nul reproche à ſe faire ſur M. de *Pompone*, puiſque les ſervices de ce miniſtre & ſa réputation avaient déterminé le choix du prince confirmé par l'approbation univerſelle; & s'il ſe condamne ſur le choix de M. de *Pompone*, qui eut au moins le bonheur de ſervir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas ſe dire ſur M. de *Chamillart*, dont le miniſtère fut ſi infortuné & condamné ſi univerſellement?

Il avait écrit pluſieurs mémoires dans ce goût, ſoit pour ſe rendre compte à lui-même, ſoit pour l'inſtruction du dauphin duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aſpirer, s'il eût pu ſe former une philoſophie ſupérieure à la politique ordinaire & aux préjugés; philoſophie que dans le cours de tant de ſiècles on voit pratiquée par ſi peu de ſouverains, & qu'il eſt bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puiſque tant d'hommes privés l'ignorent.

Conſeils à ſon petit-fils roi d'Eſpagne.

Voici une partie des inſtructions qu'il donne à ſon petit-fils *Philippe V* partant pour l'Eſpagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre

bien mieux l'ame qu'un diſcours étudié. On y voit le père & le roi.

» Aimez les Eſpagnols & tous vos ſujets attachés » à vos couronnes & à votre perſonne. Ne préférez » pas ceux qui vous flatteront le plus ; eſtimez ceux » qui pour le bien haſarderont de vous déplaire. » Ce ſont-là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos ſujets ; & dans cette » vue n'ayez de guerre que lorſque vous y ſerez » forcé, & que vous en aurez bien conſidéré & bien » peſé les raiſons dans votre conſeil.

» Eſſayez de remettre vos finances ; veillez aux » Indes & à vos flottes ; penſez au commerce ; vivez » dans une grande union avec la France ; rien n'étant » ſi bon pour nos deux puiſſances que cette union » à laquelle rien ne pourra réſiſter. (*q*)

» Si vous êtes contraint de faire la guerre, » mettez-vous à la tête de vos armées.

» Songez à rétablir vos troupes par-tout, & » commencez par celles de Flandre.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaiſir ; » mais faites-vous une ſorte de règle qui vous donne » des temps de liberté & de divertiſſement.

» Il n'y en a guère de plus innocens que la chaſſe » & le goût de quelque maiſon de campagne, pourvu » que vous n'y faſſiez pas trop de dépenſe.

» Donnez une grande attention aux affaires » quand on vous en parle ; écoutez beaucoup dans » le commencement, ſans rien décider.

» Quand vous aurez plus de connaiſſance, ſouve- » nez-vous que c'eſt à vous à décider ; mais quelque

(*q*) On voit qu'il ſe trompa dans cette conjecture.

» expérience que vous ayez, écoutez toujours tous » les avis & tous les raiſonnemens de votre conſeil, » avant que de faire cette déciſion.

» Faites tout ce qui vous ſera poſſible pour bien » connaître les gens les plus importans, afin de » vous en ſervir à propos.

» Tâchez que vos vice-rois & gouverneurs ſoient » toujours eſpagnols.

» Traitez bien tout le monde; ne dites jamais » rien de fâcheux à perſonne; mais diſtinguez les » gens de qualité & de mérite.

» Témoignez de la reconnaiſſance pour le feu » roi, & pour tous ceux qui ont été d'avis de vous » choiſir pour lui ſuccéder.

» Ayez une grande confiance au cardinal *Porto-* » *Carrero*, & lui marquez le gré que vous lui ſavez » de la conduite qu'il a tenue.

» Je crois que vous devez faire quelque choſe de » conſidérable pour l'ambaſſadeur qui a été aſſez » heureux pour vous demander & pour vous ſaluer » le premier en qualité de ſujet.

» N'oubliez pas *Bedmar*, qui a du mérite, & qui » eſt capable de vous ſervir.

» Ayez une entière créance au duc d'*Harcourt;* il » eſt habile homme, & honnête homme, & ne vous » donnera des conſeils que par rapport à vous.

» Tenez tous les Français dans l'ordre.

» Traitez bien vos domeſtiques, mais ne leur » donnez pas trop de familiarité, & encore moins de » créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils ſeront » ſages: renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, » & ne les ſoutenez jamais contre les Eſpagnols.

„ N'ayez de commerce avec la reine douairière „ que celui dont vous ne pouvez vous diſpenſer. „ Faites en ſorte qu'elle quitte Madrid, & qu'elle „ ne ſorte pas d'Eſpagne. En quelque lieu qu'elle ſoit, „ obſervez ſa conduite, & empêchez qu'elle ne ſe „ mêle d'aucune affaire. Ayez pour ſuſpects ceux „ qui auront trop de commerce avec elle.

„ Aimez toujours vos parens. Souvenez-vous de „ la peine qu'ils ont eu à vous quitter. Conſervez „ un grand commerce avec eux dans les grandes „ choſes & dans les petites. Demandez-nous ce que „ vous auriez beſoin ou envie d'avoir qui ne ſe „ trouve pas chez vous ; nous en uſerons de même „ avec vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes français, & ce „ qui peut vous arriver. Quand vous aurez aſſuré „ la ſucceſſion d'Eſpagne par des enfans, viſitez vos „ royaumes, allez à Naples & en Sicile, paſſez à „ Milan & venez en Flandre ; (*r*) ce ſera une „ occaſion de nous revoir : en attendant viſitez la „ Catalogne, l'Arragon & autres lieux. Voyez ce „ qu'il y aura à faire pour Ceuta.

„ Jetez quelque argent au peuple quand vous „ ſerez en Eſpagne, & ſurtout en entrant à Madrid.

„ Ne paraiſſez pas choqué des figures extraor- „ dinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez „ point. Chaque pays a ſes manières particulières ;

(*r*) Cela ſeul peut ſervir à confondre tant d'hiſtoriens qui, ſur la foi des mémoires infidelles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, (ſigné par *Philippe V* avant ſon départ) par lequel traité ce prince cédait à ſon grand-père la Flandre & le Milanais.

&

» & vous ſerez bientôt accoutumé à ce qui vous » paraîtra d'abord le plus ſurprenant.

» Evitez, autant que vous pourrez, de faire des » grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les » obtenir. Donnez à propos & libéralement ; & ne » recevez guère de préſens, à moins que ce ne ſoit » des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez » éviter d'en recevoir, faites-en de plus conſidéra- » bles à ceux qui vous en auront donné, après avoir » laiſſé paſſer quelques jours.

» Ayez une caſſette pour mettre ce que vous » aurez de particulier, dont vous aurez ſeul la » clef.

» Je finis par un des plus importans avis que je » puiſſe vous donner. Ne vous laiſſez pas gouver- » ner. Soyez le maître ; n'ayez jamais de favori ni » de premier miniſtre. (16) Ecoutez, conſultez » votre conſeil, mais décidez. DIEU, qui vous a fait » roi, vous donnera les lumières qui vous ſont » néceſſaires, tant que vous aurez de bonnes inten- » tions. » (s)

(16) *Philippe V* était trop jeune & trop peu inſtruit pour ſe paſſer de premier miniſtre ; & en général l'unité de vues, de principes, ſi néceſſaire dans un bon gouvernement, doit obliger tout prince, qui ne gouverne point réellement par lui-même, à mettre un ſeul homme à la tête de toutes les affaires.

(s) Le roi d'Eſpagne profita de ces conſeils : c'était un prince vertueux.

L'auteur des mémoires de *Maintenon*, tom. V, pag. 200, & ſuiv. l'accuſe d'avoir fait un *ſouper ſcandaleux avec la princeſſe des Urſins le lendemain de la mort de ſa première femme*, & d'avoir voulu épouſer cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie* de *la Trimouille* princeſſe *des Urſins*, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de ſoixante ans, & que c'était cinquante-cinq ans après ſon premier mariage & quarante après le ſecond. Ces contes populaires, qui ne méritent que

Sa politeſſe. *Louis XIV* avait dans l'eſprit plus de juſteſſe & de dignité que de ſaillies ; & d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe. Ce qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment ; mais on peut toujours dire des choſes qui plaiſent. Il s'en était fait une heureuſe habitude. C'était entre lui & ſa cour un commerce continuel de tout ce que la majeſté peut avoir de grâces, ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe, ſans l'air de la baſſeſſe. Il était, ſurtout avec les femmes, d'une attention & d'une politeſſe qui augmentait encore celle de ſes courtiſans ; & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la ducheſſe de Bourgogne encore fort jeune, voyant à ſouper un officier qui était très-laid, plaiſanta beaucoup & très-haut ſur ſa laideur. » Je le trouve, Madame, dit le roi encore » plus haut, un des plus beaux hommes de mon » royaume ; car c'eſt un des plus braves. »

Un officier-général, homme un peu bruſque, &

l'oubli, deviennent des calomnies punissables quand on les imprime, & qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans apporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V est un des princes les plus chastes dont l'histoire ait fait mention. Cette chasteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales causes de la melancolie qui s'empara de lui dès les premières années de son règne, & qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps considérables.

qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait au roi qui l'avait pourtant récompenſé, autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : „Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, dit-il, „ & ne plus ſervir votre majeſté. „ *J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit le roi : & ce diſcours fut ſuivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il ſe plaiſait & ſe connaiſſait à ces choſes ingénieuſes, aux impromptus, aux chanſons agréables ; & quelquefois même il feſait ſur le champ de petites parodies ſur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci : Amuſemens.

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'eſt pas trop néceſſaire ;
Et le ſage Boifranc
Eſt celui qui ſait plaire.

& cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conſeil :

Le conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter ;
Si tôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chaſſe l'appelle.

Ces bagatelles ſervent au moins à faire voir que les agrémens de l'eſprit feſaient un des plaiſirs de ſa cour, qu'il entrait dans ces plaiſirs, & qu'il ſavait dans le particulier vivre en homme, auſſi bien que repréſenter en monarque ſur le théâtre du monde.

Sageſſe, circonſpection & bonte.

Sa lettre à l'archevêque de Rheims au ſujet du marquis de *Barbeſieux*, quoiqu'écrite d'un ſtyle extrêmement négligé, fait plus d'honneur à ſon caractère que les penſées les plus ingénieuſes n'en auraient fait à ſon eſprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de ſecrétaire d'Etat de la guerre, qu'avait eue le marquis de *Louvois* ſon père. Bientôt mécontent de la conduite de ſon nouveau ſecrétaire d'Etat, il veut le corriger ſans le trop mortifier. Dans cette vue il s'adreſſe à ſon oncle l'archevêque de Rheims ; il le prie d'avertir ſon neveu. C'eſt un maître inſtruit de tout, c'eſt un père qui parle.

» Je ſais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de » M. de *Louvois;* (*t*) mais ſi votre neveu ne change » de conduite, je ſerai forcé de prendre un parti. » J'en ſerai fâché ; mais il en faudra prendre un. » Il a des talens ; mais il n'en fait pas un bon uſage. » Il donne trop ſouvent à ſouper aux princes au » lieu de travailler ; il néglige les affaires pour ſes » plaiſirs ; il fait attendre trop long-temps les offi- » ciers dans ſon antichambre ; il leur parle avec » hauteur, & quelquefois avec dureté. »

(*t*) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle*, qui oſe dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoiſonnât.

Au reſte, cette lettre doit être encore parmi les manuſcrits laiſſés par M. le garde-des-ſceaux *Chauvelin*.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ſes miniſtres, comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes miniſtres.

Amour des louanges, mais envie de les mériter.

Il aimait les louanges; & il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorſque notre académie, qui lui rendait toujours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci: *Quelle eſt, de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* Le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de *Quinault;* mais c'était dans les beaux jours de ſa gloire, dans le temps où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. *Virgile* & *Horace* par reconnaiſſance, & *Ovide* par une indigne faibleſſe, prodiguèrent à *Auguſte* des éloges plus forts, &, ſi on ſonge aux proſcriptions, bien moins mérités.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtiſans: Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui; jamais ce miniſtre ne lui eût pardonné; c'eſt pourtant ce que *Deſpréaux* dit tout haut du roi dans une diſpute qui s'éleva ſur quelques vers que le roi trouvait bons, & que *Deſpréaux* condamnait. *Il a raiſon*, dit le roi, *il s'y connaît mieux que moi.*

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaiſir qui ſe font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Verſailles dans ſon appartement. On l'appelait communément

Indulgence.

Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV* en muſique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un boſquet, meublait-il un appartement, conſtruiſait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, & s'exprimait en termes peu meſurés. Il eſt étrange, diſait le roi, que *Villiers* ait choiſi ma maiſon pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de ſes nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non, répondit *Villiers.* Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en ſont pas ſi mécontens. Cela peut être, repartit *Villiers*, chacun a ſon avis. Le roi en riant répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On diſputait ; les courtiſans demeuraient dans le ſilence. Le comte de *Gramont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. Sire, c'eſt vous qui avez tort, dit le comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de ſavoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la choſe eût été ſeulement douteuſe, tous ces meſſieurs vous auraient donné gain de cauſe ?

Galanteries ſingulières.

Le duc d'*Antin* ſe diſtingua dans ce ſiècle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés.

C'eſt parce que votre majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au roi, prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

Le maréchal de *la Feuillade* lui érige une ſtatue.

On a accuſé *Louis XIV* d'un orgueil inſupportable, parce que la baſe de ſa ſtatue, à la place des Victoires eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier maréchal de *la Feuillade* pour ſon ſouverain. Il y dépenſa cinq cents mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui ; & la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faſte de cette ſtatue, & de ne voir que de la vanité & de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domptés, auſſi-bien que des nations vaincues ; le duel aboli, l'héréſie détruite ; les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célèbrent auſſi la jonction des mers, la paix de Nimègue ; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des

rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoyens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément *Henri IV* & de *Louis XIII* à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna aſſurément aucune nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un électeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu très-injuſtement *Louis XIV* reſponſable de cet uſage. L'inſcription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de *Viviani*, à ſa maiſon de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maiſon donnée par un Dieu*, ſerait bien plus idolâtre : elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, & au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la place de Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Les inſcriptions latines, qui rempliſſent les quatre faces de la baſe, ſont des flatteries plus groſſières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien ſolemnellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on ſe ſouviendra plus long-temps que de ces inſcriptions ignorées de lui, & qui ne ſont que l'ouvrage de la baſſeſſe de quelques gens de lettres.

Le roi avait deſtiné les bâtimens de cette place pour ſa bibliothèque publique. La place était plus vaſte ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles

d'un palais immenſe, dont les murs étaient déjà élevés, lorſque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine & l'obéliſque, que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les deſſins; ainſi le beau portail de St-Gervais eſt demeuré offuſqué; & la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation déſirait que *Louis XIV* eût préféré ſon louvre & ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de *Créqui* appelait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur & la gloire. Un prince, qui ayant fait d'auſſi grandes choſes que lui ſerait encore ſimple & modeſte, ſerait le premier des rois, & *Louis XIV* le ſecond.

S'il ſe repentit en mourant d'avoir entrepris légérement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens: car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux: il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau; huit

autres vécurent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encore d'une demoiſelle attachée à Mme de *Monteſpan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé *de la Queuë*.

On ſoupçonna, avec beaucoup de vraiſemblance, une religieuſe de l'abbaye de Moret, d'être ſa fille. Elle était extrêmement baſanée, & d'ailleurs lui reſſemblait. (*u*) Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance lui donnait un orgueil dont ſes ſupérieures ſe plaignirent. Mme de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; & voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. „ Madame, lui dit „ cette perſonne, la peine que prend une dame „ de votre élévation, de venir exprès ici me dire „ que je ne ſuis pas fille du roi, me perſuade que „ je le ſuis. „ Le couvent de Moret ſe ſouvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe: mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des temps & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

(*u*) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin*, l'intendant des finances qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Juſtice. Commerce. Police. Lois. Diſcipline militaire. Marine, &c.

ON doit cette juſtice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur ſiècle, de regarder le point dont ils ſont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La poſtérité leur doit une éternelle reconnaiſſance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils ſont ſurpaſſés. Cette juſte gloire eſt leur unique récompenſe. Il eſt certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon royaume, embellir ſa cour & perfectionner les arts.

Son aſſiduité au travail.

Non-ſeulement il s'impoſa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ſes miniſtres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, & tout citoyen avait la liberté de lui préſenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtillés; ils furent dans la ſuite renvoyés aux bureaux des miniſtres. Les projets étaient examinés dans le conſeil quand ils méritaient de l'être : & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les miniſtres en préſence du roi. Ainſi on vit entre le trône & la nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV se forma & s'accoutuma lui-même au travail ; & ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, & que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main : & il n'y en eut aucune écrite en son nom, qu'il ne se fît lire.

Finances. Libéralités au peuple.

A peine *Colbert*, après la chute de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de tailles (17). On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de *Choisi* paraît, ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

Hôpitaux.

Les soins du premier président de *Bellièvre*, aidés des libéralités de la duchesse d'*Aiguillon*, & de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, & peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante

(17) Ces arrérages des tailles n'étaient dûs que par des gens qu'il était impossible de faire payer. Si le retranchement de 500000 écus de droits ne fut pas remplacé sur le champ par un autre impôt, ce qui est très-douteux, il ne tarda point à l'être.

lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas ſi ſpacieux & ſi beaux. (18)

Commerce. Le génie de *Colbert* ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encore plus les Hollandais, feſaient par leurs vaiſſeaux preſque tout le commerce de la France. Les Hollandais ſurtout chargaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ſes ſujets d'une impoſition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaiſſeaux étrangers; & il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi; & le roi y préſidait tous les quinze jours.

Ports. Les ports de Dunkerque & de Marſeille furent déclarés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, & celui du Nord à Dunkerque.

Compagnies. On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie

(18) La véritable beauté des grands chemins conſiſte, non dans leur largeur, qui nuit à l'agriculture, mais dans leur ſolidité, & ſurtout dans l'art de les diriger à travers les montagnes, en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'eſt perfectionné de nos jours, ſurtout dans les pays où la corvée a été abolie.

hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne feſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpèces qu'on n'en retire, & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpèces viennent du Pérou & du Mexique; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix; & il reſte plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le roi donna plus de ſix millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les reines, les princes & toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours ſupérieures donnèrent douze cents mille livres, les financiers deux millions, le corps des marchands ſix cents cinquante mille livres. Toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toujours ſubſiſté. Car encore que les Hollandais euſſent pris Pondichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle ſous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; & cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulières, fut pendant quelques années une des plus grandes

reſſources du royaume. (19) Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puiſque les plus grandes maiſons s'intéreſſaient à ces établiſſemens, à l'exemple du monarque

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Encouragemens dans le commerce maritime.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent conſtruire des vaiſſeaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (20)

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choiſi* ait cenſuré ces établiſſemens, dans ſes mémoires

(19) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce déſavantageux, qu'elle n'avait pu ſoutenir qu'aux dépens du tréſor public. Toute compagnie, même lorſqu'elle eſt floriſſante, dépenſe plus en frais de commerce que les particuliers, & rend les denrées, dont elle a le privilége, plus chères que ſi le commerce était reſté libre.

(20) Les ſommes employées à payer les primes ſont levées ſur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime eſt d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce ; il peut donc ſe contenter d'nn moindre profit. Ainſi l'effet de ces primes eſt d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur, ou de les diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorſqu'elles ont lieu ſeulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet eſt donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, & de le diminuer au lieu de la vente. Ainſi propoſer une prime d'exportation, c'eſt forcer tous les citoyens à payer, pour que les conſommateurs d'une denrée l'achètent plus cher, & que ceux qui la récoltent la vendent auſſi plus cher.

Propoſer une prime d'importation, c'eſt forcer tous les citoyens à payer, pour que ceux qui ont beſoin de certaines denrées puiſſent les acheter à meilleur marché.

qu'il faut lire avec défiance. (x) Nous ſentons aujourd'hui tout ce que le miniſtre *Colbert* fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le ſentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la ſuppreſſion de quelques rentes ſur l'hôtel-de-ville acquiſes à vil prix depuis 1656, & du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués ſous le précédent miniſtère, qu'on ne fut ſenſible au bien général qu'il feſait. (21) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de perſonnes portaient leurs vues ſur l'avantage public. On ſait combien l'intérêt particulier faſcine les yeux, & rétrécit l'eſprit ; je ne dis pas ſeulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponſe groſſière d'un marchand nommé *Hazon* qui, conſulté par ce miniſtre, lui dit : *Vous avez trouvé la voiture renverſée*

Injuſtice envers *Colbert*.

L'établiſſement de ces primes ne peut donc être ni juſte ni utile que pour des temps très-courts & dans des circonſtances particulières. Si elles ſont perpétuelles & générales, elles ne ſervent qu'à rompre l'équilibre qui dans l'état de liberté s'établit naturellement entre les productions & les beſoins de chaque eſpèce.

(x) L'abbé *Caſtel de Saint-Pierre* s'exprime ainſi pag. 105 de ſon manuſcrit intitulé : Annales politiques : *Colbert grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de ſoin des ſciences curieuſes & des beaux arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais *Colbert* fut ſi loin de négliger le commerce maritime que ce fut lui ſeul qui l'établit : jamais miniſtre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'eſt contredire une vérité reconnue de toute la France & de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'août 1756.

(21) Nous ne pouvons diſſimuler ici que ces plaintes étaient juſtes. Le retranchement des rentes était une banqueroute ; & toute banqueroute eſt un véritable crime, lorſqu'une néceſſité abſolue n'y contraint point. La morale des Etats n'eſt pas différente de celle des particuliers ; & jamais un homme qui fraude ſes créanciers ne ſera digne d'eſtime, quelque bienfeſant qu'il paraiſſe dans le reſte de ſa conduite.

d'un

d'un côté, & vous l'avez renverſée de l'autre, était encore citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe; & cette anecdote ſe retrouve dans *Moréri.* (22) Il a fallu que l'eſprit philoſophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une juſtice entière à la mémoire de ce grand-homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, & des vues beaucoup plus étendues. L'un ne ſavait que ménager; l'autre ſavait faire de grands établiſſemens. *Sulli* depuis la paix de Vervins n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte & ſévère; & il fallut que *Colbert* trouvât des reſſources promptes & immenſes pour la guerre de 1667 & pour celle de 1672. *Henri IV* ſecondait l'économie de *Sulli :* les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le ſyſtème de *Colbert.*

(22) Un autre négociant, conſulté par lui ſur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laiſſer faire*, & *laiſſer paſſer ;* & il avait raiſon. *Colbert* fit préciſément le contraire, il multiplia les droits de toute eſpèce, prodigua les réglemens en tout genre. Quelques artiſtes inſtruits lui ayant donné des mémoires ſur la méthode de fabriquer differentes eſpèces de tiſſus, ſur l'art de la teinture &c, il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la deſcription des procédés uſités dans les meilleures manufactures; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner ſans ceſſe leurs procédés; comme ſi le génie d'invention pouvait attendre, pour agir, la permiſſion du legiſlateur; comme ſi les produits des manufactures ne devaient pas changer, ſuivant les différentes modes de ſe vêtir, de ſe meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des réglemens établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la ſoie, du fil qu'on devait employer : & on a long-temps appelé ces réglemens ridicules & tyranniques une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de ſon temps, & même long-temps après lui; mais ces condamnations rigoureuſes, cette tyrannie qui erige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excuſées.

Cependant preſque tout fut réparé, ou créé de ſon temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve ſenſible en 1665 d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; & tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute ſa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ſes enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû demeurer à jamais ſans atteinte.

Manufactures. Depuis l'an 1663 juſqu'en 1672, chaque année de ce miniſtère fut marquée par l'établiſſement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications conſidérables. On compta dans l'année 1669 quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de ſoie perfectionnées produiſirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; & non-ſeulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-deſſus de l'achat des ſoies néceſſaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de ſe paſſer des ſoies étrangères pour la trame des étoffes.

Gobelins, ſavonnerie, glaces, &c. On commença dès 1666 à faire d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur

& la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaſte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers ; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'eſt dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, eſpèce de moſaïque admirable ; & l'art de la marqueterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapiſſeries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix cents ouvriers dans cette ville ; & le roi lui fit préſent de ſoixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Veniſe, & deux cents de Flandre ; & on leur donna trente-ſix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la ſoie ſe mêle avec l'or & l'argent, ſe fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une induſtrie nouvelle. Sédan, Aubuſſon, &c. &c.

On ſait que le miniſtère acheta en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des

calviniſtes, qui avaient le ſecret du fer-blanc & de l'acier, emportèrent en 1686 ce ſecret avec eux, & firent partager cet avantage & beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans ſon royaume, & il en feſait des préſens.

Paris embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſureté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoyement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y conſtruire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle à pied & à cheval pour la ſureté des citoyens. Le roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un magiſtrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après; & aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; & Rome même n'eſt pas éclairée.

Police.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection que le ſecond lieutenant de police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiècle; auſſi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniſtère; & il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite; &

cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le miniſtère gêné & paſſager qu'il obtint ſur la fin de ſa vie.

On doit obſerver ici que M. d'*Argenſon* ne fut pas le ſeul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magiſtrature. La France eſt preſque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne nobleſſe ait pris ſouvent le parti de la robe. Preſque tous les autres Etats, par un reſte de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profeſſion. (23)

Le roi ne ceſſa de bâtir au louvre, à St Germain, à Verſailles depuis 1661. Les particuliers, à ſon exemple, élevèrent dans Paris mille édifices ſuperbes & commodes. Le nombre s'en eſt accru tellement que, depuis les environs du Palais-royal & ceux de St Sulpice, il ſe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort ſupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carroſſes ornés de glaces & ſuſpendus par des reſſorts ; de ſorte qu'un citoyen de Paris ſe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet uſage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe ; & devenu commun, il n'eſt plus un luxe. Bâtimens.

(23) Cette aſſertion a beſoin d'être expliquée. M. de *Voltaire* n'ignorait pas que dans les républiques ariſtocratiques, comme Veniſe, comme la Pologne, le droit d'exercer les magiſtratures ſupérieures eſt un de ceux de la nobleſſe ; qu'en Angleterre les pairs ſont de vrais magiſtrats, & y forment ſeuls la nobleſſe. Il ne veut parler que des monarchies qui ſe ſont élevées ſur les débris du gouvernement féodal ; & ſon obſervation eſt vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la ſculpture ; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le contrôleur-général *Colbert* eut en 1664 la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtère des arts, (*y*) il s'appliqua à ſeconder les

(*y*) L'abbé de *Saint-Pierre* dans ſes *Annales politiques*, pag. 104 de ſon manuſcrit, dit que *ces choſes prouvent le nombre des faineans ; leur goût pour la fainéantiſe, qui ſuffit à entretenir & à nourrir d'autres eſpeces de fainéans ; que c'eſt preſentement ce qu'eſt la nation italienne où ces arts ſont portés à une haute perfection ; ils ſont gueux, fainéans, pareſſeux, vains, occupés de niaiſeries &c.*

Ces reflexions groſſières, & écrites groſſièrement, n'en ſont pas plus juſtes. Lorſque les Italiens réuſſirent le plus dans ces arts, c'etait ſous les *Médicis*, pendant que Veniſe était la plus guerrière & la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produiſit de grands-hommes de guerre, & des artiſtes illuſtres en tout genre ; & c'eſt de même dans les année, floriſſantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'eſt trompé dans beaucoup de choſes, & a fait regretter que la raiſon n'ait pas ſecondé en lui les bonnes intentions.

N. B. Cette différence d'opinion entre les deux hommes des temps modernes, qui ont conſacré leur vie entière à plaider la cauſe de l'humanité avec le plus de conſtance & le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics eſt une ſuite de l'induſtrie & de la richeſſe d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, ſi tous les impôts onérenx ſont ſupprimés, ſi le revenu public n'eſt en quelque ſorte que le ſuperflu de la richeſſe publique, alors cette magnificence n'a rien qui bleſſe la juſtice. Elle peut même devenir avantageuſe, parce qu'elle peut ſervir, ſoit à former des ouvriers utiles à la ſociété, ſoit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une eſpèce de travail, dans les temps où, par des circonſtances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adouciſſent les mœurs, ſervent à donner des charmes à la raiſon, à inſpirer le goût de l'inſtruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames, de rendre les mœurs moins féroces ou moins groſſières, de répandre des principes utiles.

Mais ſurcharger le peuple d'impôts, pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le tréſor public, pour embellir des jardins,

projets de ſon maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. *François Manſard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eu la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célébre par la colonnade qui entoure le parvis de St Pierre, par la ſtatue équeſtre de *Conſtantin*, & par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille, & une de cinq cents pour ſon fils. Cette généroſité de *Louis XIV* envers le *Bernin* fut encore plus grande que la magnificence de *François I*

Munificence envers *Bernini*.

bâtir des théâtres, lorſqu'on manque de fontaines, élever des palais, lorſqu'on n'a point de fonds pour creuſer des canaux néceſſaires à l'abondance publique, ce n'eſt point protéger les arts, c'eſt ſacrifier un peuple entier à la vanité d'un ſeul homme.

Offrir un aſile à ceux qui ont verſé leur ſang pour la patrie, élever, aux dépens du public, les enfans de ceux qui ont ſervi leur pays, c'eſt remplir un devoir de reconnaiſſance, c'eſt acquitter une dette ſacrée pour la nation même : qui pourrait blâmer de tels établiſſemens ? Mais ſi l'on y déploie une magnificence inutile, ſi l'on emploie à ſecourir cent familles ce qui en eût ſoulagé deux cents, ſi ce qu'on ſacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépenſé en bienfeſance, alors ces mêmes établiſſemens méritent une juſte critique. C'eſt ſurtout en ce point que l'amour de la juſtice l'emporte ſur l'amour de la gloire. L'un & l'autre inſpirent également le bien : mais l'amour de la juſtice apprend ſeul à le bien faire. Ainſi M. de *Voltaire* & l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raiſon ; & on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

pour *Raphaël*. Le *Bernin* par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien ſurpris de voir le deſſin de la façade du louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'architecture qui ſoient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce deſſin exécuté par *Louis de Vau* & *Dorbay*. Il inventa les machines avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on eſt redevable à ce *Perrault* que *Boileau* oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ſont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au ſeul château de Maiſons, qu'avait bâti *François Manſard* à ſi peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, & ne mérita pas ſes récompenſes : il donna ſeulement des deſſins qui ne furent pas exécutés.

Perrault fait mieux que *Bernini*.

Fondations. Le roi, en feſant bâtir ce louvre dont l'achèvement eſt tant déſiré, en feſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, & en feſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint

les deux mers ; & qui tombe dans le port de *Sette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; & on le continua ſans interruption juſqu'en 1681. La fondation des invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établiſſement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. (z) Quatre mille ſoldats & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe, & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins, deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV.* L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentilshommes ; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir : c'eſt l'art de faire du bien qui s'eſt perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choſes plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, & ſurtout le conſeiller d'Etat *Puſſort.* Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premières lois & de ſes conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; enſuite le code des eaux & forêts ; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code Lois.

(z) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établiſſement, que preſque toutes les nations ont imité.

du commerce ; celui de la marine : tout cela ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies ; eſpèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (24)

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des lois principales ; il en poſſédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non-ſeulement dans le conſeil des ſecrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conſeil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Beaux jugemens rendus par *Louis XIV*.

Dans le premier, en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent avec le fonds qui lui appartenait, & qu'il leur céda.

L'autre regardait un perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, & y ajouta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa

(24) Tous ces codes ſont des monumens de l'ignorance où la France, & toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées ſur les objets qui intéreſſent le plus les hommes. *Puffort*, loué par *Deſpréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert* & d'avoir montré autant de barbarie que de baſſeſſe dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel eſt une preuve du mépris que des hommes, qui ſe croient au-deſſus des lois, oſent quelquefois montrer pour le peuple ; le code noir n'a ſervi qu'à montrer que les gens de loi, conſultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

reconnaiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les parlemens mêmes & par l'Egliſe ; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis *Henri IV*, cette funeſte coutume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voiſines qui ſe conformèrent à nos ſages coutumes, après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII.* (25) Duel aboli.

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de ſon adminiſtration, ordonna que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; réglement

(25) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la ſociété ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'uſage d'appeler des ſeconds. Ses lois n'ont pas empêché que de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuſe un appel, ou qui ſouffre une injure, ne ſoit déshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni oſé, ni voulu forcer un régiment à conſerver un officier qui eût obéi à ſes édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférait la mort à l'infamie eſt une loi également abſurde & barbare, digne, en un mot, de la ſuperſtition qui l'avait inſpirée.

adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (*aa*) qui inſtitua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maiſon du roi eſt formée, ſur le pied où ils ſont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mouſquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, & fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Réglemens militaires.

Sous lui plus de connétable; & après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de *Gramont*, ſimple meſtre-de-camp des gardes françaiſes ſous le duc d'*Epernon*, & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il inſtallait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une pique, & enſuite un eſponton quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui eſt de ſa création; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaiſes; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une

(*aa*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſes annales, ne parle que de cette inſtitution de brigadiers, & oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la diſcipline militaire.

grande reſſource pour remonter la cavalerie. Reſſource importante, depuis trop négligée. (26)

L'uſage de la baïonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice : tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, & qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

Artillerie.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui lui eſt due toute entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Strasbourg ; & le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magaſins du royaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers & un de houſſards : avant lui on ne connaiſſait les houſſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes. (27)

(26) Pour qu'un pays produiſe des chevaux, il faut que les propriétaires de terre, ou les cultivateurs qui les repréſentent, trouvent du profit à en élever, il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exigent ce commerce. Il eſt aiſe de voir que des haras regis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant ; & que les reglemens pour les etalons diſtribués dans les provinces n'étaient, comme tant d'autres, qu'un impôt deguiſé ſous la forme d'un établiſſement de police.

(27) Ces milices étaient tirées au ſort ; ainſi on forçait des hommes

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſin & tous les exercices, & ſefaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe trop difficile à diſcipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, & auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de *Vauban* & ſes élèves, qui ſurpaſſèrent le comte de *Pagan*. Il conſtruiſit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour ſoutenir la diſcipline militaire, il créa des inſpecteurs-généraux, enſuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; & on voyait par leur rapport, ſi les commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

à s'expoſer malgré eux aux dangers de la guerre ſans leur permettre de racheter leur ſervice perſonnel par de l'argent ; ſans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fuſſent écoutés ; ſans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait, car un homme, qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ſes travaux par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la déſolation dans les villages, feſaient abandonner tous les travaux, excitaient entre ceux qui cherchaient à ſe dérober au ſort, & ceux qui voulaient les contraindre à le ſubir, des haines durables, & ſouvent des querelles ſanglantes. Ce fardeau tombait principalement ſur les habitans des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les miſſent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce ſpectacle, également horrible & déchirant, eût une fois frappé ſes regards, il n'eût pu ſe réſoudre à citer avec éloge cet établiſſement de *Louis XIV*.

Il inſtitua l'ordre de St Louis, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'être bien ſervi. Ordre de St Louis.

C'eſt par de tels ſoins que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſèrent à peine d'auſſi conſidérables : mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; & il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Il fut le premier qui en temps de paix donna une image & une leçon complète de la guerre. Il aſſembla à Compiègne ſoixante & dix mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'inſtruction de ſes trois petits-fils. Le luxe fit une fête ſomptueuſe de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes & bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal *Mazarin* avait laiſſé pourrir dans les ports ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède ; & dès la troiſième année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri ſur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort*

purge les mers de pirates dès l'an 1665 ; & deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce n'eſt là qu'un commencement : mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il ſent déjà toute ſa force. Il ne veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conſeil du roi *Charles II* inſiſte ſur ce droit, que la force, l'induſtrie & le temps avaient donné aux Anglais. *Louis XIV* écrit au comte d'*Eſtrade* ſon ambaſſadeur : » Le roi » d'Angleterre & ſon chancelier peuvent voir quelles » ſont mes forces ; mais ils ne voient pas mon cœur. » Tout ne m'eſt rien à l'égard de l'honneur. »

Hauteur de *Louis XIV* avec l'Angleterre.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoutenir ; & en effet l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations ſur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoutient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux amiraux eſpagnols devant le ſien, en vertu de cette préſéance ſolemnelle accordée en 1662.

Nouveaux ports.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt ſoixante mille d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont établis dans les ports, pour donner au vaiſſeaux la forme la plus

plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grace. Dans l'année 1672 on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681 il ſe trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alléges; & trente galères ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent ſoixante-ſix mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta les années ſuivantes dans ce ſervice mille gentilshommes ou enfans de famille, feſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux, & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre: ce ſont les gardes-marines: ils étaient ſur mer ce que les cadets étaient ſur terre. On les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où ſont ſortis les meilleurs officiers de vaiſſeaux. Marine.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; & c'eſt une preuve combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Etrées* fut le premier maréchal en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer dans tous les genres cette émulation ſans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaiſes livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, juſqu'à la journée de la Hogue en 1692, lorſque le

comte de *Tourville*, ſuivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiſſeaux anglais & hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouèrent & qu'on brûla pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec les forces maritimes ſe ſoutinrent toujours dans la guerre de la ſucceſſion. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis dans le loiſir d'une heureuſe paix ; ſeul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de St Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors ; car, depuis 1635 juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

Colonies

En 1664 le roi envoie une colonie à Cayenne ; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur qu'avait eu ſi long-temps la France de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œil quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat ; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſecondèrent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes ; que les arts n'euſſent point été

encouragés ; & tout cela de concert, & en même temps avec perſévérance, & ſous différens miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le royaume du même œil dont un ſeigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiècle. Il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan, en n'aſſujettiſſant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à déſirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpèce, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le clergé régulier & ſéculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Mémoires de tous les intendans pour l'inſtruction du dauphin, duc de Bourgogne.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y ſont peu approfondies & peu exactes ; il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main & embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins & les reſſources. Le projet était excellent ; & une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Ce que fit *Louis XIV*, & ce qui reſtait à faire.

Voilà en général ce que *Louis XIV* fit & eſſaya pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux & tous ces efforts ſans quelque reconnaiſſance, & ſans être animé du bien public qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à ſa nation que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble ; & il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Ryſvick, commença la ruine de ce grand commerce que ſon miniſtre *Colbert* avait établi ; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le louvre, les ſommes immenſes que coûtèrent les aqueducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles, travaux interrompus & devenus inutiles ; s'il avait dépenſé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Verſailles, Paris ſerait dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries & du pont-royal, & ſerait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les lois ; mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore comme des reſtes du gouvernement féodal qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la nobleſſe, du clergé, des magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens ; mais il eſt à ſouhaiter ſans doute que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui eſt juſte ou vrai dans la Champagne ne ſoit pas réputé faux ou injuſte en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, à laquelle le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la

France n'eût pas perdu tant de citoyens. (*bb*) Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt encore un des plus floriſſans de la terre, parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* ſubſiſte, & que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les rois, & dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en peſant les vertus & les faibleſſes de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais, & qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt : *A Louis le grand après ſa mort.* Dom *Uſtaris*, homme d'Etat, qui a écrit ſur les finances & le commerce d'Eſpagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changemens heureux dans la nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement, & dans tous les ordres de l'Etat, en produiſirent néceſſairement un très-grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rebellion, qui poſſédait les citoyens depuis le temps de *François II*, devint une émulation de ſervir le prince. Les ſeigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner, chacun ſongea à ne mériter de grâces que celles du ſouverain ; & l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt-là ce qui délivra la cour des factions & des conſpirations qui avaient troublé l'Etat pendant

(*bb*) Voyez le chapitre du calviniſme.

tant d'années. Il n'y eut, ſous l'adminiſtration de *Louis XIV*, qu'une ſeule conſpiration en 1674, imaginée par *la Truaumont* gentilhomme normand, perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la maiſon de *Rohan*, grand-veneur de France, qui avait beaucoup de courage & peu de prudence. La hauteur & la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en ſortant de ſon audience, il entra tout ému & hors de lui-même chez M. de *Caumartin*, & ſe jetant ſur un lit de repos: Il faudra, dit-il, que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère paſſagère: mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des deſſeins dangereux. Les temps de la fronde ſont paſſés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, & vous ne ſerez regretté de perſonne. Le chevalier ne le crut pas; il ſe jeta à corps perdu dans la conſpiration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truaumont*, qui, ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe la marquiſe de *Villiers*. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas, & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebœuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation jusque-là turbulente, un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, sans faire tort au courage. (28)

Plus de politesse & d'agrémens qu'auparavant.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, & leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, & qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent

(28) C'est ici la véritable cause de la prospérité de la nation française sous *Louis XIV*. Les circonstances où il se trouva contribuèrent sans doute à cette tranquillité de l'Etat; mais le caractère du roi, & la persuasion qu'il sut établir que tout ce qui était ordonné en son nom était sa volonté propre, y servirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'administration, l'augmentation des impôts, leur forme onereuse, la durete des lois fiscales; malgre les mauvaises maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce & des manufactures; enfin malgre les persécutions contre les protestans, on peut observer que les peuples de l'interieur du royaume, & même jusqu'à la guerre de la succession, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artisan, le manufacturier, le marchand etaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail, sans craindre ni les brigands ni les petits oppresseurs. On put donc perfectionner la culture & les arts, se livrer à de grandes entreprises dans les manufactures & dans le commerce, y consacrer des capitaux considérables, faire des avances, même pour des temps eloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat est d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a prospére, il ne faut point en conclure qu'il ait eu, ni de bonnes lois, ni une bonne constitution, ni un bon gouvernement.

à ſi peu de choſe que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une diſpoſition aux querelles fréquentes, qui ceſſèrent quand cet uſage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raſſemblèrent la ſociété chez elles, rendit les eſprits plus agréables ; & la lecture les rendit à la longue plus ſolides. Les trahiſons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction & de trouble, ne furent preſque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* & des *Voiſins* ne furent que des orages paſſagers, ſous un ciel d'ailleurs ſerein, & il ſerait auſſi déraiſonnable de condamner une nation ſur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniſer pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiſſables par des défauts qui les caractériſaient. Les militaires, & les jeunes gens qui ſe deſtinaient à la profeſſion des armes, avaient une vivacité emportée ; les gens de juſtice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'uſage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des univerſités & des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes, lorſqu'ils s'aſſemblaient & qu'ils allaient chez les miniſtres ; & les plus grands commerçans étaient alors des hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe raſſembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens preſque ſemblable. On s'aperçoit aujourd'hui, juſque dans le fond d'une boutique, que la politeſſe a gagné toutes les conditions. Les provinces ſe ſont reſſenties avec le temps de tous ces changemens.

Aiſance générale.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût & dans la commodité. La foule de pages & de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe & le faſte extérieur aux nations chez leſquelles on ne ſait encore que ſe montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

Paris, centre des arts.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome & ſur Athènes, dans le temps de leur ſplendeur.

Cette foule de ſecours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les ſciences, pour tous les arts, les goûts & les beſoins; tant d'utilités ſolides réunies avec tant de choſes agréables, jointes à cette franchiſe particulière aux Pariſiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur ſéjour dans cette partie de la ſociété. Si quelques natifs en ſortent, ce ſont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, font un témoignage honorable à leur pays, ou c'eſt le rebut de la nation qui eſſaie de profiter de la conſidération qu'elle inſpire, ou bien ce ſont des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, & qui vont ailleurs chercher la miſère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chaſſés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV*, lorſqu'on anéantit ſa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes :* ou enfin ce ſont des officiers mécontens du miniſtère, des accuſés qui ont échappé aux formes rigoureuſes d'une juſtice quelquefois mal adminiſtrée; & c'eſt ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les eſprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde, ſous *Louis XIII*, & dans les ſiècles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-temps avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui ſe feraient crus honorés autrefois d'être domeſtiques de ces ſeigneurs, devenus leurs égaux & très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; & plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un Etat eſt floriſſant.

On a comparé le ſiècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguſte*. Ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & *Auguſte* étaient dix fois plus conſidérables dans le monde que *Louis XIV* & Paris. Mais il faut ſe ſouvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance. Il faut encore ſonger que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'*Auguſte*, cependant toute l'Europe enſemble eſt très-ſupérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Auguſte* qu'une ſeule nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerrières, éclairées, qui poſſèdent des arts que les Grecs & les Romains ignorèrent; & de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un ſiècle, que la nation formée en quelque ſorte par *Louis XIV*.

CHAPITRE XXX.

Finances & réglemens.

Colbert. SI l'on compare l'adminiſtration de *Colbert* à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant en 1672 on avait encore l'ingratitude de rejeter ſur *Colbert* la langueur qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* juſqu'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'Etat commençant à être malade ſe ſoutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ſes membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660 les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuadèrent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en Angleterre, dans les temps les plus floriſſans, on voit

cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat eſt ruiné. (29)

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs de décrier le miniſtère des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtère eſt le plus odieux, parce que les impôts le font toujours : il régnait d'ailleurs en général, dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance que dans la philoſophie.

Peu d'intelligence alors dans la nation.

On s'eſt inſtruit ſi tard que, de nos jours même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orléans que *la valeur intrinſèque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres ;* comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinſèque, que celle du poids & du titre ; & le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez pour relever cette mépriſe du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la ſcience & du génie. (*) Il commença comme le duc de *Sulli* par arrêter les abus & les pillages qui étaient énormes. La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible; & par une économie qui tient du prodige, il augmenta le tréſor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait

(29) *Bois-Guillebert* n'était pas un écrivain mépriſable. On trouve dans ſes ouvrages des idées ſur l'adminiſtration & ſur le commerce, fort ſupérieures à celles de ſon ſiècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son ſtyle, qui a quelquefois de la force & de la chaleur, eſt ſouvent obſcur & incorrect. On peut le comparer aux chimiſtes du même temps. Pluſieurs eurent du genie, firent des découvertes ; mais la ſcience n'exiſtait pas encore, & ils laiſſèrent à d'autres l'honneur de la creer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs ſur *Colbert*.

Voyez l'excellent ouvrage de M. de *Forbonnais*.

tous les ans un million de ce temps-là deſtiné à l'encouragement des manufactures & du commerce maritime. Il négligea ſi peu les campagnes, abandonnées juſqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adreſſés à M. *Colbert de Croiſſi* ſon frère, ambaſſadeur à Londres, pour fournir en France des beſtiaux d'Irlande & des ſalaiſons pour les colonies en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défenſe au parlement de faire des remontrances avant l'enregiſtrement.

Pour parvenir à cette heureuſe adminiſtration, il avait fallu une chambre de juſtice, & de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions & plus de rentes ſur la ville, acquiſes à vil prix, que l'on rembourſa ſur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en poſſeſſion de les vérifier depuis *François I.* Il fut propoſé de les enregiſtrer ſeulement à la chambre des comptes, mais l'uſage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ſes édits en 1664. (30)

Il ſe ſouvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proſcription contre un cardinal ſon premier miniſtre, des autres arrêts par leſquels on avait ſaiſi les deniers royaux, pillé les meubles & l'argent des citoyens

(30) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadaſtre dans quelques provinces. On ignorait tellement la methode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en ſurpaſſait le produit. Les proprietaires étaient forces de les abandonner au fiſc. *Colbert* fit rendre un édit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçaſſent en même temps à toutes leurs autres poſſeſſions. Des villages entiers laiſſerent leurs terres en friche, & l'on fut obligé de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait ſurement ces details, puiſqu'il parle ici *de la ſcience & du génie de Colbert*.

attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna en 1667 que le parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances fesait à l'Etat par la variation du prix de l'or & de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs & les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traïtans qui trompaient le roi & opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'Etat, un frein à l'avidité des financiers, & une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité *Louis XIV* qu'il ne vit que les abus, & proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les priviléges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité en 1644 à toutes les cours supérieures. 13 août 1669.

Mais malgré cet édit enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une

charge de judicature dans une cour ſupérieure, ou qui ſont morts dans leurs emplois.

Edit de 1666 enregiſtré à la chambre des comptes, & à la cour des aides.

En mortifiant ainſi une compagnie de magiſtrats, il voulut encourager la nobleſſe qui défend la patrie, & les agriculteurs qui la nourriſſent. Déjà par ſon édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de penſion, qui en ſont près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans, & mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était aſſurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles; & parmi les taillables tout père de famille qui avait, ou qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute impoſition.

Il eſt vrai que le miniſtre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; & dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre & même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries. (31)

(31) Si *Colbert* eût été aſſez éclairé ſur ces objets, s'il eût propoſé à *Louis XIV* de detruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'heſiter. Mais *Colbert* ne connaiſſait point aſſez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni ſurtout ceux d'y remedier ſans cauſer au treſor royal une perte momentanee: les guerres continuelles & la magnificence de la cour rendaient ce ſacrifice bien difficile. Cette cauſe eſt la ſeule qui, ſous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'adminiſtration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il y en exiſte une autre, la crainte des hommes puiſſans à qui la deſtruction des abus peut nuire, & qui ſe reuniſſent pour les proteger.

La

La plus grande faute qu'on reproche à ce miniſtre eſt de n'avoir pas oſé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du miniſtère de *Richelieu;* elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine en 1661 acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, ſecondée du travail, eſt toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit, dans cette année malheureuſe, un arrêt qui paraiſſait juſte dans ſon principe, mais qui fut preſque auſſi funeſte dans les conſéquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, ſous les peines les plus graves, de contracter aucune aſſociation pour ce commerce, & à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une diſette paſſagère devenait pernicieux à la longue, & décourageait tous les agriculteurs. Caſſer un tel arrêt dans un temps de criſe & de préjugés, c'eût été ſoulever les peuples.

Le miniſtre n'eut d'autre reſſource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'Etat; & l'ordre que M. *Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la diſette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant dans ſa province ſe fit même un mérite de s'oppoſer au tranſport des grains dans la province voiſine.

On ne put dans les bonnes années vendre ſes grains que par une requête au conſeil. Cette fatale adminiſtration ſemblait excuſable par l'expérience du paſſé. Tout le conſeil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée ſi néceſſaire, que l'intérêt & l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conſeil, craignit de ſe ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait eſpérer un grand profit ; & les terres ne furent pas auſſi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'adminiſtration étant floriſſantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'eſt la ſeule tache de ſon miniſtère ; elle eſt grande ; mais ce qui l'excuſe, ce qui prouve combien il eſt mal-aiſé de détruire les préjugés dans l'adminiſtration françaiſe, & comme il eſt difficile de faire le bien, c'eſt que cette faute, ſentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun miniſtre pendant cent années entières, juſqu'à l'époque mémorable de 1764, où un miniſtère plus éclairé a tiré la France d'une miſère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des reſtrictions à peu près ſemblables à celles dont on uſe en Angleterre. (32)

(32) Tout miniſtère fiſcal & oppreſſeur ſe conforme néceſſairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui ne ſe rapportent point directement à l'intérêt du fiſc. Il eſt également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaiſes lois ſur le commerce des blés : & les mauvaiſes lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, & on empêchait les emmagaſinemens,

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenſes des guerres, des bâtimens & des plaiſirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672 ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais ; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages ; enfin ce qui ſoutient l'Etat quelque temps, & l'obère pour des ſiècles. *Colbert* ne peut faire tout le bien qu'il veut.

Il fut emporté hors de ſes meſures ; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé que la richeſſe d'un pays ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux & le commerce : on voit que le roi, poſſédant très-peu de domaines particuliers, & n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aiſés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux traitans que, quelque temps après la diſſolution de la chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contr'eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait, par cet arrêt Traitans.

qui ſont le ſeul moyen de prévenir l'effet des mauvaiſes récoltes générales, & le commerce dont l'activité peut ſeule remédier aux diſettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en feſant baiſſer les prix pour quelques inſtans & dans quelques villes ; cependant on décourageait la culture & par conſéquent on rendait la denrée plus rare & dès-lors conſtamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés & l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des réglemens : de-là l'uſage de ces permiſſions particulières le plus ſouvent achetées par des gens avides, & dont l'effet eſt toujours contraire au but qu'ont, ou diſent avoir, ceux qui les accordent.

Obſervons enfin que c'eſt ſurtout dans les temps de diſette que les lois prohibitives ſont dangereuſes ; elles augmentent le mal & ôtent les reſſources.

comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le roi pressait, & il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée, dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII*, & infecta surtout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, & père de famille avec son peuple. *Colbert* soutint l'Etat, malgré le luxe d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

Le Pelletier contrôleur-général.

On sait qu'après la mort de *Colbert*, lorsque le roi se proposa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit: *Sire, il n'est pas propre à cet emploi. Pourquoi*, dit le roi? *Il n'a pas l'ame assez dure*, dit *le Tellier. Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet ce nouveau ministre était bon & juste; mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, & qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd: le facile & malheureux expédient d'emprunter & de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie &

la circulation, & ce qui n'eſt convenable qu'à une nation qui paye ſon luxe à l'étranger.

Meubles d'argent proſcrits.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand nombre chez les grands ſeigneurs, & qui étaient une preuve de l'abondance, ſeraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple : il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Ballin* homme unique en ſon genre, & tous exécutés ſur les deſſins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible.

Refontes nuiſibles.

On fit enſuite une de ces énormes fautes dont le miniſtère ne s'eſt corrigé que dans nos derniers temps ; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts & les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, ſur leſquels il y avait à gagner en les reverſant en France. Il faut qu'un pays ſoit bien bon par lui-même, pour ſubſiſter encore avec force après avoir eſſuyé ſi ſouvent de pareilles ſecouſſes. On n'était pas encore inſtruit : la finance était alors, comme la phyſique, une ſcience de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le miniſtère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'Etat parurent donc ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de *Louis XIV* dans ſes batimens, dans les arts & dans les plaiſirs, ne ſavaient pas qu'au contraire les dépenſes, qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. (33) C'eſt la guerre qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie au ſeizième ſiècle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté long-temps, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes françaiſes : & le commerce ſeul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très-miſérable.

La guerre appauvrit toujours.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre où

(33) La véritable richeſſe d'un Etat conſiſte dans la quantité des productions du ſol qui reſte au delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'induſtrie contribue à augmenter la richeſſe. Dans un peuple ſans induſtrie chacun ne cultiverait que pour avoir le néceſſaire phyſique, & la culture ſerait languiſſante. Mais, quelque ſoit l'induſtrie, ſi les dépenſes du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduiſent le cultivateur au neceſſaire, l'induſtrie de la nation ceſſe de contribuer à augmenter la richeſſe, & ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raiſon ſi le luxe empêche d'employer à ſoutenir ou à augmenter la culture une partie des ſommes qui y ſeraient conſacrées, il peut nuire à la richeſſe, quoiqu'il paraiſſe favoriſer l'induſtrie.

tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; & le défaut de circulation fait languir le royaume.

Capitation.

Nul remède précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. On établit la capitation en 1695. (*cc*) Elle fut ſupprimée à la paix de Ryſvick, & rétablie enſuite. Le contrôleur-général *Pontchartrain* vendit des lettres de nobleſſe pour deux mille écus en 1696: cinq cents particuliers en achetèrent: mais la reſſource fut paſſagère, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries & de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, & avancèrent l'argent. Le miniſtère n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

Dixième.

On n'oſa impoſer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la ſuite de tant

(*cc*) Au tom. IV, pag. 136, des Mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au-delà des eſpérances des fermiers*. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il eſt dit que *les laquais de Paris allerent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les impoſât à la capitation*. Ce conte ridicule ſe détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domeſtiques.

d'autres impôts onéreux, parut ſi dur qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept & à vingt-huit; & après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination juſqu'à quarante livres idéales; reſſource fatale, par laquelle le roi était ſoulagé un moment, pour être ruiné enſuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait preſque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-ſix livres en 1668 donnait un marc; & qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui ſuivirent, dérangèrent le peu qui reſtait du commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une reſſource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de proſpérité, pour ſe ſoutenir dans un temps malheureux.

Chamillart miniſtre.

Le miniſtre *Chamillart* commença en 1706 à payer en billets de monnaie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtenſile; & comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée preſqu'auſſitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à

conſommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (*dd*)

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent ſe mettre à l'abri de la taille ; car l'impôt de la taille étant aviliſſant en France, & les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, & les gages conſidérables, attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles ſeront ſuprimées dans des temps moins fâcheux. Ainſi en 1707 on inventa la dignité des conſeillers du roi rouleurs & courtiers de vin ; & cela produiſit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux, des ſubdélégués des intendans des provinces. On inventa des conſeillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois, des conſeillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-viſiteurs de beurre frais, des eſſayeurs de beurre ſalé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles feſaient pleurer.

(*dd*) Il eſt dit dans l'hiſtoire écrite par *la Hode*, & rédigée ſous le nom de *la Martinière*, qu'il en coûtait ſoixante & douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'eſt une abſurdité. Le fait eſt que M. de *Chamillart*, pour payer les armées, ſe ſervait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce miniſtre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent ſortît du royaume, comme ſi l'on donnait cet argent pour rien, & comme s'il était poſſible qu'une nation débitrice à une autre, & qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant : ce miniſtre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, ſans faire ſortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou ſix pour cent de perte, & le banquier était obligé, malgré ſa promeſſe, de ſolder ſon compte en argent avec l'étranger, ce qui produiſait une perte conſidérable.

Defmarets miniſtre

Le contrôleur-général *Deſmarets*, neveu de l'illuſtre *Colbert*, ayant en 1709 ſuccédé à *Chamillart*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conſpira avec la fortune, pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ſes ſoldats. La diſette des denrées fut ſi exceſſive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépenſe de cette année 1709 montait à deux cents vingt & un millions; & le revenu ordinaire du roi n'en produiſit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendiſſent pas les maîtres. Le déſordre s'accrut tellement & fut ſi peu réparé que long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en eſpèces. Enfin il laiſſa à ſa mort deux milliars ſix cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les eſpèces ſe trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoutenir, s'il y avait eu alors un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des compagnies ſolides qui euſſent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Veniſe & en Hollande. Car lorſqu'un Etat puiſſant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la

circulation ſuffiſent pour payer. (34) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors aſſez de reſſorts, pour faire mouvoir une machine ſi vaſte & ſi compliquée, dont le poids l'écraſait.

Louis XIV, dans ſon règne, dépenſa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compenſant l'une par l'autre les augmentations & les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'adminiſtration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-ſept millions, à vingt-ſept livres, & puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeſte reſſource, fut obligé d'y avoir recours pour ſervir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il reſtait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils ſont déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; & cependant ils ſont preſque tous aliénés. Le revenu du roi conſiſte aujourd'hui dans celui de ſes ſujets; c'eſt une circulation perpétuelle de dettes & de payemens. Le roi doit aux

(34) Ceci paraît demander quelques reſtrictions. 1°. Il eſt clair que ſi l'intérêt de la dette ſurpaſſe la totalité des revenus, il eſt impoſſible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller ſur leurs biens diminue; s'ils ſont cultivateurs, les ſommes, qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre, ſont moins fortes; s'ils afferment, ils ſont obligés, pour ſe ſoulager d'une partie de la dette, de retrancher ſur le profit qu'ils laiſſent au fermier, & la culture languit: la richeſſe diminue donc, & l'Etat s'obère de plus en plus.

citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retirés des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, & en même temps d'embarras & de peines, qu'on a éprouvés en France & dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de *François I* l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'hôtel-de-ville, & qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis XV*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était en 1730 avec près de deux cents millions: & cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires, au marc de vingt-huit livres, font une somme plus forte que deux cents millions, à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730: & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'Etat, sont accrus depuis, & l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais: il a fallu adopter une

partie de leur ſyſtème de finance, ainſi que leur philoſophie ; & ſi, dans un Etat purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier dégré de perfection, mais perfection trop voiſine de l'abus dans une monarchie. (*ee*)

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683, & il y en avait environ douze cents en 1730 de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire,

Combien d'argent dans le royaume.

(*ee*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſon *Journal politique*, à l'article du *Syſtème*, dit qu'en Angleterre & en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'eſpèces : mais il eſt averé que le papier l'emporte beaucoup, & ne ſubſiſte que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que ſur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être echanges pour de l'argent ; & cette confiance eſt fondée ſur celle que la banque dont ils partent eſt en état de payer à chaque inſtant ceux qui ſeraient préſentés. La confiance eſt donc précaire, lorſque la maſſe de ces billets ſurpaſſe la ſomme que cette banque peut raſſembler en peu de temps. Les billets ſont aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue ſont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une ſomme à peu près équivalente à ſa fortune ; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet ſur lui que juſqu'à la concurrence de la ſomme que vous croyez qu'il pourra raſſembler, au moment de votre demande. Ces billets ſont utiles, 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une ſomme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, & qu'il eſt ſûr de ne jamais rembourſer, tant que la confiance durera. 2°. Ils ſervent néceſſairement, en diminuant la néceſſité des tranſports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat comme les particuliers, & à faire baiſſer le taux de ces frais. Mais ils ont un grand deſavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainſi dans un gouvernement éclairé & ſage, on n'en aurait jamais que ce qui eſt néceſſaire pour la facilité du commerce & des affaires particulières.

ſous le miniſtère du cardinal de *Fleuri*, fut preſque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un ſixième plus riche en eſpèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'eſt beaucoup davantage en matières d'argent & d'or travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui en 1690 ; & vers l'an 1730 on en poſſédait autant que d'eſpèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les ſources, s'eſt accru, lorſque ſes canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes ; & cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encore que ſous *Louis XIV*, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont

moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux ſerait très-miſérable : un peuple qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'en faut pour la circulation.

Induſtrie, vraie richeſſe.

L'induſtrie s'étant perfectionnée dans les villes s'eſt accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde ; & ces murmures ſont preſque par-tout ceux des oiſifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il eſt vrai que preſque en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, & de porter le fardeau de l'Etat ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, & de marquer le point précis, ſi difficile à trouver, entre l'exécution des lois & l'abus des lois, entre les impôts & les rapines ; mais l'hiſtoire doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance ; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend, à des jours

réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profeſſion permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de conſommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il eſt évident que les alimens de ce luxe ne ſont fournis que par le travail induſtrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes, & on les a mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a ſu donner la couleur, la fève, & la force de ceux de Bourgogne, & qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits a reçu de prodigieux accroiſſemens, & le commerce des comeſtibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté. Les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater ſur la miſère de la campagne, ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs, dans ces plaintes vagues on ne diſtingue pas les cultivateurs, les fermiers d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, & cela eſt ainſi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, ſoit plus à ſon aiſe que dans quelques provinces de France, & l'Angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſſèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au néceſſaire pour

pour travailler ; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable. (35)

Le moyen ordre s'eſt enrichi par l'induſtrie. Les miniſtres & les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes, & le prix des denrées eſt monté à plus du double : c'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont partout reſtés ſur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'inveſtiture de ſes Etats, ne paye que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV* au quatorzième ſiècle, & il n'eſt dû qu'un écu au ſecrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or & d'argent, prix des denrées, cependant la paye du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on le donnait du temps de *Henri IV.* (36) Aucun de ce grand nombre

(35) En France les mauvaiſes lois ſur les ſucceſſions & les teſtamens, les privilèges multipliés dans le commerce, les manufactures, l'induſtrie, la forme des impôts qui occaſioune de grandes fortunes en finance, celles dont la cour eſt la ſource & qui s'etendent bien au-delà de ce qu'on appelle les grands & les courtiſans, toutes ces cauſes, en entaſſant les biens ſur les mêmes têtes, condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple : & cela eſt indépendant du montant reel des impôts.

L'inégalité des fortunes eſt la cauſe de ce mal ; & comme le luxe en eſt auſſi un effet neceſſaire, on a pris pour cauſe ce qui n'etait qu'un effet d'une cauſe commune.

(36) Ceci n'eſt pas rigoureuſement vrai ; les appointemens des places qui donnent du credit, ou qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration, ont

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à ſi bon marché, ne fait qu'attendu le furhauſſement des eſpèces & la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les ſoldats de *Henri IV*. S'il le ſavait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puiſſance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces ſe balanceraient de même ; la culture de la terre & les manufactures en profiteraient.

Il faut encore obſerver que les gains du commerce ayant augmenté, & les appointemens de toutes les grandes chargés ayant diminué de valeur réelle, il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & plus dans le moyen ordre ; & cela même a mis moins de diſtance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de reſſource pour les petits que de ſervir les grands : aujourd'hui l'induſtrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaiſſait pas il y a cent ans. Enfin de quelque manière que les finances de l'Etat ſoient adminiſtrées, la France poſſède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un tréſor ineſtimable.

augmenté. Quant à la paye des ſoldats, quoiqu'elle paraiſſe la même, à l'exception d'une augmentation d'un ſou établie en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-deſſous de leur valeur. La vie du ſoldat eſt non-ſeulement plus aſſurée, mais plus douce que celle du cultivateur, & même que celle de beaucoup d'artiſans. L'uſage de les faire coucher deux dans un lit étroit, & de ne leur payer l'année que ſur le pied de trois cents ſoixante jours, ſont peut-être les ſeules choſes dont ils aient réellement à ſe plaindre. Mais les payſans, les artiſans n'ont pas toujours chacun un lit, & ils ne gagnent rien les jours de fêtes

CHAPITRE XXXI.

Des ſciences.

Ce ſiècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné ; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle ſe tirât du chaos où elle était plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, & les querelles du calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine que le fut le fanatiſme du temps de *Cromwell* en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſyſtème planétaire des Caldéens, oublié depuis ſi long-temps, cette vérité était condamnée à Rome, & la congrégation du St Office, compoſée de ſept cardinaux, ayant déclaré non-ſeulement hérétique, mais abſurde, le mouvement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité,

& le monde dans l'ignorance. *Deſcartes* parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de ſon ſiècle; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de *Deſcartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philoſophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir ſans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.(*)

Ce qu'il y avait de romaneſque réuſſit; & le peu de vérités, mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétiſme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes ſe combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre; & la raiſon s'éleva enfin ſur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences ſous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal *Léopold de Médicis*, vers l'an 1655. On ſentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque choſe du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de *Galilée* & dès le temps de *Torricelli*, rendit de grands ſervices.

Quelques philoſophes en Angleterre, ſous la ſombre adminiſtration de *Cromwell*, s'aſſemblèrent pour

(*) Voyez dans les Elémens de philoſophie de *Newton* la préface des éditeurs.

chercher en paix des vérités, tandis que le fanatiſme opprimait toute vérité. *Charles II*, rappelé ſur le trône de ſes ancêtres par le repentir & par l'inconſtance de ſa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naiſſante ; mais c'eſt tout ce que le gouvernement donna. La ſociété royale, ou plutôt la ſociété libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'eſt de ſon ſein que ſortirent de nos jours les découvertes ſur la lumière, ſur le principe de la gravitation, ſur l'aberration des étoiles fixes, ſur la géométrie tranſcendante, & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce ſiècle *le ſiècle des Anglais*, auſſi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, M. *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageaſſent ; & à la prière de quelques ſavans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établiſſement d'une académie des ſciences. Elle fut libre juſqu'en 1699 comme celle d'Angleterre & comme l'académie françaiſe. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Caſſini*, *Huyghens* de Hollande, & *Roëmer* de Danemarck par de fortes penſions. *Roëmer* détermina la vîteſſe des rayons ſolaires. *Huyghens* découvrit l'anneau & un des ſatellites de *Saturne*, & *Caſſini* les quatre autres. On doit à *Huyghens*, ſinon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens, principes qu'il déduiſit d'une géométrie ſublime. (37) On a acquis

(37) *Huyghens* & *Roëmer* quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. On propoſa, dit-on, à *Huyghens* de reſter ; mais il refuſa, dédaignant de profiter d'une tolérance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penſer eſt un droit ; & il n'en voulait pas à titre de grâce.

peu à peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejetant tout ſyſtème. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature ; une aſtronomie qui ne prédiſait pas les événemens du monde, une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne ſut plus la mère des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'obſervatoire qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par *Dominique Caſſini* & par *Picard*. Elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par *la Hire* ; & enfin *Caſſini* la prolonge en 1700 juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiècle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la Caienne faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaiſſance de l'aplatiſſement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton* ; & il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le règne de *Louis XV*.

On fait partir en 1700 *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes ; & cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours qu'elle en

contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit français. Il ſemble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des lois de la nation (38)

Sous lui les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le *Journal des ſavans*, qui commença en 1665, eſt le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à peu près dans l'hiſtoire ce que l'académie des ſciences fefait dans la phyſique ; elle diſſipa des erreurs.

(38) Il n'y a pas dans l'Europe une ſeule grande nation qui ait un code de droit civil formant un ſyſtème régulier, & dont toutes les déciſions ſoient des conſéquences de principes liés entr'eux. Par-tout le droit civil eſt un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales & de lois nouvelles, où ces quatre ſources de déciſions dominent plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les uſages & la cullection de lois faites ſucceſſivement, & dans un eſprit ſouvent oppoſé, forment la juriſprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois : du moins les hommes éclairés, & en état de concevoir & d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux ſouverains qui voudraient l'entreprendre.

L'eſprit de ſageſſe & de critique, qui ſe communiquait de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions. C'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſations de ſorcellerie. On ne l'eût pas oſé ſous *Henri IV* & ſous *Louis XIII;* & ſi depuis 1672 il y a eu encore des accuſations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accuſés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poiſon. (*ff*).

Sorciers. Il était très-commun auparavant d'éprouver les ſorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils ſurnageaient, ils étaient convaincus. Pluſieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était ſorcier; & les amulettes, les anneaux conſtellés étaient en uſage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les ſources, les tréſors & les voleurs, paſſaient pour certains, & ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait preſque perſonne qui ne ſe fît tirer ſon horoſcope. On

(*ff*) En 1609 ſix cents ſorciers furent condamnés, dans le reſſort du parlement de Bordeaux, & la plupart brûlés. *Nicolas Remi*, dans ſa Démonolatrie, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des ſorciers dans la ſeule Lorraine. Le fameux curé *Louis Goſridi*, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était ſorcier, & les juges l'avaient cru.

C'eſt une choſe honteuſe que le père *le Brun*, dans ſon traité des *pratiques ſuperſtitieuſes*, admette encore de vrais ſortiléges: il va même juſqu'à dire, page 524, que le parlement de Paris reconnaît des ſortiléges: il ſe trompe: le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets ſurnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* ſur les vampires & ſur les apparitions a paſſé pour un délire; mais il fait voir combien l'eſprit humain eſt porté à la ſuperſtition.

n'entendait parler que de ſecrets magiques ; preſque tout était illuſion. Des ſavans, des magiſtrats avaient écrit ſérieuſement ſur ces matières. On diſtinguait parmi les auteurs une claſſe de démonographes. Il y avait des règles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés d'avec les faux ; enfin juſque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Superſtitions.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernoulli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un ſigne de la colère divine, parce que cette chevelure eſt éternelle ; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne ſont éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

Philoſophie néceſſaire.

On ne croirait pas que les ſouverains euſſent obligation aux philoſophes. Cependant il eſt vrai que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des ſouverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchiſmes, n'en ont point cauſé. Si on a dit que les peuples ſeraient heureux quand ils auraient

des philoſophes pour rois, il eſt très-vrai de dire que les rois en ſont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs ſujets philoſophes.

Il faut avouer que cet eſprit raiſonnable, qui commence à préſider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévènes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à *St Médard*, ni calmer des diſputes auſſi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être ſages. Mais avant ce ſiècle, ces diſputes euſſent cauſé des troubles dans l'Etat ; les miracles de *St Médard* euſſent été accrédités par les plus conſidérables citoyens ; & le fanatiſme, renfermé dans les montagnes des Cévènes, ſe fût répandu dans les villes.

Tous les genres de ſcience & de littérature ont été épuiſés dans ce ſiècle ; & tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'eſprit humain que ceux qui en d'autres temps auraient paſſé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire eſt peu de choſe, à cauſe de leur nombre ; & la gloire du ſiècle en eſt plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux arts.

LA ſaine philoſophie ne fit pas en France d'auſſi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence ; & ſi l'académie des ſciences rendit des ſervices à l'eſprit humain, elle ne mit pas la

France au-deſſus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poëſie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les légiſlateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enſeignée ridiculement en chaire, & les cauſes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* & *Ovide*; les avocats *St Auguſtin* & *St Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue françaiſe le tour, le nombre, la propriété du ſtyle & la dignité. Quelques vers de *Malherbe* feſaient ſentir ſeulement qu'elle était capable de grandeur & de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un préſident de *Thou*, un chancelier de l'*Hoſpital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le ſeul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la groſſièreté. Eloquence.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses ſermons & ſes oraiſons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de *Lingendes.*

ſon temps, ſurent le modèle des orateurs qui l'imitèrent & le ſurpaſſèrent. L'oraiſon funèbre de *Charles-Emanuel* duc de Savoie, ſurnommé *le grand* dans ſon pays, prononcée par *Lingendes* en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que *Fléchier* long-temps après en prit l'exorde tout entier auſſi-bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funèbre du vicomte de *Turenne*.

Balzac. *Balzac* en ce temps-la donnait du nombre & de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées ; il écrivait au premier cardinal de *Retz* : „ Vous venez de „ prendre le ſceptre des rois & la livrée des „ roſes. „ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de ſenteur : „ Je me ſauve „ à la nage dans ma chambre au milieu des „ parfums. „ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes qu'on admira *Balzac* dans ſon temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles ; & même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place.

Voiture. *Voiture* donna quelque idée des grâces légères de ce ſtyle épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps & les caractères des hommes ; c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer & à prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'académie françaiſe, & ſurtout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours qui aient vieilli. *Vaugelas.*

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; & quoiqu'il ne paſſât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours ; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau. *Patru.*

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, & à lui donner un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut le petit recueil des *Maximes de François duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que l'*amour-propre eſt le mobile de tout*, cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés qu'elle eſt preſque toujours piquante. C'eſt moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penſer & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres. Le duc de *la Rochefoucauld.*

Mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe, fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altère ſouvent *Paſcal.*

les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon fils du célèbre *Buſſy* m'a dit qu'ayant demandé à monſieur de *Meaux* quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, *Boſſuet* lui répondit : *Les lettres provinciales.* Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorſque les jéſuites ont été abolis & les objets de leurs diſputes mépriſés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, & la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le ſtyle lâche, diffus, incorrect & découſu, qui depuis long-temps était celui de preſque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Bourdaloue. Un des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue* vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Maſſillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de grâces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiècle ; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtyle plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher ; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coutume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-temps ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout

ſon diſcours ſur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtère. Le texte devient une eſpèce de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours développe. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des lettres qu'il commença, & le temps l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui, comme la morale, n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverſe, eſt encore une coutume gênante, que le père *Bourdaloue* trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Boſſuet.

Il avait été précédé par *Boſſuet*, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand-homme, s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe à épouſer mademoiſelle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette eſpèce d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrèrent de ſi bonne heure que ſes parens & ſes amis le déterminèrent à ne ſe donner qu'à l'Egliſe. Mademoiſelle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (*gg*) Il avait prêché aſſez jeune devant le roi & la reine-mère en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses diſcours ſoutenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès que le roi fit écrire en ſon nom à ſon père, intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

(*gg*) Voyez le catalogue des écrivains à l'article *Boſſuet*.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Boſſuet* ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraiſons funèbres, genre d'éloquence, qui demande de l'imagination & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poëſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funèbre de la reine-mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce diſcours n'était pas encore digne de lui ; & il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre veuve de *Charles I*, qu'il fit en 1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pièces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funèbre de *Madame*, enlevée à la fleur de ſon âge & morte entre ſes bras, eut le plus grand & le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit déſaſtreuſe ! nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame ſe meurt, Madame eſt morte &c.* L'auditoire éclata en ſanglots ; & la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque temps après en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son

Diſcours

Diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, compoſé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le ſyſtème qu'il adopte pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtyle n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majeſtueuſe dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroiſſement & la chute des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint & dont il juge les nations.

Fénélon.

Preſque tous les ouvrages qui honorèrent ce ſiècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. *Fénélon*, le diſciple, l'ami de *Boſſuet*, & depuis devenu malgré lui ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman comme monſieur de *Meaux* avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & ſurtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre-humain; morale entièrement négligée dans preſque toutes les inventions fabuleuſes. On a cru qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thèmes & d'inſtruction au duc de Bourgogne & aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainſi que *Boſſuet* avait fait ſon *Hiſtoire univerſelle* pour l'éducation de *Monſeigneur*. Mais ſon neveu le marquis de *Fénélon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, & qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a aſſuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypſo* & d'*Eucharis* euſſent été les

premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un ſtyle qui n'était qu'à lui, & qui coulait de ſource avec abondance. J'ai vu ſon manuſcrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le compoſa en trois mois au milieu de ſes malheureuſes diſputes ſur le quiétiſme ; ne ſe doutant pas combien ce délaſſement était ſupérieur à ces occupations. On prétend qu'un domeſtique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer : ſi cela eſt, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe ; mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Séſoſtris* qui triomphait avec trop de faſte, *Idoménée* qui établiſſait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi ; quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des arts de la première néceſſité. Le marquis de *Louvois* ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté, ſous le nom de *Protéſilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui ſervaient l'Etat & non le miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtyle harmonieux, qui

insinue d'une manière si tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, & si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un siècle florissant.

La Bruyère.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de *la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; & les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand *la Bruyère* montra son ouvrage manuscrit à M. de *Malesieux*, celui-ci lui dit: *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis*. Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs; les *Caractères* de *la Bruyère*

en ont produit davantage. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces juſque ſur la philoſophie fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philoſophie eſt l'ordre, la clarté & ſurtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de *Deſcartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produiſit *Bayle* en donnant une eſpèce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave & de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le ſiècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expreſſément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſingulières ou neuves qui le caractériſent & qui le diſtinguent des autres ſiècles. L'éloquence de *Boſſuet* & de *Bourdaloue*, par exemple,

n'était & ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre & un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que *Pélisson* composa pour *Fouquet*. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'Etat, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante. *Pélisson.*

Nous avons eu des historiens, mais point de *Tite-Live*. Le style de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de *Salluste*. On voit que l'abbé de *St Real* l'avait pris pour modèle; & peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est-là surtout ce qui distingue cet âge illustre; car pour des savans & des commentateurs, le seizième & le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé. *St Réal.*

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poësie? c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations: les vers furent par-tout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. *Platon* & *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble & sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa *Malherbe*; & il y a grande apparence que sans *Pierre Corneille*, le génie des prosateurs ne se serait pas développé. *Le grand Corneille.*

Cet homme est d'autant plus admirable qu'il

n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modèles étaient eſtimés ; & pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables écrivains qui d'ordinaire ſont rampans ; & par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protège ſincèrement les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiècle, ſes rivaux & le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le Cid. Je remarquerai ſeulement que l'académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre *Corneille* & *Scudéri*, eut trop de complaiſance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de ſon père, & pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le ſeul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaiſſer. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce miniſtre déſapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Caſtro*, (*hh*) & en pluſieurs

(*hh*) Il y avait deux tragédies eſpagnoles ſur ce ſujet. Le Cid de *Guillain de Caſtro*, & l'Honrador de ſu padre de *Jean-Baptiſte Diamante*. *Corneille* imita autant de ſcènes de *Diamante* que de *Caſtro*.

endroits une traduction. Cinna qui le suivit était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de *Condé*, qui disait que le grand *Condé* à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de Cinna, versa des larmes à ces paroles d'*Auguste*.

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siècles ! ô mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous !
Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* faisant pleurer le grand *Condé* d'admiration est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand-homme ; ainsi que les fautes considérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, & surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Racine.

Corneille s'était formé tout seul ; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* & *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poësie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, & celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué.

La raiſon en eſt que *Racine* dans tous ſes ouvrages, depuis ſon Alexandre, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, & que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. *Racine* paſſa de bien loin & les Grecs & *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, & porta la douce harmonie de la poëſie, ainſi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du Cid; & en 1702, quand Athalie, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand-homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première perſonne de ſon ſiècle pour le ſtyle épiſtolaire, & ſurtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûriſſent.

Molière La ſingulière deſtinée de ce ſiècle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* & de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Molière*, quand il parut, eût trouvé le théatre abſolument dénué de bonnes comédies.

Corneille lui-même avait donné le Menteur, pièce de caractère & d'intrigue, prise du théatre espagnol comme le Cid ; & *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la Mère coquette de *Quinault*, pièce à la fois de caractère & d'intrigue, & même modèle d'intrigue. Elle est de 1664 ; c'est la première comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux, & cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua souvent ; & il contribua à défaire le public de ces importans subalternes, ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe & du latin des médecins. *Molière* fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle ; on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* & de *Racine*, les personnages de *Molière*, les symphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, & (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Bossuet* & des *Bourdaloue* se faisaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame* si célèbre par son goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert* & à cette foule d'hommes

ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne ſe retrouvera plus, où un duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au ſortir de la converſation d'un *Paſcal* & d'un *Arnaud*, allait au théatre de *Corneille*.

Boileau. *Deſpréaux* s'élevait au niveau de tant de grands-hommes, non point par ſes premières ſatires, car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront point ſur les *embarras de Paris*, & ſur les noms des *Caſſaignes* & des *Cotins*; mais il inſtruiſait cette poſtérité, par ſes belles épîtres, & ſurtout par ſon Art poëtique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans ſon ſtyle, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté & dans les grâces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait avec quelle injuſtice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir ſacrifié aux grâces. Il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcènes entières de *Quinault*; c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La muſique françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui poſſèdent notre langue & qui ont

le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ferait reçu ! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands-hommes furent connus & protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit ; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les héros de ſes fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, ſe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* & à la *Voiſin*. Ses contes ne ſont que ceux du *Pogge*, de l'*Arioſte* & de la reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* ſon aimable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours : & un animal innocent eſt dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices & l'inſtruction des ſiècles à venir, il ſe forma une foule d'eſprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Pouſſin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* & des *Vanlo*.

Cependant, vers la fin du règne de *Louis XIV*, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, *La Motte.*

& eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdart*, (*ii*) homme d'un eſprit plus ſage & plus étendu que ſublime, écrivain délicat & méthodique en proſe, mais manquant ſouvent de feu & d'élégance dans ſa poëſie, & même de cette exactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après ; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous reſtent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque choſe au ſecond rang.

Rouſſeau. L'autre était *Rouſſeau*, qui, avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte ;* mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes pſeaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de *Racine*. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réuſſit bien moins dans les opéra qui demandent de la ſenſibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, & dans les épîtres morales qui veulent de la vérité ; tout cela lui manquait. Ainſi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue françaiſe, ſi le ſtyle marotique, qu'il employa dans des ouvrages ſérieux, avait été imité. Mais heureuſement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une

(*ii*) Voyez le catalogue des écrivains à l'article *la Motte*.

mode paſſagère. Quelques-unes de ſes épîtres ſont des imitations un peu forcées de *Deſpréaux*, & ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, & ſur des vérités reconnues : *le vrai ſeul eſt aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; ſoit que l'âge & les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite, conſiſtant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne penſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs celui de n'avoir plus de critiques ſévères.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour-propre indomptable, & trop mêlé de jalouſie & d'animoſité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens ; mais on ne le conſidère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes illuſtres, & à peu près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiècle, parce que perſonne n'y avait marché : elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands-hommes du ſiècle paſſé ont enſeigné à penſer & à parler ; ils ont dit ce qu'on ne ſavait pas. Ceux qui leur ſuccèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on ſait. Enfin, une eſpèce de dégoût eſt venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le ſiècle de *Louis XIV* a donc en tout la deſtinée des ſiècles de *Léon X*, d'*Auguſte*, d'*Alexandre*. Les terres

qui firent naître dans ces temps illuſtres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les cauſes morales & dans les cauſes phyſiques la raiſon de cette tardive fécondité, ſuivie d'une longue ſtérilité. La véritable raiſon eſt que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue & le goût. Quand les premiers pas ſont faits, alors les génies ſe développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiſte ſaiſit en ſon genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, ſavoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, & qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, ſont en petit nombre. Les ſujets & les embelliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'abbé *du Bos*, homme d'un très-grand ſens, qui écrivait ſon traité ſur la poëſie & ſur la peinture vers l'an 1714, trouva que dans toute l'hiſtoire de France il n'y avait de vrai ſujet de poëme épique que la deſtruction de la ligue par *Henri le grand.* Il devait ajouter que les embelliſſemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième & du ſeizième ſiècle, etant proſcrits parmi les Français, les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monſtres, les ſortiléges, les métamorphoſes, les aventures romaneſques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au poëme épique ſont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque artiſte qui

s'empare des ſeuls ornemens convenables au temps, au ſujet, à la nation, & qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en eſt de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques & les grands ſentimens puiſſent ſe varier à l'infini d'une manière neuve & frappante. Tout a ſes bornes.

La haute comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques & marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères ; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui ſont dans les caractères des hommes, peuvent être maniées auſſi heureuſement que les grands ſujets. Les nuances à la vérité ſont innombrables, mais les couleurs éclatantes ſont en petit nombre ; & ce ſont ces couleurs primitives qu'un grand artiſte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, & ſurtout celle des oraiſons funèbres, ſont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des miſères & des faibleſſes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On eſt réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre ſuffiſant de fables étant compoſé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, & preſque dans les mêmes aventures. Ainſi donc le génie n'a qu'un ſiècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les ſujets ſe renouvellent ſans ceſſe, comme l'hiſtoire, les obſervations phyſiques, & qui ne demandent que du travail, du jugement & un eſprit commun, peuvent plus aiſément ſe ſoutenir; & les arts de la main, comme la peinture, la ſculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artiſtes. Car on peut en peinture & en ſculpture traiter cent fois les mêmes ſujets : on peint encore la ſainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce ſujet toute la ſupériorité de ſon art: mais on ne ſerait pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art poëtique, le Tartuffe.

Il faut encore obſerver que le ſiècle paſſé ayant inſtruit le préſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles; & ce qui eſt encore bien pis, de livres ſérieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceſſaire dans une ville immenſe, opulente & oiſive, où une partie des citoyens s'occupe ſans ceſſe à amuſer l'autre, il ſe trouve de temps en temps d'excellens ouvrages, ou d'hiſtoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La nation françaiſe eſt de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue eſt devenue la langue de l'Europe: tout y a contribué; les grands auteurs du ſiècle de *Louis XIV*, ceux qui les ont ſuivis, les paſteurs calviniſtes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un *Bayle* ſurtout, qui écrivant en Hollande, s'eſt fait lire de toutes les nations; un *Rapin de Thoyras*,

Thoyras, qui a donné en français la ſeule bonne hiſtoire d'Angleterre; (*) un *Saint-Evremond*, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la ducheſſe de *Mazarin*, à qui l'on ambitionnait de plaire; Mme d'*Olbreuſe* devenue ducheſſe de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les grâces de ſa patrie. L'eſprit de ſociété eſt le partage naturel des Français: c'eſt un mérite & un plaiſir dont les autres peuples ont ſenti le beſoin. La langue françaiſe eſt de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté & de délicateſſe tous les objets de la converſation des honnêtes gens, & par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'eſprit, comme la muſique, la peinture, la ſculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le ſiècle de Louis XIV.* La muſique était au berceau: quelques chanſons languiſſantes, quelques airs de violon, de guitare & de téorbe, la plupart même compoſés en Eſpagne, étaient tout ce qu'on connaiſſait. *Lulli* étonna par ſon goût & par ſa ſcience. Il fut le premier en France qui fit des baſſes, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ſes compoſitions, qui

Muſique.

Lulli.

(*) Celle de M. *Hume* n'avait pas encore paru.

paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples & ſi aiſées. Il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du temps de *Louis XIII;* & l'art s'eſt perfectionné dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics ; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la muſique de la France.

Les connaiſſances qui appartiennent à la muſique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès que ſur la fin du règne de *Louis XIV* on a inventé l'art de noter la danſe ; de ſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire qu'on danſe à livre ouvert.

Architecture. Nous avions eu de très-grands architectes, du temps de la régence de *Marie de Médicis.* Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même de *Broſſe*, dont nous avons le portail de St Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'eſprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais royal, en eſt la preuve. Nous conçûmes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, qui fait tant déſirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont conſtruit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, & qui ſatisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des Vitruves, il faut que les *Auguſtes* les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zèle & éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit & mal ſitué ; cette place ſi petite & ſi irrégulière, qui n'eſt célèbre que par des gibets & de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, & enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les arts.

Peinture.

La peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie : mais ſans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le deſſin & dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres, qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries & des appartemens qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaſte ouvrage de peinture que le plafond de *le Moine* à Verſailles ; & je ne

fais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis *Vanloo*, qui chez les étrangers même paſſait pour le premier de ſon temps.

Académie de peintres français à Rome.

Non-ſeulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667 il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y ſont inſtruits & entretenus aux frais du roi. Ils y deſſinent les antiques. Ils étudient *Raphaël* & *Michel Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le déſir de l'imiter ; & on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le roi & par le duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jeter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Sculpture.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de *Richelieu* trop peu montré au public, dans la chapelle de ſorbonne, la ſtatue équeſtre de *Louis XIV*, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercure* dont *Louis XV* a fait préſent au roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il eſt à croire que ces productions

de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, ſur la fin du règne de *Louis XIII.* C'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiſtes. Il y en a pour deux millions, & la plupart ſont des chefs-d'œuvre. Médailles.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moyen des planches en cuivre, de tranſmettre facilement à la poſtérité toutes les repréſentations de la nature & de l'art, était encore très-informe en France avant ce ſiècle. C'eſt un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième ſiècle; & il a été pouſſé plus loin en France que dans le lieu même de ſa naiſſance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eſtampes du roi ont été ſouvent un des plus magnifiques préſens qu'il ait fait aux ambaſſadeurs. La ciſelure en or & en argent, qui dépend du deſſin & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme ſoit capable. Gravure.

Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'Etat, ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde : je veux Chirurgie.

parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célébres dans ce ſiècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-ſeulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce ſeul pays qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires : il en fourniſſait tous ſes voiſins; & je tiens du célébre *Cheſelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres en 1715 les inſtrumens de ſon art. La médecine, qui ſervait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, & ſous le fameux *Boerhaave* (*ii*) en Hollande; mais il arriva à la médecine comme à la philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumières de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidelle des progrès de l'eſprit humain chez les Français dans ce ſiècle, qui commença au temps du cardinal de *Richelieu*, & qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé; & s'il l'eſt en quelques genres, il reſtera le modèle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

(*ii*) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* ſe prononce *ou*.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux arts en Europe du temps de Louis XIV.

NOUS avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire, que les désastres publics dont elle est composée, & qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des regîstres des temps. Les détails & les ressorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois, les instituts, les monumens produits par les sciences & par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* & de *Boniface VIII;* ils admirent les temples que les *Bramante* & les *Michel Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* & le *Tasse*; & ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche;* mais on étudie *Newton* des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre-humain*, & on le ferait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'Etat honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands-hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle

Pourquoi ce siècle est celui de *Louis XIV*.

celui de *Louis XIV*, non-ſeulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ſes contemporains enſemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, & à quelques années après lui; c'eſt en effet dans cet eſpace de temps que l'eſprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton. Les Anglais ont plus avancé vers la perfection preſqu'en tous les genres, depuis 1660 juſqu'à nos jours, que dans tous les ſiècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il eſt vrai que pluſieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ſes peintures, ſon paradis des ſots, ſes murailles d'albâtre qui entourent le paradis terreſtre; ſes diables qui de géans qu'ils étaient ſe transforment en pygmées pour tenir moins de place au conſeil, dans une grande ſalle toute d'or bâtie en enfer: les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, & dont les parties ſe rejoignent ſoudain. On ſe plaint de ſes longueurs, de ſes répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Héſiode*, dans ſa longue deſcription de la manière dont la terre, les animaux & l'homme furent formés. On cenſure ſes diſſertations ſur l'aſtronomie qu'on croit trop ſèches, & ſes inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuſes, plus dégoûtantes que fortes; telles ſont une longue chauſſée ſur le chaos; le péché & la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans

de leur inceſte ; & la mort *qui lève le nez pour renifler à travers l'immenſité du chaos ; le changement arrivé à la terre , comme un corbeau qui ſent les cadavres ;* cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de ſa maſſue pétrifique ſur le froid & ſur le ſec ; ce froid & ce ſec , avec le chaud & l'humide, qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduiſent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'eſt épuiſé ſur les critiques, mais on ne s'épuiſe pas ſur les louanges. *Milton* reſte la gloire & l'admiration de l'Angleterre : on le compare à *Homère* , dont les défauts ſont auſſi grands ; & on le met au-deſſus du *Dante*, dont les imaginations ſont encore plus bizarres.

Dryden. Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorſet* & de *Rocheſter* , le duc de *Buckingham* , &c. on diſtingue le célèbre *Dryden* , qui s'eſt ſignalé dans tous les genres de poëſie : ſes ouvrages ſont pleins de détails naturels à la fois & brillans , animés , vigoureux , hardis , paſſionnés ; mérite qu'aucun poëte de ſa nation n'égale , & qu'aucun ancien n'a ſurpaſſé. Si *Pope*, qui eſt venu après lui , n'avait pas ſur la fin de ſa vie fait ſon *Eſſai ſur l'homme* , il ne ſerait pas comparable à *Dryden*.

Pope.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie & de profondeur que la nation anglaiſe ; c'eſt-là , ce me ſemble, le plus grand mérite de ſes poëtes.

Addiſſon. Il y a une autre ſorte de littérature variée , qui demande un eſprit plus cultivé & plus univerſel ; c'eſt

celle qu'*Addiſſon* a poſſédée ; non-ſeulement il s'eſt immortaliſé par ſon Caton, la ſeule tragédie anglaiſe écrite avec une élégance & une nobleſſe continue ; mais ſes autres ouvrages de morale & de critique reſpirent le goût ; on y voit par-tout le bon ſens paré des fleurs de l'imagination ; ſa manière d'écrire eſt un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* pluſieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'eſt *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraiſons funèbres ; ce n'eſt pas la coutume chez eux de louer des rois & des reines dans les égliſes ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-groſſière à Londres avant *Charles II*, ſe forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ſes mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils ſurpaſſé leurs maîtres : leurs ſermons ſont moins compaſſés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il eſt encore remarquable que ces inſulaires ſéparés du reſte du monde, & inſtruits ſi tard, aient acquis pour le moins autant de connaiſſances de l'antiquité qu'on en a pu raſſembler dans Rome, qui a été ſi long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte ; il n'y a point de Perſan qui ait connu la religion de *Zoroaſtre* comme le ſavant *Hyde*. L'hiſtoire de *Mahomet* & des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, & a été développée par l'anglais *Sale*, qui a voyagé ſi utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été ſi fortement combattue, & défendue ſi ſavamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII*

juſqu'à *Cromwell* on avait diſputé & combattu comme cette ancienne eſpèce de gladiateurs qui deſcendaient dans l'arène, un cimeterre à la main, & un bandeau ſur les yeux. Quelques légères différences dans le culte & dans le dogme avaient produit des guerres horribles; & quand depuis la reſtauration juſqu'à nos jours on a attaqué tout le chriſtianiſme preſque chaque année, ces diſputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la ſcience: autrefois c'était avec le fer & la flamme.

C'eſt ſurtout en philoſophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agiſſait plus de ſyſtèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient diſparaître depuis long-temps, & les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences: *Boyle* paſſa ſa vie à en faire. Ce n'eſt pas ici le lieu d'une diſſertation phyſique; il ſuffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* eſt le premier qui ait découvert & démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les aſtres ſont retenus dans leur cours. Il eſt le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui on ne la connaiſſait pas. (*) *Newton.*

Ses principes mathématiques, où règne une phyſique toute nouvelle & toute vraie, ſont fondés ſur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, & effort qu'il

(*) Voyez l'avertiſſement des éditeurs pour le volume des œuvres phyſiques.

avait fait à vingt-quatre ans. C'eſt ce qui a fait dire à un grand philoſophe, au ſavant *Halley*, qu'*il n'eſt pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.*

Une foule de bons géomètres, de bons phyſiciens, fut éclairée par ſes découvertes, & animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut, quoique ſimple aſtronome, le commandement d'un vaiſſeau du roi en 1698. C'eſt ſur ce vaiſſeau qu'il détermina la poſition des étoiles du pôle antarctique, & qu'il marqua toutes les variations de la bouſſole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaiſon que le paſſage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choſes devenues trop familières, & cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eſt encore une preuve de la prodigieuſe ſupériorité de notre ſiècle ſur les anciens. *Boileau* en France, le chevalier *Temple* en Angleterre, s'obſtinaient à ne pas reconnaître cette ſupériorité : ils voulaient déprifer leur ſiècle pour ſe mettre eux-mêmes au-deſſus de lui. Cette diſpute entre les anciens & les modernes eſt enfin décidée, du moins en philoſophie. Il n'y a pas un ancien philoſophe qui ſerve aujourd'hui à l'inſtruction de la jeuneſſe chez les nations éclairées.

Locke bien au-deſſus de *Platon.*

Locke ſeul ſerait un grand exemple de cet avantage que notre ſiècle a eu ſur les plus beaux âges de la

Grèce. Depuis *Platon* juſquà lui, il n'y a rien : perſonne dans cet intervalle n'a développé les opérations de notre ame : & un homme qui ſaurait tout *Platon*, & qui ne ſaurait que *Platon*, ſaurait peu & ſaurait mal.

C'était à la vérité un grec éloquent ; ſon apologie de *Socrate* eſt un ſervice rendu aux ſages de toutes les nations ; il eſt juſte de le reſpecter, puiſqu'il a rendu ſi reſpectable la vertu malheureuſe, & les perſécuteurs ſi odieux. On crut long-temps que ſa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaiſe métaphyſique ; on en fit preſque un père de l'Egliſe, à cauſe de ſon *Ternaire* que perſonne n'a jamais compris. Mais que penſerait-on aujourd'hui d'un philoſophe qui nous dirait qu'une matière eſt *l'autre*, que le monde eſt une figure de douze pentagones, que le feu qui eſt une pyramide eſt lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité & les métempſycoſes de l'ame, en diſant que le ſommeil naît de la veille, la veille du ſommeil, le vivant du mort, & le mort du vivant ? Ce ſont-là les raiſonnemens qu'on a admirés pendant tant de ſiècles ; & des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke ſeul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités ; & ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités ſont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier ſiécle l'emporte ſur tous les autres, on peut jeter les yeux ſur l'Allemagne & ſur le Nord. Un *Hevelius* à Dantzick eſt le premier aſtronome qui ait bien connu la planète de la lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands-hommes que cet âge

Hevelius.

a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV*. *Hevelius* perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Munificence singulière de *Louis XIV* envers *Hevelius*.

Mercator dans le Holstein fut en géométrie le précurseur de *Newton* ; les *Bernouilli* en Suisse ont été les dignes disciples de ce grand-homme. *Leibnitz* passa quelque temps pour son rival.

Leibnitz.

Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipsick : il mourut en sage à Hanovre, adorant un Dieu comme *Newton*, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique ; poëte latin même, & enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, & pour faire douter quelque temps entre *Newton* & lui. (*)

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Egypte & de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

philoſophes ne fut plus univerſelle ; *Leibnitz* ſervait à l'animer. On a vu une république littéraire établie inſenſiblement dans l'Europe malgré les guerres, & malgré les religions différentes. Toutes les ſciences, tous les arts ont reçu ainſi des ſecours mutuels ; les académies ont formé cette république. L'Italie & la Ruſſie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était conſulté à la fois par le pape & par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainſi les étrangers, & ſont devenus en quelque ſorte les médecins des nations ; les véritables ſavans dans chaque genre ont reſſerré les liens de cette grande ſociété des eſprits répandue par-tout & par-tout indépendante. Cette correſpondance dure encore ; elle eſt une des conſolations des maux que l'ambition & la politique répandent ſur la terre.

L'Italie dans ce ſiècle a conſervé ſon ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Taſſes*, ni de nouveaux *Raphaëls*. C'eſt aſſez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera*, & enſuite les *Zappi*, les *Filicaia* ont fait voir que la délicateſſe eſt toujours le partage de cette nation. La Mérope de *Maffei*, & les ouvrages dramatiques de *Metaſtaſio* ſont de beaux monumens du ſiècle.

L'étude de la vraie phyſique, établie par *Galilée*, s'eſt toujours ſoutenue malgré les contradictions d'une ancienne philoſophie trop conſacrée. Les *Caſſini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti* & tant d'autres ont répandu ſur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays ; & quoique les principaux rayons de cette lumière vinſſent de l'Angleterre, les

écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penſer donne plus d'eſſor à l'eſprit chez d'autres nations. Ce ſiècle ſurtout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe enſemble ; & plus on a déterré de ces monumens, plus la ſcience s'eſt étendue.

On doit ces progrès à quelques ſages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, preſque tous long-temps obſcurs & ſouvent perſécutés : ils ont éclairé & conſolé la terre, pendant que les guerres la déſolaient. On peut trouver ailleurs des liſtes de tous ceux qui ont illuſtré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ſerait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illuſtres. Il ſuffit ici d'avoir fait voir que dans le ſiècle paſſé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXV.

Affaires eccléſiaſtiques. Diſputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat, le moins nombreux eſt l'Egliſe ; & ce n'eſt que dans le royaume de France que le clergé eſt devenu un ordre de l'Etat. C'eſt une choſe auſſi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit, & rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'Etat, eſt celui qui a toujours exigé du ſouverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conſerver à la fois l'union avec le ſiége de Rome ; & ſoutenir les libertés de l'Egliſe gallicane, qui ſont les droits de l'ancienne Egliſe ; ſavoir faire obéir les évêques comme ſujets, ſans toucher aux droits de l'épiſcopat ; les ſoumettre en beaucoup de choſes à la juriſdiction ſéculière, & les laiſſer juges en d'autres ; les faire contribuer aux beſoins de l'Etat, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté que *Louis XIV* eut preſque toujours.

Evêques non-prêtres.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre & dans une décence dont les guerres civiles & la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des bénéfices, ſous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres euſſent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin* qui avait poſſédé l'évêché de Metz, n'étant pas même ſous-diacre, & le duc de *Verneuil* qui en avait auſſi joui étant ſéculier.

Ce que payait au roi le clergé de France & des

villes conquiſes allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres ; & depuis, la valeur des eſpèces ayant augmenté numériquement, ils ont ſecouru l'Etat d'environ quatre millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés comme une trace de l'ancien uſage où étaient tous les ſeigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les beſoins de l'Etat. Les évêques & les abbés étant ſeigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des ſoldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres ſeigneurs. Lorſque tout changea depuis, le clergé ne changea pas ; il conſerva l'uſage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (39)

Don gratuit.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'aſſemble

(39) En France le clergé eſt exempt, comme la nobleſſe, des tailles & de quelques-uns des droits d'aides. La nobleſſe était cenſée remplacer les impôts par ſon ſervice perſonnel, & le clergé par ſes prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permiſſion d'impoſer des décimes ſur le clergé, toujours ſous le prétexte de combattre les infidelles ou les hérétiques. Enfin l'uſage de s'adreſſer au clergé aſſemblé, & de ſe paſſer du conſentement de Rome, a prévalu : mais pour ménager Rome qui excommuniait, il n'y a pas encore long-temps, chaque jeudi-ſaint, les ſouverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques, on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorſqu'a la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation & le dixième aux impôts déjà trop onereux, on n'oſa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureuſe ; & le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts, en payant des dons gratuits plus conſidérables. Il eſt donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilege aux anciens uſages de la nation, puiſque juſqu'a ce moment il n'avait joui que des privileges de la nobleſſe, & que la nobleſſe a paye ces nouveaux impôts. Cette exemption eſt donc une pure grâce accordée par *Louis XIV* ; grâce qui eſt une injuſtice à l'égard des citoyens ; grâce que ni le temps, ni aucune aſſemblee nationale n'ont conſacree. Nos ſouverains, mieux inſtruits de leurs droits &

ſouvent conſerve, & qu'un corps qui ne s'aſſemble point perd néceſſairement, ſe joint l'immunité toujours réclamée par l'Egliſe, & cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres :* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre : mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires ; & *Louis XIV* exigea toujours ces ſecours, de manière à n'être pas refuſé.

Richeſſes du clergé.

On s'étonne dans l'Europe & en France que le clergé paye ſi peu ; on ſe figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il poſſédait ce tiers, il eſt indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui ſe monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits ſur les conſommations qu'il paye comme les autres ſujets ; mais on ſe fait des idées vagues & des préjugés ſur tout.

Il eſt inconteſtable que l'Egliſe de France eſt de toutes les Egliſes catholiques celle qui a le moins accumulé de richeſſes. Non-ſeulement il n'y a point d'évêque qui ſe ſoit emparé, comme celui de Rome, d'une grande ſouveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouiſſe des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Caſſin & les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne ſont pas d'un revenu trop immenſe. Ceux de Strasbourg & de Cambrai ſont les

de ceux de leurs peuples, ſentiront ſans doute un jour que leur intérêt & la juſtice exigent également de ſoumettre aux taxes les biens du clergé dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reſte de la nation ; & qu'en général tout privilége, en matière d'impôt, eſt une véritable injuſtice, depuis que la conſtitution militaire ayant changé, il n'exiſte plus de ſervice perſonnel gratuit, & que les eſprits s'étant éclairés, on ſait que ce ne ſont point les proceſſions des moines, mais les évolutions des ſoldats qui décident du ſuccès des batailles.

plus forts; mais c'eſt qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, & que l'Egliſe d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Livre II, chapitre 6. *Giannone*, dans ſon hiſtoire de Naples, aſſure que les eccléſiaſtiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Egliſe poſſède le tiers du royaume, comme on dit au haſard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un revenu annuel de quatre millions; & les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-deſſous de la valeur; & ſi on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable, qui ne revient jamais, & qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du roi envers le St Siége: elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent; ce qui dans la ſuite des temps appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (40)

(40) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne ſe ruine pas en payant une rente ſur les revenus de ſa terre. Mais ce tribut payé à Rome eſt en finance une diminution de la richeſſe annuelle, & en théologie une véritable ſimonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit ſur la terre.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices enſemble. Mais s'ils ſont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux auſſi ſévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Egliſe gallicane ſéculière & régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'eſt pas une ſomme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille perſonnes religieuſes & environ cent ſoixante mille eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1700. Et ſur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes & de meſſes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monaſtère : il y a des moines abbés réguliers, qui jouiſſent de deux cents mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion qui frappe & qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, & de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oiſif, devenu abbé & non moins oiſif, poſſède une ſomme immenſe, & qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Eſpagne, & ſurtout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes. (41)

(41) Cet article eſt la meilleure réponſe que l'on puiſſe faire à ceux qui ont accuſé M. de *Voltaire* d'avoir ſacrifié la vérité des détails hiſtoriques

Les abus ſervent de lois dans preſque toute la terre ; & ſi les plus ſages des hommes s'aſſemblaient pour faire des lois, où eſt l'Etat dont la forme ſubſiſtât entière ?

Uſage du clergé dans ſes ſubſides.

Le clergé de France obſerve toujours un uſage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de pluſieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; & après en avoir payé les intérêts, il rembourſe le capital aux créanciers : ainſi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat & pour le clergé en général, & plus conforme à la raiſon, que ce corps eût ſubvenu aux beſoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes ſont toujours attachés à leurs anciens uſages. C'eſt par le même eſprit que le clergé, en s'aſſemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une ſalle d'aſſemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eſt clair qu'il eût pu, en dépenſant moins, aider le roi davantage, & ſe bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Anciennes maximes du clergé.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de

à ſes opinions generales. Il eſt ici très-favorable au clergé. Cependant il reſulte de cette évaluation, portée ſeulement à quatre-vingt-dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis ſur le clergé, comme il l'eſt ſur les particuliers, produirait dix millions, ſomme fort au-deſſus de celle où montent les dons gratuits evalués en annuités. Cette même évaluation, en la ſuppoſant auſſi exacte que celle qui a ſervi à l'établiſſement des vingtièmes, ne porterait la maſſe des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus où la dixme ſeule eſt pour la plus grande partie de terres environ un cinquième du produit net ; & dans ces mêmes cantons le clergé a des poſſeſſions immenſes

Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeuneſſe de *Louis XIII* & dans les derniers états tenus en 1614 la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, & qui eſt le fond de l'Etat, demander en vain avec le parlement, qu'on poſât pour loi fondamentale, „ qu'aucune puiſſance ſpirituelle ne peut priver les „ rois de leurs droits ſacrés, qu'ils ne tiennent que „ de DIEU ſeul; & que c'eſt un crime de lèſe-„ majeſté au premier chef d'enſeigner qu'on peut „ dépoſer & tuer les rois. „ C'eſt la ſubſtance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le ſang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal *du Perron*, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à propoſer des lois ſur ce qui peut concerner l'Egliſe. Que ne feſait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire ? mais il en était ſi loin qu'il s'emporta juſqu'à dire, „ que la puiſſance du pape était „ pleine, pléniſſime, directe au ſpirituel, indirecte „ au temporel, & qu'il avait charge du clergé de „ dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient „ que le pape ne peut dépoſer les rois. „ On gagna la nobleſſe, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ſes anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante & la perſonne des rois ſacrée. La chambre eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne était ſacrée, perſiſta à ſoutenir que la couronne était dépendante. C'était le même eſprit qui avait autrefois dépoſé *Louis le débonnaire*. Cet

eſprit prévalut au point que la cour ſubjugée fut obligée de faire mettre en priſon l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement ſous le titre de *loi fondamentale.* C'était, diſait-on, pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la couronne. De telles ſcènes ne ſe paſſaient point à Vienne ; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la maiſon d'Autriche. (*)

La cauſe qui ſuccomba était tellement la cauſe de tous les rois que *Jacques I* roi d'Angleterre écrivit contre le cardinal *du Perron* ; & c'eſt le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était auſſi la cauſe des peuples, dont le repos exige que leurs ſouverains ne dépendent pas d'une puiſſance étrangère. Peu à peu la raiſon a prévalu ; & *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raiſon, ſoutenue du poids de ſa puiſſance.

Conduite du roi avec le clergé

Antonio Pérès avait recommandé trois choſes à *Henri IV*, *Roma*, *Conſejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de ſupériorité qu'il n'eut pas beſoin de la première. Il fut attentif à conſerver l'uſage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances eccléſiaſtiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéreſſent la juriſdiction royale. Le clergé s'en plaignit ſouvent, & s'en loua quelquefois ; car ſi d'un côté ces appels ſoutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiſcopale, elles aſſurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Egliſe gallicane contre les prétentions

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII* dans l'*Eſſai ſur l'eſprit & les mœurs des nations.*

de la cour de Rome : de ſorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adverſaires & comme leurs défenſeurs ; & le gouvernement eut ſoin que, malgré les querelles de religion, les bornes aiſées à franchir ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des corps & des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

Des libertés de l'Egliſe gallicane.

Ce mot de *libertés* ſuppoſe l'aſſujettiſſement. Des libertés, des priviléges ſont des exemptions de la ſervitude générale. Il fallait dire les droits, & non les libertés de l'Egliſe gallicane. Ces droits ſont ceux de toutes les anciennes Egliſes. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juriſdiction ſur les ſociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Egliſe de France fut long-temps la ſeule qui diſputa contre le ſiége de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorſqu'après le premier concile de Nicée, l'adminiſtration eccléſiaſtique & purement ſpirituelle ſe modéla ſur le gouvernement civil, & que chaque évêque eut ſon diocèſe, comme chaque diſtrict impérial avait le ſien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *à latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *diſpenſer & lever de l'argent ſur les peuples :*

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'impoſer des taxes ſur les bénéfices du royaume,

ſous les noms de vacances, dépouilles, ſucceſſions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de ſuccéder :

De caſſer les teſtamens de ceux qui ſont morts ſans donner une partie de leur bien à l'Égliſe :

De permettre aux eccléſiaſtiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de ſoixante & dix uſurpations contre leſquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation & la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jéſuites ſous *Louis XIV*, & quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occaſion de réprimer les prétentions de la cour de Rome, & le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits eſſentiels de la nation étaient les droits du prince.

De la régale. L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un diocèſe pendant la vacance du ſiége, & d'économiſer à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative eſt particulière aujourd'hui aux rois de France, mais chaque Etat a les ſiennes. Les rois de Portugal jouiſſent du tiers du revenu des évêchés de leur

royaume. L'empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plupart fondés ſur l'uſage plutôt que ſur des titres primitifs.

Autrefois les rois donnaient tous les benefices.

Les rois de la race de *Mérovée* conféraient de leur ſeule autorité les évêchés & toutes les prélatures. On voit qu'en 742 *Carloman* créa archevêque de Mayence ce même *Boniface*, qui depuis ſacra *Pepin* par reconnaiſſance. Il reſte encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de diſpoſer de ces places importantes ; plus elles le ſont, plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraiſſait dangereux ; & la nomination réſervée à cet évêque étranger a ſouvent paſſé pour une uſurpation plus dangereuſe encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puiſque les rois conféraient les évêchés, il ſemblait juſte qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs évêques de villes réunies à la couronne, ſous la troiſième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des ſeigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes ſe déclarèrent pour les évêques ; & ces prétentions reſtèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement en 1608, ſous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume ; le clergé ſe plaignit, & ce prince, qui ménageait les évêques & Rome, évoqua l'affaire à ſon conſeil, & ſe garda bien de la décider.

Les cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* firent rendre pluſieurs arrêts du conſeil, par leſquels les évêques, qui ſe diſaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout reſta indécis juſqu'en 1673; & le roi n'oſait pas alors donner un ſeul bénéfice dans preſque tous les diocèſes ſitués au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un ſiége.

Réſiſtance de l'évêque de Pamiers.

Enfin en 1673 le chancelier *Etienne d'Aligre* ſcella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient ſoumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureuſement les deux plus vertueux hommes du royaume, refuſèrent opiniâtrément de ſe ſoumettre; c'était *Pavillon* évêque d'Alet, & *Caulet* évêque de Pamiers. Ils ſe défendirent d'abord par des raiſons plauſibles : on leur en oppoſa d'auſſi fortes. Quand des hommes éclairés diſputent long-temps, il y a grande apparence que la queſtion n'eſt pas claire; elle était trés-obſcure : mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéreſſés à empêcher un roi de faire dans deux diocèſes ce qu'il feſait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiſtrer ſon ferment de fidélité; & le roi ſe croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs égliſes. (42)

(42) Cette queſtion n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité & l'uſage. En ne conſultant que la raiſon, il eſt evident que la puiſſance légiſlative a le pouvoir abſolu de régler la manière dont il ſera pourvu a toutes les places, ainſi que de fixer les appointemens de chacune, & la nature de ces appointemens. Les évêchés peuvent être electifs comme les places de maires, ou nommes par le roi comme les intendances, ſelon que la loi de l'Etat l'aura reglé; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle ſera toujours légitime. La loi peut de même, ſans être injuſte, ſubſtituer des appointemens en argent aux terres dont on laiſſe la jouiſſance aux eccléſiaſtiques, ſupprimer meme

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient ſuſpects de janſéniſme. Ils avaient eu contr'eux le pape *Innocent X ;* mais quand ils ſe déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux *Innocent XI*, *Odeſcalchi* : ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi ſe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'évêque d'Alet dont on reſpectait la grande vieilleſſe. L'évêque de Pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ſes excommunications, & perſiſta de plus à ne point faire enregiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoumet trop l'Egliſe à la monarchie. Le roi ſaiſit ſon temporel. Le pape & les janſéniſtes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ſes revenus ; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait ſoutenu la cauſe de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre poſſeſſion ; des religieux, qui ſe prétendaient chanoines & grands-vicaires, les font ſortir de l'égliſe & les excommunient. Le métropolitain *Montpéſat*,

ces appointemens, ſi elle juge ces places eccléſiaſtiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes eſt légitime ; & le pouvoir legiſlatif de chaque Etat, en quelques mains qu'il réſide, a droit de la faire. Toute propriété qui ne ſe perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais ſeulement par une loi poſitive, n'eſt point une propriété, mais un uſufruit accordé par la loi, dont après la mort de l'uſufruitier une autre loi peut changer la diſpoſition. C'eſt par cette raiſon que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers ; que les biens des communautés leur appartiennent, & que ceux du clergé & de tout autre corps ſont à la nation.

archevêque de Toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de porter à la cour de Rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les archevêques de France, uſage qui contredit les libertés gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands-vicaires, caſſe & les ſentences du métropolitain & les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête & à être traîné ſur la claie. On l'exécute en effigie. Il inſulte du fond de ſa retraite à l'archevêque & au roi ; & le pape le ſoutient. Ce pontife fait plus : perſuadé comme l'évêque de Pamiers que le droit de régale eſt un abus dans l'Egliſe, & que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il caſſe les ordonnances de l'archevêque de Toulouſe ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Grand-vicaire traîné ſur la claie en effigie.

Le roi convoque une aſſemblée du clergé, compoſée de trente-cinq évêques, & d'autant de députés du ſecond ordre. Les janſéniſtes prenaient pour la première fois le parti d'un pape ; & ce pape, ennemi du roi, les favoriſait ſans les aimer. Il ſe fit toujours un honneur de réſiſter à ce monarque dans toutes les occaſions ; & depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce prince : de ſorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Egliſe, il fallait que le roi *Jacques* ſe fît huguenot, & le pape catholique.

Fameuſe aſſemblée du clergé.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 & 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi & le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, & annullé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement ; & le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, & de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix.* Le roi, l'Eglise gallicane, les parlemens furent contens. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, & manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de

La France prête à ſe ſéparer de Rome.

quoi ſéparer à jamais l'Egliſe de France de celle de Rome. On avait parlé ſous le cardinal de *Richelieu* & ſous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magiſtrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelaſſent plus évêques *par la permiſſion du St Siége.* Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'aſſemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui ſeul de tous les papes de ce ſiècle ne ſavait pas s'accomoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas ſans de violentes ſecouſſes. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions & plus d'effervеſcence dans les eſprits pour rompre tout d'un coup avec Rome; & il était bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on voulait extirper le calviniſme. On crut même faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes déciſions de la même aſſemblée du clergé en 1682, dont voici la ſubſtance :

Les quatre propoſitions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* & à ſes ſucceſſeurs aucune puiſſance ni directe ni indirecte ſur les choſes temporelles.

2. L'Egliſe gallicane approuve le concile de *Conſtance*, qui déclare les conciles généraux ſupérieurs au pape dans le ſpirituel.

3. Les règles, les uſages, les pratiques reçues dans le royaume & dans l'Egliſe gallicane doivent demeurer inébranlables.

4.

4. Les déciſions du pape, en matières de foi, ne ſont ſûres qu'après que l'Egliſe les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregiſtrèrent ces quatre propoſitions dans toute leur étendue ; & il fut défendu par un édit de rien enſeigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, & par tous les proteſtans de l'Europe comme un faible effort d'une Egliſe née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ſes fers.

Les quatre maximes furent d'abord ſoutenues avec enthouſiaſme dans la nation, enſuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV* elles commencèrent à devenir problématiques ; & le cardinal de *Fleuri* les fit depuis déſavouer en partie par une aſſemblée du clergé, ſans que ce déſaveu cauſât le moindre bruit, parce que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le miniſtère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Innocent XI ennemi de *Louis XIV.*

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais : il refuſa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commendataires que le roi nomma ; de ſorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocèſes en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions épiſcopales. L'idée de créer un patriarche ſe renouvela. La querelle des franchiſes des ambaſſadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Egliſe *catholique-apoſtolique*, qui ne ſerait point *romaine*.

Le procureur-général de *Harlay*, & l'avocat-général *Talon* le firent assez entendre quand ils appelèrent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchises, & qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'*Innocent XI* devint cependant la cause du St Siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* & *Innocent XII* suivirent les traces du fier *Odescalchi*, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé: ils refusèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi & de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée;* chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odescalchi*, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps. Mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus; & la dispute resta couverte d'un voile, sans

être décidée, comme il arrive preſque toujours, dans un Etat qui n'a pas ſur ces matières des principes invariables & reconnus. Ainſi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, ſuivant les caractères de ceux qui gouvernent, & ſuivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé eccléſiaſtique avec Rome, & n'eſſuya aucune oppoſition du clergé dans les affaires temporelles.

Réforme du clergé.

Sous lui, ce clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du règne de *Louis XIII*, & ſurtout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement que l'on commença à deſſiller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toujours à ſa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix & malgré les carmes, de ſavoir que *Lazare* & *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'égliſe de Paris. Les ſaints ſuppoſés, les faux miracles, les fauſſes reliques commencèrent à être décriés. La ſaine raiſon, qui éclairait les philoſophes, pénétrait par-tout, mais lentement & avec difficulté.

L'évêque de Châlons-ſur-Marne, *Gaſton-Louis de Noailles* frère du cardinal, eut une piété aſſez éclairée, pour enlever en 1702, & faire jeter une relique,

conſervée précieuſement depuis pluſieurs ſiècles dans l'égliſe de Notre-Dame, & adorée ſous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Préſidens, conſeillers, gens du roi, tréſoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, proteſtèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entrepriſe de l'évêque, réclamant le *ſaint nombril*, & alléguant la robe de JESUS-CHRIST conſervée à Argenteuil, ſon mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la croix à St Denis, ſon prépuce à Rome, le même prépuce au Puy en Velai, & tant d'autres reliques que l'on conſerve & que l'on mépriſe, & qui ſont tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la ſage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Superſtitions ſupprimées en partie.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les proteſtans en ont triomphé : mais ils ſont obligés de convenir qu'il n'y a point d'égliſe catholique où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiècle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſentions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calviniſme au temps de Louis XIV.

IL eſt affreux ſans doute que l'Egliſe chrétienne ait toujours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pendant tant de ſiècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganiſme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arroſa guère que du ſang des animaux; & ſi quelquefois chez les juifs & chez les païens on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne cauſèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne conſiſtait que dans la morale & dans les fêtes. La morale, qui eſt commune aux hommes de tous les temps & de tous les lieux, & les fêtes, qui n'étaient que des réjouiſſances, ne pouvaient troubler le genre-humain.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles theologiques?

L'eſprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-temps comment & pourquoi cet eſprit dogmatique, qui diviſa les écoles de l'antiquité païenne ſans cauſer le moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt cauſe; car les gymnoſophiſtes & les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peſte, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'eſprit républicain, qui

anima les premières égliſes contre l'autorité qui hait la réſiſtance en tout genre ? Les aſſemblées ſecrètes, qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'empire. *Conſtantin* la tira de deſſous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands ſiéges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des chrétiens. Souvent dès que l'évêque d'une métropole feſait valoir un ſentiment, un évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre en avaient un contraire. Toute autorité bleſſe en ſecret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorſqu'on trouve, pour lui réſiſter, un prétexte qu'on croit ſacré, on ſe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainſi les uns deviennent perſécuteurs, les autres rebelles, en atteſtant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les diſputes du prêtre *Arius* (*kk*) contre un évêque, la fureur de dominer ſur les ames à troublé la terre. Donner ſon ſentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire ſous peine de la mort du corps & des tourmens éternels de l'ame, a été le dernier période du deſpotiſme de l'eſprit dans quelques hommes : & réſiſter à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Eſſai ſur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodoſe* une lutte perpétuelle entre la juriſdiction ſéculière &

(*kk*) *Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations.*

l'eccléſiaſtique, & depuis *Charlemagne* les efforts réitérés des grands fiefs contre les ſouverains, les évêques élevés ſouvent contre les rois, les papes aux priſes avec les rois & les évêques.

Origine des ſectes du ſeizieme ſiècle.

On diſputait peu dans l'Egliſe latine aux premiers ſiècles. Les invaſions continuelles des barbares permettaient à peine de penſer ; & il y avait peu de dogmes qu'on eût aſſez développés pour fixer la croyance univerſelle. Preſque tout l'Occident rejeta le culte des images au ſiècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin nommé *Claude* les proſcrivit avec chaleur, & retint pluſieurs dogmes qui ſont encore aujourd'hui le fondement de la religion des proteſtans. Ces opinions ſe perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième ſiècle : elles produiſirent bientôt après la guerre des Albigeois ; & ayant paſſé enſuite dans l'univerſité de Prague, elles excitèrent la guerre des Huſſites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*, & ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embraſſés par les Vaudois, les Albigeois, les Huſſites, renouvelés & différemment expliqués par *Luther* & *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les évêques & les abbés s'étaient mis en poſſeſſion, & pour réſiſter aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir deſpotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède & en Danemarck, pays où les peuples étaient libres ſous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'eſprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, & en compoſèrent une religion pour eux ſeuls. Le presbytérianiſme établit en Ecoſſe, dans les temps malheureux, une eſpèce de république dont le pédantiſme & la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, & même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a ceſſé d'être dangereux en Ecoſſe que quand la raiſon, les lois & la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, & fit beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La plus grande & la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut ſur le point d'être établie à Veniſe par la même raiſon ; & elle y eût pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, & peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aſpire naturellement dans toute république, & qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils ſecouèrent le joug de l'Eſpagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calviniſte.

Ces ſectes bannies des Etats monarchiques.

Toute la maiſon d'Autriche écarta ces religions de ſes Etats, autant qu'il lui fut poſſible. Elles n'approchèrent preſque point de l'Eſpagne. Elles ont été extirpées par le fer & par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaiſes ont éprouvé en 1655 ce que les peuples de Mérindol & de Cabrière éprouvèrent en France ſous *François I.* Le duc de Savoie abſolu a exterminé chez lui la ſecte dès qu'elle lui a paru

dangereuſe : il n'en reſte que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens & les calviniſtes cauſer de grands troubles en France ſous le gouvernement ferme de *François I* & de *Henri II*. Mais dès que le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* & les *Coligni*, devenus calviniſtes parce que les *Guiſe* étaient catholiques, bouleverſèrent l'Etat à l'envi. La légèreté & l'impétuoſité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthouſiaſme, firent pendant quarante ans du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Pourquoi établies en France ?

Henri IV, né dans cette ſecte qu'il aimait ſans être entêté d'aucune, ne put, malgré ſes victoires & ſes vertus, régner ſans abandonner le calviniſme : devenu catholique, il ne fut pas aſſez ingrat pour vouloir détruire un parti ſi long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie ſa couronne ; & s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

Les huguenots en France feſaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des ſeigneurs puiſſans : des villes entières étaient proteſtantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de ſureté : *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le ſeul Dauphiné ; Montauban, Nîmes dans le Languedoc ; Saumur & ſurtout la Rochelle, qui feſait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puiſſante. Enfin *Henri IV* ſembla ſatisfaire ſon goût, ſa politique & même ſon devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes

Edit de Nantes.

en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les proteſtans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, & que *Henri le grand* affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes que le nom de *Henri IV* rendit plus célèbre que tous les autres, tout ſeigneur de fief haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein exercice de la religion prétendue réformée: tout ſeigneur ſans haute juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entier exercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un parlement.

Les calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'Etat; & il y parut bien en effet, puiſque le roi fit ducs & pairs les ſeigneurs de la *Trimouille* & de *Roſni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, compoſée d'un préſident & de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les conſeillers de cette juriſdiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue, cette chambre compoſée de catholiques rendit toujours

aux huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpèce de petit parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des chambres mi-parties, catholiques & calviniſtes. Leurs Egliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'Egliſe gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporèrent ainſi les calviniſtes au reſte de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis enſemble; mais l'autorité, la bonté & l'adreſſe de ce grand roi les continrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effrayante & déplorable de *Henri IV*, dans la faibleſſe d'une minorité & ſous une cour diviſée, il était bien difficile que l'eſprit républicain des réformés n'abuſât de ſes priviléges, & que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les reſtreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient ſouvent ſéditieux; & il y avait dans le parti des ſeigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, & ſurtout le duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'eſprit remuant des prédicans, & le zèle aveugle des peuples. L'aſſemblée générale du parti oſa dès 1615 préſenter à la cour un cahier, par lequel, entr'autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conſeil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des huguenots ſe joignant aux diviſions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des ſéditions, des intrigues, des menaces, des priſes d'armes,

Séditions des reformés.

des paix faites à la hâte, & rompues de même ; c'eſt ce qui feſait dire au célébre cardinal *Bentivoglio*, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Egliſes réformées de France offrirent à *Leſdiguières*, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, & cent mille écus par mois. Mais *Leſdiguières* plus éclairé dans ſon ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaiſſait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponſe à leurs offres, il ſe fit catholique. Les huguenots s'adreſſèrent enſuite au maréchal duc de *Bouillon*, qui dit qu'il était trop vieux ; enfin ils donnèrent cette malheureuſe place au duc de *Rohan* qui, conjointement avec ſon frère *Soubiſe*, oſa faire la guerre au roi de France.

Nouvelles guerres civiles des reformés.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il ſoumit plus de cinquante villes, preſque ſans réſiſtance ; mais il échoua devant Montauban : le roi eut l'affront de décamper. On aſſiégea en vain la Rochelle : elle réſiſtait par elle-même & par les ſecours de l'Angleterre ; & le duc de *Rohan*, coupable du crime de lèſe-majeſté, traita de la paix avec ſon roi, preſque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable de *Luynes*, il fallut encore recommencer la guerre & aſſiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre ſon ſouverain avec l'Angleterre & avec les calviniſtes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de *Richelieu*, & contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta

plus d'une fois la mort à ce ſiége. La ville ſouffrit toutes les extrémités de la faim ; & on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de *Richelieu* fit conſtruire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer & les Rochellois. Le maire *Guiton*, qui voulait s'enſevelir ſous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à diſcrétion, de paraître avec ſes gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les ſiens à *Guiton*, & les priviléges à la ville. Le duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour ſon parti : & abandonné des Anglais quoique proteſtans, il ſe liguait avec les Eſpagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots, battus de tous côtés, à ſe ſoumettre.

Edit de grâce aux réformés.

Tous les édits qu'on leur avait accordés juſqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé l'*édit de grâce*. Le roi y parla en ſouverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers ; du reſte on laiſſa ſubſiſter l'édit de Nantes, que les calviniſtes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu*, ſi abſolu & ſi audacieux, n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de ſon ambition & à la hauteur de ſes penſées. Il rechercha la gloire de ſubjuguer les eſprits ; il s'en croyait

capable par ſes lumières, par ſa puiſſance & par ſa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *miniſtres*, & qu'on nomme aujourd'hui *paſteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener enſuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, ſéduire l'autre par les préſens & par les grâces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Egliſe ; laiſſant au temps à faire le reſte, & n'enviſageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de paſſer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joſeph* d'un côté, & deux miniſtres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop préſumé, & qu'il eſt plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues ſur l'Océan.

Richelieu veut enfin reunir les deux religions.

Richelieu rebuté ſe propoſa d'écraſer les calviniſtes. D'autres ſoins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maiſon royale, toute la maiſon d'Autriche, & ſouvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laiſſa tous ſes deſſeins encore imparfaits, & un nom plus éclatant que cher & vénérable.

Cependant, après la priſe de la Rochelle & l'édit de grâce, les guerres ceſſèrent, & il n'y eut plus que des diſputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, & ſurtout les jéſuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les

miniſtres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conſeil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions ſe diſputaient dans un village, pour un temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches ; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations & de ſaccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* ceſſa de l'être, & que la maiſon de *Bouillon* n'eut plus Sédan. Ils ſe firent même un mérite de reſter tranquilles au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles que des princes, des parlemens & des évêques excitèrent, en prétendant ſervir le roi contre le cardinal *Mazarin*.

Il ne fut preſque point queſtion de religion pendant la vie de ce miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un calviniſte étranger nommé *Hervart*. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Réformés protégés par *Colbert*.

Colbert qui ranima l'induſtrie de la nation, & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe ; & la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme & vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques

d'une cour galante jetaient même du ridicule ſur le pédantiſme des huguenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſeaumes de *Marot* & de *Bèze* ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſeaumes qui avaient charmé la cour de *François II* n'étaient plus faits que pour la populace ſous *Louis XIV*. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des diſputes de controverſe.

Mais en attendant que la raiſon ſe fît peu à peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités : ils écrivaient contre les jéſuites & contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux janſéniſtes & aux jéſuites : les luthériens de la province d'Alſace écrivaient contr'eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choſes, & que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV excité contre eux.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de ſon clergé, par les inſinuations des jéſuites, par la cour de Rome, & enfin par le chancelier *le Tellier* & *Louvois* ſon fils, tous deux ennemis de *Colbert*, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des ſujets utiles. *Louis XIV*, nullement inſtruit d'ailleurs du fond de leur doctrine,

les

les regardait, non ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple ſur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouſer des filles catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être aſſez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un ſexe, que la cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les intendans & les évêques tâchaient, par les moyens les plus plauſibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre en 1681 de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts & métiers*. Le roi, en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contr'eux. On mêla les inſinuations aux ſévérités ; & il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la juſtice.

On employa ſurtout un moyen ſouvent efficace de converſion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. *Péliſſon* fut chargé de ce miniſtère ſecret. C'eſt ce même *Péliſſon* long-temps calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au ſurintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis ; le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit eccléſiaſtique, obtint des bénéfices & une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de S$_t$ Germain-des-Prés & de Cluni, vers l'année 1677, avec les

revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal *le Camus*, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. *Pélisson*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que *Pélisson* présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; & à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Petits enfans convertis.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* & de *Louvois* son fils, qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Mesures du gouvernement.

Les rois d'Angleterre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, & leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, & les gens

de mer dans un temps où l'on établiſſait une puiſſante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces profeſſions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que pluſieurs familles calviniſtes vendaient leurs immeubles. Auſſitôt parut une déclaration qui confiſqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs ſortiſſent dans un an du royaume. Alors la ſévérité redoubla contre les miniſtres. On interdiſait leurs temples ſur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laiſſées par teſtament aux conſiſtoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calviniſtes de recevoir des penſionnaires. On mit les miniſtres à la taille; on ôta la nobleſſe aux maires proteſtans. Les officiers de la maiſon du roi, les ſecrétaires du roi qui étaient proteſtans, eurent ordre de ſe défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des proſélytes & il était défendu aux paſteurs réformés d'en faire, ſous peine de banniſſement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement ſollicités par le clergé de France. C'était après tout les enfans de la maiſon, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Péliſſon converti pour de l'argent.

Péliſſon continuait d'acheter des convertis; mais madame *Hervart*, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les converſions, que *Péliſſon* pour en faire.

1682. Enfin les huguenots oſèrent déſobéir en quelques endroits. Ils s'aſſemblèrent dans le Vivarais & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, ſans chef, ſans places, & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart-d'heure : les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du paſteur *Chamier* qui avait dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte, & ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les proteſtans.

Prédicans roués. 1683. L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On condamna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva, & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même temps augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au roi qu'après avoir envoyé des miſſionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps ; elles étaient les ſuites de l'eſprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne ſongeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un temps chez les hommes ; que ſi les pères avaient été rebelles ſous *Louis XIII*,

les enfans étaient ſoumis ſous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pluſieurs ſectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le ſiècle paſſé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi abſolu pouvait être également bien ſervi par des catholiques & par des proteſtans. Les luthériens d'Alſace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Chriſtine* avait eu raiſon de dire dans une de ſes lettres, à l'occaſion de ces violences & de ces émigrations : *Je conſidère la France comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV qui, en ſe ſaiſiſſant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthéraniſme, pouvait tolérer dans ſes Etats le calviniſme que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alſace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de ſujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui, malgré les édits & malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible perſécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & proteſtans & catholiques, & Français & étrangers avaient alors joint celui de *grand* ? La politique même ſemblait pouvoir engager à conſerver les calviniſtes, pour les oppoſer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI* ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de ſa religion & ceux de ſa grandeur, voulut à la

Les huguenots s'enfuient.

fois humilier le pape d'une main, & écraſer le calviniſme de l'autre.

Il enviſageait, dans ces deux entrepriſes, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choſes. Les évêques, pluſieurs intendans, tout le conſeil, lui perſuadèrent que ſes ſoldats, en ſe montrant ſeulement, achèveraient ce que ſes bienfaits & les miſſions avaient commencé. Il crut n'uſer que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commiſe uſèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, & au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes & dans tous les châteaux où il y avait le plus de proteſtans; & comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonade*.

Dragonade.

Les frontières étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Egliſe. C'était une eſpèce de chaſſe qu'on feſait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un ſubdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autoriſé marchait à la tête des ſoldats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſurtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays

étrangers jettent encore des cris ſur cette perſécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que ſouffrit l'Egliſe dans les premiers temps.

C'était un étrange contraſte que, du ſein d'une cour voluptueuſe, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de ſon caractère; on y reconnut le même génie, qui avait voulu enſevelir la Hollande ſous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de ſa main de cette année 1685, conçues en ces termes: Lettre apoſtolique de *Louvois*.

» Sa majeſté veut qu'on faſſe éprouver les dernières » rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa » religion; & ceux qui auront la ſotte gloire de vou- » loir demeurer les derniers, doivent être pouſſés » juſqu'à la dernière extrémité. »

Paris ne fut point expoſé à ces vexations; les cris ſe ſeraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on ſouffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on feſait ainſi tomber par-tout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin caſſé au mois d'octobre 1685; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déjà miné de toutes parts. Edit de Nantes révoqué. 1685.

La chambre de l'édit avait déjà été ſupprimée. Il fut ordonné aux conſeillers calviniſtes du Parlement de ſe défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conſeil parut coup ſur coup, pour extirper les reſtes de la religion proſcrite. Celui qui paraiſſait le plus

fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Eglise dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux, consulté par *Louvois*, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, & de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, & serviraient à la réunion plus que des missionnaires & des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en signant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne

ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France. (*ll*)

Louvois ſon fils ſe trompait encore, en croyant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontières & toutes les côtes, contre ceux qui ſe ſcfaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles en trois ans de temps ſortirent du royaume, & furent après ſuivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en ſoie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (*mm*)

Peuples, argent, manufactures tranſportées.

(*ll*) Si vous liſez l'oraiſon funèbre de *le Tellier* par *Boſſuet*, ce chancelier eſt un juſte, & un grand-homme. Si vous liſez les annales de l'abbé de *St Pierre*, c'eſt un lâche & dangereux courtiſan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Gramont* diſait, en le voyant ſortir d'un entretien particulier avec le roi: „ Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des „ poulets, en ſe léchant le muſeau plein de leur ſang. „

(*mm*) Le comte d'*Avaux*, dans ſes lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa ſoixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait paſſer: on lui avait fait un rapport trop exagéré.

Ainſi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpèces, & ſurtout des arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers & des ſoldats. Le prince d'Orange & le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes ſouverains de Savoie & de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, ſoudoyaient ceux de France; & ce n'était pas aſſurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent juſque vers le cap de Bonne-Eſpérance. Le neveu du célèbre *du Quêne*, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas proſpéré, ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des reſtes de cette colonie voiſine des Hottentots. Les Français ont été diſperſés plus loin que les juifs.

Priſons & galères.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons & les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens? comment laiſſer aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conſeil imagina que, quand la ſortie du royaume ne ſerait plus défendue, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de déſobéir, il y aurait moins de déſertions. On ſe trompa encore; & après avoir ouvert les paſſages, on les referma inutilement une ſeconde fois.

On défendit aux calviniſtes, en 1685, de ſe faire ſervir par des catholiques, de peur que les maîtres

ne pervertiſſent les domeſtiques ; & l'année d'après un autre édit leur ordonna de ſe défaire des domeſtiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de ſtable dans la manière de les perſécuter, que le deſſein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait plus (*nn*) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe & de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hoſtie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les ſacremens à la mort, étaient traînés ſur la claie & jetés à la voirie.

Toute perſécution fait des proſélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthouſiaſme. Les calviniſtes s'aſſemblèrent par-tout pour chanter leurs

(*nn*) On a imprimé pluſieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération eſt intolérable. M. de *Bâville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, & il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes & des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les proteſtans qui vivent à Paris ſont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts eſt donc connu par ſes regiſtres, & il en réſulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne ſerait pas ſurprenant que les proteſtans, relégués par les lois dans les claſſes qui peuplent le plus, euſſent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite ici aucune croyance. Il eſt très-vraiſemblable que la terreur qu'il avait inſpirée, avait forcé les huguenots à ſortir du Languedoc, ou à diſſimuler & à ſe cacher. Il était d'ailleurs intéreſſé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à *Louis XIV*, & pourquoi, après avoir verſé tant de ſang pour ſe frayer la route du miniſtère, ſe ſerait-il fait ſcrupule d'un menſonge ?

pſeaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les miniſtres qui rentreraient dans le royaume, & cinq mille cinq cents livres de récompenſe pour qui les dénoncerait. Il en revint pluſieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (43)

(43) Toutes ces violences, qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où, degoûté de Mme de *Monteſpan*, ſubjugué par Mme de *Maintenon*, il commençait à ſe livrer a ſes confeſſeurs. Ces lois, qui violaient également & les premiers droits des hommes & tous les ſentimens de l'humanité, étaient demandées par le clergé, & préſentées par les jéſuites à leur pénitent, comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ſes maîtreſſes. On lui propoſait ponr modèle *Conſtantin*, *Théodoſe* & quelques autres ſcélerats du bas Empire. Jamais ſes miniſtres, eſclaves des prêtres & tyrans de la nation, n'oſèrent lui faire connaître ni l'inutilité, ni les ſuites cruelles de ſes lois.

La nation aidait elle-même a le tromper : au milieu des cris de ſes ſujets innocens, expirans ſur la roue & dans les bûchers, on vantait ſa juſtice & même ſa clémence. Dans les lettres, dans les mémoires du temps, on parle ſouvent du ſanguinaire *Bâville* comme d'un grand-homme. Tel eſt le malheureux ſort d'un prince qui accorde ſa confiance à des prêtres, & qui, trompé par eux, laiſſe gémir ſa nation ſous le joug de la ſuperſtition. *Louis* aimait la gloire, & il marchandait honteuſement la conſcience de ſes ſujets : il vonlait faire régner les lois, & il envoyait des ſoldats vivre à diſcrétion chez ceux qui ne penſaient polnt comme ſon confeſſeur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'eſprit, & il ſignait chaque mois des édits pour régler de quelle relìgion devaient être les marmitons, les maîtres en fait d'armes, & les écuyers de ſes Etats ; il aimait la décence, & les ſoldats, envoyés par ſes ordres, donnaient le ſouet aux filles proteſtantes pour les convertir.

Qu'il nons ſoit permis de faire ici quelques réflexions ſur les cauſes de nos derniers troubles de religion.

L'eſprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les ſouverains ſe ſont montrés leurs ennemis. Le clergé proteſtant de Danemarck a été un des principaux agens de la revolution qui a établi l'autorité abſolue. En France, ſous *Louis XIII*, les miniſtres proteſtans es plus éclairés écrivirent ponr exhorter les peuples à obéir aux lois du prince ; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent poſitivement une action contraire à la loi de Dieu. Mais on ſe plaiſait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait, par une

La ſecte ſubſiſta en paraiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain dans la guerre de 1689 que le roi *Guillaume*, ayant détrôné ſon beau-père catholique, ſoutiendrait

foule de petites injuſtices, à ſe jeter entre les bras des factieux, tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidellement l'edit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des reformés. Cet édit de Nantes à la vérité reſſemblait plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à ſes ſujets. Une tolérance abſolue aurait été plus utile à la nation, plus juſte, plus propre à conſerver la paix qu'une tolérance limitée : mais *Henri IV* n'oſa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques ; & les proteſtans ne comptaient point aſſez ſur ſon autorité, pour ſe contenter d'une loi de tolérance, quelqu'étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu*, & plus encore à *Louis XIV*, de réparer ce déſordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, & en detruiſant tout le reſte. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, & les proteſtans les avaient réfutés. *Louis XIV*, elevé, gouverné par des prêtres dans ſa jeuneſſe, entouré de femmes qui joignaient les faibleſſes de la dévotion aux faibleſſes de l'amour, & de miniſtres qui croyaient avoir beſoin de ſe couvrir du manteau de l'hypocriſie, ne put jamais ſoulever un coin du bandeau que la ſuperſtition avait jeté ſur ſes yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être inſtruit, & la baſſeſſe de ſes courtiſans qui, en vendant leur conſcience, feſaient ſemblant de ſe convertir par conviction, l'affermiſſait dans cette idée.

Ses miniſtres ſemblaient choiſir les moyens les plus ſûrs pour forcer les proteſtans à la révolte : on joignait l'inſulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfans à leurs pères. On ſemblait ſe plaire à les irriter, à les plonger dans le déſeſpoir par des lois ſouvent oppoſées, mais toujours oppreſſives, qu'on feſait ſuccéder de mois en mois. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les proteſtans des fanatiques, & que ce fanatiſme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévènes, pays alors impraticable, habité par un peuple à demi ſauvage, qui n'avait jamais été ſubjugué ni par les lois ni par les mœurs; livré à un intendant violent par caractère, inacceſſible à tout ſentiment d'humanité, mêlant le mépris & l'inſulte à la cruauté, dont l'ame trouvait un plaiſir barbare dans les ſupplices longs & recherchés, & qui inſtrument ambitieux & ſervile du deſpotiſme & de la ſuperſtition de ſon maître, voulait mériter par des meurtres & par l'oppreſſion d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des perſécutions de *Louis XIV*? Une foule de ſes meilleurs ſujets emportant dans les pays étrangers leurs richeſſes & leur induſtrie; les armées de ſes ennemis, groſſies par des régimens français,

en France le calviniſme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion & le fanatiſme éclatèrent en Languedoc & dans les contrées voiſines.

qui joignaient les fureurs du fanatiſme & de la vengeance à leur valeur naturelle; la haine de la moitié de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir ſes provinces livrées aux étrangers par les Français, & l'humiliante néceſſité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues, ce que la flatterie conſacrait dans des inſcriptions & ſur des médailles.

Après lui, les proteſtans furent tranquilles & ſoumis. *Albéroni* forma inutilement le projet abſurde de les engager à ſe ſoulever contre le régent, c'eſt-à-dire contre un prince tolérant par raiſon, par politique & par caractère, pour ſe donner un maître, pénitent des jéſuites, & qui s'était ſoumis au joug honteux de l'inquiſition. Pendant le miniſtère du duc de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires eccléſiaſtiques, fit rendre en 1724, contre les proteſtans, une loi plus ſévère que celles de *Louis XIV*; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Auſſi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'oppoſition ſecrète du duc de *Bourbon*. Il trahiſſait par cette conduite & ſon pays & le ſouverain qui lui avait accordé ſa confiance; mais quand le cardinalat eſt le prix de la trahiſon, quel prêtre eſt reſté fidelle?

Sous *Louis XV* les proteſtans furent traités avec modération, ſans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contr'eux; leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne ſont appuyés que ſur la bonne-foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion ſans encourir la peine des galères; ils ſont exclus non-ſeulement des places honorables, mais de la plupart des métiers. Nous devons eſpérer que la raiſon, qui à la longue triomphera du fanatiſme, & la politique, qui dans tous les temps l'emporte ſur la ſuperſtition, détruiront enfin ces lois. La tolérance établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Eſpagne & la France; l'Amérique appelle l'induſtrie & offre la liberté, la tolérance & la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter ſon pays; & la politique ne permettra point de laiſſer ſubſiſter plus long-temps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt & la conſcience, & elles pourraient amener des émigrations plus funeſtes que celles du ſiècle dernier, & nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amérique doit être la ſource.

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'eſt ſervi pour ſéduire les ſimples, & pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie oſe prédire, ſi la fortune en amène un ſeul, les autres ſont oubliés, & celui-là reſte comme un gage de la faveur de DIEU, & comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau ſens ; les enthouſiaſtes l'adoptent, & les imbécilles le croient

Rebelles & prophètes.

Le miniſtre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par ſe mettre au-deſſus d'un *Cotterus*, de je ne ſais quelle *Chriſtine*, d'un *Juſtus Velſius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inſpirés de DIEU. Enſuite il ſe mit preſque à côté de l'auteur de l'Apocalypſe & de *St Paul;* ſes partiſans, ou plutôt ſes ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cette exergue, *Jurius propheta.* Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais & des Cévènes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans & de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, & plus encore par leurs prédicans.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, ſur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de Babylone, & le rétabliſſement de Jéruſalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent : ,, Quand trois ou quatre ſont aſſemblés ,, en mon nom, mon eſprit eſt parmi eux ; & avec un ,, grain de foi on tranſportera des montagnes. ,,

Prophètes verriers.

Enſuite il recevait l'eſprit : on le lui conférait en lui ſoufflant dans la bouche, parce qu'il eſt dit dans *St Matthieu* que JESUS ſouffla ſur ſes diſciples avant ſa mort : il était hors de lui-même; il avait des convulſions ; il changeait de voix ; il reſtait immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nations, & ſelon ces règles de démence tranſmiſes de ſiècle en ſiècle. Les enfans recevaient ainſi le don de prophétie; & s'ils ne tranſportaient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avaient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles : ainſi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévènes étaient ainſi l'école de l'enthouſiaſme, des miniſtres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en ſecret prêcher les peuples.

Miniſtre roué.

Claude Brouſſon, d'une famille conſidérée de Nîmes, homme éloquent & plein de zèle, très-eſtimé chez les étrangers, retourna dans ſa patrie en 1698, y fut convaincu, non-ſeulement d'avoir rempli ſon miniſtère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correſpondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaiſes & ſavoyardes dans le Languedoc. Ce projet écrit de ſa main, & adreſſé au duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-temps, & était entre les mains de l'intendant de la province. *Brouſſon* errant de ville en ville fut ſaiſi à Oléron, & transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant & ſes juges l'interrogèrent ; il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le St ESPRIT, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que ſon devoir était

était de diſtribuer le pain de la parole à ſes frères. On lui demanda ſi les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra ſon fatal écrit, & les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la ſecte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un ſaint, qui avait ſcellé ſa foi de ſon ſang ; & on imprima le martyre de M. de *Brouſſon*. 1698.

Alors les prophètes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement qu'en 1703 un abbé de la maiſon *du Chaila*, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans ſon château. Les calviniſtes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux ſaiſiſſent l'abbé *du Chaila ;* ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuſe. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'eſprit te condamne, ton péché eſt contre toi :* & il eſt tué à coups de fuſil. Auſſitôt après ils ſaiſiſſent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils ſe jettent ſur les prêtres qu'ils rencontrent, & les maſſacrent. On les pourſuit : ils ſe retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes & leurs prophéteſſes leur annoncent de la part de DIEU le rétabliſſement de Jéruſalem & la chute de Babilone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

Prophètes aſſaſſins.

L'abbé de *la Bourlie.*

C'était le fils du marquis de *Guiſcard* ſous-gouverneur du roi, l'un des plus ſages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévènes à la révolte. On le vit quelque temps après paſſer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le miniſtère anglais, après avoir trahi ſon pays. Amené devant le conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs avec leſquels on peut commettre un meutre; il en frappa le chancelier *Harlay*, depuis comte d'Oaford, & on le conduiſit en priſon chargé de fers. Il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui, au nom des Anglais, des Hollandais & du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques & leur promettre de puiſſans ſecours.

1703. Une grande partie du pays les favoriſait ſecrétement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts & liberté de conſcience.* Ce cri ſéduit par-tout la populace. Ces fureurs juſtifiaient aux yeux du peuple le deſſein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calviniſme. Mais ſans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des fanatiques.

Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces miſérables avec une barbarie qui ſurpaſſe la leur. On roue, on brûle les priſonniers. Mais auſſi les ſoldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le roi, obligé de ſoutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contr'eux que peu de troupes. Il était difficile de les ſurprendre dans des rochers preſque inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils ſe rendaient par des chemins non

frayés, & dont ils deſcendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contr'eux ſucceſſivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, ſuccéda en 1704 le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit propoſer une amniſtie. Quelques-uns d'entr'eux y conſentirent, détrompés des promeſſes d'être ſecourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de ſouverains, les perſécutait chez lui, & avait voulu les protéger chez ſes ennemis.

Un garçon boulanger fait la guerre à *Louis XIV*.

Le plus accrédité de leurs chefs, & le ſeul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une phyſionomie douce & agréable. On l'appelait *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnaître ſur un ordre exprès du ST ESPRIT. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui propoſa l'amniſtie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint ſuivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*.

Il promit de former quatre régimens de révoltés, qui ſerviraient le roi ſous quatre colonels, dont il ſerait le premier, & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la ſolde de 1704.

France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promeſſes. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné ſa parole au maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, & commença à former ſon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent de la bouche du maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eu tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces & ſi indiſciplinables. Il répondit que, quand on lui déſobéiſſait, ſa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande Marie*, était ſur le champ inſpirée, & condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait ſans raiſonner. (*oo*) Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Le garçon boulanger traite avec le maréchal de *Villars*.

Cette négociation ſingulière ſe feſait après la bataille de Hochſtet. *Louis XIV*, qui avait proſcrit le calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger ; & le maréchal de *Villars* lui préſenta le brevet de colonel & celui d'une penſion de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Verſailles ; il y reçut les ordres du miniſtre de la guerre. Le roi le vit, &

(*oo*) Ce trait doit ſe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome eſt certainement de lui : il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu : les deux autres ſont d'une main étrangère & bien différente.

hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtère, craignit, & ſe retira en Piémont. De là il paſſa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment ſert à prouver la rage des guerres civiles, & combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* ſe trouva oppoſée à un régiment français. Dès qu'ils ſe reconnurent, ils fondirent l'un ſur l'autre avec la baïonnette ſans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne compoſée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du ſort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait preſque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cents hommes de ces régimens. Le maréchal de *Berwick* contait ſouvent avec étonnement cette aventure.

Fureur ſingulière.

Cavalier eſt mort officier-général & gouverneur de l'île de Jerſey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premières fureurs conſervé que le courage, & ayant peu à peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient des ſecours du ciel & en recevaient des alliés. On leur feſait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande & d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conſpiration des prophètes.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations celle qu'ils formèrent de ſaiſir dans Nîmes le duc de *Berwick* & l'intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux cents perſonnes périrent dans les ſupplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent, les armes à la main, les autres ſur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés céleſtes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des pſeaumes, & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Pluſieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre : mais trouvant que l'Egliſe épiſcopale tenait trop de l'Egliſe romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuſciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Par-tout le peuple eſt peuple ; & les presbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio Duillier*, & un homme de lettres fort ſavant, nommé *Daudé*, fuſſent à la tête de ces énergumènes ? Le fanatiſme rend la ſcience même ſa complice, & étouffe la raiſon.

Prophètes réfugiés à Londres propoſent de reſſuſciter un mort.

Le miniſtère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On

leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'égliſe cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatiſme ne pouvaient guère réuſſir en Angleterre, où la philoſophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique & la réformée y étaient également protégées par les traités de Veſtphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur ſein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut ſur la fin de ce ſiècle que la France qui eſſuya de grandes querelles eccléſiaſtiques, malgré les progrès de la raiſon. Cette raiſon, ſi lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle ſoit établie dans les principales têtes ; elle deſcend aux autres de proche en proche, & gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ſes ſupérieurs ſont modérés, apprend auſſi à l'être. C'eſt un des grands ouvrages du temps, & ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du Janſéniſme.

Janſéniſme moins turbulent que le calviniſme.

LE calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des Etats. Le janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume ; car les réformateurs du ſeizième ſiècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, ayant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* & de *Luther* ait paru, ſans exciter des perſécutions & des guerres.

Mais les janſéniſtes, n'attaquant point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part ; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée dans preſque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très-reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain nommé *Michel Bay*, qu'on appelait

Baïus, ſelon la coutume du pédantiſme de ces temps-là, s'aviſa de ſoutenir, vers l'an 1552, quelques propoſitions ſur la grâce & ſur la prédeſtination. Cette queſtion, ainſi que preſque toute la métaphyſique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté où toute l'antiquité s'eſt égarée, & où l'homme n'a guère de fil qui l'y conduiſe. *Baïus* inintelligible.

L'eſprit de curioſité donné de DIEU à l'homme, cette impulſion néceſſaire pour nous inſtruire, nous emporte ſans ceſſe au-delà du but, comme tous les autres reſſorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouſſer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais aſſez.

Ainſi on a diſputé ſur tout ce qu'on connaît & ſur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les diſputes des anciens philoſophes furent toujours paiſibles ; & celles des théologiens ſouvent ſanglantes, & toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que *Michel Baïus*, crurent le libre arbitre renverſé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baïus* au ſujet d'une querelle à peu près dans le même goût, ils déférèrent ſoixante & ſeize propoſitions de *Baïus* au pape *Pie V.* Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dreſſa la bulle de condamnation en 1567.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégoût d'examiner de telles ſubtilités, ſoit indifférence & mépris pour des thèſes de Louvain, on condamna reſpectivement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal-ſonnantes, téméraires & ſuſpectes, ſans rien ſpécifier & Rome ſe moque de *Baïus*.

ſans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la ſuprême puiſſance, & laiſſe peu de priſe à la diſpute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle ; il y avait ſurtout une phraſe dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'univerſité députa à Rome pour ſavoir du St Père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponſe à ces Flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand-vicaire nommé *Morillon* dit qu'il ſallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce *Morillon* avait raiſon en politique ; car aſſurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon* & ſe rétracta paiſiblement.

Molina viſionnaire.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcholaſtiques que ſtérile en philoſophes, produiſit *Molina* le jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément comment DIEU agit ſur les créatures, & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grâce & la prédeſtination à la gloire, la grâce prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne & du congruiſme. Cette ſcience moyenne & ce congruiſme étaient ſurtout des idées rares ; DIEU, par ſa ſcience moyenne, conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme ſera quand il aura eu ſa grâce; & enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que ſera le libre

arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme, & ces arrangemens ſont le congruiſme.

Les dominicains eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurſeur de l'Antechriſt.*

La cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déjà entre les mains des grands inquiſiteurs, & ordonna, avec beaucoup de ſageſſe, le ſilence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Procès à Rome pour ſes viſions.

Enfin on plaida ſérieuſement devant *Clément VIII*, & à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jéſuite, nommé *Achilles Gaillard*, aſſura le pape qu'il avait un moyen ſûr de rendre la paix à l'Egliſe; il propoſa gravement d'accepter la prédeſtination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la ſcience moyenne, & qu'on ajuſterait ces deux ſyſtèmes comme on pourrait. Les dominicains refuſèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard*. Leur célèbre *Lemos* ſoutint le concours prévenant, & le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multiplièrent ſans que perſonne s'entendît.

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un ſens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations qu'on appela & qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, & qu'il s'agiſſait,

dans cette diſpute, des ſecours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jéſuites établiſſaient leur ſcience moyenne & leur congruiſme, *Cornélius Janſénius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baïus*, dans un gros livre ſur *St Auguſtin*, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort; de ſorte qu'il devint chef de ſecte, ſans jamais s'en douter. Preſque perſonne ne lut ce livre qui a cauſé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de St Cyran, ami de *Janſénius*, homme auſſi ardent qu'écrivain diffus & obſcur, vint à Paris, & perſuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les jéſuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Janſénius* comme une ſuite de celle de *Baïus*, & l'obtinrent en 1641 : mais à Paris la faculté de théologie, & tout ce qui ſe mêlait de raiſonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penſer avec *Janſénius* que DIEU commande des choſes impoſſibles; cela n'eſt ni philoſophique ni conſolant : mais le plaiſir ſecret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jéſuites, l'envie de ſe diſtinguer & l'inquiétude d'eſprit formèrent une ſecte.

Janſénius tout comme Baïus.

La faculté condamna cinq propoſitions de *Janſénius* à la pluralité des voix. Ces cinq propoſitions étaient extraites du livre très-fidellement, quant au ſens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point : mais d'un

côté, un docteur nommé *Habert* soulevait les esprits contre *Jansénius* ; de l'autre, le fameux *Arnauld*, disciple de *St Cyran*, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace ; & il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume & à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites & contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siècle de *Louis XIV*, & qui sont la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

Arnauld digne de ne point entrer dans ces querelles.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses

propoſitions, les évêques le furent auſſi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea; il condamna chacune des cinq propoſitions à part, mais toujours ſans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les ſuivait.

Les cinq propoſitions auſſi ridicules que cinq cents autres.

Cette omiſſion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la ſorbonne, & par les janſéniſtes, & par les jéſuites, & par le ſouverain pontife. Le fond des cinq propoſitions condamnées eſt évidemment dans *Janſénius*. Il n'y a qu'à ouvrir le troiſième tome à la page 138, édition de Paris 1641, on y lira mot à mot: ,, Tout cela démontre pleinement & évi-,, demment qu'il n'eſt rien de plus certain & de ,, plus fondamental dans la doctrine de *St Auguſtin*, ,, qu'il y a certains commandemens impoſſibles, non-,, ſeulement aux infidelles, aux aveugles, aux endur-,, cis; mais aux fidelles & aux juſtes, malgré leurs ,, volontés & leurs efforts, ſelon les forces qu'ils ,, ont; & que la grâce, qui peut rendre ces com-,, mandemens poſſibles, leur manque. On peut auſſi lire à la page 165, ,, que JESUS-CHRIST n'eſt ,, pas, ſelon *St Auguſtin*, mort pour tous les ,, hommes. ,,

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'aſſemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les janſéniſtes, & il haïſſait avec raiſon les factions.

La paix ſemblait rendue à l'Egliſe de France: mais

ſes janſéniſtes écrivirent tant de lettres, on cita tant *St Auguſtin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de janſéniſtes que jamais.

Un prêtre de St Sulpice s'aviſa de refuſer l'abſolution à M. de *Liancourt*, parce qu'on diſait qu'il ne croyait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans *Janſénius*, & qu'il avait dans ſa maiſon des hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* ſe ſignala ; & dans une nouvelle lettre à un duc & pair ou réel ou imaginaire, il ſoutint que les propoſitions de *Janſénius* condamnées n'étaient pas dans *Janſénius*, mais qu'elles ſe trouvaient dans *St Auguſtin* & dans pluſieurs pères. Il ajouta que *St Pierre était un juſte à qui la grâce, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.* Tracaſſeries plus ridicules encore.

Il eſt vrai que *St Auguſtin* & *St Chryſoſtome* avaient dit la même choſe; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On diſait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des ſaints pères ; car ce qui eſt un objet ſi ſérieux pour les uns eſt toujours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La faculté s'aſſembla ; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné & exclus de la ſorbonne en 1654. La préſence du chancelier parmi des théologiens eut un air de deſpotiſme qui déplut au public ; & le ſoin qu'on eut de garnir la ſalle d'une foule de docteurs, moines mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à *Paſcal*, dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruiſme, la ſcience moyenne, la grâce verſatile de Diſputes inſenſées.

Molina ; mais ils ſoutenaient une grâce ſuffiſante à laquelle la volonté peut conſentir & ne conſent jamais, une grâce efficace à laquelle on peut réſiſter, & à laquelle on ne réſiſte pas ; & ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſter à cette grâce dans le ſens diviſé, & non pas dans le ſens compoſé.

Si ces choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'*Arnauld* & des janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur calviniſme. C'était préciſément le fond de la querelle des gomariſtes & des arminiens. Elle diviſa la Hollande comme le janſéniſme diviſa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une diſpute de gens oiſifs; elle fit couler ſur un échafaud le ſang du penſionnaire *Barnevelt :* violence atroce que les Hollandais déteſtent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux ſur l'abſurdité de ces diſputes, ſur l'horreur de la perſécution, & ſur l'heureuſe néceſſité de la tolérance ; reſſource des ſages qui gouvernent, contre l'enthouſiaſme paſſager de ceux qui argumentent. Cette diſpute ne produiſit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld perſecuté.

Arnauld fut donc ſeulement exclus de la faculté. Cette petite perſécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les janſéniſtes eurent toujours contr'eux l'Egliſe & le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, ſucceſſeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les cenſures contre les cinq propoſitions. Les

évêques

évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : » Je condamne de cœur & de » bouche la doctrine des cinq propositions contenues » dans le livre de *Cornélius Janſénius*, laquelle doctrine » n'est point celle de *St Auguſtin*, que *Janſénius* a mal » expliquée. »

Il fallut depuis souscrire cette formule ; & les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-royal de Paris & de Port-royal-des-champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : *St Cyran* & *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-royal-des-champs, une maison où s'étaient retirés plusieurs savans vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentimens : ils instruisaient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Pascal* le premier des satiriques français, car *Despréaux* ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres & dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-royal de Paris & de Port-royal-des-champs ; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape & les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de *Janſénius* qu'elles n'avaient pas lu ; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée ; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que *Janſénius* n'avait pas tort. Formulaire à des filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de

police) alla à Port-royal-des-champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſtères : un miracle les ſauva.

Grand miracle d'un œil guéri.

Mlle *Perrier*, penſionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célébre *Paſcal*, avait mal à un œil ; on fit à Port-royal la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été ſauvée & tranſportée de Jéruſalem au faubourg St Jacques. La malade la baiſa ; elle parut guérie pluſieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer & d'atteſter qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fiſtule lacrymale déſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont aſſuré que ſa guériſon avait été fort longue ; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable : mais ce qui ne l'eſt guère, c'eſt que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de religieuſes, qui prétendaient que *Cornélius Janſénius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle eut un ſi grand éclat que les jéſuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confeſſeur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Janſéniſtes à l'occaſion*

du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal, par un docteur catholique. Annat n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que ſi une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS eſt mort pour *tous*, & non pour *pluſieurs :* tous ſifflèrent le père *Annat.* Les jéſuites prirent alors le parti de faire auſſi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une ſœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès : le temps était paſſé ; & ſœur *Gertrude* n'avait point un *Paſcal* pour oncle.

Jéſuites font auſſi leurs miracles.

Les jéſuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entièrement décriés dans l'eſprit des peuples. On renouvelait contr'eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de *Henri le grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le ſupplice du père *Guignard*, leur banniſſement de France & de Veniſe, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Paſcal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modèle d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de ſel que les premières lettres provinciales : *Boſſuet* n'a rien de plus ſublime que les dernières.

Lettres provinciales chef-d'œuvre.

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété les opinions extravagantes de pluſieurs

jéſuites eſpagnols & flamands. On les aurait déterrées auſſi-bien chez des caſuiſtes dominicains & franciſcains ; mais c'était aux ſeuls jéſuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les mœurs des hommes ; deſſein qu'aucune ſecte, aucune ſociété n'a jamais eu & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon, il s'agiſſait de divertir le public.

Les jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva, dans leurs querelles, la même choſe à peu près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot*, les *Marigny* & les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ſes dépens ; & il fut le maître de la France.

Ce chef-d'œuvre brûle.

Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence; ils n'en furent pas moins ridicules, & en devinrent plus odieux à la nation.

Religieuſes enlevées.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, & on les diſperſa dans d'autres couvens ; on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur *Perdreau* & ſœur *Paſſart*, qui ſignèrent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons dont la ville fut inondée par cette eſpèce d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toujours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament, & que le gouvernement agit.

Les janſéniſtes s'affermirent par la perſécution.

Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'Angers, frère du docteur, *Buzanval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à *Louis XIV* ſur la régale, ſe déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape *Alexandre VII* lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques & même par le parlement. *Alexandre VII* indigné nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu, pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans *Janſénius*, *Roſpigliosi*, devenu pape ſous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à ſigner *ſincèrement* le formulaire, au lieu de *purement & ſimplement ;* ainſi il ſembla permis de croire, en condamnant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de *Janſénius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications ; l'accortiſe italienne calma la vivacité françaiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX* & même *la paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baïus*, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raiſonnable, mais on avait à faire à des hommes.

Paix de *Clément IX.*

Le gouvernement mit en liberté les janſéniſtes qui

étaient priſonniers à la baſtille, & entr'autres *Saci*, auteur de la verſion du teſtament. On fit revenir les religieuſes exilées ; elles ſignèrent *ſincèrement*, & crurent triompher par ce mot. *Arnauld* ſortit de la retraite où il s'était caché, & fut préſenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Egliſe ; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calviniſtes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole ;* & ce fut le ſujet de la grande controverſe entr'eux & *Claude* le miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des eſprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trève paſſagère. Les cabales ſourdes, les intrigues & les injures continuèrent des deux côtés.

Port-royal. La ducheſſe de *Longueville*, ſœur du grand *Condé*, ſi connue par les guerres civiles & par ſes amours, devenue vieille & ſans occupation, ſe fit dévote ; & comme elle haïſſait la cour, & qu'il lui fallait de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires. Ce fut leur temps le plus floriſſant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui quoique moins célèbres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils ſubſtituaient au bel-eſprit que la ducheſſe de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs converſations ſolides, & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux &

animé, qui feſait le caractère de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtème de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des jéſuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Mme de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le roi, qui avait réſolu d'extirper le calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça; & enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de Mme de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'Etat; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut juſqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde & connue à ſes ſeuls amis, toujours écrivant, toujours philoſophe ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Aſſemblées janſéniſtes. 1779.

Son parti fut toujours perſécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, & où les bulles des papes ſont des lois ſouveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de conſcience auſſi ridicule que tout ce que deſſus.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſénius*, était toujours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* & du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin en 1701 un problème théologique, qu'on appela *le cas de conſcience par excellence :* » Pouvait-on donner les ſacremens à un homme » qui aurait ſigné le formulaire, en croyant dans » le fond de ſon cœur que le pape & même l'Egliſe » peuvent ſe tromper ſur les faits ? » Quarante docteurs ſignèrent qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſitôt la guerre recommence. Le pape & les évêques voulaient qu'on les crût ſur les faits. L'archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'archevêque de Cambrai *Fénélon*, qui n'était pas content de monſieur de *Noailles*, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être ſe donner la peine de citer les paſſages du livre ; c'eſt ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna en 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, ſans expliquer ſi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'eſt une nouveauté introduite dans l'Egliſe, de faire ſigner des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuſes de Port-royal-des-champs.

Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signèrent, sans déroger à la paix de *Clément IX*, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastère. Le cardinal de *Noailles* les priva des sacremens. Leur avocat fut mis à la bastille. Toutes les religieuses furent enlevées & mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble ; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'église & dans le cimetière, pour les transporter ailleurs. Port-royal démoli.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, & les jésuites se rendre nécessaires. Le père *Quesnel* prêtre de l'oratoire, ami du célèbre *Arnauld*, & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau testament. Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au jansénisme ; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés, & le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmèrent *Quesnel.*

quand le livre eut reçu encore par l'auteur ſa dernière perfection. Je ſais même que l'abbé *Renaudot*, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce pape qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du père *Queſnel*. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'eſt le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément XI*, & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, & en condamner enſuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus ſincère au livre de *Queſnel*, était le cardinal de *Noailles* archevêque de Paris. Il s'en était declaré le protecteur, lorſqu'il était évêque de Châlons ; & le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques janſéniſtes ſans l'être, & aimait peu les jéſuites, ſans leur nuire & ſans les craindre.

Queſnel priſonnier & délivré.

Ces jéſuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Egliſe gallicane. Le père *Queſnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, & pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, & jouiſſait comme lui

de cette gloire flatteuſe de s'établir un empire ſecret indépendant des ſouverains, de régner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les jéſuites, plus répandus que ſa faction & plus puiſſans, déterrèrent bientôt *Queſnel* dans ſa ſolitude. Ils le perſécutèrent auprès de *Philippe V* qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient pourſuivi *Arnauld* ſon maître auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires. *Queſnel* fut 1703. mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader *Queſnel*, qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719 dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers, & on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les janſéniſtes avec *Antoinette Bourignon*, célébre viſionnaire, femme riche, & qui avait acheté ſous le nom de ſon directeur l'île de Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une ſecte de myſtiques, qu'elle avait voulu établir. Contrat de janſéniſtes avec la *Bourignon*.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ſes frais dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, & dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélytes. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, & même avait eſſuyé les perſécutions attachées à toute innovation. Enfin déſeſpérant de s'établir dans ſon île, elle l'avait

revendue aux janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou des janſeniſtes.

On trouva encore dans les manuſcrits de *Queſnel* un projet plus coupable s'il n'avait été inſenſé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande en 1684 le comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une trève de vingt années les puiſſances qui voudraient y entrer, les janſéniſtes, ſous le nom des *diſciples de St Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette trève, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calviniſtes le fut ſi long-temps. Cette idée chimérique était demeurée ſans exécution ; mais enfin les propoſitions de paix des janſéniſtes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables ; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas aſſez inſtruit pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles-mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Queſnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux. Les jéſuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On ſe flattait avec raiſon que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut ſavoir que

quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de *Sfondrate*, & que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penſer qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Queſnel* ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne ſe trompa point : le pape *Clément XI* donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de *Queſnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſsît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Eſpagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans ſon décret : il ne fut point reçu en France ; & les querelles furent aſſoupies juſqu'à la mort du père de *la Chaiſe* confeſſeur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de Mme de *Maintenon*.

Le Tellier confeſſeur du roi, fourbe, inſolent & factieux.

Les jéſuites étaient en poſſeſſion de donner un confeſſeur au roi, comme à preſque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtère conſidérable. Ce poſte fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, inflexible,

cachant ſes violences ſous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait : il avait à venger ſes injures particulières. Les janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le cardinal de *Noailles* ; & il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France. Il dreſſa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devaient ſigner. Il leur envoyait des accuſations contre le cardinal de *Noailles*, au bas deſquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies ; elles furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins. (*pp*)

Le Tellier fripon.

(*pp*) Il eſt dit dans la vie du duc d'Orléans, imprimée en 1737, que le cardinal de *Noailles* accuſa le père *le Tellier* de vendre les bénéfices, & que le jéſuite dit au roi : *Je conſens à être brûlé vif, ſi l'on prouve cette accuſation, pourvu que le cardinal ſoit brûlé vif auſſi en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte eſt tiré des pièces qui coururent ſur l'affaire de la conſtitution ; & ces pièces ſont remplies d'autant d'abſurdités que la vie du duc d'Orléans. La plupart de ces écrits ſont compoſés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne ſavent pas qu'un homme qui doit ménager ſa conſidération auprès d'un roi qu'il confeſſe, ne lui propoſe pas, pour ſe diſculper, de faire brûler vif ſon archevêque.

Tous les petits contes de cette eſpèce ſe retrouvent dans les mémoires de *Maintenon*. Il faut ſoigneuſement diſtinguer entre les faits & les oui-dire.

N. B. On propoſa pour confeſſeurs à *Louis XIV le Tellier* & *Tournemine*. *Tournemine*, littérateur aſſez ſavant, penſait avec autant de liberté, & avait auſſi peu de fanatiſme qu'il était poſſible à un jéſuite. Mais il était d'une naiſſance illuſtre, & *Louis XIV* ne voulut pas d'un confeſſeur fait pour aſpirer aux premières places de l'Egliſe & de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de ſa famille.

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces myſtères d'iniquité.* Le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines pour faire réuſſir les choſes divines; & comme en effet il défendait l'autorité du pape & celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adreſſa au dauphin duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. *Fénélon* n'était pas encore aſſez philoſophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner; & *Queſnel* payait alors pour Mme *Guyon.*

Madame de *Maintenon* faible & bigotte autant qu'ambitieuſe.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Mme de *Maintenon.* Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du roi. Trois lignes de ſa main au cardinal de *Noailles* développent tout ce qu'il faut penſer & d'elle & de l'intrigue du père *le Tellier*, & des idées du roi & de la conjoncture. » Vous me connaiſſez aſſez pour ſavoir ce que je » penſe ſur la découverte nouvelle; mais bien des » raiſons doivent me retenir de parler. Ce n'eſt point » à moi à juger & à condamner; je n'ai qu'à me » taire & à prier pour l'Egliſe, pour le roi & pour » vous. J'ai donné votre lettre au roi; elle a été lue: » c'eſt tout ce que je puis vous en dire, étant abattue » de triſteſſe. »

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à tous les jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ennemi. (*qq*) » Je crains, écrivit-il à Mme de *Maintenon*, de » marquer au roi trop de ſoumiſſion en donnant » les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je » prie DIEU de lui faire connaître le péril qu'il » court, en confiant ſon ame à un homme de ce » caractère. (*rr*) »

On voit, dans pluſieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît ſa place ou le cardinal la ſienne. Il eſt très-vraiſemblable qu'il le penſa, & peu qu'il l'ait dit.

Autorité royale employée par les jéſuites.

Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes. Des partiſans du père *le Tellier*, des évêques qui eſpéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait pluſieurs fois impoſé ſilence aux

(*qq*) Conſultez les lettres de Mme de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, & qu'il n'a rien haſardé.

(*rr*) Quand on a des lettres auſſi authentiques, on peut les citer : ce ſont les plus précieux matériaux de l'hiſtoire. Mais quel fond faire ſur une lettre qu'on ſuppoſe écrite au roi par le cardinal de *Noailles*... *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour ſauver votre Etat & pour ſoutenir votre trône*... *Il ne vous eſt pas permis de demander compte de ma conduite.* Eſt-il vraiſemblable qu'un ſujet auſſi ſage & auſſi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à ſon ſouverain une lettre ſi inſolente & ſi outrée ? Ce n'eſt qu'une imputation mal-adroite : elle ſe trouve page 141, tome V des mémoires de *Maintenon*; & comme elle n'a ni authenticité ni vraiſemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

deux

deux partis ; au lieu de réprimer un religieux & de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les ſeigneurs, à être utiles ſans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprême, ſoutenue par la raiſon & par tous les magiſtrats, *Louis XIV* crut bien faire de ſolliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuſe conſtitution *unigenitus*, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Le jéſuite *le Tellier* & ſon parti envoyèrent à Rome cent trois propoſitions à condamner. Le St Office en proſcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de ſeptembre 1713. Elle vint & ſouleva contr'elle preſque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un ſchiſme ; & elle fut prête d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propoſitions il y en avait qui paraiſſaient à tout le monde contenir le ſens le plus innocent & la plus pure morale. Une nombreuſe aſſemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les ſcrupules du public. L'acceptation pure & ſimple fut envoyée au pape, & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là ſatisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. Mais le cardinal de *Noailles*, & ſept autres évêques de l'aſſemblée qui ſe joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs

Bulle dreſſée par eux.

Bulle qui met tout en deſordre.

mêmes à ſa ſainteté. C'était un affront qu'ils lui feſaient reſpectueuſement. Le roi ne le ſouffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèſes, défendit au cardinal de paraître à la cour. La perſécution donna à cet archevêque une nouvelle conſidération dans le public. Sept autres évêques ſe joignirent encore à lui. C'était une véritable diviſion dans l'épiſcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du chriſtianiſme, & on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la conſtitution par la ſorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle ; & cependant elle y fut enregiſtrée. Le miniſtère avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en priſon ou en exil les oppoſans.

Cette bulle avait été enregiſtrée au parlement, avec la réſerve des droits ordinaires de la couronne,
1714. des libertés de l'Egliſe gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des évêques ; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéiſſance. Le cardinal de *Biſſy*, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua dans une de ces lettres qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les eſprits étaient ſurtout révoltés contre le jéſuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un

religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux ; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Toutes les priſons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accuſés de janſéniſme. On feſait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, & qu'il ne pouvait expier ſes péchés qu'en perſécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'eſt qu'on portait à ce jéſuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la juſtice ; jamais la baſſeſſe ne ſacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé en 1768, à la maiſon profeſſe des jéſuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, & qu'ils ont été chaſſés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, & enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* oſa préſumer de ſon crédit juſqu'à propoſer de faire dépoſer le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Ainſi un religieux feſait ſervir à ſa vengeance ſon roi, ſon pénitent & ſa religion.

Le jéſuite *le Tellier* en horreur.

1715.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractère, & plus encore par la perſécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregiſtrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement & ſimplement*, ſerait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi ſuivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voiſin*, ſecrétaire d'Etat de la guerre, dur &

deſpotique, avait dreſſé cet édit. Le procureur-général d'*Agueſſeau*, plus verſé que le chancelier *Voiſin* dans les lois du royaume, & ayant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle pièce. Le premier préſident de *Meſme* en remontra au roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuſes diſputes troublèrent & avancèrent ſes derniers momens. Son impitoyable confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du roi indignés lui refuſèrent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de conſtitution. Ce prince mourut, & tout changea.

Changement dans les affaires.

Le duc d'Orléans régent du royaume, ayant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, & ayant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'Etat, compoſa un conſeil de conſcience, dont le cardinal de *Noailles* fut le préſident. On exila le jéſuite *le Tellier*, chargé de la haine publique & peu aimé de ſes confrères.

Bulle mépriſée.

Les évêques oppoſés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La ſorbonne, les curés du diocèſe de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel; & enfin le cardinal de *Noailles* fit le ſien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Egliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré ſous

Louis XIV avec les jéſuites & les capucins. Les refuſans étaient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans ſe prévalaient de Rome ; les autres, des univerſités, des parlemens & du peuple. On imprimait volume ſur volume, lettres ſur lettres. On ſe traitait réciproquement de ſchiſmatique & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims, du nom de *Mailly*, grand & heureux partiſan de Rome, avait mis ſon nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant ſu, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. DIEU le récompenſa ; il fut cardinal. Un évêque de Soiſſons, nommé *Languet*, ayant eſſuyé le même traitement du parlement, & ayant ſignifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèſe-majeſté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt auſſi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on ſe conſumait en négociations : on appelait, on réappelait ; & tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amſterdam.

Le ſyſtème de *Laſs* fait oublier la bulle.

La folie du ſyſtème des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Egliſe. Le public ſe jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut ſi générale, que ceux qui parlèrent enſuite de janſéniſme & de bulle, ne trouvèrent perſonne qui les écoutât. Paris n'y penſait pas plus

qu'à la guerre qui ſe feſait ſur les frontières d'Eſpagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on feſait alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, impoſèrent ſilence aux diſputes eccléſiaſtiques ; & le plaiſir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans ſaiſit ces conjonctures pour réunir l'Egliſe de France. Sa politique y était intéreſſée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Eſpagne & cent évêques. (*ss*)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles*, non-ſeulement à recevoir cette conſtitution qu'il regardait comme ſcandaleuſe, mais à rétracter ſon appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV* ſon bienfaiteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoiſe ; cependant il vint à bout de tout. On compoſa *un corps de doctrine*, qui contenta preſque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conſeil, avec les princes & pairs, faire enregiſtrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'humanité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conſeil des déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le grand-conſeil avait enregiſtré ; mais toujours avec les réſerves d'uſage, c'eſt-à-dire, le maintien

Pacification apparente.

(*ss*) On verra dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues & la conduite du régent.

des libertés de l'Egliſe gallicane, & des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de ſe rétracter quand le parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha ſon mandement de rétractation le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal & premier miniſtre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiſſance de *Louis XIV* avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penſer, les mœurs de ce miniſtre. Le licencieux *du Bois* ſubjugua le pieux *Noailles*. On ſe ſouvient avec quel mépris le duc d'Orléans & ſon miniſtre parlaient des querelles qu'ils apaiſèrent, quel ridicule ils jetèrent ſur cette guerre de controverſe. Ce mépris & ce ridicule ſervirent encore à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France janſéniſme, quiétiſme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques évêques appelans reſtèrent opiniâtrément attachés à leurs ſentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus, & quelques eccléſiaſtiques ignorés, qui perſiſtèrent dans leur enthouſiaſme janſéniſte. Ils ſe perſuadaient que DIEU allait détruire la terre, puiſqu'une feuille de papier nommée *bulle*, imprimée en Italie était reçue en France. S'ils avaient ſeulement conſidéré ſur quelque mappemonde, le peu de place que la France & l'Italie y tiennent, & le peu de figure qu'y font

des évêques de province & des habitués de paroiſſe, ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; & il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre ſorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Singulier concile d'Embrun.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benoit XIII*, de l'ancienne maiſon *Urſini*, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Urſini* & *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner *Soanen*, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, janſéniſte beaucoup plus entêté que le pape.

Le préſident de ce concile était *Tencin*, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de ſoutenir une bulle. Il avait été pourſuivi au parlement de Paris comme ſimoniaque, & regardé dans le public comme un prêtre inceſtueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Laſs* le banquier, contrôleur-général ; & de presbytérien écoſſais il en avait fait un français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertiſſeur beaucoup d'argent, & l'archevêché d'Embrun.

Soanen paſſait pour un ſaint dans toute la province. Le ſimoniaque condamna le ſaint, lui interdit les fonctions d'évêque & de prêtre, & le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria DIEU pour le convertiſſeur juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, & ſurtout le préſident

du concile indignèrent toute la France ; & au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janſéniſte eut recours à des miracles, mais les miracles ne feſaient plus fortune. Un vieux prêtre de Rheims nommé *Rouſſe*, mort, comme on dit, en odeur de ſainteté, eut beau guérir les maux de dents & les entorſes ; le ſaint ſacrement, porté dans le faubourg ſaint Antoine à Paris, guérit en vain la femme *la Foſſe* d'une perte de ſang, au bout de trois mois en la rendant aveugle.

Convulſionnaires.

Enfin, des enthouſiaſtes s'imaginèrent qu'un diacre nommé *Pâris*, frère d'un conſeiller au parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetière de St Médard, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allèrent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preſſait jour & nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe donnaient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement atteſtés par une foule de témoins qui les avaient preſque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'eſpérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les

miracles redoublaient ; & il fallut enfin fermer le cimetière, & y mettre une garde. Alors les mêmes enthouſiaſtes allèrent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des ſuites ſérieuſes dans des temps moins éclairés. Il ſemblait que ceux qui les protégeaient ignoraſſent à quel ſiècle ils avaient à faire.

La ſuperſtition alla ſi loin qu'un conſeiller du parlement, nommé *Carré* & ſurnommé *Montgeron*, eut la démence de préſenter au roi en 1736 un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable d'atteſtations. Cet homme inſenſé, organe & victime d'inſenſés, dit dans ſon mémoire au roi, qu'il *faut croire aux témoins qui ſe font égorger pour ſoutenir leurs témoignages.* Si ſon livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte, qui n'étant plus ſoutenue par des *Arnauld*, des *Paſcal* & des *Nicole*, & n'ayant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement ; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déſhonorent la raiſon & font tort à la religion, s'il ne ſe trouvait de temps en temps quelques eſprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques reſtes du feu dont ils eſſaient de faire un incendie. Si jamais ils y réuſſiſſent, la diſpute du moliniſme & du janſéniſme ne ſera plus l'objet des troubles. Ce qui eſt devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les

hommes ne manquent pas de prétextes pour ſe nuire, quand ils n'en ont plus de cauſe.

La religion peut encore aiguiſer les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'eſt pas de ce ſiècle, qui eſt inacceſſible aux progrès de la raiſon, & ſur qui l'atrocité du fanatiſme conſerve ſon empire comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Décadence des jéſuites.

Les jéſuites ſemblèrent entraînés dans la chute du janſéniſme ; leurs armes émouſſées n'avaient plus d'adverſaires à combattre ; ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait abuſé ; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'eſtime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques ſur leſquels ils avaient dominé les confondirent avec les autres religieux ; & ceux-ci, ayant été abaiſſés par eux, les rabaiſſèrent à leur tour. Les parlemens leur firent ſentir plus d'une fois ce qu'ils penſaient d'eux en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'univerſité qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeuneſſe ; & ils attendirent, pour reprendre leur aſcendant, que le temps leur fournît des hommes de génie, & des conjonctures favorables ; mais ils furent bien trompés dans leurs eſpérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur banniſſement d'Eſpagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner ſa confiance.

Il ſerait très-utile à ceux qui ſont entêtés de toutes

ces diſputes, de jeter les yeux ſur l'hiſtoire générale du monde; car en obſervant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que ſont ſur la terre un moliniſte & un janſéniſte. On rougit alors de ſa frénéſie pour un parti qui ſe perd dans la foule & dans l'immenſité des choſes.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétiſme.

AU milieu des factions du calviniſme & des querelles du janſéniſme, il y eut encore une diviſion en France ſur le quiétiſme. C'était une ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore aſſez de progrès.

Mme *Guyon* extravagante

La diſpute du quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtilités théologiques qui n'auraient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands-hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épouſé le fils de *Guyon* entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une aſſez grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait

pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *la Combe*, fut ſon directeur. Cet homme connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions & de religion, & qui eſt mort fou, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans les rêveries myſtiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *Ste Thérèſe* en France, ne lui permit pas de voir combien le génie français eſt oppoſé au génie eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que *Ste Thérèſe*. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de ſon cœur.

Lacombe directeur de la *Guyon*.

Son directeur *la Combe* la conduiſit en Savoie dans ſon petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait ſa réſidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de ſa patrie ; mais c'eſt ainſi qu'en ont uſé preſque tous ceux qui ont voulu établir une ſecte ; ils traînent preſque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve ſe donna d'abord quelque autorité dans Anneci par ſa profuſion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'ame, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur & déſintéreſſé qui n'eſt ni avili par la crainte, ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginations tendres & flexibles, ſurtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchés de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des

proſélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît ſortir du pays, elle & ſon directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, & un autre ſous le nom des *Torrens*, écrits du ſtyle dont elle parlait; & fut encore obligée de ſortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confeſſeurs, elle eut une viſion, & elle prophétiſa; elle envoya ſa prophétie au père *la Combe*. *Tout l'enfer ſe bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur & la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête ſera telle qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre; & il me ſemble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, & le dragon ſe tiendra debout devant elle.*

La prophétie ſe trouva vraie en partie : l'enfer ne ſe banda point, mais étant revenue à Paris conduite par ſon directeur, & l'un & l'autre ayant dogmatiſé en 1687, l'archevêque de *Harlay de Chanvalon* obtint un ordre du roi, pour faire enfermer *la Combe* comme un ſéducteur, & pour mettre dans un couvent Mme *Guyon* comme un eſprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais Mme *Guyon*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la ſervirent. Elle avait dans la maiſon de St Cyr : encore naiſſante, une couſine nommée Mme de *la Maiſon-Fort*, favorite de Mme de *Maintenon*. Elle s'était inſinuée dans l'eſprit des ducheſſes de *Chevreuſe* & de *Beauvilliers*. Toutes ſes amies ſe plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlay*, connu pour aimer trop les femmes, perſécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La protection toute-puiſſante de madame de *Maintenon* impoſa ſilence à l'archevêque de Paris, & rendit la liberté à Mme. *Guyon*. Elle alla à Verſailles, s'introduiſit dans St Cyr, aſſiſta à des conférences dévotes que feſait l'abbé de *Fénélon* après avoir dîné en tiers avec Mme de *Maintenon*. La princeſſe d'*Harcourt*, les ducheſſes de *Chevreuſe*, de *Beauvilliers* & de *Charôt* étaient de ces myſtères.

L'abbé de *Fénélon*, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus ſéduiſant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, ſon eſprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & ſublime, à ce qu'elle a de ſombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne ſais quoi de romaneſque, qui lui inſpira, non pas les rêveries de Mme *Guyon*, mais un goût de ſpiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans Mme *Guyon* qu'une ame pure épriſe du même goût que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût ſéduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui ſuffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, & qui ſe vidait (à ce qu'elle diſait) de la ſurabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais *Fénélon*, dans l'amitié & dans ſes idées myſtiques, était ce

qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Mme *Guyon*, aſſurée & fière d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, & comptant même ſur Mme de *Maintenon*, répandit dans St Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le diocèſe duquel eſt St Cyr, s'en alarma, & s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premières pourſuites.

Mme de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de St Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpèce de ſecte, & qui enfin n'avait en vue que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec Mme *Guyon*, & lui défendit le ſéjour de St Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage ſe former, & craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célèbre *Boſſuet* évêque de Meaux, regardé comme un père de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déciſions de ce prélat, communia de ſa main, & lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'aſſocia pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de *Noailles*, & l'abbé *Tronſon* ſupérieur de St Sulpice. Ils s'aſſemblèrent ſecrétement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris *Chanvalon*, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon diocèſe, fit afficher

une

une cenſure publique des livres qu'on examinait. Mme *Guyon* ſe retira dans la ville de Meaux même; elle ſouſcrivit à tout ce que l'évêque *Boſſuet* voulut, & promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, & ſacré par l'évêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eu juſque-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais Mme *Guyon*, accuſée de dogmatiſer toujours, après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, & miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être; & ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent:

Madame *Guyon* enfermée à Vincennes.

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne penſe:
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux & des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon Mme *Guyon*, qui avait épouſé JESUS-CHRIST dans une de ſes extaſes, & qui depuis ce temps-là ne priait plus les ſaints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques; dans ce temps-là, dis-je, on ſollicitait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de

Marie d'Agreda plus folle que la *Guyon*, regardée comme ſainte.

visions & de révélations que tous les mystiques ensemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en sorbonne cette même d'*Agreda*, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la sorbonne, & en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité & de folie ; mais c'en est sans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (*tt*)

Bossuet, qui s'était long-temps regardé comme le père & le maître de *Fénélon*, devenu jaloux de la réputation & du crédit de son disciple, & voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât Mme *Guyon* avec lui, & souscrivît à ses instructions pastorales. *Fénélon* ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens ; on donna des promesses : on se plaignit, de part & d'autre, qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre *des Maximes des Saints ;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, & développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, & qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère.

Fénélon persécuté pour aimer DIEU.

(*tt*) Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le quiétisme est dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir *Dulcinée*, sans autre récompense que celle d'être son chevalier. *Sancho* lui répond : *Con esta manera de amor he oydo yo predicar que se ha de amar a nuestro Senor por si solo, sin que nos mueva esperança de gloria o temor de pena : aunque yo le querria amar y servir por lo que puede ser.*

L'évêque de Meaux & ſes amis ſe ſoulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été auſſi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Boſſuet*, dont il reſpectait la réputation & les lumières. Celui-ci, ſe jetant aux genoux de ſon prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale héréſie de M. de *Cambrai*.

Cet enthouſiaſme ne parut pas ſincère aux nombreux amis de *Fénélon*. Les courtiſans penſèrent que c'était un tour de courtiſan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme *Boſſuet* regardât comme une *héréſie* fatale la chimère pieuſe d'aimer DIEU pour lui-même. Il ſe peut qu'il fût de bonne foi dans ſa haine pour cette dévotion myſtique, & encore plus dans ſa haine ſecrète pour *Fénélon*, & que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accuſation contre ſon confrère & ſon ancien ami, ſe figurant peut-être que des délations, qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un eccléſiaſtique, & que le zèle de la religion ſanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procedé de *Boſſuet*.

Le roi & Mme de *Maintenon* conſultent auſſitôt le père de *la Chaiſe;* le confeſſeur répond que le livre de l'archevêque eſt fort bon, que tous les jéſuites en ſont édifiés, & qu'il n'y a que les janſéniſtes qui le déſapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janſéniſte ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jéſuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent diviſées ; & toute l'attention tournée de ce côté laiſſa reſpirer les janſéniſtes. *Boſſuet* écrivit contre *Fénélon*. Tous deux

Pape *Innocent XII* juge cette inintelligible diſpute.

envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, & s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à *Fénélon :* on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la perſonne de l'eſpagnol *Molinos*, le quiétiſme dont on accuſait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Etrées*, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Etrées*, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſociété que de théologie, avait perſécuté *Molinos*, pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à ſolliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aiſément. De ſorte que *Louis XIV* ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé, dans ces matières délicates, que de trouver, dans un livre qu'on juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déjà proſcrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jéſuites, le duc de *Beauvilliers*, le duc de *Chevreuſe* & le cardinal de *Bouillon*, depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. M. de *Meaux* avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux prélats de France. Il porta au roi les ſignatures de pluſieurs évêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des Maximes des ſaints*.

Telle était l'autorité de *Boſſuet*, que le père de *la Chaiſe* n'oſa ſoutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi ſon pénitent, & que Mme de *Maintenon* abandonna abſolument ſon ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII* qu'on lui avait déféré le livre de

l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, & qu'il preſſait ſa ſainteté de juger.

On prétendait, on diſait même publiquement à Rome, & c'eſt un bruit qui a encore des partiſans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainſi perſécuté, que parce qu'il s'était oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du roi & de Mme de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaiſe* à preſſer le roi de la reconnaître pour reine; que le jéſuite avait adroitement remis cette commiſſion haſardeuſe à l'abbé de *Fénélon*, & que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France & de ſes diſciples à ſa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la poſtérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant ſa vie. (*uu*)

Fauſſes anecdotes.

Il eſt très-vrai que *Fénélon*, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis ſa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi dans cet intervalle avait entendu parler confuſément de ſes liaiſons avec Mme *Guyon* & avec Mme de *la Maiſon-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inſpirait au duc de Bourgogne des maximes un peu auſtères, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une cenſure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légérement

(*uu*) Ce conte ſe retrouve dans l'hiſtoire de *Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de *Maintenon* ſavent à quel point tout cela eſt éloigné de la vérité.

entrepriſes, de ce goût pour les fêtes & pour les plaiſirs, qui avaient caractériſé ſon règne.

Louis XIV peu content des idées de Fénélon ſur le gouvernement.

Il voulut avoir une converſation avec le nouvel archevêque ſur ſes principes de politique. *Fénélon*, plein de ſes idées, laiſſa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa enſuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon* que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la converſation, dit qu'il avait entretenu le plus bel eſprit & le plus chimérique de ſon royaume.

Le duc de Bourgogne fut inſtruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux*, qui lui enſeignait la géométrie. C'eſt ce que je tiens de M. de *Malezieux*, & ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette converſation, le roi crut aiſément que *Fénélon* était auſſi romaneſque en fait de religion qu'en politique.

Il eſt très-certain que le roi était perſonnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Deſmarets* évêque de Chartres, qui gouvernait Mme de *Maintenon* & St Cyr avec le deſpotiſme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit ſon affaire principale de toute cette diſpute ridicule dans laquelle il n'entendait rien. Il était ſans doute très-aiſé de la laiſſer tomber, puiſqu'en ſi peu de temps elle eſt tombée d'elle-même; mais elle feſait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une héréſie. Voilà la véritable origine de la perſécution excitée contre *Fénélon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon* alors ſon

ambaſſadeur à Rome, par ſes lettres du mois d'auguſte (que nous nommons ſi mal à propos *Aouſt*) 1697, de pourſuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait abſolument faire paſſer pour un hérétique. Il écrivit de ſa propre main au pape *Innocent XII*, pour le preſſer de décider.

La congrégation du St Office nomma, pour inſtruire le procès, un dominicain, un jéſuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un auguſtin. C'eſt ce qu'on appelle à Rome les conſulteurs. Les cardinaux & les prélats laiſſent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oiſiveté. (*xx*)

Moines de Rome, juges de *Fénelon* & de *Boſſuet*.

Les conſulteurs examinèrent, pendant trente-ſept conférences, trente-ſept propoſitions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix ; & le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié & affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha ; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite. Il ſe ſoumit ſans reſtriction & ſans réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner ſon propre livre. Il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant, qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, & firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénélon* vécut toujours depuis

L'archevêque de Cambrai ſe ſoumet.

(*xx*) Le nonce *Roberti* diſait : *Biſogna infarinarſi di teologia e fare un fondo di politica.*

dans ſon diocèſe en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon Télémaque lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſurtout, qui firent la guerre dans ſon diocèſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect. Le duc de *Marlborough* prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eu part au gouvernement ſi ce prince eût vécu. (44)

Dans ſa retraite philoſophique & honorable, on voyait combien il était difficile de ſe détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV;* car il y en a d'autres que pluſieurs hommes célèbres ont quittées ſans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût & un intérêt qui perçaient au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait ſi l'on pouvait démontrer l'exiſtence d'un Dieu, ſi ce Dieu veut un culte, quel eſt le culte qu'il approuve, ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal? Il feſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe qui cherchait à s'inſtruire; & l'archevêque répondait en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur les diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât

(44) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre, il ne vit *Fénélon* qu'une fois, & en public.

point des querelles du janſéniſme ; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses déſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; & même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes : ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'Avranches, *Huet*, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui ſur la fin de ſes jours reconnut la vanité de la plupart des ſciences & celle de l'eſprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainſi un air de *Lulli :*

Fénélon détrompé enfin des ſottes diſputes.

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir :
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu le marquis de *Fénélon*, depuis ambaſſadeur à la Haye. C'eſt de lui que je les tiens. (*yy*) Je garantis la certitude de

(*yy*) Ces vers ſe trouvent dans les poëſies de madame *Guyon :* mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant aſſuré plus d'une fois qu'ils étaient de ſon oncle, & qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû reſtituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du Télémaque faite par les ſoins du marquis de *Fénélon* en Hollande, & ſupprimés dans les autres exemplaires.

Je ſuis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramſay*, élève de M. de *Fénélon*, dans laquelle il me dit : *S'il était né en*

ce fait. Il ſerait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons ſouvent avec des regards différens, dans la triſte tranquillité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand & ſi intéreſſant dans l'âge où l'eſprit plus actif eſt le jouet de ſes déſirs & de ſes illuſions.

Ces diſputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainſi que beaucoup d'autres nées de l'oiſiveté, ſe ſont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animoſités. L'eſprit philoſophique, qui gagne de jour en jour, ſemble aſſurer la tranquillité publique; & les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philoſophes, leur doivent la paix dont ils jouiſſent, & qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétiſme ſi malheureuſement importante ſous *Louis XIV*, aujourd'hui ſi mépriſée & ſi oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célèbre *Turenne* à qui le roi avait

Angleterre, il aurait développé ſon génie & donné l'eſſor à ſes principes qu'on n'a jamais bien connus.

L'auteur du *Dictionnaire hiſtorique, littéraire & critique à Avignon* 1759, dit, à l'article *Fénélon*, *qu'il était artificieux, ſouple, flatteur & diſſimulé.* Il ſe fonde, pour flétrir ainſi ſa mémoire, ſur un libelle de l'abbé *Phelippeaux* ennemi de ce grand-homme. Enſuite il aſſure que l'archevêque de Cambrai était *un pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janſéniſte. Nous ſommes inondés depuis peu de dictionnaires qui ſont des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été ſi déshonorée, ni la vérité ſi attaquée. Le même auteur nie que M. *Ramſay* m'ait écrit la lettre dont je parle, & il le nie avec une groſſièreté inſultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de ſes articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires janſéniſtes ne ſont pas polis: moi qui ne ſuis ni quiétiſte, ni janſéniſte, ni moliniſte, je n'ai autre choſe à lui répondre, ſinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles: *Were he born in a free country he would have diſplay'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

dû ſon ſalut dans la guerre civile, & depuis, l'agrandiſſement de ſon royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, & chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il eſt conſtant par ſes lettres qu'il ne trahit jamais ſon miniſtère en étant fidelle à ſon ami. Il preſſait le jugement du pape ſelon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien nommé *Giori*, qui était auprès de lui l'eſpion de la faction contraire, s'introduiſit dans ſa confiance, & le calomnia dans ſes lettres; & pouſſant la perfidie juſqu'au bout, il eut la baſſeſſe de lui demander un ſecours de mille écus; & après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce miſérable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (45) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant par toutes ſes dépêches qu'il s'était conduit avec autant de ſageſſe que de dignité.

Il obéiſſait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieuſement ridicules des myſtiques, qui ſont les alchimiſtes de la religion: mais il était fidelle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la perſonne de *Fénélon*. Suppoſé qu'il importât à l'Egliſe qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureuſement voulut que *Fénélon* fût

(45) Elles furent appuyées par les intrigues de la princeſſe des *Urſins*, qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

condamné ; ſoit aigreur contre lui, ce qui ſemblait au-deſſous d'un grand roi; ſoit aſſerviſſement au parti contraire, ce qui ſemble encore plus au-deſſous de la dignité du trône. Quoi qu'il en ſoit, il écrivit au cardinal de *Bouillon* le 16 mars 1699 une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle eſt d'un homme piqué. Le Télémaque feſait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; & les *Maximes des ſaints*, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le Télémaque qu'il avait lues.

On rappela auſſitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir ſur ſes pas pour prendre poſſeſſion de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du ſacré collége donne à Rome de très-grandes prérogatives ; & ſelon la manière de penſer de ce temps-là, c'était une choſe agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de ſe mettre en poſſeſſion de ſon bien, & de partir enſuite. Cependant cette démarche aigrit le roi ſans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, & cet exil dura dix années entières.

Enfin laſſé d'une ſi longue diſgrace, il prit le parti de ſortir de France pour jamais en 1710, dans le temps que *Louis XIV* ſemblait accablé par

les alliés, & que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène*, & le prince d'*Auvergne* ſes parens, le reçurent ſur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du *S^t Eſprit*, & la démiſſion de ſa charge de grand-aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : » Je reprends la liberté que me » donnaient ma naiſſance de prince étranger fils » d'un ſouverain ne dépendant que de DIEU, & » ma dignité de cardinal de la ſainte Egliſe romaine » & de doyen du ſacré collége.... Je tâcherai de » travailler le reſte de mes jours à ſervir DIEU » & l'Egliſe dans la première place après la » ſuprême, &c. »

Sa prétention de prince indépendant lui paraiſſait fondée non-ſeulement ſur l'axiome de pluſieurs juriſconſultes, qui aſſurent que *qui renonce à tout n'eſt plus tenu à rien*, & que tout homme eſt libre de choiſir ſon ſéjour, mais ſur ce qu'en effet le cardinal était né à Sédan dans le temps que ſon père était encore ſouverain de Sédan : il regardait ſa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la ſuprême, il ſe juſtifiait par l'exemple de tous ſes prédéceſſeurs, qui ont paſſé inconteſtablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France & le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'*Agueſſeau*, depuis chancelier, l'accuſa devant les chambres aſſemblées, qui

rendirent contre lui un décret de priſe de corps, & confiſquèrent tous ſes biens. Il vécut à Rome honoré quoique pauvre, & mourut victime du quiétiſme qu'il mépriſait, & de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec ſon devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorſqu'il ſe retira des Pays-Bas à Rome, on ſembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille* du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeſte cette crainte. » On peut » tout préſumer, dit-il, d'un ſujet prévenu de » l'opinion qu'il ne dépend que de lui ſeul. Il » ſuffira que la place dont le cardinal de *Bouillon* » eſt préſentement ébloui lui paraiſſe inférieure à » ſa naiſſance & à ſes talens : il ſe croira toute voie » permiſe pour parvenir à la première place de » l'Egliſe, lorſqu'il en aura contemplé la ſplendeur » de plus près. »

Ainſi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, & en donnant ordre qu'on le *mît dans les priſons de la conciergerie, ſi on pouvait ſe ſaiſir de lui*, on craignit qu'il ne montât ſur un trône qui eſt regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique; & qu'alors en s'uniſſant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne ſe vengeât encore plus que le prince *Eugène;* les armes de l'Egliſe ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX.

Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes. Comment ces querelles contribuèrent à faire proſcrire le chriſtianiſme à la Chine.

CE n'était pas aſſez, pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions au bout de dix-ſept cents ans ſur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens ; mais elle caractériſa, plus qu'aucune autre, cet eſprit actif, contentieux & querelleur qui règne dans nos climats.

Le jéſuite *Matthieu Ricci*, ſur la fin du dix-ſeptième ſiècle, avait été un des premiers miſſionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & ſont encore, en philoſophie & en littérature, à peu près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le reſpect pour leurs anciens maîtres leur preſcrit des bornes qu'ils n'oſent paſſer. Le progrès dans les ſciences eſt l'ouvrage du temps & de la hardieſſe de l'eſprit. Mais la morale & la police étant plus aiſées à comprendre que les ſciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il eſt arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, ſont reſtés médiocres dans les ſciences, & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Chriſtianiſme en Chine.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres jéſuites pénétrèrent dans ce vaſte empire; & à la faveur des ſciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter ſecrétement quelques ſemences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils inſtruiſirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la miſſion, accuſèrent les jéſuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le chriſtianiſme. La queſtion était délicate, ainſi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois & la tranquillité de ce grand empire ſont fondées ſur le droit le plus naturel enſemble & le plus ſacré, le reſpect des enfans pour les pères. A ce reſpect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, & ſurtout à *Confutzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien ſage qui, près de ſix cents ans avant la fondation du chriſtianiſme, leur enſeigna la vertu.

Les familles s'aſſemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On ſe proſterne, ſuivant leur manière de ſaluer les ſupérieurs, ce que les Romains, qui trouvèrent cet uſage dans toute l'Aſie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des paſtilles. Des colao, que les Portugais ont nommé mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la ſalle où l'on vénère *Confutzée*, des animaux dont on fait enſuite des repas. Ces cérémonies ſont-elles idolâtriques? ſont-elles purement civiles? reconnaît-on ſes pères & *Confutzée* pour des dieux? ſont-ils même invoqués ſeulement comme nos ſaints? eſt-ce enfin un uſage politique, dont

dont quelques chinois ſuperſtitieux abuſent ? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Dominicains contre jéſuites en Chine.

Les dominicains déférèrent les uſages de la Chine à l'inquiſition de Rome en 1645. Le St Office, ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies chinoiſes, juſqu'à ce que le pape en décidât.

Les jéſuites ſoutinrent la cauſe des Chinois & de leurs pratiques, qu'il ſemblait qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire ſi jaloux de ſes uſages. Ils repréſentèrent leurs raiſons. L'inquiſition en 1656 permit aux lettrés de révérer *Confutzée*, & aux enfans chinois d'honorer leurs pères, *en proteſtant contre la ſuperſtition, s'il y en avait.*

Procès de la Chine en cour de Rome.

L'affaire étant indéciſe, & les miſſionnaires toujours diviſés, le procès fut ſollicité à Rome de temps en temps ; & cependant les jéſuites qui étaient à Pékin, ſe rendirent ſi agréables à l'empereur *Cam-hi*, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par ſa bonté & par ſes vertus, leur permit enfin d'être miſſionnaires & d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que cet empereur ſi deſpotique, & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant ſi ſoumis par l'uſage aux lois de l'empire, qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le chriſtianiſme, qu'il fallut s'adreſſer à un tribunal, & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Enfin en 1692 le chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables & par l'habileté des ſeuls jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangères. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le pape qui envoie des vicaires apoſtoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidelles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider, en qualité de vicaire, à la miſſion de la Chine, & lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoiſe dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non-ſeulement les rites obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le ſentiment de tous les rigoriſtes de France. Ces mêmes hommes qui ſe ſont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une ſociété d'athées pouvait ſubſiſter, qui ont tant écrit qu'un tel établiſſement eſt impoſſible, ſoutenaient froidement que cet établiſſement floriſſait à la Chine dans le plus ſage des gouvernemens. Les jéſuites eurent alors à combattre les miſſionnaires leurs confrères, plus que les mandarins & le peuple. Ils repréſentèrent à Rome qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière ; en ce cas il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs pères & celle de *Confutzée*. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de

Contradictions impertinentes au ſujet de la Chine.

Rome. Cependant on attaqua les jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans miſſionnaires, le père *le Comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la Chine, » que » ce peuple a conſervé pendant deux mille ans la » connaiſſance du vrai DIEU ; qu'il a ſacrifié au » Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; » que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de » la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur » & dans la corruption. »

Culte d'un ſeul Dieu plus ancien à la Chine qu'ailleurs.

Nous avons vu que cette nation remonte, par une hiſtoire authentique, & par une ſuite de trente-ſix éclipſes de ſoleil calculées, juſqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge univerſel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être ſuprême. Leur culte fut la juſtice. Ils ne purent connaître les lois ſucceſſives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïſe*, & enfin la loi perfectionnée du Meſſie, inconnue ſi long-temps aux peuples de l'Occident & du Nord. Il eſt conſtant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaſte empire de la Chine cultivaient les mœurs & les lois, en reconnaiſſant un ſeul Dieu, dont le culte ſimple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient juſtifier les expreſſions du jéſuite *le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propoſitions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en ſorbonne.

L'abbé *Boileau*, frère de *Deſpréaux*, non moins critique que ſon frère, & plus ennemi des jéſuites,

Diſputes ridicules en ſorbonne ſur la Chine.

dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blaſphème. L'abbé *Boileau* était un eſprit vif & ſingulier, qui écrivait comiquement des choſes ſérieuſes & hardies. Il eſt l'auteur du livre des *Flagellans*, & de quelques autres de cette eſpèce. Il diſait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le cenſuraſſent; & *Deſpréaux* ſon frère diſait de lui : *S'il n'avait été docteur de ſorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne.* Il déclama violemment contre les jéſuites & les Chinois, & commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé ſon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *le Sage* opina qu'on envoyât ſur les lieux douze de ſes confrères des plus robuſtes, s'inſtruire à fond de la cauſe. La ſcène fut violente; mais enfin la ſorbonne déclara les louanges des Chinois, fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, impies & hérétiques.

Chine déclarée hérétique par la ſorbonne.

Cette querelle, qui fut auſſi vive que puérile, envenima celle des cérémonies; & enfin le pape *Clément XI* envoya l'année d'après un légat à la Chine. Il choiſit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré juſque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela eſt plus abſurde que ſi la république de St Marin ſe portait pour médiatrice entre le grand-turc & le royaume de Perſe.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut ſa ſurpriſe, quand les interprètes

de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans ſon empire, ne s'accordaient point entr'eux, & que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les miſſionnaires, excepté les jéſuites, condamnaient les anciens uſages de l'empire, & qu'on ſoupçonnait même ſa majeſté chinoiſe & les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un ſavant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, ſi ſa majeſté daignait l'entendre. La ſurpriſe du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans ſon empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent pouſſa la bonté juſqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion contre les uſages de ſon pays & contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à ſon audience. Il ſavait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-deſſus de ſon trône. *Maigrot* n'en put lire que deux; mais il ſoutint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même ſur des tablettes, ne ſignifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel.* L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était préciſément le ſens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il juſtifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jéſuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, ſe contenta de le bannir. Il ordonna

Un *Maigrot* nommé évêque d'une province chinoiſe critique l'empereur.

que tous les européens, qui voudraient reſter dans le ſein de l'empire, viendraient déſormais prendre de lui des lettres-patentes & ſubir un examen.

Tournon, légat a la Chine, renvoyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de ſortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait abſolument les rites de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on ſe ſervît du mot dont s'était ſervi l'empereur, pour ſignifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois ſont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui ſervit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit ſa vie en 1710. Les ennemis des jéſuites leur imputèrent ſa mort. Ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon exil.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorſque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européens, fut que non-ſeulement les miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jéſuites très-éclairés, qui par leurs ſervices méritèrent ſon affection, & qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permiſſion d'exercer & d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme.

Son quatrième fils *Yohtching*, nommé par lui à

l'empire, au préjudice de ſes aînés, prit poſſeſſion du trône ſans que ces aînés murmuraſſent. La piété filiale, qui eſt la baſe de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'eſt un crime & un opprobre de ſe plaindre des dernières volontés d'un père.

L'empereur *Yontching* le meilleur des princes.

Le nouvel empereur *Yontching* ſurpaſſa ſon père dans l'amour des lois & du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta ſon attention ſur ce premier des arts néceſſaires, juſqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui ſerait jugé par les magiſtrats de ſon canton le plus diligent, le plus induſtrieux & le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réuſſi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues: il reſtait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'aſſeoir chez le vice-roi de la province, & de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une ſalle publique. On dit que ce réglement, ſi éloigné de nos mœurs, & qui peut-être les condamne, ſubſiſte encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât perſonne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, & même préſenté trois fois. Deux raiſons qui motivent cet édit ſont auſſi reſpectables que l'édit même. L'une eſt le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendreſſe qu'un roi doit à ſon peuple.

Belles actions de *Yontching*.

Il fit établir de grands magaſins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, & qui prévenait pour jamais les

diſettes. Toutes les provinces feſaient éclater leur joie par de nouveaux ſpectacles, & leur reconnaiſſance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à ceſſer ces ſpectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, & défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces*, dit-il dans ſon reſcrit aux mandarins, *ce n'eſt pas pour avoir une vaine réputation; je veux que le peuple ſoit heureux; je veux qu'il ſoit meilleur, qu'il rempliſſe tous ſes devoirs. Voilà les ſeuls monumens que j'accepte.*

Il proſcrit poliment la religion chrétienne.

Tel était cet empereur, & malheureuſement ce fut lui qui proſcrivit la religion chrétienne. Les jéſuites avaient déjà pluſieurs égliſes publiques, & même quelques princes du ſang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funeſtes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon feſaient plus d'impreſſion ſur les eſprits que la pureté du chriſtianiſme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On ſut que préciſément en ce temps-là les diſputes, qui aigriſſaient les miſſionnaires de différens ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin; & ces mêmes diſputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indiſpoſèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entr'eux ſur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne paſſaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le ſuprême tribunal des rites à défendre l'exercice

du chriſtianiſme. L'arrêt fut porté le 10 janvier 1724, mais ſans aucune flétriſſure, ſans décerner de peines rigoureuſes, ſans le moindre mot offenſant contre les miſſionnaires ; l'arrêt même invitait l'empereur à conſerver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, & ordonna par ſon édit qu'on renvoyât les miſſionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir ſoin d'eux dans le chemin, & pour les garantir de toute inſulte. Ce ſont les propres mots de l'édit.

Miſſionnaires chaſſés poliment.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jéſuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célébre par ſes connaiſſances & par la ſageſſe de ſon caractère, qui parlait très-bien le chinois & le tartare. Il était néceſſaire, non-ſeulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'eſt lui qui eſt principalement connu parmi nous par les réponſes ſages & inſtructives ſur les ſciences de la Chine aux difficultés ſavantes d'un de nos meilleurs philoſophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, & conſervait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu ſauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint avec deux autres jéſuites audience du prince frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt & d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarraſſent, j'ai lu les accuſations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres européens ſur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous ſi, nous tranſportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite*

Belle mercuriale aux miſſionnaires

que vous tenez ici ? en bonne foi le souffririez-vous ? Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur ; & lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles : *Si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même.* (zz)

Grands maux occasionnés par ces missionnaires.

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrétement dans les provinces sous le successeur du célèbre *Yontching ;* ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous fesons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens, malgré les ordres du roi. Cette fureur des prosélytes est une maladie particulière à nos climats, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; elle a toujours été inconnue dans la haute Asie.

Sagesse des Asiatiques en un point.

Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe, & nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions comme leur commerce aux deux extrémités du globe.

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs chinois, & surtout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, & faire périr deux princes par le dernier supplice ? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe, en prétendant que DIEU se

Miracle ridicule.

(zz) Voyez l'*Essai sur les mœurs.*

déclarait pour eux, & qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées ſur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes & curieuſes;* mais ſi DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, ſe ſerait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas miſes dans le cœur des Chinois?

Fin du IIe & dernier volume du Siècle de Louis XIV.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XX. *Pertes en Eſpagne : pertes des batailles de Ramillies & de Turin, & leurs ſuites,* page 1

CHAP. XXI. *Suite des diſgraces de la France & de l'Eſpagne. Louis XIV envoie ſon principal miniſtre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue &c.* 15

CHAP. XXII. *Louis XIV continue à demander la paix & à ſe défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Eſpagne ſur le trône.* 44

CHAP. XXIII. *Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétabliſſement des affaires. Paix générale.* 57

CHAP. XXIV. *Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht juſqu'à la mort de Louis XIV.* 75

CHAP. XXV. *Particularités & anecdotes du règne de Louis XIV.* 80

CHAP. XXVI. *Suite des particularités & anecdotes.* 115

CHAP. XXVII. *Suite des particularités & anecdotes.* 139

CHAP. XXVIII. *Suite des anecdotes.* 163

CHAP. XXIX. *Gouvernement intérieur. Juſtice. Commerce. Police. Lois. Diſcipline militaire. Marine &c.* 187

CHAP. XXX. *Finances & réglemens.* 220

CHAP. XXXI. *Des ſciences.* 243

CHAP. XXXII. *Des beaux arts.* 250

CHAP. XXXIII. *Suite des arts.* 273

CHAP. XXXIV. *Des beaux arts en Europe du temps de Louis XIV.* 279

CHAP. XXXV. *Affaires eccléſiaſtiques. Diſputes mémorables.* 289

CHAP. XXXVI. *Du calviniſme au temps de Louis XIV.* 309

CH. XXXVII. *Du Janſéniſme.* 344

CH. XXXVIII. *Du Quiétiſme.* 380

CHAP. XXXIX. *Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes. Comment ces querelles contribuèrent à faire proſcrire le chriſtianiſme à la Chine.* 399

Fin de la table des Chapitres du tome II.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la *Table générale ou liſte alphabétique de tous les noms des perſonnes dont il eſt fait mention dans les Siècles de Louis XIV & de Louis XV.*

548284